Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15225 – 7 F — DIMANCHE 9 – LUNDI 10 JANVIER 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Bill Clinton dans une Europe incertaine

LE *président des Etats-Unis* entame, dimanche 9 janvier, sa première visite en Europe dans un climat bien incertain. Le succès des ultranationalistes en Russie, la poursuite d'une guerre cruelle dans l'ancienne Yougoslavie et, de façon plus générale, la montée ou la résurgence des antagonismes ethniques montrent *que la fin de la guerre froide* n'a nullement permis l'avènement d'une ère de paix et de tranquillité sur le Vieux Continent. Tout au contraire, les vieux démons longtemps pris dans les glaces du communisme semblent se réveiller les uns après les autres. La crise économique, avec son cortège de chômeurs et de sans-abri, qui frappe la plupart des pays européens de l'Ouest, augmente encore la morosité générale.

Pays d'immigrants, les Etats-Unis se sont construits sur le refus des haines nationales et religieuses de la vieille Europe. Ils n'en ont que plus de mal à comprendre ce *retour de l'irrationnel et du tragique*. A cela s'ajoute le fait que Bill Clinton, à la différence d'un John Kennedy, passionné d'histoire, mais aussi d'un George Bush, très soucieux du *rôle international* des Etats-Unis, n'a guère manifesté jusqu'ici d'intérêt pour la politique étrangère. C'est sur le slogan « l'Amérique d'abord », et *avec le souci affiché de* redresser la situation intérieure de son pays qu'il a été élu en novembre 1992.

POUR *la première fois depuis* la création de l'OTAN, les Etats-Unis ont décliné, avec l'affaire yougoslave, d'assumer le premier rôle dans une crise majeure affectant la sécurité européenne. Après avoir affirmé que l'agression serbe ne serait pas tolérée et avoir évoqué la possibilité de frappes aériennes contre l'artillerie *qui pilonne Sarajevo*, la Maison Blanche a abandonné aux Européens la gestion de cette crise et la charge d'envoyer des « casques bleus » en Bosnie. Le même réflexe a joué dans la décision de rapatrier, ce printemps, toutes les troupes américaines de Somalie, et dans la renonciation à faire débarquer en octobre dernier en Haïti *les soldats* qui devaient y garantir le rétablissement de la démocratie.

M. CLINTON va *s'efforcer dans les jours qui viennent de* dissiper l'impression que les Etats-Unis sont sur la voie d'un inexorable désengagement. Il aura fort à faire, en particulier, pour rassurer les pays ex-communistes d'Europe centrale qui demandent leur entrée dans l'OTAN. La solution choisie consiste à noyer le poisson en leur proposant, *sous forme d'un* « partenariat pour la paix », de passer individuellement des accords de coopération militaire avec l'OTAN, mais sans en faire des membres à part entière, dont la sécurité est garantie par l'Organisation. Dans l'Europe incertaine de l'après-guerre froide, M. Clinton arrive sans projet bien net et sans discours bien enthousiasmant.

Lire nos informations page 6

En dépit de l'insuffisance des crédits consacrés à la formation

Le chômage aux Etats-Unis a sensiblement reculé

Le chômage a atteint aux Etats-Unis, à la fin du mois de décembre, son niveau le plus bas depuis janvier 1991. Grâce à la création de quelque deux millions d'emplois nouveaux en 1993, le taux de chômage est passé de 7,1 % en janvier à 6,4 % en décembre, selon les chiffres publiés vendredi 7 janvier par le département du travail à Washington. Malgré cette amélioration, liée à la reprise de la croissance, des économistes américains, réunis du 3 au 5 janvier à Boston (Massachusetts), pour leur assemblée générale annuelle, ont exprimé de vives critiques à l'encontre de la politique de l'emploi menée par l'administration Clinton, l'investissement dans la formation restant, selon eux, très insuffisant.

BOSTON

de notre envoyé spécial

« Si, au lieu de Bill Clinton, Bugs Bunny avait été élu à la Maison Blanche il y a un an, la situation de l'emploi ne serait pas différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. » Il y a, bien sûr, quelque ironie dans le propos exprimé par Allan Meltzer, un professeur d'économie de l'université Carnegie Mellon, lors des débats organisés à Boston pendant les trois jours (du 3 au 5 janvier) où les économistes américains tenaient l'assemblée *générale annuelle* de leur association (l'AEA). Un bon mot attendu de la part d'un homme proche des républicains.

Le propos traduit pourtant un sentiment plus profond, dominant parmi les 7 000 économistes – plusieurs Prix Nobel, des professeurs et de nombreux jeunes chercheurs – présents dans la capitale du Massachusetts : s'ils se sont *presque tous réjouis de la politique* commerciale libre-échangiste adoptée par Bill Clinton, s'ils ont approuvé, avec quelques nuances, les grandes lignes de sa politique de réduction du déficit budgétaire, les économistes américains sont en revanche unanimement déçus et parfois inquiets de sa politique sociale et de sa politique de l'emploi en particulier.

Le candidat-président avait promis de favoriser la création *« d'emplois hautement qualifiés et à forte rémunération »*. Au cours de sa première année à la Maison Blanche, il ne s'en est pas donné les moyens, estiment la plupart des experts présents à Boston : l'éducation et la formation professionnelle n'ont pas été réellement privilégiées. *« L'investissement dans le capital humain, c'est pour l'instant le principal échec du président »*, résumait Robert Solow, professeur au MIT (Massachusetts Institute of Technology), un « Nobel » d'économie pourtant *favorable à Bill Clinton.*

Les chiffres de l'emploi, rendus publics au lendemain de ces réunions, confirment leurs inquiétudes. Certes, l'accélération, au cours de l'année, de la croissance économique a bel et bien favorisé un retour à la création d'emplois. Avec 183 000 postes de travail supplémentaires en décembre, l'économie américaine a créé en un an deux millions d'emplois nouveaux. La première année de M. Clinton s'achève sur un bilan apparemment satisfaisant : 120,7 millions de personnes sont au travail, 8,2 millions sont au chômage. *Le taux de chômage est* tombé de 7,1 % en janvier 1993 à 6,4 % en décembre 1993 (6,5 % en novembre d'après les chiffres révisés communiqués vendredi). C'est le niveau le plus bas depuis janvier 1991 : à cette époque, il y avait 6,3 % de chômeurs.

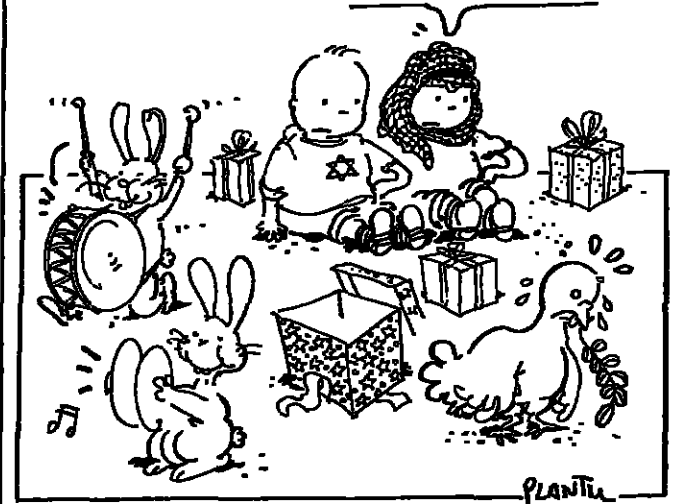
Pour la plupart des observateurs, la croissance future devrait continuer à favoriser la création d'emplois. Pour l'instant, les entreprises, prudentes, sont restées sur leurs gardes et ont souvent préféré, plutôt que d'embaucher, demander à leur personnel *de travailler plus*. La durée hebdomadaire du travail dans l'industrie était toujours à un niveau élevé fin décembre : il était de 41,7 heures, les heures supplémentaires atteignant aussi un niveau record de 4,4 heures par semaine.

ERIK IZRAELEWICZ

Lire la suite page 13

Les lueurs de Taba

Malgré mille difficultés, Israéliens et Palestiniens reprennent leur négociation, et une coopération commence à se manifester sur le terrain



JÉRUSALEM

de notre correspondant

Vivant. Mutilé, souillé, mais vivant. Par-delà les crises, les promesses non tenues et les rendez-vous manqués ; malgré *le sang versé, les émeutes*, les complots, les assassinats et tous les mauvais coups portés par ceux qui ne s'en satisfont point, l'espoir de paix israélo-palestinien, scellé le 13 septembre entre Yasser Arafat et Itzhak Rabin, à Washington, n'a jamais cessé de vivre. La dynamique de réconciliation historique entre les juifs et les Arabes de Palestine reprend, lundi 10 janvier, sa longue marche à Taba, un petit port égyptien de la mer Rouge.

Le processus a pris du retard. Normalement, si tout *avait fonctionné comme prévu*, l'armée israélienne aurait dû amorcer son retrait des enclaves de Gaza et de Jéricho le 13 décembre. Il n'en fut rien et l'on sait à quel point ce délai fut parfois brutalement mis à profit dans les deux camps du refus. Les uns et les autres se sont organisés, tentant toujours de gagner leurs opinions respectives à une cause qui leur est commune : saboter le processus en cours. En quatre mois, depuis la poignée de mains de Washington, quarante-six Palestiniens et dix-sept Israéliens ont été tués pour des motifs nationalistes. Froidement rapporté à la statistique du conflit de ces six dernières années d'Intifada (1 165 Palestiniens et 193 Israéliens tués), ce ratio inquiète l'Etat juif car il tend à donner raison à ceux qui, parmi les siens, dénoncent *« la trahison de Rabin »* et l'accusent de *« mettre en péril un nombre croissant de vies juives »*. Pourtant, à en croire les sondages, le scepticisme grandit dans les deux camps. Et ceux qui se disent favorables à la poursuite du processus sont tout juste majoritaires.

Difficile en effet, dans le sang et les violences qui ponctuent l'actualité presque quotidienne de la Terre sainte, de garder l'œil sur la petite flamme allumée le 13 septembre. *La colombe a du plomb* dans l'aile et les charognards n'attendent qu'une occasion pour la déchiqueter.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 3

La dévaluation du franc CFA serait imminente

Attendue depuis plusieurs mois (*le Monde* du 28 août 1993), la dévaluation du franc CFA serait imminente. Depuis 1948, la parité, qui a cours dans treize pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ainsi qu'aux Comores, est de 1 franc CFA pour 0,02 franc français.

La Banque mondiale souhaite une dévaluation de 100 % (1 franc CFA équivaudrait à 0,01 franc français) pour favoriser une relance des économies de la zone, durement touchées par la crise. La dévaluation serait accompagnée d'un accroissement de l'aide financière de la France et des organismes internationaux.

Lionel Jospin au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Lionel Jospin, responsable de la préparation des Assises de la transformation sociale et ancien ministre de l'éducation nationale, est l'invité du *« Grand Jury RTL-le Monde »*, dimanche 9 janvier à partir de 18 h 30. « Le grand jury RTL-*le Monde* » est également diffusé sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

Bousculades pour quitter l'Algérie

L'insécurité qui règne dans le pays se mesure aussi à la longueur des files d'attente devant les services des visas

ALGER

de notre correspondante

« Ici, au consulat d'Espagne, on ne donne que quarante visas par jour. C'est le quota », explique un jeune Algérois, courte barbiche et sourire d'initié. *« Pour être sûr de passer, il faut venir très tôt. Les premiers campent sur le trottoir dès 5 heures du matin »*, souligne-t-il, en jaugeant d'un œil connaisseur la rangée de « campeurs » aux vêtements fatigués qui patientent de l'autre côté de la rue.

« Ici », en plein centre de la capitale, dans l'étroite rue Reda Houhou, le rituel est le même, chaque matin, du samedi au mercredi inclus. Deux files se partagent le trottoir : à gauche, la plus longue, exclusivement composée d'hommes, est celle des commerçants et *trabendistes* (les VRP du marché noir), qui vont régulièrement « faire leurs courses » de l'autre côté de la Méditerranée ; la plus courte, où se mêlent quelques femmes, mères ou épouses d'émigrés, *« réservée aux familles »* – formule usuelle qui, dans les lieux publics, désigne l'emplacement où la présence du sexe féminin est magnanimement tolérée.

« C'est la première fois que je viens. Mon fils est à Valence... », souffle une mère de famille, perdue et ravie à l'idée du voyage. *« Il s'est marié là-bas : on ne s'est pas vus depuis trois ans ! »*, ajoute-t-elle, en jetant des regards étonnés et inquiets vers la petite cohorte de policiers en uniforme, qui s'active d'un air rogue, pour « nettoyer » la file de gauche.

Dès 8 h 45, le « tri » est fait. Tout se passe en silence et sans brutalité : les quarante « élus », c'est-à-dire les plus proches du portail d'entrée, savourent leur modeste triomphe et reçoivent un formulaire à remplir. Les autres – une bonne cinquantaine – abandonnent la lutte et leur bout de trottoir. *« Ils reviendront demain, il n'y a pas de problèmes ! »*, conclut le jeune barbu, qui assure se rendre lui-même en Espagne *« au moins trois fois par mois et souvent deux fois par semaine »*, selon les demandes du marché algérien.

A chaque consulat, son *ambiance et son lot de trabendistes*. Tandis que, devant celui d'Espagne, on patiente, chaque matin, en file sage, devant celui d'Italie, une demi-douzaine de policiers se lassent de vouloir mettre un semblant d'ordre dans les grappes humaines, massées contre le guichet.

CATHERINE SIMON

Lire la suite page 5

M 0146 - 0109 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 16 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a soixante ans

La fin tragique d'Alexandre Stavisky

par Pierre Servent

L'HOMME, habillé en bourgeois, est allongé sur une méchante descente de lit, la tête près du radiateur. Du sang s'écoule de la tempe et du nez, barbouillant son visage et maculant le parquet. Il vit encore. Agonisant, il restera ainsi une heure, sans secours, dans cette modeste chambre d'un petit chalet de Savoie, « Le Vieux Logis », où la police vient de le découvrir. Mais personne ne semble bien pressé de secourir cet encombrant personnage. Enfin transporté à l'hôpital, il meurt, après une tentative de trépanation, à 3 h 15 du matin. Nous sommes le 9 janvier 1934.

« Monsieur Alexandre » n'est plus, l'affaire Stavisky commence vraiment, le sang venant couronner un formidable scandale politico-financier qui va contribuer à déclencher la révolte de rue du 6 février 1934. A l'instar du *Canard enchaîné*, la presse brode le lendemain sur le thème : *« On a suicidé Stavisky »* pour qu'il ne révèle pas le nom de ses amis politiques « mouillés » dans ses affaires. *« Trépas opportun »*, note sobrement *le Figaro*. Habilement récupérée par l'extrême droite, les Ligues et certains mouvements d'anciens combattants, la mort de cet escroc ingénieux et « mégalo » va ébranler une IIIe République déjà affaiblie par une double crise, morale et économique (les effets de la crise de 1929 se sont faits tardivement sentir en France).

Pourtant, il y a encore peu, le flamboyant Alexandre-Sacha Stavisky pouvait se féliciter d'une réussite exemplaire saluée par la presse et ses nombreux amis. Ne possédait-il pas tous les brevets d'honorabilité nécessaires sous les cieux de cette République veillissante mais encore gaillarde ? Des amis politiques radicaux-socialistes en vue, des partenaires en affaires aux boutonnières fleuries d'une « rosette » pleine de respectabilité, des journaux alliés, etc. Jusqu'à son épouse, la belle Arlette, qui apportait au tableau de sa réussite une dernière touche, celle de la séduction et du charme. L'heureux homme ! Que pouvait donc craindre cet élégant hâbleur, si bien entouré et dont le train de vie garantissait la bonne santé financière ?

La méthode du paratonnerre

Le film qu'Alain Resnais lui a consacré en 1974 a largement magnifié le personnage, grâce au talent de Jean-Paul Belmondo, flanqué de la très belle Annie Duperey. Un portrait très – trop – flatteur, mais juste quand il montre un Stavisky en chef de bande prodigue et séducteur, aimé de ses lieutenants et de ses amis complices ou dupes. Le remarquable rapport parlementaire (1) qui sera publié sur *« les affaires Stavisky »*, en 1935, souligne ce talent sans lequel le personnage ne serait sans doute pas parvenu à se maintenir hors de l'eau si longtemps, malgré les rapports de police accablants qui s'accumulaient contre lui. *« Stavisky fut un vrai chef, qui a laissé un grand souvenir ému et admiratif chez ceux qui l'ont aidé et servi »*, peut-on lire dans ce volumineux rapport.

Pour comprendre les ressorts de l'impunité incroyable dont cet homme, à l'époustouflant palmarès d'escroqueries, a pu bénéficier pendant des années, les députés de la commission d'enquête ont mis en avant deux traits saillants : le charme de l'homme et son extraordinaire capacité à poser autour de lui des « paratonnerres ». *« Reportons-nous à 1931, 1932, 1933. Nous ne sommes pas, sauf pour les initiés, qui sont cependant nombreux, en face d'un chef de bande définitivement catalogué par tant de rapports de police, mais de cet homme séduisant, un peu mystérieux, dont la vulgarité est heureusement camouflée par son élégance extérieure, par la fantaisie de son esprit et une perpétuelle générosité faite pour éblouir. »*

Quant à son habileté, elle *« consiste essentiellement à avoir conçu une organisation très développée qui lui permet de trouver partout, au moment voulu, l'homme qu'il faut pour ouvrir un dossier, surprendre un renseignement, étouffer provisoirement une pièce, ou même la dérober. Sous une forme simple et qui traduit bien la réalité, on peut dire que Stavisky employait, en la généralisant, la méthode du paratonnerre »*.

Les rapports de police, dont on se rappellera l'existence après sa mort, soulignaient déjà ces traits : *« Sait utiliser avec une habileté incroyable les relations et les influences qu'il a su se ménager dans les milieux les plus divers »*, précise une fiche de police (1912). Une autre, datée de 1926 et qui concerne une affaire de détournement de bijoux, ajoute : *« Très intelligent, beau parleur, doué d'un physique qui l'avantage, Stavisky est un individu des plus suspects, dangereux au possible (...). La justice, dans le passé, a eu à se préoccuper de ses agissements ; il en sera certainement de même dans l'avenir. »*

L'affaire des bons de Bayonne

Stavisky a commencé tôt sa carrière, et l'une des premières victimes de son jeune talent est son propre père, un dentiste d'une parfaite honnêteté, à qui il vole l'or des prothèses dentaires. Il n'a pas vingt ans (il est né le 20 novembre 1886 à Slobodka, en Ukraine, d'une famille juive et a été naturalisé en 1910). Ne pouvant rien tirer de l'honnêteté de son père, il s'associe avec son grand-père pour sa première escroquerie connue : la gérance du théâtre des Folies Marigny, à Paris. Ils partent rapidement avec la caisse. Le grand-père meurt, laissant son petit-fils rendre seul des comptes à la justice. Désespéré, son père se suicide.

Il enchaîne les petites escroqueries, se fait entretenir par ses maîtresses, les vole parfois. En 1926, il « tombe » à la suite d'une plainte d'un agent de change et passe dix-huit mois à la Santé. Un traumatisme qu'il se jure de ne plus jamais connaître. Il tiendra parole. Trop « pressé » par la police, il n'hésite pas à devenir « indic ». Il jongle avec les sociétés, touche à l'importation de drogue, investit dans le cinéma, la presse, la radio (2), fait à l'occasion des chèques sans provision quand il ne les « lave » pas.

L'escroquerie qui va le faire tomber définitivement est connue sous le nom de « l'affaire des bons de Bayonne ». Le principe est simple : un particulier qui a besoin d'argent se rend au Crédit municipal de sa ville pour y déposer, par exemple, un bijou. Sur ce gage, le Mont de piété lui prête une somme qui ne représente qu'une partie de la valeur totale de l'objet. L'escroquerie imaginée par Stavisky, d'abord à Orléans puis à Bayonne, se situe à deux niveaux : il encaisse d'importantes sommes en échange du dépôt de bijoux volés, de faux bijoux ou de vrais bijoux surévalués par un expert complice ; d'autre part, pour se financer – le Crédit municipal ayant la possibilité d'émettre des bons auprès d'institutions financières, – il minore sur les souches du Crédit municipal les sommes réellement apportées par ces institutions et encaisse la différence. Il faut bien sûr avoir des complices dans la place et au sein du Crédit municipal.

En 1928, à deux doigts d'être pris à Orléans, Stavisky avait eu juste le temps de rembourser et de recommencer son affaire à Bayonne grâce à la complicité de Garat, député et maire radical-socialiste de la ville. L'affaire tourne d'autant mieux qu'Alexandre a obtenu du ministre Dalimier une lettre de recommandation auprès des groupes d'investisseurs intéressés par les bons de Bayonne. Jacques Chastenet note à propos de ce ministre : *« Pilier de brasserie,* [il] *semble avoir été plus léger que vénal »*...

Malgré ses nombreux « paratonnerres », la foudre s'abat sur la maison Stavisky. Le 2 juillet 1933, quatre bons négociables de l'Urbaine-Vie ne peuvent être honorés par le Crédit de Bayonne, à cours de fonds. Diligentée, une enquête financière révèle le pot aux roses. Le directeur du Crédit municipal, Tissier, craque trop vite et dévoile les ressorts d'un montage qui porte sur 239 millions de francs de faux bons. Le scandale est énorme. Deux députés seront arrêtés (Garat et Bonnaure), ainsi que d'autres complices, parmi lesquels deux directeurs des journaux subventionnés par Stavisky (*la Volonté* et *la Liberté*). Le 3 janvier 1934, *l'Action française* passe à l'attaque, mettant en avant les complicités radical-socialistes de Stavisky. Celui-ci a pris la fuite pour finir sa route dans un petit chalet de Chamonix, une balle dans la tête.

Faire tomber la « gueuse »

Le lendemain de sa mort, *l'Action française* appelle les Français à marcher sur le Palais Bourbon pour y débusquer *« les brigands enfermés dans leur caverne »*. Les semaines suivantes, des manifestations éclatent dans Paris (celle, sanglante, du 6 février 1934 en sera le point d'orgue). L'attitude pour le moins ambiguë du président du conseil Chautemps (radical), qui refuse la réunion d'une commision d'enquête spéciale, a jeté de l'huile sur le feu. La presse de droite lui reproche de chercher à couvrir son beau-frère, le procureur général Pressard, qui aurait fait preuve de mollesse dans les poursuites contre Stavisky, et avec lui le conseiller Albert Prince, dont le corps déchiqueté sera retrouvé plus tard sur la ligne Paris-Dijon (meurtre ou suicide ?). Après le limogeage du préfet de police Chiappe, suspect d'amitié avec les Ligues, tout est en place pour tenter de faire tomber la *« gueuse »*, accusée d'être perclue de scandales et de vouloir protéger les complices d'un *« métèque »*.

Il faudra attendre les procès des complices de Stavisky et le rapport de la commission d'enquête pour avoir une vue assez précise du « système Stavisky », consolidé de son vivant, ici par l'incompétence des uns, là par des rivalités de boutiques policières. Pourtant, certaines zones d'ombre demeurent. La commission d'enquête a reconnu qu'elle n'était pas parvenue à démêler tous les fils des *« affaires Stavisky »* et que, vivant, le célèbre escroc aurait sans doute pu apporter des précisions intéressantes.



L'ILLUSTRATION/SYGMA

Alexandre Stavisky en 1933

En revanche, on peut affirmer que Stavisky s'est bien suicidé, même si on l'y a sans doute aidé psychologiquement. *« Ce suicide fut un peu forcé »*, expliqueront les parlementaires, en soulignant l'attitude étrange de la police, qui, par ses allées et venues et une certaine *« mise en scène »*, a tout fait pour convaincre le reclus qu'il ne pouvait plus lui échapper, si ce n'est par la mort.

(1) *« Rapport général fait au nom de la commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités politiques et administratives encourues depuis l'origine des affaires Stavisky. »* Rapport N. 4886 (mai 1935) présenté par Ernest Lafont. Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

(2) Voir l'article consacré par Jean-Noël Jeanneney à « La radio et Stavisky », *le Monde* du 28 août 1987.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Le rêve et l'action

A L'ÉPREUVE DU TEMPS (1947-1971)
LES TRAVAUX ET LES JOURS
deux ouvrages de Jacques Benoist-Méchin.
Bourin/Julliard, 250 et 354 pages, 125 F le volume.

Jacques Benoist-Méchin est mort en 1983 et le troisième tome de ses Mémoires est resté inachevé. Le volume qui complète la série *A l'épreuve du temps*, et qui couvre la période 1947-1971, comprend des textes procédant du travail entrepris par le mémorialiste et d'autres témoignant de son activité d'observateur de son temps, à laquelle il n'avait pas renoncé. L'édition a été établie, en accord avec l'héritier de l'auteur, par Eric Roussel.

Au reste, cet ouvrage, de même que celui reprenant divers textes et essais plus tournés vers la littérature, qui est publié parallèlement sous le titre *les Travaux et les Jours*, trouvent leur cohérence sous l'éclairage des préfaces rédigées par Eric Roussel : elles montrent en quoi ces publications posthumes peuvent aider à comprendre l'itinéraire d'un écrivain prolixe et talentueux, qui s'est gravement compromis dans ses choix et son action politiques.

Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du gouvernement de Vichy, l'historien de l'armée allemande fut condamné à mort à la Libération, puis gracié et libéré en 1954. Ce brillant germaniste, qui s'était laissé fasciner par le Troisième Reich, dont la première partie de la vie avait été, dit-il, ensanglantée par le conflit franco-allemand, va alors se consacrer à son *« bastion oriental »*, lequel occupera désormais toutes ses pensées.

C'est ainsi que l'on retrouve le biographe de Mustapha Kémal et de Ibn Séoud face à Nasser et Hassan II, goûtant un instant de bonheur à Koweït, racontant l'éblouissement que lui procure les vergers de Damas, s'interrogeant sur le rendez-vous heureusement manqué de l'Histoire à Bassorah.

Il était présent à la réception donnée le 10 juillet 1971 à Skhirat, pour le quarante-deuxième anniversaire du roi du Maroc, qui tourna au massacre en raison d'une tentative de coup d'Etat.

Benoist-Méchin en fait un récit d'autant plus intense et vécu qu'il ne pensait pas survivre à cette explosion de violence.

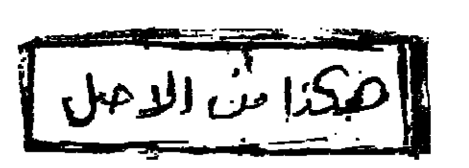
Outre l'aisance toute classique de l'écriture, qui s'épanouit davantage dans *les Travaux et les Jours*, ces textes mélangent harmonieusement l'érudition, provenant d'une grande connaissance de l'Histoire faite, et la curiosité, voire la passion, pour l'Histoire qui se fait. Sans doute, l'auteur aurait-il été mieux inspiré de s'en tenir à ce rôle d'observateur et de défricheur. Le passage à l'action, le désir d'intervenir dans l'Histoire, l'ont conduit sur de mauvais chemins.

« A la fin de son existence, lorsqu'il lui arrivait de revenir sur le passé, ce qu'il n'aimait guère, Jacques Benoist-Méchin laissait souvent percer sa hantise d'avoir manqué son rendez-vous avec le destin, observe Eric Roussel. *Doté de tant de dons, il ne comprenait visiblement pas pourquoi, à partir d'un certain moment, sa vie avait bifurqué vers le drame. De fait, le contraste est étonnant entre le caractère prophétique de certains de ses livres et les conclusions pratiques qu'il lui arriva d'en tirer. »*

Le mystère reste entier mais on voit bien, au fil des portraits qu'il brosse, la fascination qu'exercent sur l'écrivain les hommes de pouvoir et les desseins d'empire qu'il leur arrive d'incarner : le monde arabe, de l'Atlantique au golfe Persique, le Grand Maghreb, ou l'Europe rêvée par Hitler. Benoist-Méchin parle à ce sujet de *« passion de l'unité »* et, quelques minutes avant de s'entretenir avec Nasser, il note : *« Pour ma part, je ne suis pas insensible à ces rêves démesurés qui naissent de temps à autre, dans le cerveau d'un homme. Il arrive souvent qu'ils se terminent mal. Mais ils donnent, entre-temps, de l'attrait à la vie... »*

Une autre constante se manifeste dans ce recueil de souvenirs : c'est la fascination pour la force, à la fois vitale et morbide, du sang répandu. Elle éclate avec la même véhémence dans les récits de la révolte suicidaire d'un codétenu, d'un exceptionnel accident de golf, du massacre de Skhirat ou de la fin d'un chat particulièrement aimé.

Dans *les Travaux et les Jours*, l'auteur précise, au début du recueil : *« Tous ces essais gravitent autour de quelques préoccupations constantes : les rapports du rêve et de l'action, la paix européenne, les leçons de l'Histoire, la fonction des armes, les mystères du sang, enfin la recherche de disciplines susceptibles d'assurer l'anoblissement de l'homme. »* Et c'est en *« poète du sang »* qu'il dépeint D. H. Lawrence.



■ COMPROMIS. La Jordanie et l'OLP ont signé, vendredi 7 janvier, une « déclaration de coopération » politique et économique, qui tente de concilier les intérêts, pas toujours convergents, des deux partenaires. Amman et l'OLP sont parvenus à un compromis qui n'hypothèque pas la possibilité d'affirmer une forme de souveraineté palestinienne dans les territoires occupés.

■ RETOUR A TABA. Mettant fin à la crise la plus grave qui ait émaillé leurs négociations sur la mise en œuvre de la déclaration de principes signée le 13 septembre à Washington, Israéliens et Palestiniens doivent se retrouver lundi 10 janvier, à Taba, en Egypte. Malgré les difficultés *des pourparlers et la dégradation* de la situation sur le terrain, le processus israélo-palestinien est donc maintenu en dépit de ses retards.

Les négociations au Proche-Orient

L'OLP et la Jordanie ont signé une « déclaration de coopération »

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Après trois jours de discussions serrées à Amman, la Jordanie et l'OLP ont signé une *« déclaration de coopération »* politique et économique, qui est un compromis entre l'exigence du roi Hussein de voir l'OLP établir une coordination sérieuse avec la Jordanie et le refus de Yasser Arafat de se lier trop vite les mains avec Amman.

Ce texte, qui reprend les grandes lignes d'un accord économique élaboré il y a deux mois et que l'OLP avait alors refusé de signer, est suffisamment vague sur de nombreux points pour laisser aux Palestiniens la liberté qu'ils souhaitaient, tout en permettant à la Jordanie d'aller de l'avant dans ses négociations avec Israël, sans avoir l'air de contrer l'OLP.

Selon l'un des négociateurs palestiniens, Mohamad Zohdi Nachachibi, *« l'accord comprend cinq points principaux : la réouverture des banques jordaniennes dans les territoires occupés, l'utilisation du dinar jordanien comme monnaie principale aux côtés d'autres monnaies internationales et arabes, la création d'un comité technique conjoint pour les questions financières, monétaires et bancaires, la coordination dans le domaine des échanges commerciaux et des investissements industriels, agricoles et d'infrastructures, ainsi que le mouvement des personnes et des marchandises. »*

Les questions financières constituaient une des pierres d'achoppement entre les deux parties. L'OLP, qui ne voulait pas céder à la banque centrale jordanienne une tutelle unique dans les territoires occupés, exigeait la création d'un comité conjoint. Son objectif était de se réserver le droit, en accord avec Amman, d'ouvrir éventuellement de nouvelles banques, des institutions financières ou des bureaux de changes. La Jordanie a également lâché du lest sur un autre point : le dinar ne sera pas, comme il était mentionné dans l'accord économique, la seule monnaie utilisable, avec le shekel israélien, dans les territoires occupés. Cette mention laisse la porte ouverte à la création d'une monnaie palestinienne, désirée par Yasser Arafat mais refusée, jusqu'à maintenant, par Israël.

L'accord ne donne aucune précision sur les mécanismes de coordination des échanges commerciaux et des investissements, alors que Palestiniens et Israéliens, d'un côté, et Jordaniens et Israéliens, de l'autre, discutent dans le détail de la question. Réclamée avec insistance par Amman, la relance de six comités jordano-palestiniens créés en juillet – sur Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et les frontières, l'eau et le développement économique, les lois et les affaires sociales – est aussi prévue dans l'accord. Mais on peut s'interroger sur le sérieux de l'engagement de l'OLP qui, jusqu'à présent, a donné la priorité à la clarification de toutes ces questions avec Israël, pour être sûre de voir reconnue son autorité.

Une autre incertitude pèse sur la coordination politique que les deux parties sont convenues d'avoir entre elles et au niveau arabe à propos du processus de paix. Outre le fait que, par le passé, l'OLP ne s'était pas embarrassée d'une telle coordination, la Syrie a fait récemment savoir, par la voix de son ministre des affaires étrangères, que, pour elle, *« la coordination avec l'OLP avait pris fin avec l'accord d'Oslo »*.

Pressée par le roi Hussein, qui exigeait des résultats (*le Monde* du 4 janvier), l'organisation palestinienne a incontestablement fait un geste envers la Jordanie, qui s'en est réjouie – *« Cet accord est très bon et constitue le début d'une étape nouvelle sur la voie de la coordination pratique »*, a affirmé le ministre de l'information jordanien, Jawad Anani, – mais l'accord est loin d'avoir levé toutes les ambiguïtés entre Amman et l'OLP.

FRANÇOISE CHIPAUX

Les lueurs de Taba

Suite de la première page

Pourtant, l'idée d'une certaine coexistence pacifique a bel et bien été semée dans les esprits. Et, pour l'instant, malgré les déboires, malgré les reculs et en dépit des tueries, cette idée-là poursuit son chemin.

Au-delà des drapeaux palestiniens qui pullulent un peu partout en Cisjordanie et à Gaza, c'est le paysage de la vie quotidienne entre les communautés qui commence lentement à évoluer. Cela ne concerne pour l'instant que les corps constitués, les associations, quelques personnalités courageuses. Mais les exemples n'en sont pas moins frappants. Ainsi, depuis le 13 septembre, recommence-t-on à voir dans les ruelles de Gaza ou de Jérusalem-Est des équipes de journalistes israéliens, des universitaires et même quelques élus de la Knesset visiter des camps de réfugiés, s'informer, discuter. On n'avait quasiment plus vu cela depuis le début de l'intifada en décembre 1987.

Plusieurs associations israélo-palestiniennes, universitaires, économiques, syndicales, qui n'existaient pas ou qui avaient cessé de se réunir ces dernières années ont repris leurs rencontres. *« On s'entoure toujours de précautions*, confie un politologue de Jérusalem-Ouest, *mais pour des raisons de sécurité personnelle, pas parce que l'on aurait, comme avant, la crainte politique, la honte presque, d'être vus ensemble. »*

Un vieil habitué des rencontres secrètes avec des personnalités israéliennes comme Fayçal Husseini, numéro un du Fatah en Cisjordanie, se rend maintenant ouvertement au domicile du ministre de la police à Jérusalem. Hanane Ashraoui, l'ancienne porte-parole des négociateurs palestiniens reçoit chez elle, à Ramallah, sa vieille amie Shulamit Aloni, ministre « super-colombe » de la culture. Ziad Abou Ziad, « ministre » des relations extérieures de Fayçal Husseini, dîne de plus en plus souvent avec des Israéliens dans des restaurants juifs de Jérusalem-Ouest. On pourrait multiplier les exemples.

Avait-on jamais vu, avant le 13 septembre, les personnalités locales de l'OLP négocier publiquement, en pleine poudrière de Gaza, avec les officiers de l'armée d'occupation ? Cela se fait presque tous les jours désormais. On discute de l'amnistie de tel ou tel militant armé et recherché, on réclame la libération de tel jeune arrêté au cours d'une manifestation, on prévient de la tenue de telle ou telle réunion publique, on demande aux soldats de bien vouloir rester discrets. Personne n'oserait encore aller, comme cela se faisait parfois avant 1987, jusqu'à inviter un soldat à une fête de famille. Mais la nouveauté est que les fêtes, justement, les mariages, les cérémonies civiles, les célébrations religieuses ont à nouveau l'air... de fêtes.

Attention ! La paix entre les cousins de Palestine est encore loin d'être établie. Au-delà des violences extrémistes, l'armée elle-même a encore trop souvent la gâchette facile dans les manifs de gamins jeteurs de pierres. Les commandos de ses unités spéciales tirent toujours trop souvent sur les suspects avant d'être menacés par le moindre danger. Les soldats chargés des barrages n'ont toujours pas appris la politesse minimale envers ceux qu'ils rudoient et humilient au quotidien. Mais avant le 13 septembre, avait-on jamais vu des militants du Fatah arrêter des voleurs de banque palestiniens et les remettre à la police israélienne ? Cela s'est produit vendredi, à Tulkarm, dans le nord de la Cisjordanie occupée.

La guerre est une habitude profonde. La paix, elle, ne se décrète pas, elle se construit peu à peu. Et c'est précisément son cadre que les négociateurs israéliens et palestiniens tenteront encore de fixer cette semaine à Taba. Personne ne se fait d'illusion. Le soleil de la mer Rouge qui brille sur ce petit port ne va pas, comme par enchantement, gommer les divergences de fond qui séparent encore les deux camps.

C'est précisément parce que ses contours sont vagues et ses prévisions imprécises, que la grande déclaration mutuelle de principes mise au point à Oslo a pu être signée dans l'été finissant de la capitale américaine.

Les aléas de la négociation

« Ce document, entend-on souvent à Jérusalem, *est comme une coquille vide qu'il nous faut maintenant emplir »*. Problème : les Palestiniens qui ne craignent rien tant que se faire piéger une nouvelle fois par l'histoire et devoir se satisfaire, à terme, de l'autonomie limitée qu'ils ont acceptée, à titre transitoire, dans les territoires occupés par Israël, souhaitent obtenir, dès à présent, le maximum de signes tangibles d'une souveraineté en devenir.

A l'inverse, Itzhak Rabin, qui proclame régulièrement son opposition de principe à *« l'émergence d'un Etat arabe »* entre son pays et la Jordanie – même si, au fond, il n'ignore pas que l'accord conclu va inéluctablement dans cette direction –, le premier ministre tente, avec tous les avantages que l'histoire lui a assurés, de limiter, de ralentir la course de Yasser Arafat. Délicat exercice de funambulisme. Flanqués d'une ribambelle d'opposants, fanatiques ou réfléchis, pacifiques ou violents mais toujours résolus, les deux hommes sont à la fois condamnés à s'entendre et à s'affronter.

Que l'Israélien accorde trop, et avec son unique voix de majorité à la Knesset, il risque la peau de son gouvernement. Que le Palestinien obtienne trop peu, que la nouvelle Alliance du refus basée à Damas parvienne en conséquence à imposer ses thèses guerrières à la majorité des deux millions d'habitants des territoires, et c'est le chaos qui s'installera à Gaza et Jéricho, sonnant le glas d'une carrière, d'un rêve et peut-être même d'une vie, la sienne. Dans ce cas comme dans l'autre, évidemment, ce serait la mort du processus de paix. Alors, on tergiverse, on discute avec âpreté, on menace de rompre, on s'insulte, on s'accuse, et puis on finit par accepter des compromis. Compromis sur la taille qu'aura l'enclave de Jéricho – 50 km^2 aux dernières nouvelles et non plus 22, comme le proposaient les Israéliens à l'origine, alors que les Palestiniens en voulaient 370... Compromis encore sur le contrôle des postes-frontières avec l'Egypte, à Gaza et avec la Jordanie, à Jéricho. Il y aura finalement une sorte de contrôle commun avec des douaniers, des policiers et des drapeaux palestiniens, alors que les deux parties voulaient, à l'origine, une présence exclusive de leurs forces sur les points concernés.

Compromis toujours sur les modalités de la protection des colonies juives de Gaza par l'armée israélienne. Il n'y aura pas de continuité territoriale entre les différentes implantations du territoire. Les Palestiniens qui possèdent des terres agricoles privées situées près des colonies, même entre celles qui sont proches les unes des autres, pourront les conserver. Justice élémentaire ? Le plan de redéploiement militaire initial présenté par Israël prévoyait le contraire et supposait que, pour garder en place 4 300 colons, 10 % du territoire de Gaza, *grosso modo*, continueraient d'être occupés. Dans ce mouchoir de poche de 45 kilomètres de long sur 6 à 13 de large (363 km^2), s'entassent déjà plus de 800 000 Palestiniens : la chose était impensable : selon les dernières fuites, Israël aurait réduit ses prétentions de moitié. Bien sûr, toutes ces indications ne sont que des... indications. Même si les négociations de Taba reprennent sur la base de ce qui a été ficelé dans les grandes lignes il y a huit jours au Caire, de nombreux « détails » restent à mettre au point. Le « retrait » militaire israélien dans deux enclaves palestiniennes sera-t-il terminé le 13 avril prochain, comme le prévoit l'accord d'Oslo ? Quand et comment la passation complète des pouvoirs dans les domaines civils prévus (santé, éducation, services sociaux, tourisme, taxation directe) aura-t-elle lieu ?

Quelles seront l'étendue et la limite de la coopération prévue entre police palestinienne et forces de l'ordre israéliennes ? Le calendrier final de libération pour tous les Palestiniens détenus dans les prisons et les camps israéliens – plus de 11 000 – est-il au point ? Quand et comment les comités conjoints de coopération dans les domaines de l'eau, de l'énergie, des finances, du transport, des télécommunications, de l'industrie, du travail, des médias et de l'environnement seront-ils en place ? *« Les négociations de Taba devraient se poursuivre pendant trois semaines »*, affirment les délégués palestiniens. *« Délai réaliste »*, répond-on du côté israélien. Réaliste, oui, à condition qu'il n'y ait pas d'autres crises, pas d'autres ruptures, pas d'autres divergences d'interprétation.

PATRICE CLAUDE

L'affaire des deux Iraniens « expulsés » vers Téhéran

Berne et Washington critiquent sévèrement l'attitude de Paris

Alors que le gouvernement français continue de se réfugier derrière la *« raison d'Etat »*, son refus d'extrader deux Iraniens vers la Suisse – où ils sont soupçonnés de l'assassinat d'un opposant au régime de Téhéran – et sa décision de les « expulser » vers l'Iran (*le Monde* du 1er janvier) continuent de soulever de vives protestations.

Dans un entretien publié, vendredi 7 janvier, par un journal de Lausanne, *le Nouveau Quotidien*, le ministre suisse de la justice, Arnold Koller, a reproché à Paris d'avoir affaibli la lutte contre le terrorisme international. La décision des autorités françaises a constitué une *« surprise totale »*, a dit M. Koller : *« Nous n'avons absolument rien su avant le 29 décembre, et il n'y a eu aucune concertation. »*

M. Koller juge l'attitude de Paris *« très regrettable »*. *« Les instruments juridiques européens sont bons*, a-t-il fait valoir, *mais il faut les appliquer. C'est une question de solidarité entre les Etats dans leur lutte contre le terrorisme. » « Il ne faut pas céder aux terroristes. C'est la seule manière d'agir, sinon ce sont eux qui l'emportent. Mon souci est que cette affaire ne fasse pas école ni que d'autres Etats suivent l'exemple de la France »*, a encore déclaré M. Koller. Il a admis que l'*« intérêt national »* invoqué par la France pouvait parfois être justifié, *« par exemple, une menace de grande ampleur, impossible à stopper et qui mette en danger la vie de beaucoup de gens »*. *« Mais*, a-t-il ajouté, *j'insiste : mon credo est qu'il faut tenir tête aux terroristes. »*

De son côté, le département d'Etat américain, dans un communiqué, a déclaré : *« Nous ne comprenons pas la décision »* de Paris. Le département d'Etat a fait savoir qu'il avait demandé *« des éclaircissements à ce sujet au gouvernement français »*. *« Les Etats-Unis pensent que la loi doit s'appliquer aux terroristes »*, souligne le communiqué.

A Paris, le ministre des affaires étrangères a déclaré, vendredi, à Europe 1, que *« tout a été dit sur cette affaire »*. *« Nous n'avons cédé à personne. La détermination du gouvernement de faire en sorte que la France ne soit pas la base arrière du terrorisme international ne fait aucun doute »*, a encore dit Alain Juppé, avant d'ajouter que *« lutter contre le terrorisme, cela ne consiste pas à garder sur le territoire national ceux qui organisent le terrorisme »*. – *(AFP, Reuter.)*

Une lettre d'Ali Keshtgar, écrivain en exil

Nous avons reçu d'un écrivain iranien, Ali Keshtgar, opposant vivant en exil en France, une lettre dont nous publions les extraits suivants :

« (...) La France a cédé face au chantage du terrorisme international, de sorte que le régime islamique pourra impunément poursuivre ses actions meurtrières. En tant qu'opposant exilé en France, ou tout simplement en tant qu'homme désireux de liberté, comment puis-je réagir à cette nouvelle, sinon par une douloureuse colère et une envie de crier « Honte à la France ! ».

Quel *« intérêt national »* nécessite de remettre en cause l'indépendance de la justice inhérente à la démocratie même ? Quel *« intérêt national »* nécessite que la République s'éloigne des principes démocratiques de la Révolution de 1789 pour collaborer avec les dirigeants de la révolution islamique ? Ahmed Taheri et Mohsen Sharif Esfahani sont libérés aujourd'hui pour que demain d'autres opposants politiques iraniens, ceux qui espéraient trouver refuge en Europe, soient plus honteusement encore assassinés dans quelque rue de Paris, Vienne, Genève, ou Berlin, pour qu'ils soient, en un mot, sacrifiés à l'*« intérêt national »* des uns et des autres.

(...) Vivons-nous dans un monde assez absurde pour laisser se vérifier les prédictions grotesques des mollahs qui veulent envahir le monde par le fanatisme et la corruption ? »

REPÈRES

AZERBAÏDJAN

Bakou affirme avoir repris le contrôle d'une partie de sa frontière avec l'Iran

L'Azerbaïdjan a affirmé, vendredi 7 janvier, avoir reconquis plusieurs localités de sa région frontalière avec l'Iran au détriment des forces arméniennes du Haut-Karabakh, soumises depuis le mois dernier à une contre-offensive de la part des troupes de Bakou. De leur côté, les autorités arméniennes du Haut-Karabakh ont indiqué qu'elles avaient réussi à repousser cette offensive, intervenue jeudi, et à garder le contrôle des localités revendiquées par Bakou, selon l'agence Interfax.

L'Azerbaïdjan assure avoir repris 40 des 170 kilomètres de frontière pris l'an dernier par les forces sécessionnistes du Haut-Karabakh, au sud de cette région sous administration de l'Azerbaïdjan et peuplée majoritairement d'Arméniens. Selon le ministère de la défense à Bakou, cité par l'agence Touran, les troupes azerbaïdjanaises ont *notamment reconquis* la ville de Goradiz, ainsi que les villages d'Achagy-Laglyvend, Kerimbeli et Choukiourbeli, précise Interfax. Cette percée permet à l'Azerbaïdjan de rétablir, *via* l'Iran, des voies de communications routières avec le Nakhitchevan, son enclave en territoire arménien. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD

Nouveaux contacts « de travail » entre l'AIEA et Pyongyang

Une nouvelle rencontre *« de travail »* entre la Corée du Nord et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant l'inspection des sites nucléaires nord-coréens a eu lieu, vendredi 7 janvier, à Vienne. Selon l'AIEA, *« le contact devrait continuer la semaine prochaine »*. D'autre part, deux sénateurs américains, le démocrate Sam Nunn et le républicain Richard Lugar, en visite à Tokyo et Séoul, se sont opposés, samedi, à tout compromis de Washington à l'égard de Pyongyang sur les inspections de l'AIEA. Ils ont aussi demandé aux Etats-Unis, au Japon et à la Corée du Sud de se préparer à prendre des sanctions économiques contre le régime du maréchal Kim Il-sung. – *(AFP, UPI.)*

MEXIQUE

Nouveau bilan officiel du soulèvement dans le Chiapas

Depuis le 1er janvier, l'insurrection de l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN) a fait au moins 99 morts, dont 8 militaires, dans l'Etat méridional du Chiapas, selon le dernier bilan du ministère de la défense, présenté vendredi 7 janvier. Ce dernier a toutefois reconnu *que les victimes* évacuées par les rebelles ne pouvaient être comptabilisées. Des sources indépendantes ou proches de l'Eglise catholique ont fait état de plus de 400 morts.

L'armée fédérale a poursuivi, vendredi, ses bombardements sur les zones du sud du pays où les insurgés ont pu trouver refuge. De leur côté, les rebelles « zapatistes » ont revendiqué la destruction de deux pylônes électriques dans les Etats du Michoacan et de Puebla, opérations qui relèvent apparemment plus de la propagande que de véritables actes de sabotage.

De crainte d'attentats rebelles, tous les aéroports du pays ont été mis en état d'alerte et la Bourse de Mexico a été évacuée après une alerte à la bombe. Des slogans à la gloire de l'AZLN sont apparus sur les murs de plusieurs villes, où des tracts des rebelles ont été distribués. – *(AFP, Reuter.)*

ROYAUME-UNI

Londres réitère son refus de « clarifications » demandées par le Sinn Fein

Le processus de paix en Irlande du Nord semblait se diriger vers une impasse après le rejet, vendredi 7 janvier, à Belfast, par le ministre à l'Irlande du Nord, Sir Patrick Mayhew, des demandes de *« clarifications »* du Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, concernant la déclaration anglo-irlandaise du 15 décembre sur les perspectives de paix en Ulster. Sir Patrick a souligné que *« la déclaration parle d'elle-même et n'a pas besoin d'être clarifiée »*, et il a rappelé qu'il ne pouvait y avoir de négociations avec le mouvement républicain tant que ce dernier *n'aura pas « renoncé à la violence de façon permanente »*.

Ces déclarations ont coïncidé avec les propos de Gerry Adams, le président du Sinn Fein, qui a laissé entendre vendredi que l'IRA n'abandonnerait pas vingt-cinq années de lutte armée sans une telle *« clarification »*, car la déclaration du 15 décembre, a, selon lui, *« donné lieu à diverses interprétations »*. Ce texte n'exclut pas la perspective d'une Irlande unie, à condition de recevoir l'accord de la majorité protestante de l'Ulster, et offre au mouvement républicain la possibilité de participer à des pourparlers de paix après un cessez-le-feu de trois mois. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

CUBA

Appel d'intellectuels français en faveur de la libération de Patricio de la Guardia

Condamné, en 1989, à trente ans de prison pour *« ne pas avoir eu le courage de dénoncer »* son frère jumeau, l'ex-général du ministère cubain de l'intérieur Patricio de la Guardia, âgé de cinquante-cinq ans, a vu son état de santé se dégrader dangereusement ces derniers mois, à la suite d'une opération pour une hernie. Soumis à un isolement quasi-total, il vient d'apprendre que le droit de visite de sa famille, une fois tous les vingt et un jours, sera supprimé : les autorités cubaines n'ont pas apprécié l'annonce de la tenue à Paris, vendredi 7 janvier, d'une conférence de presse pour demander la révision de son procès et sa libération.

En même temps que treize autres hauts responsables du département « monnaie convertibles » des ministères de l'intérieur ou de l'armée, Patricio de la Guardia avait été traduit devant une juridiction d'exception pour *« trafic de drogue, abus de pouvoir et actes hostiles contre un Etat étranger »*. Quatre de ses co-accusés ont été fusillés, dont le général Arnaldo Ochoa et le colonel Antonio de la Guardia, et neuf ont été soit libérés, soit laissés en résidence surveillée. Seul, Patricio de la Guardia reste incarcéré – il pèserait actuellement 48 kilos pour 1,80 mètre, – bien que le procureur du procès eût reconnu qu'il *« n'avait pas commis ni eu de liens avec les délits »* reprochés aux autres condamnés.

Les écrivains Régis Debray, Jean-François Fogel et Gilles Perrault se sont associés, vendredi, à la nièce du détenu, Illéana de la Guardia, pour envoyer une lettre au président Fidel Castro. Outre la libération de l'ex-général, les signataires réclament qu'il puisse être soigné par un médecin de son choix.

M. J.

ASIE

AFGHANISTAN

Des milliers de personnes fuient Kaboul à l'occasion d'un cessez-le-feu

Les factions afghanes qui s'affrontent depuis le 1er janvier sont convenues, vendredi 7 janvier, d'une trêve de vingt-quatre heures pour permettre l'évacuation des diplomates (1) et l'hospitalisation des blessés, indiquent les agences de presse. Tant le président Rabbani que la coalition formée par le premier ministre intégriste, Gulbuddin Hekmatyar, et le général ouzbek Rashid Dostom, naguère pilier du régime communiste, ont accepté un cessez-le-feu à compter de samedi à 6 heures (locales).

Vendredi, jour de la grande prière musulmane, avait déjà été marqué par un net ralentissement des combats à Kaboul. Les tirs d'artillerie ne s'étaient fait entendre, en fin de matinée, que dans la zone du Bala Hissar, vieille forteresse où les fidèles de M. Rabbani encerclent ceux de M. Dostom.

En acceptant cette trêve, les factions ont répondu à un appel insistant des Nations unies, qui souhaitait faciliter, notamment, l'évacuation des diplomates et de son personnel, après des combats qui ont fait des centaines de morts et plus de 3 000 blessés. Des milliers de Kaboulis ont commencé de mettre à profit le répit des dernières heures pour évacuer le centre et se diriger vers Khairkhana, zone septentrionale de la ville restée à l'écart des affrontements. A Mazar-I-Sharif, « capitale » du nord de l'Afghanistan et fief du général Dostom, vendredi a également été une journée calme, après six jours de combats acharnés.

Des organisations humanitaires ont distribué 30 tonnes de farine au camp de Sakhi ; dans cette installation, située à 25 kilomètres à l'est de la ville, 20 000 Tadjiks ont trouvé refuge, il y a un an, lors de la guerre civile qui a ensanglanté leur pays. Le Tadjikistan vient de saisir l'ONU à leur sujet.

(1) Les ambassades encore ouvertes sont celles du Pakistan, de l'Iran, de l'Arabie saoudite, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'OLP et de la Corée du Nord. Ont aussi une représentation intermittente à Kaboul : la Turquie, la Libye et la France.

Jacques Chirac en Indochine. – Jacques Chirac est attendu, dimanche 9 janvier, au Cambodge, première étape d'une tournée en Indochine qui le conduira, jusqu'à la mi-janvier, au Vietnam et au Laos. Le voyage du maire de Paris ouvre une série de visites de personnalités politiques françaises dans la région d'ici la fin mars et concernant les ministres de l'industrie, Gérard Longuet, de la culture et de la francophonie, Jacques Toubon, et des affaires sociales, Simone Veil. Il survient un an après la visite officielle du président Mitterrand au Cambodge et au Vietnam. Au cours de son séjour à Phnom-Penh, le président du RPR doit rencontrer les principaux dirigeants cambodgiens.

CORÉE DU SUD

Séoul accuse une société française d'escroquerie dans un trafic d'armes

Le ministre sud-coréen de la défense a démis de ses fonctions, vendredi 7 janvier, le directeur de l'agence gouvernementale chargée des achats d'armement (DLA), le général Lee Su-ik, accusé de négligence dans un scandale de fausses livraisons d'armes payées 6,7 millions de dollars à une firme française. Le ministère a, en outre, demandé à la France d'ouvrir une enquête sur cette affaire. Selon le rapport final de l'enquête, l'un des instigateurs de l'escroquerie est un Français d'origine coréenne, Jean-René Fuan, en fuite tout comme son complice, Chu Kwang-yong, un agent commercial. Quatre responsables de la DLA ont été arrêtés, dont les colonels Yoon Sam-song, ex-chef du département des achats à l'étranger, et Lee Myong-goo, ancien responsable de l'achat de munitions. Le directeur de la United Shipping Company, Yang Kyu-sok, a été interpellé pour avoir fourni la fausse attestation du chargement qui a permis la fraude.

Le président sud-coréen, Kim Young-sam, avait ordonné, le 20 décembre, l'ouverture d'une enquête sur l'escroquerie dans laquelle était impliquée l'entreprise française EFICO (Compagnie industrielle et financière européenne). Selon les journaux sud-coréens, l'EFICO avait présenté de faux bons de livraison au ministère de la défense pour deux livraisons de munitions, en 1991 et 1992, payées par le biais de la Korea Exchange Bank à Paris et qui n'ont jamais été livrées. Le quotidien *Chosun Ilbo* avait reproduit une télécopie de M. Fuan affirmant qu'il s'agissait d'un malentendu et que le contrat couvrait, en fait, une opération des services secrets.

Le ministère français de la défense a indiqué que l'EFICO – dont le siège est dans l'île de Man, en Grande-Bretagne – n'était pas répertoriée dans la liste des entreprises travaillant habituellement avec lui. – *(AFP, Reuter, AFP.)*

LOIN DES CAPITALES

Auroville, vingt-cinq ans après



AUROVILLE

correspondance

« Quand je suis arrivé ici pour la première fois, en 1970, il n'y avait qu'un grand désert rouge », se souvient Pierre-Charles, en contemplant la forêt tropicale qui entoure sa maison. Le nom d'Auroville suggère une ville : sur place, on découvre un épais manteau végétal dissimulant les maisons des 800 Aurovilliens.

Après vingt-cinq ans d'existence, la cité utopique du sud de l'Inde, construite près de Pondichéry, peut au moins se targuer d'être une réussite écologique. Pour le reste, elle demeure aussi déconcertante et inclassable qu'au premier jour de son histoire : le 28 février 1968, 5 000 personnes de diverses nationalités se rassemblaient sur ce plateau désertique pour célébrer la naissance d'Auroville, en mélangeant, dans une urne, la terre de leurs pays respectifs. Tout un symbole pour un projet qui aspire à réaliser l'unité du genre humain et un épanouissement spirituel fondé sur le yoga.

L'atmosphère d'Auroville évoque cependant davantage la ruche que l'ashram : ses habitants se consacrent moins à la méditation qu'au reboisement, à l'agriculture, à la fabrication d'ordinateurs et à toutes sortes d'activités productives. On imagine des ex-routards ou des yogis détachés du monde et on rencontre des architectes, des médecins, des artistes ou des ingénieurs qui ont tout plaqué pour vivre cette aventure *new age* avant l'heure.

Les Aurovilliens travaillent depuis deux décennies à la construction du Matrimandir, un centre de méditation dont la forme évoque la Géode et qui se veut le *« symbole de la réponse du Divin à l'aspiration humaine vers la perfection »*. Mystiques, ils vénèrent la mémoire de l'inspiratrice d'Auroville, la Française, d'origine tunisienne, Mirra Alfassa, qu'ils appellent la Mère et dont les portraits s'étalent un peu partout. Et pourtant, Auroville n'est pas une secte.

Il faut plutôt parler d'une communauté spirituelle fondée sur les idées du philosophe indien Sri Aurobindo et de Mirra Alfassa, qui ont enseigné, des années 20 jusqu'à leur mort, à l'ashram de Pondichéry : refus du matérialisme, du culte de l'argent et de la compétition, de la hiérarchie, des contraintes ; accent mis sur la coopération, l'épanouissement et l'harmonie à travers le yoga, l'éducation et le travail...

Sur le terrain, cela se traduit par un curieux mélange de socialisme utopique tendance fouriériste, d'humanisme, d'autogestion et d'anarchie contrôlée, le tout accommodé à la sauce yoga. L'œcuménisme du projet permet de ratisser large et empêche Auroville de dégénérer en secte, puisque *« la seule bonne volonté de faire une expérience collective pour le progrès de l'humanité suffit pour y être admis »* (Mirra Alfassa). On trouve même à Auroville des gens qui affirment y être restés simplement *« parce qu'il y fait bon vivre »*.

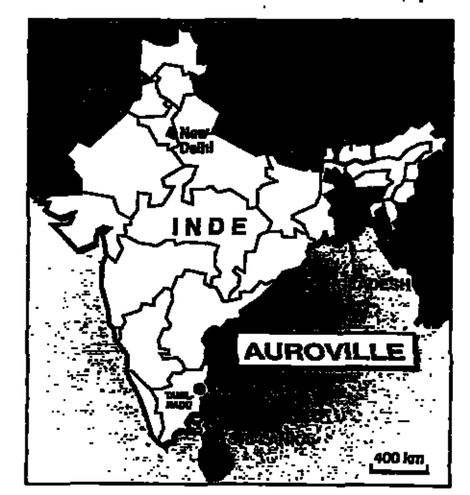
La majorité demeure cependant très impliquée dans l'idéal de la cité : *« Nous vivons dans un laboratoire d'expérimentation sociale qui doit favoriser la transformation de l'être et dont nous sommes les cobayes volontaires »*, affirme Pierre-Charles, un pionnier d'Auroville. Toutes les activités sont organisées de manière à ne pas séparer le développement spirituel de la vie quotidienne. L'enseignement, qui se veut une *« école de liberté »*, rappelle un peu Summerhill.

Idem pour le travail : *« Ici on peut apprendre n'importe quel métier et en changer très facilement »*, explique Young-Mi, qui a quitté sa Corée natale parce qu'elle refusait d'y *« vivre une vie ordinaire »*. Au patchwork d'idées qui ont présidé à la fondation d'Auroville répond la diversité de ses habitants : *« Il y a des gens qui viennent ici parce qu'ils sont très engagés dans le yoga, d'autres qui sont d'abord intéressés par l'aventure humaine »*, dit Bhaga, ex-Christiane, qui a pris comme bien d'autres Occidentaux un prénom indien.

Citoyens du monde

Après les Indiens et les Allemands, les Français sont les plus nombreux à Auroville, mais on y trouve aussi des Russes, des Brésiliens, des Américains ... Le plus étonnant est de voir ce melting-pot de citoyens du monde tenir depuis si longtemps, là où tant d'autres communautés ont échoué. Dans la famille Borg, on en est à la troisième génération d'Aurovilliens.

Bernard, grand-père d'un petit Matteo, est arrivé là en 1968 : *« Je gagnais bien ma vie en France mais j'avais envie d'autre chose. Auroville m'est apparue comme une page blanche sur laquelle on pouvait écrire une belle histoire. »* A-t-il l'impression d'avoir réussi sa vie sur ce bout de terre



isolé, accablé de chaleur tropicale ? *« Ici, il n'y a pas de schéma préétabli déterminant ce qu'est l'échec ou la réussite comme en Occident. On prend conscience d'un progrès, mais il s'agit de quelque chose d'intérieur. »*

Symbole de la vocation spirituelle de la cité, le Matrimandir dresse ses quelque 50 mètres de hauteur en plein centre du plateau. C'est la grande œuvre des Aurovilliens qui l'ont commencé en 1972. Au rythme actuel des donations, ils espèrent l'achever à l'horizon de l'an 2000. A l'intérieur de la sphère, on se déchausse pour revêtir des chaussettes amortissant le bruit des pas.

On accède ensuite à la chambre de méditation qui baigne dans le silence et la pénombre. Au centre de la salle, une boule de cristal sur laquelle tombe verticalement un rayon de soleil. Dans un ballet silencieux, les visiteurs entrent, s'assoient sur des petits coussins pour méditer, une heure ou dix minutes. Atmosphère.

Auroville, un projet utopique ? Les Aurovilliens se flattent en tout cas de n'être pas les seuls à y croire. Ils bénéficient du soutien de personnalités (du Dalaï Lama à l'anthropologue Margaret Mead, en passant par des artistes comme Michel Jonasz et Graeme Allwright), des contributions financières d'entreprises, de fondations, sans oublier le gouvernement indien et l'UNESCO qui parrainaient, en avril, à Paris, une exposition à l'occasion des vingt-cinq ans de la cité. Autant d'aides utiles pour boucler le budget d'Auroville (environ 30 millions de francs), qui ne peut faire vivre ses habitants avec ses seules activités productives.

Si l'expérience perdure, c'est peut-être aussi parce qu'elle est loin d'avoir réalisé ses ambitions. On recense un peu plus de 800 Aurovilliens, alors que le projet initial en prévoyait 50 000. Les principes généreux qui régissent Auroville pourraient difficilement s'appliquer sur une échelle plus grande que celle d'un petit village. En échange de leur travail, Auroville fournit gratuitement à ses habitants la nourriture, l'éducation, des services de santé, quelques biens essentiels, plus une « maintenance », en principe égalitaire, correspondant à environ 400 francs mensuels.

Le bon fonctionnement du système repose sur l'autodiscipline et l'honnêteté. Des vertus fragiles qui ont déjà amené à écorner l'idéal : pour éviter le parasitisme de certains qui vivaient sur le dos de la communauté, *« l'argent n'est plus mis en commun comme avant mais versé à chacun en échange d'un travail effectif. C'est une régression nécessaire car on n'était pas prêt »*, constate une Aurovilienne.

Ce laboratoire pourrait-il fonctionner ailleurs qu'en Inde ? On peut en douter. Les Aurovilliens estiment qu'aucun autre Etat n'accepterait de voir naître sur son sol une cité qui appartient à *« l'humanité tout entière »*. Avec ses maisons coquettes, ses plages et ses palmiers, Auroville se révèle finalement un paradis artificiel dans les deux sens du terme : parce qu'il est entouré d'un océan de misère, et parce que les conditions de vie (coupures d'électricité, isolement, mousson ...) font vite déchanter les postulants qui espèrent se la couler douce en Inde avec peu d'argent.

Trop ambitieuse, Auroville, qui se veut le berceau d'un monde meilleur, semble condamnée à végéter sur ce coin de terre indienne, à l'image du Matrimandir encore inachevé. Au moment où elle vient de célébrer son quart de siècle, les défenseurs de la cité gardent, malgré tout, intacte leur foi en l'avenir : *« Je revendique pour Auroville le droit à l'utopie et celui de construire autre chose que ce qui est proposé ailleurs*, clame Roger Anger, l'un des architectes du Matrimandir. *Ce sont les rêveurs et les poètes qui font avancer le monde. »*

FRÉDÉRIC BRILLET

AFRIQUE

TOGO

Les combats de rue ont fait au moins cinquante-huit morts à Lomé

Les corps de seize civils ont été retrouvés dans la banlieue nord de Lomé, a indiqué la police, vendredi 7 janvier. Le bilan officiel des affrontements qui ont opposé à partir de mercredi soir les forces de sécurité et des groupes d'hommes armés est ainsi porté à 58 morts. Trois chauffeurs de taxis et deux propriétaires de taxi-moto ont été tués, dès le début de l'opération, mercredi, parce qu'ils refusaient de remettre leur véhicule aux assaillants, a ajouté un communiqué diffusé à la radio nationale.

Les autres personnes ont été tuées lors du repli des groupes armés, *« qui tiraient dans tous les sens »*, poursuit le communiqué, qui ne précise pas l'identité des victimes. Un précédent bilan officiel faisait état de 42 tués, dont 29 assaillants, 8 membres des forces de sécurité et 5 civils, dont un pasteur brésilien de passage au Togo. Le nombre des blessés n'a pas encore pu être établi.

Selon les autorités togolaises, ces hommes armés sont *« venus du Ghana »* voisin avec pour objectif d'abattre ou de capturer le chef de l'Etat, le général Gnassingbé Eyadéma. Une soixantaine de suspects ont été interpellés, selon la gendarmerie. Vendredi en début de soirée, selon des sources militaires, deux obus *« tirés à partir du territoire ghanéen »* sont tombés dans la banlieue nord de la capitale, faisant un blessé grave.

Plus tard, un semblant de calme régnait à Lomé. Le premier ministre, Joseph Koffigoh, a réaffirmé à la télévision que les hommes armés étaient *« venus du Ghana »*. Il a indiqué que le peuple togolais voulait *« vivre en paix avec tous ses voisins »*, ajoutant que le président Eyadéma et le gouvernement *« feront tout pour préserver cette paix-là »*.

A Paris, le porte-parole du Quai d'Orsay a déclaré que la France déplorait les violences au Togo et *« les tentatives qui pourraient être faites visant à empêcher le peuple togolais de s'exprimer librement lors des prochaines élections législatives »*, dont le premier tour a d'ores et déjà été reporté au 6 février. *« Nous suivons de près les événements »* au Togo, a-t-il ajouté.

A Washington, le département d'Etat a recommandé vendredi aux ressortissants américains souhaitant se rendre au Togo de retarder leur voyage en raison des troubles qui y sévissent. – *(AFP.)*

EUROPE

CHYPRE

Le gouvernement chypriote turc souhaite des pourparlers intercommunautaires directs

Le nouveau gouvernement chypriote turc issu des législatives du 12 décembre 1993 en « République turque de Chypre du Nord » (RTCN, autoproclamée et reconnue seulement par Ankara), qui ont vu la défaite des opposants les plus farouches à toute concession à la partie chypriote grecque, s'est déclaré, vendredi 7 janvier, en faveur d'une reprise des pourparlers intercommunautaires, a rapporté l'agence turque semi-officielle Anatolie. Les pourparlers avaient été interrompus l'été dernier à la suite d'un désaccord interne à la « RTCN », qui semble avoir été tranché par ces élections.

Les pourparlers intercommunautaires visant à trouver une solution à la question chypriote doivent reprendre dans les prochains jours à New-York sous l'égide du secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali.

Des efforts de la Commission

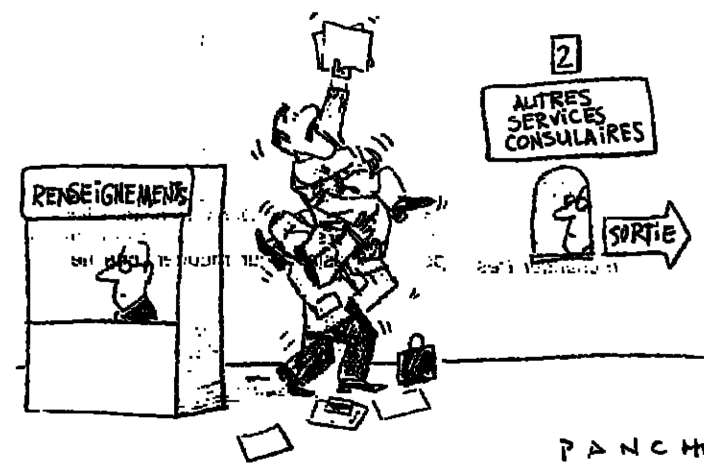
Le nouveau gouvernement de Hakki Atun souhaite néanmoins que les pourparlers se déroulent désormais à Chypre. La mise en application d'un accord éventuel devra être adoptée séparément par les deux communautés, souligne le programme de gouvernement présenté par M. Atun au Parlement vendredi. Ce texte, qui rappelle le rôle de garant du statut de l'île assumé, notamment, par Ankara, propose une solution bizonale et bicommunautaire. *« Dans ce statut, aucune partie ne doit avoir le droit de souveraineté sur l'autre »*, déclare le document.

De son côté, le président de la Commission de Bruxelles, Jacques Delors, a affirmé au quotidien grec pro-gouvernemental *Ta Néa*, publié vendredi, qu'il déploie *« dans l'ombre »*, avec la Commission, des efforts pour un règlement à Chypre. *« C'est dans ce cadre que doit être interprété le processus d'adhésion de Chypre à l'Union* [européenne] *»*, ajoute-t-il. La candidature de Chypre a reçu un avis de principe favorable, mais reste bloquée, pour le moment, par le problème de la partition de l'île.

J.-L. A.

Bousculades pour quitter l'Algérie





Suite de la première page

Devant le consulat de Belgique, en revanche, la « clientèle » est maigre et plus collet monté : quinze candidats, pas plus, piétinent docilement. Les consulats d'Europe de l'Est font, bien évidemment, un four... *« Aucun pays au monde ne traite les gens de cette manière ! Je vous le dis, ces employés sont des voyous ! Ils ne font pas honneur à la France... »*, lance à la cantonade un quinquagénaire cramoisi, brandissant son dossier comme preuve de sa bonne foi.

Congés en prime

Plantés sur le trottoir qui borde l'avenue du 1er-Novembre, ceux et celles qui attendent leur tour – et à qui on donnera, qui sait ?, le sacro-saint tampon... – observent un silence inquiet.

La fermeture inopinée, pendant toute une semaine, du service des visas du consulat de France, a pris tout le monde de court. Un service des urgences est certes assuré. Mais il ne concerne, pour l'essentiel, que les cas médicaux nécessitant une évacuation vers les hôpitaux ou les cliniques de l'Hexagone. Ce baisser de rideau du service des visas – qui n'a même pas été annoncé par voie de presse – suscite des commentaires perplexes. Serait-ce, de la part de la France, alarmée par la récente série d'assassinats contre des ressortissants étrangers, une manière sournoise de représailles ? Ou s'agit-il, comme d'autres le supputent, d'une sorte de ballon d'essai, destiné à décourager les candidats au voyage ? La réouverture du service, prévue samedi 8 janvier, promettait en tout cas de jolies bousculades ! Celles du mois de décembre, quand le nombre des demandeurs frôla les six mille par jour et celui des visas accordés dépassa les sept cents, avaient bien failli tourner à l'émeute. Traditionnellement forte en période de fêtes de fin d'année, la demande aura battu ses records historiques, l'insécurité et le stress endémique ayant poussé ceux qui le pouvaient (1) à réveillonner loin d'Alger.

Mais qui dit surcroît de dossiers à traiter dit surcroît de fatigue pour le personnel consulaire, lui-même peu épargné par les tensions nerveuses de la vie algéroise. Problème qui échappe, bien entendu, aux visiteurs de l'avenue du 1er novembre, par où transitent les demandeurs de visas munis d'une lettre de recommandation, comme à ceux, moins chanceux et plus nombreux, de la place des Martyrs.

Circonstance aggravante, les compressions de personnel, faites, par souci de sécurité, dans la majorité des chancelleries, touchent en moyenne un tiers des effectifs. Ceci ajouté à cela suffit peut-être à expliquer, comme on le dit de bonne source, que les malheureux employés du service des visas aient eu droit *« en prime »* à une semaine de congés afin de se remettre de ces éreintements hivernaux.

Devant la porte étroite, à peine entrebâillée, où policiers et plantons font bonne garde, une jeune Algérienne, les traits tirés, laisse éclater sa rage : *« Ils disent qu'on ne laisse passer que les urgences ! Mais mon mari, qui est en France, ce n'est pas une urgence ? »* Epouse d'un Français, mais ne disposant pas pour autant du passeport tricolore, la jeune femme devra, comme bien d'autres, prendre son mal en patience. *« Et encore, elle a de la chance, souffle un vieux retraité. Vous imaginez, les gens de l'intérieur, comme ceux de Tamanrasset, qui n'ont pas été prévenus et ont fait tout le chemin pour rien ? »*

CATHERINE SIMON

(1) Outre les formalités purement administratives, tout demandeur de visa doit pouvoir justifier d'un compte bancaire en devises, suffisamment approvisionné pour assurer son séjour en France. Pour quinze jours, le « barème » est de trois mille francs ; il passe à six mille francs pour un séjour d'un mois. Pour les séjours plus courts (les plus longs séjours n'excèdent plus désormais cinq mois) on doit justifier d'une somme minimale de deux cents francs par jour.

EN BREF

BRÉSIL : première condamnation à la prison pour le complice de l'ancien président Collor. – L'homme d'affaires brésilien Paulo César Farias, qui fut à l'origine du scandale de corruption ayant entraîné la destitution du président brésilien Fernando Collor de Mello, a été condamné, vendredi 7 janvier, pour fraude fiscale, à quatre ans de prison avec sursis, par un tribunal de Brasilia. L'ancien trésorier de la campagne électorale de M. Collor, extradé de Thaïlande début décembre et détenu depuis à Brasilia, restera en prison car il doit répondre de nombreux autres chefs d'accusation. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : Mario Cuomo se présentera une quatrième fois au poste de gouverneur de l'Etat de New-York. – Mario Cuomo a déclaré, vendredi 7 janvier, qu'il se présenterait à nouveau, en novembre prochain, au poste de gouverneur de l'Etat de New-York. M. Cuomo, qui est démocrate, accomplit actuellement son troisième mandat de gouverneur. – *(AP.)*

GÉORGIE : M. Chevardnadze confirme la mort de Zviad Gamsakhourdia. – Le bureau de presse du chef de l'Etat géorgien, Edouard Chevardnadze, a confirmé, vendredi 7 janvier, la mort de l'ex-président Zviad Gamsakhourdia, a rapporté l'agence de presse russe ITAR-TASS. Un communiqué a indiqué que des informations provenant de l'épouse de l'ancien président géorgien depuis Grozny, la capitale de Tchétchénie où elle réside, confirment que son mari est décédé et enterré, ajoute l'agence, qui ne précise toutefois pas le lieu où a été retrouvé et enterré le corps. – *(AFP.)*

MAROC : visite surprise de Charles Pasqua. – Le ministre français de l'intérieur et de l'aménagement du territoire se trouvait, vendredi 7 janvier, à El Ayoune, au Sahara occidendal, et était attendu à Rabat dans la soirée, où il devait rencontrer son homologue Driss Basr, a indiqué une source marocaine bien informée. Aucune indication n'a pu être obtenue sur l'objet de cette visite impromptue, ni sur la date d'arrivée à El Ayoune de M. Pasqua. – *(AFP.)*

NIGER : manifestation d'étudiants à Niamey. – Une cinquantaine d'étudiants, parmi lesquels *« quelques dirigeants syndicaux »*, ont été interpellés, vendredi 7 janvier, à Niamey, à la suite d'affrontements sur le campus entre forces de l'ordre et manifestants, qui ont fait plus de 40 blessés légers, selon un bilan établi par la police. Les étudiants réclamaient le paiement de *« plusieurs »* mois d'arriérés de bourses et l'amélioration de leurs conditions de travail. – *(AFP.)*

NIGÉRIA : détente dans le conflit frontalier avec le Cameroun. – La visite au Cameroun, vendredi 7 janvier, du ministre des affaires étrangères du Nigéria, Baba Gana Kingibe, a, semble-t-il, permis d'atténuer la tension qui régnait entre les deux pays à propos d'un litige frontalier dans le golfe de Guinée (*le Monde* du 8 janvier). Le Nigéria et le Cameroun n'ont cependant pas encore retiré les troupes qu'ils avaient dépêchées dans la région. Après un entretien avec le président camerounais, Paul Biya, le ministre nigérian a réaffirmé qu'il n'y avait pas eu de violation de la frontière, reconnaissant toutefois que des incidents de ce type étaient *« monnaie courante »* et n'avaient donc *« rien d'extraordinaire »*. – *(AFP.)*

POLOGNE : examen du budget au Parlement. – Le Parlement polonais a commencé, jeudi 6 janvier, à examiner le budget pour 1994 dont l'adoption a été retardée par la victoire des partis de gauche aux élections législatives de septembre dernier. Le ministre des finances, Marek Borowski, a indiqué que les priorités du budget sont la lutte contre l'inflation, la poursuite de la privatisation et de la croissance économique qui a atteint près de 4 % en 1993, se plaçant ainsi dans la continuité de la politique des précédents gouvernements issus de Solidarité que les partis de gauche avaient sévèrement critiqué pendant la campagne électorale. – *(AP.)*

Un nouveau dirigeant pour le BBWR. – Le chirurgien le plus célèbre de Pologne, Zbigniew Religa, pionnier des transplantations cardiaques, a été élu à l'unanimité, vendredi 7 janvier, à la présidence du Bloc sans-parti de soutien aux réformes (BBWR), proche du président Walesa. Le BBWR, créé par les partisans du chef de l'Etat quelques mois avant les législatives de septembre dernier, remportées par les partis de gauche, a seize députés sur quatre cent soixante à la Diète. – *(AFP.)*

RUSSIE : le parti Choix de la Russie se retire des négociations pour la nomination du président de la Douma. – Le parti du vice-premier ministre, Egor Gaïdar, arrivé en deuxième position aux élections du 12 décembre 1993, s'est retiré des négociations avec les autres grandes formations pour désigner le président de la Douma (Chambre basse), qui doit se réunir lundi, a annoncé, vendredi 7 janvier, l'agence Interfax. Choix de la Russie a justifié cette décision en accusant le Parti libéral-démocrate (PLDR) de l'ultra-nationaliste Vladimir Jirinovski et le bloc conservateur constitué par le Parti agraire et le Parti communiste de freiner ces négociations dans le but de se partager la présidence des grandes commissions, notamment celles des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité d'Etat. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Un sommet de l'OTAN sur fond de guerre en Bosnie

Les pays d'Europe centrale acceptent à contrecœur le projet américain de « partenariat pour la paix »

A la veille du sommet de l'OTAN, les ministres de la défense des quatre pays d'Europe centrale ont tenté, vendredi 7 janvier, à Varsovie, d'adopter une position commune sur l'initiative américaine de « partenariat pour la paix » proposé à l'ensemble des pays de l'ancien bloc communiste. Peu avant cette rencontre, le président polonais, Lech Walesa, qui a mené une offensive ces derniers jours en faveur d'une adhésion des pays de l'Est à l'Alliance atlantique, a encouragé ses trois autres partenaires du groupe de Visegrad (Prague, Bratislava et Budapest) à *« parler d'une seule voix »*. Son appel n'a pas été complètement entendu.

Le consensus a été maintenu pour affirmer, dans la déclaration commune qui a suivi cette réunion, que le projet de partenariat était *« un pas dans la bonne direction »*, bien que le ministre hongrois de la défense, Lajos Für, reflétant un avis déjà largement répandu chez l'ensemble des participants, ait insisté sur le fait que cette initiative de Washington ne doit pas être *« utilisée pour retarder »* le processus d'intégration à part entière des anciens pays du bloc soviétique au sein de l'Alliance.

Mais la tentative de « front commun » des pays d'Europe centrale s'est heurtée à la réticence de la République tchèque qui, d'ailleurs, n'était représentée à cette rencontre que par son vice-ministre de la défense, Jiri Pospisil. Nuançant les propos de ses collègues, ce dernier a clairement laissé entendre que Prague n'hésiterait pas à faire cavalier seul si cela peut l'aider à rejoindre plus vite l'OTAN. La veille, le ministre tchèque des affaires étrangères, Josef Zieleniec, avait donné le ton en affirmant : *« Nous n'aimons pas organiser des groupes de pression. »* Malgré les récentes exhortations du président Vaclav Havel en faveur d'une adhésion rapide des pays de l'Est à l'OTAN, cette attitude n'a, en fait, rien de surprenant. Elle illustre autant les limites du pouvoir de M. Havel face au premier ministre Vaclav Klaus que la volonté répétée des dirigeants libéraux au pouvoir à Prague de limiter toute coopération avec des voisins dont ils veulent à tout prix se démarquer, croyant, à tort ou à raison, être le « meilleur élève » des pays post-communistes.

« L'occasion de faire un bond en avant »

Parallèlement à cette rencontre du groupe de Visegrad, les émissaires du président Clinton, Madeleine Albright, représentante permanente aux Nations unies, et le général John Shalikashvili, chef d'état-major interarmées, ont répété vendredi au président Walesa que *« l'adhésion* [des pays de l'Est] *et l'extension des garanties de sécurité ne seront pas à l'ordre du jour »* du sommet de Bruxelles, et qu'il n'y avait pas de lien direct entre une participation au projet de « partenariat pour la paix » et la possibilité d'intégrer l'OTAN. Ils se sont néanmoins voulus rassurants et, pour illustrer l'*« intérêt considérable »* que les Etats-Unis portent à la sécurité de la Pologne, le général Shalikashvili a proposé que les forces polonaises et celles de l'OTAN effectuent des manœuvres militaires communes en Pologne cette année.

Au terme de ces entretiens, Lech Walesa n'a pu dissimuler son scepticisme. *« L'Europe peut saisir l'occasion de faire un bond en avant,* a-t-il dit. *Bien sûr, on peut aussi ramper, mais cela va trop lentement. »* Malgré certaines divergences, ce sentiment est partagé par l'ensemble des pays d'Europe centrale, dont les inquiétudes à propos du vide de sécurité au cœur du Vieux Continent ont été ravivées par la nouvelle doctrine de défense de Moscou et par la percée des forces ultra-nationalistes aux élections russes de décembre. Face aux réticences de l'OTAN, le groupe de Visegrad ne manque jamais de rappeler qu'il s'est originellement constitué, il y a quatre ans, pour parvenir au démantèlement du principal adversaire de l'Alliance atlantique : le pacte de Varsovie.

Y.-M. R.

De Sarajevo à Bruxelles

Explosions et discordances

Tandis que Sarajevo continue à être secouée par les explosions – les hôpitaux de la capitale bosniaque ont encore recensé six morts et vingt-sept blessés, vendredi 7 janvier, une journée considérée comme relativement plus « calme » que les précédentes – la scène diplomatique internationale retentit de remarquables discordances formant une cacophonie révélatrice du désarroi général.

En premier lieu, un certain nombre de dirigeants politiques européens, au premier rang desquels les Français, clament sur tous les toits que le sommet de l'OTAN, lundi et mardi à Bruxelles, doit consacrer une part importante de ses travaux aux conflits dans l'ex-Yougoslavie et faire, en quelque sorte, une « démonstration de force » face aux belligérants. Or, Washington a tenu vendredi, par la voix du secrétaire d'Etat, Warren Christopher, à remettre les choses au point, indiquant que le problème bosniaque serait débattu, mais qu'il ne serait pas le point dominant de la réunion.

Ensuite, il y a cette dispute, au sein même des Nations unies, entre son secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, et le chef de son « bras armé » dans l'ex-Yougoslavie, le général Jean Cot. Celui-ci a réclamé à plusieurs reprises que M. Boutros-Ghali lui accorde une *« délégation de pouvoir »* qui ferait de lui le véritable juge et l'ordonnateur de frappes aériennes, dont l'exécution reviendrait aux appareils de l'OTAN (*le Monde* du 8 janvier). Le secrétaire général a, à chaque fois, refusé de se dessaisir de cette prérogative dont il est le seul détenteur. Si l'officier français a indiqué qu'il reviendrait à la charge, le « numéro un » de l'ONU lui a répondu – tout aussi publiquement – que cela ne changerait rien et que, ayant reçu *« l'autorité, donnée par le Conseil de sécurité, d'ordonner la première utilisation de raids aériens en Bosnie »*, il ne la déléguerait pas, pour des raisons liées à *« la sécurité »* des « casques bleus ».

Or, M. Boutros-Ghali n'a jamais caché ses réticences à toute utilisation de la force. Et, s'il a pu conserver cette *« autorité »* qui lui a été dévolue par le Conseil de sécurité, au grand dam des Américains, c'est surtout grâce à l'insistance de Paris. Aujourd'hui, la capitale française, elle-même en proie à certaines dissonances, selon que c'est le ministère de la défense ou celui des affaires étrangères qui parle, n'hésite pas à manifester un soutien appuyé au général Cot. Quant au secrétaire général de l'OTAN, Manfred Wörner, il ne cesse de répéter que l'Alliance est tout à fait prête à frapper... pourvu que l'ONU en fasse la demande. A New-York, parallèlement, le Conseil de sécurité s'est courageusement borné vendredi à une nouvelle condamnation du pilonnage de Sarajevo...

Demande de démission de M. Owen

Enfin, les Musulmans ont demandé officiellement la démission du médiateur européen, David Owen, à la veille du sommet croato-musulman à Bonn. Dans un communiqué publié vendredi soir à l'ONU par la délégation bosniaque, le premier ministre de Sarajevo, Haris Siladjic, a réclamé cette démission, affirmant que le diplomate britannique est plus soucieux d'obtenir *« une signature sur le papier »* qu'*« une paix juste et réelle »* en Bosnie. A Bonn, où il doit retrouver M. Owen, M. Siladjic est allé jusqu'à l'accuser, à la télévision allemande, d'être opposé à l'existence d'une Bosnie et d'être partisan d'une Grande Serbie.

Le seul son concordant aujourd'hui émis par le chœur international est celui d'une retraite des « casques bleus », annoncée pour le printemps, si aucun progrès n'est réalisé d'ici là dans les négociations de paix. Or, de tels progrès paraissent bien improbables à l'heure où le chef des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, continue à réaffirmer qu'il n'est pas question de faire de compromis *« sur l'état de la République serbe de Bosnie et son unification avec les autres pays serbes »*.

YVES HELLER

Emergence de l'Europe, ou désengagement des Etats-Unis ?

Washington paraît mieux disposé envers l'affirmation d'une « identité européenne de défense ». Mais l'échec dans l'ex-Yougoslavie porte atteinte aux ambitions des Douze autant qu'à la crédibilité de l'Alliance atlantique

C'est sur fond de guerre dans l'ex-Yougoslavie que se tiendra le sommet de l'OTAN, les 10 et 11 janvier à Bruxelles. Non qu'on attende des alliés des décisions nouvelles : Alain Juppé n'en propose pas dans la lettre qu'il vient d'adresser à ses homologues de l'OTAN et dans laquelle il les rappelle surtout aux engagements qu'ils ont déjà pris, en faveur d'un renforcement de la FORPRONU notamment. Mais, plus généralement, l'échec des Occidentaux dans l'ex-Yougoslavie pèse très lourdement sur la crédibilité de l'alliance, de part et d'autre de l'Atlantique.

C'est l'une des principales raisons pour lesquelles ce sommet a été convoqué par les Américains au printemps dernier, alors que l'absence, à l'époque totale, de l'OTAN dans le conflit commençait à engendrer un fort scepticisme sur son utilité même. Le refus des Américains d'envoyer des soldats en Bosnie sous le casque bleu de la FORPRONU, de même que les dissensions sur la politique à mener en Bosnie engendraient d'autre part de fortes tensions entre les Etats-Unis et leurs alliés : il n'était que temps, pour les Américains, d'essayer de reformer les rangs, sinon à propos du conflit yougoslave, du moins autour d'autres propositions qui portent sur les relations de l'OTAN avec l'Est et sur une réforme des structures militaires de l'organisation tenant compte des aspirations européennes.

Mais la guerre dans l'ex-Yougoslavie a aussi mis en lumière les limites et les ambiguïtés de chacune des deux politiques qui continuent de s'affronter au sein de l'alliance (celle des Américains et celle, dite « européenne », de la France) et permis paradoxalement un certain rapprochement entre elles.

Les dirigeants français continuent certes à se battre pour qu'émerge à terme une véritable entité de défense européenne, alliée des Etats-Unis, mais souveraine. Ils puisent une justification à cette politique dans le refus des Etats-Unis d'engager des forces terrestres en Bosnie, puisque la preuve est ainsi faite qu'il ne faut plus trop compter sur les Américains pour des opérations militaires en Europe. Mais, dans le même temps, la France exhorte les Etats-Unis à s'engager davantage en Bosnie, car la preuve a été faite aussi que, sans eux, on n'arrive pas à grand chose.

Il est significatif à cet égard que les seuls (et trop rares) avertissements jamais pris en compte par les Serbes aient été ceux qui émanaient de Washington et de l'OTAN, tandis que la FORPRONU est empêtrée dans des procédures onusiennes que la France a elle-même exigées. Il est significatif aussi que l'une des conditions mises par les Musulmans bosniaques à l'acceptation d'un règlement de paix est qu'il soit supervisé non par l'Europe, non par l'ONU, mais par l'OTAN. La vieille machine otanienne reste à ce jour, et en dépit de tout, le seul dispositif militaire crédible en Europe.

Double impuissance

Du côté américain, on a pris acte de l'incapacité de l'Europe à gérer elle-même la crise yougoslave, mais pour la regretter. Car si les Etats-Unis continuent de se battre pour garder la haute main sur les affaires de sécurité en Europe, à l'heure du désengagement, à l'heure où le Congrès rechigne devant toute intervention extérieure, ils ont besoin du relais de leurs alliés européens et la France est devenue, de ce point de vue, le plus intéressant de leurs interlocuteurs.

Outre ces effets indirects de la double impuissance – européenne et américaine – dans l'ex-Yougoslavie, d'autres éléments ont favorisé une relative amélioration du dialogue franco-américain. C'est le cas notamment des turbulences qui ont agité la Russie ces derniers mois et qui ont eu pour effet de resouder les alliés autour de la fonction première de l'OTAN, que certains commençaient à perdre de vue : celle de la défense commune des pays membres. Quand quelques *congressmen* américains se mirent à imaginer qu'on pourrait faire entrer la Russie dans l'OTAN (c'est-à-dire signer l'arrêt de mort de ce système de défense), il n'y eut pas plus fermes partisans de sa préservation que les Français.

D'autre part, la vieille querelle théologique franco-américaine s'est légèrement atténuée. Si la France n'a pas changé de doctrine quant à son statut particulier dans l'Alliance, en dehors des structures militaires intégrées, elle a évolué en revanche en ce qui concerne la coopération dans le cadre du maintien de la paix hors zone. Elle envisage maintenant pour des opérations de ce type la participation de son ministre de la défense et de son chef d'état-major à des instances de l'OTAN dont ils étaient absents depuis 1966.

Bref, on n'en est plus au temps où les Américains, non sans quelques raisons, soupçonnaient Paris de rêver du dépérissement de l'Alliance et d'y travailler sournoisement. Il n'y a pour l'instant pas de système de remplacement en vue, et même si M. Mitterrand se livre à Bruxelles à une grande envolée sur le thème de la défense européenne, le réalisme oblige Paris à reconnaître que les choses, sur ce plan, sont beaucoup plus lentes et difficiles qu'on ne le pensait il y a seulement deux ans.

Le traité de Maastricht énonce certes en pointillé le projet d'une défense européenne commune, mais elle n'a guère d'autre réalité opérationnelle pour l'instant que l'« euro-corps » en cours de constitution. Les hésitations persistantes de l'Allemagne à engager la Bundeswehr sur des théâtres extérieurs font d'autre part peser une très lourde hypothèque sur tout futur dispositif européen autonome. Et comment l'Union européenne, qui n'a pas su s'entendre en temps utile sur ce qu'il fallait penser du conflit dans l'ex-Yougoslavie, serait-elle en mesure de mieux définir demain des intérêts communs face à d'autres conflits plus lointains à l'est, ou face à d'autres menaces au sud ?

Les « forces combinées »

Cette ambition, enfin, n'est pas partagée par tous les Européens. Il est clair que pour la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas aucune entité européenne de défense ne doit se développer en dehors de l'OTAN, mais seulement en son sein. La proposition que vont faire entériner les Américains à Bruxelles, celle des CJTF *(Combined Joint Task Forces)* correspond plutôt à cette approche. Il s'agit en substance de la possibilité de mettre à la disposition de l'Union européenne des moyens de l'OTAN (moyens de commandement, renseignement, Awacs...) et des forces qui lui sont normalement assignées, pour des opérations de maintien de la paix auxquelles les Etats-Unis ne voudraient pas participer.

La France ne fait aucune objection de principe à ce projet américain, mais elle considère qu'il faut y regarder de plus près. Une bagarre franco-américaine classique va donc se poursuivre, au-delà vraisemblablement du sommet de Bruxelles, sur les modalités de constitution de ces « forces combinées », sur leur commandement, sur le droit de regard que les Etats-Unis veulent garder sur elles et que Paris leur conteste. Mais c'est l'arbre qui cache la forêt : à la lumière de l'expérience yougoslave, on peut se demander si cette proposition, consistant à aider les Européens à aller là où les Américains ne voudront pas aller, est une véritable « ouverture » des Etats-Unis en direction de l'Europe ou un signe supplémentaire de leur désengagement. On peut se demander aussi combien d'Européens se déclareront partants.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE et CLAIRE TRÉAN

Une visite à Paris du nouveau premier ministre du Canada

M. Chrétien a discuté du conflit yougoslave avec MM. Mitterrand et Balladur

Jean Chrétien, dont le parti libéral a remporté les élections fédérales canadiennes le 25 octobre, n'a pas cherché à donner grand éclat à sa première et courte visite officielle en France en tant que premier ministre. C'est à peine s'il a consenti, vendredi 7 janvier, à répondre à quelques questions à sa sortie de l'Elysée puis de Matignon sur les problèmes de sécurité des « casques bleus », dans l'ex-Yougoslavie principalement.

M. Chrétien, *« préoccupé »* par la sécurité des 2 000 « casques bleus » canadiens déployés dans l'ex-Yougoslavie, n'entendait pas aborder en détail des questions qui seront discutées *« dès lundi »* au sommet de l'OTAN à Bruxelles. Il s'est contenté de dire sa *« frustration »* devant le fait que les Occidentaux ne disposaient *« ni des instruments ni des moyens d'appliquer les décisions de l'ONU »* pour la protection des « casques bleus », estimant, à l'endroit de la France, que *« toute action qui pourra améliorer la situation sera la bienvenue »*. Paris a demandé aux quinze autres pays de l'OTAN de *« réfléchir »* à de nouvelles initiatives, incluant la possibilité de frappes aériennes.

Il n'y aura pas de retrait du contingent canadien, a ajouté M. Chrétien, avant mars ou avril. Un débat doit être préalablement organisé sur ce sujet au sein du nouveau Parlement d'Ottawa, qui ne commencera ses travaux qu'à la fin du mois. M. Chrétien n'entend pas, d'autre part, discuter de politique intérieure canadienne avant d'avoir énoncé les grandes lignes de son programme, à l'ouverture, précisément, de cette session parlementaire.

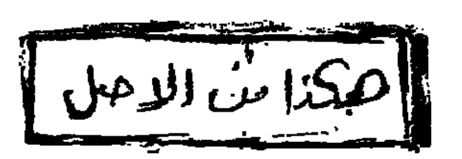
Vers une reprise des négociations sur la pêche

A propos du contentieux entre Paris et Ottawa sur le dossier de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon, Dominique Perben, ministre français des DOM-TOM, a indiqué que Jean Chrétien avait *« confirmé son intention »* de nommer un interlocuteur au sein du gouvernement canadien qui serait chargé d'engager *« une reprise des négociations »* avec le gouvernement français. Cette discussion porterait, a précisé M. Perben, sur les quotas de morue que les marins de Saint-Pierre-et-Miquelon seraient habilités à pêcher dans les eaux territoriales canadiennes et, au-delà, sur des accords de coopération que la France pourrait conclure avec les provinces canadiennes de l'Est en matière touristique, culturelle et éducative. M. Perben a précisé que ces négociations pourrait *« déboucher sur un accord avant l'été prochain »*.

Un tribunal arbitral de New-York a circonscrit, le 10 juin 1992, la « zone économique exclusive » autour de Saint-Pierre-et-Miquelon dans des limites peu favorables aux intérêts français puisque les eaux poissonneuses accordées à la France représentent le quart de ce que Paris réclamait. Parallèlement, les marins saint-pierrais se sont vu interdire par Ottawa de pêcher la morue dans ses eaux territoriales au large de Terre-Neuve en raison de l'épuisement des ressources halieutiques. Dans la perspective de la levée de ce « moratoire », qui s'applique également aux provinces canadiennes de l'Est, Paris souhaite s'entendre le plus tôt possible avec Ottawa sur la fixation de nouveaux quotas, afin qu'*« on ne se retrouve pas avec de nouveaux contentieux »*, a indiqué M. Perben.

M. Chrétien, qui devait passer le week-end à Paris, à titre privé, avant de partir pour Bruxelles, a invité M. Mitterrand à se rendre en visite officielle au Canada vers le 15 août, date de la tenue d'un premier « congrès mondial des Acadiens » organisé au Nouveau-Brunswick. Désigné pour succéder au premier ministre québécois Robert Bourassa (démissionnaire), Daniel Johnson, devrait, lui, effectuer une visite officielle à Paris fin février.

F. B. et M. J.



POLITIQUE

Les vœux du chef du gouvernement à la presse

M. Balladur rappelle à sa majorité que la France «a besoin de calme, de cohésion et d'effort»

Après le président de la République, le premier ministre a présenté, vendredi 7 janvier, ses vœux à la presse. M. Balladur a profité de l'occasion pour défendre la révision de la loi Falloux, assurer qu'il pratiquait depuis longtemps le dialogue social et appeler sa majorité à la *«retenue»* dans le débat politique car, a-t-il dit, la France *«a besoin de calme, de cohésion et d'effort».*

En adressant ses vœux à la presse, vendredi 7 janvier, Edouard Balladur a prononcé un véritable discours de politique générale, dressant à la fois le bilan de ses neuf premiers mois à Matignon et présentant son programme d'ici à l'élection présidentielle de 1995, qui, en tout état de cause, mettra un terme à l'action de son gouvernement. Cette échéance explique en effet les attaques qui se multiplient contre le premier ministre depuis quelques jours. Au point que celui-ci a commencé par faire remarquer que, contrairement à ce que l'on pouvait penser, il apparaissait *«depuis quarante-huit heures»* qu'il restait *«bien des choses* [lui] *souhaiter»*.

M. Balladur a commencé par répondre – indirectement – à François Mitterrand. D'abord sur la loi Falloux. Justifiant la révision de celle-ci, il a appelé à la *«tolérance»*, estimant qu'il n'était pas *«utile»* de *«surajouter»* aux *«difficultés»* actuelles, *«dans un but dont on s'aperçoit trop souvent qu'il est politique, des fausses querelles»*. *«Gardons-nous collectivement de vouloir rallumer des combats dont notre pays sortirait affaibli*, a-t-il poursuivi. *N'utilisons pas l'école, qui est le bien de tous, et en premier lieu celui de nos enfants, comme une arme d'un combat idéologique dépassé.»* Est-ce à la procédure utilisée au Sénat qu'il pensait, lorsqu'il avait expliqué, quelques instants auparavant : *«Même si nous nous trompons, ce qui peut nous arriver, c'est du domaine du choix des moyens; ce n'est jamais du domaine des intentions qui nous animent»*?

«La plus ancienne expérience de politique contractuelle»

Réponse aussi au président de la République sur le dialogue social. Faisant allusion à sa présence au cabinet de Georges Pompidou lors des «accords de Grenelle» de mai 68, il a assuré qu'il était l'homme politique qui a *«la plus ancienne expérience en matière de politique contractuelle»* – semblant oublier que Jacques Chirac a participé à cette même négociation en qualité de secrétaire d'Etat. *«La société française ne sera pas réformée sans la consultation et la coopération de tous*, a souligné le premier ministre. *C'est mon intime conviction depuis bien longtemps.»* Il a pu rappeler qu'il avait réuni *«les organisations syndicales et patronales à deux reprises»* depuis son arrivée à Matignon. Il a annoncé qu'il les réunirait à nouveau *«avant la fin de février»* pour, d'une part, *«faire le point de la situation de notre pays»* et, d'autre part, *«vérifier l'application de la loi quinquennale sur l'emploi»*.

Puisqu'il entend *«mener personnellement, quel qu'en soit le risque»*, la *«bataille»* pour l'emploi, le chef du gouvernement a également annoncé qu'il réunira *«un comité de politique économique le 18 janvier, puis un comité spécialement consacré à l'emploi le 25 janvier»*.

Mais son message s'adressait aussi, pour ne pas dire surtout, à sa majorité. Ironique, M. Balladur a assuré qu'il n'ignorait pas que *«1994 sera suivi de 1995 et qu'en 1995 il y aura, pour la France, un rendez-vous très important, les élections présidentielles»*. *«Que personne n'en doute*, a prévenu le premier ministre, *quelles que soient les contraintes que font peser sur l'action du gouvernement les échéances électorales, j'ai bien l'intention d'exercer mes fonctions dans leur plénitude et d'assumer mes responsabilités de chef du gouvernement.»* En attendant, sa réponse *«à tous ceux qui voudraient entraîner notre pays dans des querelles politiciennes»* se décline suivant le triptyque *«rassemblement, sérénité, union»*. Il continue donc à souhaiter une liste unique de la majorité aux européennes, mais, *«à la réflexion»*, il lui semble *«préférable que les membres du gouvernement n'y participent pas»*.

A ses ministres, M. Balladur demande une fois de plus qu'ils s'abstiennent d'*«évoquer, d'ici la fin de l'année, en terme de choix des personnes, les prochaines élections présidentielles»*. Il souhaite *«que les différents responsables de la majorité fassent preuve de la même retenue»*. *«La France*, a-t-il dit, *vit une période difficile de son histoire; elle a besoin de calme, de cohésion et d'effort.»* Ceux qui la priveront, selon lui, de ce *«calme»* et de cette *«cohésion»* seront publiquement dénoncés par celui qui entend bien profiter de son image de garant de l'*«union»* dont la majorité a besoin.

THIERRY BRÉHIER

M. Chirac salue la «politique ferme, déterminée et intelligente» du gouvernement

Voulant probablement atténuer l'effet par trop négatif du jugement qu'il avait porté, le 3 janvier au micro d'Europe 1, sur l'action gouvernementale (*le Monde* du 4 janvier), Jacques Chirac a réaffirmé, jeudi 6 janvier, son approbation et son soutien à la politique conduite par Edouard Balladur, dont il a souhaité la réussite. Présentant ses vœux à la presse à l'Hôtel de Ville, le maire de Paris a estimé que le premier ministre conduit une *«politique ferme, déterminée et intelligente de redressement»*.

Souhaitant que cette nouvelle année soit *«une année d'espérance»*, le président du RPR a défini *«les grandes ambitions qui doivent être celles de notre pays»*, dans lequel, selon lui, il faut récréer *«une cohésion sociale et ceci grâce à une priorité absolue donnée à la lutte contre le chômage et la lutte contre toutes les formes d'exclusion»*. *«L'objectif*, a poursuivi M. Chirac, en reprenant les thèmes qu'il avait développé trois jours auparavant, *est de redonner à notre pays quelques grandes ambitions qui sont à sa portée à condition de renforcer sa position industrielle et aussi grâce à une action déterminée dans les domaines de la recherche et de l'investissement.»* Il a également évoqué l'aménagement du territoire.

L'ancien premier a fait implicitement une incursion dans le débat des élections européennes, en remarquant que *«toutes ces ambitions ne pourront être satisfaites que dans la mesure où elles se développeront à l'intérieur d'un cadre européen aménagé, dans une Europe démocratisée, élargie, apte à se défendre et qui ait conscience de la nécessité de confirmer la préférence communautaire»*.

M. Lajoinie conduira la délégation du PCF aux Assises de la transformation sociale

André Lajoinie, membre du bureau politique du PCF, commente vendredi 7 janvier dans les colonnes de *l'Humanité* le lancement par le PS des Assises de la transformation sociale. *«Notre position est claire*, indique M. Lajoinie, qui conduira la délégation communiste. *Nous nous sommes prononcés pour la participation à tout débat, à toute rencontre des forces de gauche et de progrès, afin d'exposer notre politique. Je compte donc, au cours de cette rencontre, donner notre opinion sur les causes de l'échec de l'expérience commencée en 1981.» «Dans cette démarche, nous n'avons pas accepté de faire partie des signataires parrainant ces Assises, car il nous a semblé que cette sorte d'appel au sommet masquerait les différences et les divergences et ne pourrait de ce fait qu'être un facteur de confusion pour un rassemblement à construire. Celui-ci ne pourra se faire que dans la clarté, en respectant la diversité des forces progressistes»*, conclut l'ancien président du groupe communiste de l'Assemblée nationale.

Jean-Pierre Chevènement, député (app. PS) du territoire de Belfort, président du Mouvement des citoyens (MDC), et Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR, trotskiste), ont vivement critiqué l'initiative du PS. *«Les Assises dites de la transformation sociale sont une voie sans issue»*, a assuré M. Chevènement. *«Le parti de Michel Rocard n'est pas un parti de transformation sociale, il n'a procédé à aucune critique de l'expérience de la gauche au pouvoir»*, a-t-il ajouté. *«La LCR n'ira pas au bal masqué (...). La recomposition d'une vraie gauche en France ne se fera pas en s'alignant derrière ceux qui l'ont discréditée»*, a renchéri le porte-parole de la LCR.

Une lettre aux partenaires sociaux

«Ne ménager aucun effort»

Dans une lettre adressée, jeudi 6 janvier, aux partenaires sociaux, Edouard Balladur invite syndicats et patronat à *«ne ménager aucun effort»* pour que les négociations, rendues nécessaires par la mise en œuvre de la loi quinquennale sur l'emploi, *«aboutissent dans les meilleurs délais»*. *«Ainsi vous apporterez votre concours au redressement économique et social que nos compatriotes appellent de leurs vœux»*, écrit-il. Le premier ministre, qui doit rencontrer, *«avant la fin février»*, toutes les organisations syndicales, précise dans ce courrier, qu'à cette occasion il entend mesurer *«l'état d'avancement»* de ces travaux et *«les difficultés éventuelles»* auxquelles les partenaires sociaux pourraient être confrontés.

Tandis que la CFE-CGC s'est félicitée de cette initiative, la CFTC a estimé qu'il fallait donner à ces négociations *«un cadre beaucoup plus large que le cadre étroit de la loi quinquennale»*. La CGT a condamné cette exhortation à accélérer la mise en œuvre d'une loi qui, selon elle, *«déroule le tapis rouge à la précarité, à la flexibilité et aux heures supplémentaires gratuites»*.

Au long de six mois de mandat

Mme Sudre a géré avec prudence le conseil régional de la Réunion

Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, devait quitter Paris, samedi 8 janvier, pour un séjour de quarante-huit heures à la Réunion, où il devrait s'entretenir, notamment, avec les élus locaux, des problèmes du SMIC. Depuis six mois, l'île vit à l'heure de la «méthode» Margie Sudre, faite de prudence et de pragmatisme.

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

de notre correspondant

Ni emphase, ni dégâts. Six mois après son élection à la présidence du conseil régional de la Réunion – dans le fauteuil tout chaud laissé par son époux, Camille Sudre (1) – Margie Sudre se cantonne dans une prudente gestion de l'île. Se délectant de son apparente popularité, qu'attestent les sondages locaux, elle peut même s'offrir le luxe de comparer sa méthode à celle du premier minitre, elle, l'ancienne barriste surgie de l'ombre d'un mouvement – Free-DOM – qui a su cristalliser avec brio le vote protestataire réunionnais. *«Moi, je suis un peu le Balladur de la Réunion. Camille, en revanche, comme le Jacques Chirac du Bébête-Show, il s'ennuie!»* Nommé «conseiller technique» de la présidente, M. Sudre a repris du service sur les ondes de Radio Free-DOM depuis quelques semaines.

Tout sourire devant micros et caméras, tailleur strict, Mme Sudre a fait taire en quelques mois de présidence les inquiétudes qui s'étaient manifestées à l'annonce de la nouvelle victoire de Free-DOM aux élections régionales de juin dernier. *«Elle a emmiellé tous les élus»*, observe un farouche adversaire de Free-DOM. Le charme et la sagesse de «Margie» ont même conduit le maire de Saint-André, Jean-Paul Virapoullé, député (UDF-CDS), à retirer son nouveau recours devant le Conseil d'Etat, engagé auprès l'élection de Mme Sudre. Au Parti communiste réunionnais (PCR) aussi, on a appris à composer avec la nouvelle présidence. Pourtant, avant le scrutin régional, le président du parti, Paul Vergès, avait piqué une grosse colère contre «Margie». La tête de liste de Free-DOM avait osé le traiter de *«dinosaure»* de la politique locale.

Pragmatique, la présidente du conseil régional est passée très vite maîtresse dans l'art du recul stratégique sur certains dossiers chauds. Après avoir fait voter en commission permanente une hausse de la taxe régionale sur les carburants, elle a effectué une prudente marche arrière devant la cascade de réactions défavorables enregistrées lors des fameuses radio-doléances de Radio Free-DOM. De même, après avoir officiellement protesté contre le gouvernement qui n'avait pas suffisamment associé, à son goût, la Réunion à la préparation du dernier sommet de la francophonie à l'île Maurice (ce qui lui avait valu une remarque cinglante du ministre de la culture, Jacques Toubon), Mme Sudre s'est ensuite rendue à Port-Louis, à l'invitation du président de la République, en compagnie d'autres élus réunionnais.

ALIX DIJOUX

(1) M. Sudre, élu président du conseil régional de la Réunion au lendemain du scrutin de mars 1992, avait vu son élection invalidée, le 30 avril 1993, par le Conseil d'Etat, pour dépassement de ses comptes de campagne.

Pour la quatrième fois

Le premier ministre va réunir un séminaire gouvernemental

Faire le point sur l'action engagée, préciser les projets à court ou moyen terme, relancer l'action du gouvernement : tel sera l'objectif du quatrième séminaire gouvernemental qui se réunira, vendredi 14 janvier, sous la houlette de M. Balladur.

Comme lors des trois précédentes réunions de cette nature, convoquées par le premier ministre depuis son arrivée à l'hôtel Matignon, le 12 juin, le 23 août et le 21 novembre 1993, on peut gager qu'il s'efforcera d'afficher à nouveau et de faire partager par le gouvernement, la *«sérénité»* qu'il affiche depuis neuf mois. Le chef du gouvernement pourra s'appuyer, pour cela, sur le programme qu'il avait fixé à ses ministres, le 21 novembre dernier, en leur demandant de réfléchir, à la fois, à l'action gouvernementale dans les cinq prochaines années et aux objectifs à atteindre dans *«les six mois à venir»*.

Mais ce quatrième séminaire prend un relief particulier. Il a été fixé deux jours avant la manifestation nationale organisée, le 16 janvier à Paris, par les défenseurs de l'enseignement public, en réaction à la révision, le 15 décembre dernier, de la loi Falloux sur le financement des établissements scolaires privés par les collectivités locales. Il intervient au moment où se multiplient les tensions, qu'il s'agisse des coups de griffe du président de la République, du réveil d'une gauche atone depuis sa défaite de mars dernier ou des tensions à l'intérieur de la majorité à l'approche des prochaines échéances électorales. Resserrer les rangs n'est certainement pas le moindre objectif de ce séminaire.

G. C.

Réunis en session extraordinaire

Députés et sénateurs débattront de dix-sept textes à partir du 11 janvier

François Mitterrand a signé, vendredi 7 janvier, le décret de convocation du Parlement en session extraordinaire pour le mardi 11 janvier. Parmi les dix-sept textes dont ils sont saisis, les parlementaires poursuivront l'examen – entamé lors de la session d'automne – des projets de loi sur la maîtrise des finances publiques et sur la répression de la contrefaçon ainsi que le projet *«portant diverses dispositions agricoles»* que le gouvernement avait retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le 22 décembre, pour cause de désaccord avec les députés sur un amendement relatif à la loi Evin sur les boissons alcoolisées (*le Monde* du 25 décembre).

Le Parlement examinera aussi les trois textes sur la bioéthique (la protection du corps humain, les greffes et la procréation médicale assistée), adoptés par les députés à l'automne 1992 et dont les sénateurs sont saisis à leur tour (*le Monde* du 7 janvier).

Les parlementaires entameront également l'examen de six nouveaux projets de loi portant sur :

– le droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen des ressortissants communautaires résidant en France.

– l'augmentation du nombre de représentants de la France au Parlement européen.

– le développement économique, social et culturel de la Polynésie française.

– l'extension à Mayotte et aux TOM des nouvelles dispositions en matière de vote par procuration.

– l'initiative et l'entreprise individuelles.

– l'institution de l'ordre des géomètres experts.

Enfin, cinq propositions de résolution seront inscrites à l'ordre du jour : quatre relatives à des actes communautaires et l'une modifiant le règlement intérieur de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 22 décembre) dont seuls les députés auront à débattre.

La proposition de loi sur les entreprises en difficultés, dont l'examen est resté inachevé à l'automne, ne figure pas à l'ordre du jour de cette session extraordinaire.

LA RÉUNION : le Conseil d'Etat annule l'élection cantonale de M. Moutoussamy et confirme celle de M. Hoarau. – Le Conseil d'Etat vient de trancher deux contentieux qui portaient sur l'élection, en mars 1992, de deux conseillers généraux de la Réunion, Claude Hoarau (PCR) et Nicolas Moutoussamy (div. d.). Le tribunal administratif de la Réunion avait annulé ces deux élections le 15 octobre 1992 (*le Monde* du 17 octobre). Le Conseil d'Etat a confirmé cette décision pour M. Moutoussamy. En revanche, il a validé l'élection de M. Hoarau dans le canton de Saint-André, contre M. Virapoullé, qui est député (UDF) et maire de Saint-André.

PARTI RADICAL : M. de Montesquiou candidat à la présidence. – Aymeri de Montesquiou, député (UDF) du Gers, a annoncé, mardi 4 janvier, sa candidature à la présidence du Parti radical, composante de l'UDF, lors du congrès qui se réunira du 21 au 23 janvier à Paris. M. de Montesquiou, qui s'était abstenu le 15 décembre dernier, à l'Assemblée nationale, à l'occasion du vote sur la déclaration du premier ministre consécutive aux accords du GATT, se veut *«le candidat du renouveau»* face *«aux deux autres candidats, déjà présidents il y a quinze et dix ans»*, Didier Bariani (député UDF de Paris), de 1979 à 1983, et André Rossinot (ministre de la fonction publique), de 1983 à 1988.

JUSTICE

La polémique sur l'origine des photocopies saisies chez un militant islamiste

Le ministère de l'intérieur rappelle que M. Kraouche a reconnu « à plusieurs reprises » être en possession de documents

Après la polémique concernant certains documents retrouvés le 9 novembre au domicile de Moussa Kraouche, un ressortissant algérien considéré comme proche du Front islamique du salut (*le Monde* du 8 janvier), le ministère de l'intérieur a demandé une enquête à l'inspection générale de la police nationale. L'avocat de M. Kraouche, Mᵉ Jacques Vergès, estime que ces documents pourraient provenir d'un service de police qui souhaitait compromettre son client. Vendredi 7 janvier, le parquet de Paris a demandé communication officielle du dossier afin de « faire le point » sur cette affaire.

L'« affaire Kraouche » n'est pas encore comparable à celle des « Irlandais de Vincennes ». Alors qu'une polémique s'était engagée, vendredi 7 janvier, sur l'origine des documents retrouvés le 9 novembre 1993 au domicile de Moussa Kraouche, porte-parole de la Fraternité algérienne en France (FAF, une association proche du Front islamique du salut), la tendance semblait être à l'accalmie samedi matin, aussi bien au ministère de l'intérieur que dans les milieux judiciaires proches de l'enquête. Toutes les sources interrogées insistaient sur un point : comment ces documents (des textes émanant du FIS ou d'autres groupes algériens) pourraient-ils provenir d'un service de police dans la mesure où M. Kraouche lui-même n'a jamais contesté leur présence chez lui ? Samedi matin pas plus que la veille, M. Kraouche ne pouvait être joint par téléphone.

Dans une mise au point publiée vendredi soir, le ministère de l'intérieur souligne que le porte-parole de la FAF *« a reconnu à plusieurs reprises par procès-verbal que ces documents avaient bien été trouvés à son domicile et précisé de manière détaillée la façon dont ils lui étaient parvenus »*. Le communiqué précise que, *« lors de l'audience de la chambre d'accusation le 2 décembre, ni M. Kraouche ni son avocat n'ont à aucun moment contesté ces déclarations, la décision de la chambre d'accusation faisant expressément mention de la découverte de ces messages chez Moussa Kraouche. »*

Le changement d'affectation de l'inspecteur Robert

Le ministère rappelle également que cette perquisition avait été menée par plusieurs officiers de police judiciaire (en l'occurrence des policiers des renseignements généraux parisiens et du SRPJ de Versailles), sous le contrôle permanent, depuis le ministère de l'intérieur, d'un représentant du parquet de Paris.

Dès lors, comment expliquer la polémique qui s'est développée après la publication d'informations dans *France-Soir* et *le Figaro* sur l'éventuel *« excès de zèle »* d'un ou de plusieurs policiers qui auraient placé ces documents chez M. Kraouche pour mieux le compromettre ? L'inspection générale de la police nationale, que M. Pasqua a saisie vendredi matin pour obtenir au plus vite un rapport, devra répondre à cette question. Plusieurs policiers ont déjà été entendus dans la journée de vendredi.

L'un d'eux semble au cœur du débat : l'inspecteur Patrick Robert, qui travaillait à la sixième division de la direction centrale de la police judiciaire avant d'être affecté, le 22 décembre, à la cinquième division. C'est lui qui, le premier, a émis des doutes sur l'origine des documents découverts par ses collègues. Il l'a fait savoir dans un rapport d'orientation d'enquête, insistant sur les similitudes (des taches laissées par une photocopieuse) entre ces documents et ceux qui étaient déjà en possession de certains services avant la perquisition. L'inspecteur a informé directement le juge d'instruction Roger Le Loire, chargé du dossier des « relais » islamistes algériens en France. Le magistrat instructeur souhaite demander une expertise complémentaire.

Le changement d'affectation de l'inspecteur Robert, qui serait également dû à des problèmes antérieurs au sein de son service, pourrait avoir précipité la révélation de ces « découvertes ». L'« affaire Kraouche » ne serait alors, comme on le dit de source policière, que la conséquence d'un conflit interne. Elle pourrait également s'expliquer par une erreur de manipulation des différents jeux de photocopies au moment des mises sous scellés.

Mᵉ Jacques Vergès, avocat de Moussa Kraouche, n'a pas tardé à s'engouffrer dans la brèche ouverte par les « révélations » de la presse, dont il n'est pas l'initiateur, a-t-il tenu à assurer d'emblée. Interrogé par *le Monde* vendredi 7 janvier au matin, alors que débutait à peine la polémique, il avait évoqué des *« soupçons sérieux »* et dressé un parallèle avec l'affaire des « Irlandais de Vincennes ». Cependant, l'avocat précisait que, avant de porter plainte, il attendait que *« les choses soient claires »*, c'est-à-dire que soient connus les résultats de l'expertise.

Quelques heures plus tard, alors que l'affaire prenait de l'ampleur, Mᵉ Vergès se faisait nettement plus catégorique en affirmant, sur RTL, que ces documents n'étaient que des *« photocopies de documents provenant de la police »*. *« La conclusion que j'en tire, c'est que l'accusation principale contre M. Kraouche s'effondre, et qu'il n'y a plus rien »*, devait-il affirmer, le soir, sur France 3 Ile-de-France. *C'est pour cela que, dès que la contre-expertise demandée reviendra et confirmera la première expertise, je demanderai qu'une ordonnance de non-lieu soit rendue, et que cette affaire se termine ainsi pour M. Kraouche. »*

Ph. Be. et Ph. Br.

La découverte d'une filière de fraude sur le vins

« Pommard connection »

LYON

de notre bureau régional

« Elevé dans les plus pur (sic) traditions viticoles, ce vin a une robe d'un rouge foncé et profond aux reflets tuilés, affirmait un prospectus publicitaire. *Généreux, il présente de remarquables facultés de vieillissement. »* Certains des revendeurs en étaient à ce point persuadés qu'ils ont démarché le fonctionnaire des douanes chargé de la présidence administrative de la cantine de l'hôtel des finances de Lyon, où siège la direction régionale de la concurrence et de la répression des fraudes ! Du même souffle, ils ont osé proposer des bouteilles de ce faux pommard à un peloton de gendarmerie. Les étiquettes, lorsque les bouteilles en portaient, ne mentionnaient aucune provenance ni appellation d'origine.

Cette audace a fini par perdre les tenants de la « pommard connection » : la mission spécialisée sur les vins et les spiritueux de Lyon, affiliée à la direction de la concurrence, vient de transmettre au parquet de Lyon, après un an d'enquête, une demande de poursuites judiciaires à l'encontre de treize personnes. En trois ans, cette filière de fraude a écoulé 750 000 bouteilles, au prix unitaire de 25 francs, trois fois inférieur à celui des authentiques vins de Bourgogne qu'on prétendait égaler en qualité. Ainsi, la société Bellecize, qui avait son siège social à Chaselay (Rhône), près de Lyon, a pu s'adjuger une marge brute de l'ordre de 7,5 millions de francs, en lésant probablement des dizaines de milliers d'amateurs dans la France entière.

Avec le concours de son « directeur commercial », Yvan Debionne, le principal dirigeant de l'entreprise, Pascal Piégay, avait constitué un réseau de deux cents revendeurs recrutés parmi ses premiers clients, selon des principes commerciaux en usage pour certains articles de ménage ou de parfumerie, ou parmi les responsables de comités d'entreprises. Les revendeurs percevaient une commission de 20 % du chiffre d'affaires, c'est-à-dire un intéressant revenu d'appoint.

Des cuvées « ayant un goût de pinot »

La société Bellecize sut tromper son monde en menant grand train : les réunions de stimulation du personnel commercial avaient lieu dans de grands hôtels et la gamme proposée comprenait aussi des vins rouges et blancs de qualité, issus du domaine personnel du grand chef de cuisine Georges Blanc, établi à Vonnas (Ain), dont la bonne foi a évidemment été surprise. En fait, la société vendait surtout des vins du Midi fournis par un assembleur, auquel on avait soin de recommander l'obtention finale de cuvées *« ayant un goût de pinot »*.

Il semble que la justice lyonnaise soit résolue à traiter cette affaire avant l'été, sur citation directe, afin d'en conserver le bénéfice d'exemplarité. D'ici là, on peut s'attendre à quelques menues querelles entre les clients et les revendeurs qui leur ont troublé les papilles.

GÉRARD BUÉTAS

Impliqué dans une affaire de fausses factures

Le sénateur centriste Pierre Lacour est condamné à dix-huit mois de prison avec sursis

LYON

de notre bureau régional

Le tribunal correctionnel de Lyon a rendu, vendredi 7 janvier, son jugement dans l'affaire GRC-EMIN (*le Monde* daté 19-20 septembre 1993). Le sénateur Pierre Lacour, maire (CDS) de Montbron (Charente) et membre de la Commission nationale d'urbanisme commercial (CNUC), accusé d'être le principal bénéficiaire, à titre personnel, du système de fausses factures mis en œuvre par les promoteurs lyonnais Evelyne et Patrick Emin, a été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis, à 1 million de francs d'amende et à l'interdiction d'exercer ses droits civiques et civils durant cinq ans. Si cette condamnation, susceptible d'être frappée d'appel, devenait définitive, Pierre Lacour serait inéligible et se verrait déchu de son mandat de sénateur.

Evelyne et Patrick Emin, respectivement PDG et directeur général du Groupe recherche et développement (GRC), l'un des plus importants promoteurs-développeurs français en urbanisme commercial, ont, pour leur part, été condamnés à dix-huit mois de prison avec sursis et à 250 000 francs d'amende chacun.

Au cours de trois jours d'audience en septembre 1993, les dynamiques époux Emin avaient admis avoir *« arrosé de droite à gauche, tous les partis politiques »*, afin de se constituer des *« réseaux relationnels »* et d'obtenir *« certains parrainages »* pour assurer leur *« notoriété »*. En femme de tête, Evelyne Emin, avait rédigé à l'intention de son mari et de ses collaborateurs des notes balisant, par exemple, la marche à suivre pour résister à d'éventuels interrogatoires de police et dont *le Monde* avait publié de larges extraits, le 10 octobre 1989.

Pierre Lacour, soixante-dix ans, quant à lui, n'a pas réussi à convaincre le tribunal que les travaux divers réalisés dans sa propriété d'une centaine d'hectares sise à Busseroles (Dordogne), et réglés par les époux Emin *via* un certain nombre d'entreprises intermédiaires (notamment Jean Lefebvre SA) constituaient une sorte de financement politique indirect. A la barre, Pierre Lacour avait finalement admis avoir bénéficié d'un « cadeau » de 150 000 francs alors que l'enquête judiciaire avait permis d'évaluer les travaux de drainage, d'élagage, de défrichage, etc., réalisés sur son domaine à près de 1 million de francs.

En soulignant sa *« volonté de tromper »* et sa propension à *« noircir »* les autres et en stigmatisant des *« agissements révoltants de la part d'un élu »*, le représentant du ministère public avait requis trois années de prison avec sursis et 1 million de francs d'amende à l'encontre du parlementaire prévenu de « complicité de faux » et « recel d'usage de faux ».

ROBERT BELLERET

Devant le tribunal de Saint-Brieuc

Un Malien retrouve son identité

SAINT-BRIEUC

de notre correspondant

Pendant près de dix ans, Poulo Koulibaly a vécu en Bretagne sous l'identité et avec les papiers d'un cousin rentré au pays. Désireux de retrouver son véritable nom, il a tout raconté à son employeur. Le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc l'a condamné, jeudi 6 janvier, à une peine de principe d'un mois de prison avec sursis et trois mille francs d'amende.

L'histoire bretonne de Poulo Koulibaly, malien, âgé aujourd'hui de quarante-six ans, débute en 1983. Arrivé en France une année plus tôt muni de papiers en règle, il apprend qu'à Collinée (Côtes-d'Armor) existe un abattoir où travaillent plusieurs de ses compatriotes parfaitement intégrés à la vie locale. La durée de validité de son passeport lui interdisant tout espoir d'embauche dans cette entreprise, Poulo Koulibaly échange ses papiers avec un cousin qui doit rentrer au pays. La pratique est courante. Des associations d'immigrés maliens revendiquent d'ailleurs son officialisation.

Muni de ses nouveaux papiers, il est embauché aux abattoirs de Collinée où il est considéré comme un *« excellent travailleur »*. Dans ce village où près de 10 % des mille habitants sont des travailleurs immigrés, Poulo Koulibaly est immédiatement accepté. Solide, il ne rechigne pas à donner un coup de main dans les fermes pendant ses congés. Il adhère aux associations sportives et culturelles du village et participe aux campagnes d'embellissement rural. A l'école communale, il sert d'intermédiaire entre l'instituteur et les familles maliennes *« Il est chez nous comme un poisson dans l'eau »*, dit Moïse Rouget, le maire communiste.

Poulo Koulibaly expédie régulièrement une partie de sa paie à sa femme et à ses deux enfants restés au Mali. Mais son secret le mine. Aussi, le 9 février 1993, demande-t-il un entretien au PDG des abattoirs. Accompagné d'un élu et d'un gendarme, il avoue à son patron son changement d'identité. *« Il est entré en France de façon régulière. Il n'a pas falsifié des papiers. Il a simplement utilisé ceux d'un autre, sans même changer la photo »*, a fait remarquer son avocat, Mᵉ Daniel Prigent, devant le tribunal correctionnel. En prononçant une peine de principe, les juges semblent avoir reconnu la bonne intégration de l'ouvrier malien dont l'employeur a déjà entrepris les démarches en vue de la régularisation de sa situation.

PATRICK LE NEM

La controverse sur le boycottage d'Israël par le numéro un des cosmétiques

Le CRIF polémique avec L'Oréal

Un rapport réalisé à la demande du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) conclut au non-respect par le groupe L'Oréal de la législation française contre le boycottage d'Israël imposé par de nombreux pays arabes. Le numéro un mondial des cosmétiques récuse ce rapport et son auteur, un professeur de droit, David Ruzié.

La polémique qui a opposé très vivement le groupe L'Oréal à l'homme d'affaires Jean Frydman en 1991 vient de rebondir sous la forme d'un rapport signé David Ruzié, professeur de droit, lequel souligne que le numéro un mondial des cosmétiques a bien *« donné des gages »* au boycottage commercial d'Israël par les pays arabes. Rendu partiellement public le 6 janvier par l'hebdomadaire *Tribune juive*, ce document de huit feuillets, principalement établi à la demande du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), indique que L'Oréal a contourné à plusieurs reprises les textes français – et notamment la loi anti-boycottage – pour commercer avec les pays arabes (1).

Au terme de son enquête, David Ruzié précise ainsi que en avril 1981, le PDG de Chimex, filiale de L'Oréal, a transmis des *« renseignements et précisions »* au Bureau de boycottage installé à Damas, en Syrie, afin de certifier que cette société *« n'avait aucun intérêt de près ou de loin en Israël »*. Le professeur de droit indique de même que la société holding détenant la majorité des actions de L'Oréal, Gesparal, a répondu en mai 1984 à un questionnaire du Bureau de boycottage d'Israël installé au Koweït.

« C'est à partir de 1985 que de nombreux courriers seront échangés par L'Oréal avec divers interlocuteurs d'Etats arabes » à propos du rachat de la société Helena Rubinstein par le groupe de cosmétiques, écrit David Ruzié. Ce dernier précise que les efforts de L'Oréal pour échapper au boycottage commercial des pays arabes ont finalement abouti *« grâce aussi, sans doute, à des versements financiers substantiels au profit de certains intermédiaires »*.

Un dossier à la Sulitzer

Le rapport Ruzié, daté du 2 novembre 1993, ne peut cependant se prévaloir d'être un document d'arbitrage. Une telle mission avait été confiée à Jean-Louis Bismuth, professeur de droit et secrétaire général du Mouvement pour la liberté du commerce, fin 1991, par les différentes parties en cause (L'Oréal, Jean Frydman, le CRIF, etc.). Le décès de Jean-Louis Bismuth, l'année passée, mit un terme à cet arbitrage, aucun accord ne se dégageant sur le nom d'un remplaçant. Proposé par le CRIF, le professeur David Ruzié n'avait pas reçu l'agrément du groupe de cosmétiques. *« L'Oréal a récusé l'intéressé en raison de ses prises de position condamnant la société dès le début du contentieux, avant même d'avoir eu accès au dossier »*, nous a précisé Mᵉ Jean Veil, conseil de L'Oréal.

Si les dirigeants du groupe n'ont toujours pas reçu copie du rapport du professeur Ruzié, il est en revanche clair que des contacts ont lieu entre les différents acteurs de ce dossier à la Sulitzer où l'enjeu historique l'a parfois disputé aux intérêts économiques, juridiques et financiers. Les débuts de la polémique, en 1991, furent l'occasion de révéler que l'un des dirigeants de L'Oréal, Jacques Corrèze, décédé en juin 1991, avait été l'un des responsables de la Cagoule, mouvement terroriste d'extrême droite à la fin des années 30, puis collaborateur et antisémite affiché durant la guerre.

L'hebdomadaire *Tribune juive* indique ainsi que le président du CRIF, Jean Kahn, le président de L'Oréal, Lindsay Owen-Jones, le PDG de Publicis, Maurice Lévy, et le directeur général du ministère israélien des affaires étrangères, Uri Savir, se sont rencontrés à Paris, le 25 novembre 1993, pour chercher une solution à ce contentieux. Israël espérerait obtenir en réparation du boycottage la construction d'une usine sur son territoire. Le nouveau contexte diplomatique né de l'accord entre Israël et l'OLP et des multiples négociations bilatérales entre Jérusalem et les capitales arabes pourrait en effet favoriser une nouvelle donne.

« L'Oréal vient de réaliser une année record en Israël, constate Jean-Pierre Meriola, directeur de la communication du groupe. *Nous y avons des contacts comme le groupe en a dans beaucoup d'autres pays. On étudie et on regarde... »* La prudence s'impose néanmoins. L'implantation d'une unité de production en Israël est jugée *« économiquement absurde »* par d'autres responsables du groupe qui font valoir que L'Oréal a fermé toutes ses usines en Europe sauf une.

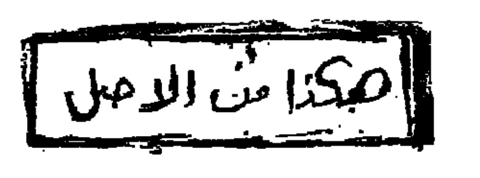
L. G.

(1) *Le Monde* a notamment rendu compte de ce feuilleton politico-financier dans ses éditions des 6 juin, 21 novembre, 21 et 22-23 décembre 1991.

EN BREF

L' « AFFAIRE » PELAT : mise en examen du maire de Romorantin par le juge Jean-Pierre. – Le maire de Romorantin (Loir-et-Cher), Jeanny Lorgeoux (PS), a été mis en examen pour complicité d'abus de biens sociaux, le 15 décembre 1993, au Mans (Sarthe) par le juge Thierry Jean-Pierre, deux jours avant sa nomination à la Chancellerie. Cette mise en examen concerne une publicité passée dans le journal communal *Romo-dialogues* au cours des années 1987 à 1989. Ces publicités émanaient de l'entreprise mancelle Heulin, dont une affaire de fausses factures avait conduit le juge Jean-Pierre à s'intéresser aux comptes de l'industriel Roger-Patrice Pelat. La commune de Romorantin et son maire sont cités à plusieurs reprises dans le rapport du juge Jean-Pierre sur l'affaire Pelat. Un rapport dont *le Point* publie le texte intégral dans son édition du 8 janvier.

AGRESSION CONTRE UN CHRONIQUEUR HIPPIQUE : un deuxième homme écroué. – Un deuxième homme, Lofti Meziane, a été mis en examen, vendredi 7 janvier, des chefs d'arrestation illégale, séquestration arbitraire, extorsion de fonds et de signature, violences avec préméditation, menaces de mort sous condition et placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction parisien Janine Drai, chargée du dossier de l'agression dont aurait été victime le chroniqueur hippique Thierry Léger le 21 juillet 1993 (*le Monde* daté 1-2 août 1993). Le commissaire de police Mathieu Morcchini, soupçonné d'être l'un des agresseurs, s'était suicidé le 27 juillet. Il aurait été l'amant d'une prostituée qui fréquentait auparavant M. Léger. Quelques jours après ce suicide, un indicateur du policier, Mohamed Karaoui, avait été écroué.



SOCIÉTÉ

Après la publication d'un document consultatif de la HFEA

Un vaste débat sur la fécondation par prélèvements sur des fœtus avortés est engagé en Grande-Bretagne

D'ici deux à trois ans, il devrait être possible à une femme de devenir enceinte à partir d'œufs (ovocytes) provenant des follicules d'un fœtus femelle avorté : s'agissant de *l'efficacité technique et médicale* d'un tel traitement, le professeur Colin Campbell, président de la Human Fertilization and Embryology Authority (HFEA), soit l'organisme britannique qui surveille les questions de fécondation humaine et d'embryologie, et dont l'autorité est comparable, en France, au Comité national d'éthique, ne paraît pas avoir de doute. En rendant public, vendredi 7 janvier, un document consultatif de la HFEA, il a lancé un cri d'alarme quant aux aspects d'ordre moral, éthique et religieux qui découlent d'une telle perspective.

LONDRES

de notre correspondant

Il est urgent de réfléchir aux conséquences des recherches en cours et c'est la société dans son ensemble qui doit se prononcer : le professeur Campbell souhaite que le débat qui s'est engagé en Grande-Bretagne sur la fécondation par prélèvements sur des fœtus avortés – qui s'apparente à la polémique sur la médicalisation et l'instrumentalisation de la procréation (*le Monde* du 5 janvier) – prenne de l'ampleur, afin que tous, notamment les médecins, les scientifiques, les responsables des Eglises et les personnalités morales, puissent s'exprimer. *«L'utilisation d'œufs à partir de tissus ovariens est une question sur laquelle chacun peut avoir un avis, et nous voulons donner à chacun l'occasion d'exprimer celui-ci, avant d'aboutir à une décision sur le point de savoir si les recherches ou les traitements peuvent aller de l'avant»*, a-t-il précisé.

Cette vaste consultation sera notamment basée sur un document de quinze pages, diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires, de la HFEA et devrait être centrée sur les questions suivantes : les problèmes éthiques soulevés par l'utilisation de matériaux génétiques provenant de fœtus; la sûreté des techniques mises en œuvre; les effets possibles sur les enfants qui pourraient naître à la suite de tels traitements; les éventuelles incitations à pratiquer ou à retarder un avortement; enfin, la question de l'identité de la personne qui donnera son consentement.

Les avis seront recueillis jusqu'au 1er juin, le comité sur la fécondation remettant ensuite ses conclusions à Virginia Bottomley, ministre de la santé, qui devra décider quelle suites donner aux recherches en cours sur la transplantation d'ovaires.

Une pénurie chronique de dons d'ovocytes

Ces travaux sont principalement menés par l'équipe du docteur Roger Gosden, de l'université d'Edimbourg. Sa technique, utilisée avec succès sur des souris, fait appel à la croissance artificielle d'œufs n'ayant pas atteint la maturité et provenant de fœtus avortés, jusqu'à ce que ces ovocytes soient prêts à être implantés dans l'utérus de la nouvelle mère. Les ovaires se développent entre la dizième et la douzième semaine chez l'embryon, ce qui signifie que bien avant sa naissance, un fœtus femelle est porteur d'œufs qui ont, potentiellement, la capacité d'être fécondés. Le docteur Gosden a estimé qu'il devait suspendre ses recherches en attendant le «feu vert» du comité déthique de la British Medical Association (BMA), lequel s'inclinera, en dernier ressort, devant les avis de la HFEA.

Celle-ci estime que les travaux de l'université d'Edimbourg offrent d'importantes perspectives : *«Des œufs immatures ou des tissus ovariens provenant de fœtus et de cadavres ont le potentiel d'être développés pour fournir des œufs pouvant être utilisés pour des femmes stériles, et pour la recherche dans les domaines comme les fausses couches ou les maladies congénitales. Il y a actuellement un manque d'œufs pour ces besoins.»* Les quelque soixante-cinq cliniques autorisées à pratiquer (par la HFEA) des fécondations *in vitro* en Grande-Bretagne, pour lutter contre la stérilité, souffrent en effet d'une pénurie chronique de dons d'ovocytes. La technique du docteur Gosden offre donc un espoir dans ce domaine.

Pourtant, si, d'un côté, la situation des couples qui ne peuvent avoir d'enfant revêt une particulière acuité, notamment en raison des problèmes psychologiques rencontrés à cause de cette infertilité, ceux-ci semblent presque secondaires comparés à l'immense champ des questions posées par le développement d'une technique de fécondation réalisée à partir de tissus embryonnaires prélevés sur des fœtus avortés, voire sur des cadavres. L'Eglise a immédiatement pris ses distances avec une telle perspective. Le révérend Richard Holloway, évêque d'Edimbourg et membre du comité de la HFEA, s'est prononcé contre, ainsi que le docteur John Habgood, archevêque de York.

«Ma» mère n'a jamais existé»

Rappelant que l'Eglise anglicane s'est toujours montrée méfiante à l'égard de l'insémination artificielle par donneur, en raison des problèmes d'identité posés aux enfants nés d'une telle technique, le docteur Habgood estime que ceux-ci seraient multipliés dans le cadre de ce nouveau traitement. *«Le prix à payer pour satisfaire les souhaits des quelques personnes qui veulent avoir un enfant, est moralement trop élevé»*, estime-t-il. Quels seront en effet les réactions psychologiques d'un enfant procréé grâce à cette méthode de fécondation et qui, s'interrogeant sur ses origines, sera confronté à cette terrible réponse : *«Ma «mère» n'a jamais existé»*? Quel type d'informations faudra-t-il conserver afin de permettre aux enfants de connaître leur passé génétique? Quelles seront ensuite les relations entre cet enfant et celle qui sera sa mère génitrice sans être sa mère génétique?

Au-delà des aspects purement scientifiques (l'utilisation de tissus ovariens provenant de foetus pourrait déboucher sur une augmentation de la naissance d'enfants anormaux), la HFEA souligne, d'autre part, que l'adoption de la technique du docteur Gosden pourrait avoir comme conséquence d'encourager les avortements : les femmes souhaitant obtenir un avortement pourraient être incitées à attendre au moins douze semaines (lorsque les ovaires du fœtus sont complètement développées), avant de mettre fin à leur grossesse. Le nombre d'enfants nés d'un seul donneur devra également être strictement réglementé. Mais l'une des questions les plus délicates reste celle du consentement lié au don de tissus embryonnaires. Celui-ci, estime la HFEA, devrait, dans tous les cas, être obtenu.

Il n'est pas aisé de savoir qui devra se prononcer, notamment s'agissant de l'utilisation de tissus provenant de cadavres : dans ce cas, le consentement du père devra-t-il être requis? Des parents ne seront-ils pas tentés de répondre favorablement pour des raisons fondamentalement biaisées, par exemple pour favoriser la naissance d'un «petit-fils génétique»? *«L'horreur que constitue la fabrication d'enfants à partir de fœtus qui n'ont jamais existé – des mères «non nées» –, a déjà été exprimée»*, soulignait récemment, dans *The Times*, le rabbin Sidney Brichto. *«La révulsion sociale vis-à-vis d'un tel procédé, est la preuve que, jusqu'ici, l'instinct, plus que la raison, se rebelle contre cette inconcevable extension de la science médicale»*, ajoutait-il. Le débat ne fait que commencer.

LAURENT ZECCHINI

La crise de la consommation

Les soldes à la folie

Confrontés au ralentissement de la consommation, les magasins bradent. Dès décembre, les promotions ont fleuri. Au lendemain de Noël, les soldes ont officiellement débuté dans la capitale, d'autant plus spectaculaires que les stocks à écouler sont importants.

«Soldes, soldes, soldes» : à force d'être répété, le mot en devient lancinant et donne plus envie de fuir que de pousser la porte des magasins aux vitrines balafrées par des affiches vantant les «– 30 %, –40 %, – 50 %». Devantures occultées par du papier kraft, occupées par des mannequins de couture dénudés, marchandise déballée ou jetée sur des cintres en pagaille, boutiques dénuées de toute mise en scène... Le message des commerçants est simple et cru : fini les magasins d'atmosphère, le plaisir d'acheter ! On s'adresse au porte-monnaie du consommateur.

Dès la fin novembre, les ménages ont eu la surprise de trouver dans leur courrier personnel ou professionnel de multiples invitations pour des opérations de promotion diverses et variées, souvent baptisées pompeusement *«soldes privés»* (1). On a vu le phénomène toucher le prêt-à-porter, le parfum, la bijouterie, le jouet aussi parfois. L'approche des fêtes et ces sollicitations répétées n'ont pourtant pas incité les clients à acheter : pendant les quinze premiers jours de décembre, ils ont été rares dans les rayons des magasins, retenant leurs emplettes de Noël jusqu'à la dernière minute. En revanche, la fréquentation a été bonne ensuite, notamment les dimanche 12 et 19 décembre.

Ce timide retour des consommateurs n'a pas permis de compenser les semaines précédentes, et les commerçants se sont retrouvés avec des marchandises à écouler. Dès le lendemain de la date légale – le 26 décembre à Paris, – ils se sont donc lancés dans les soldes, affichant des remises de prix d'autant plus alléchantes que leurs stocks étaient importants.

Il est fréquent de voir les étiquettes réduites de moitié, notamment dans le prêt-à-porter et la chaussure. Pourtant, le secteur avait bien commencé la saison, le mauvais temps ayant dopé les ventes de septembre. Mais le coup de froid de novembre n'a pas été suffisamment long pour permettre l'écoulement des articles d'hiver. Pour résumer, la botte en caoutchouc marche bien, mais le bottillon fourré reste sur les rayons. De l'avis général, la première semaine de soldes a été bonne, ne serait-ce que parce que certains consommateurs ont attendu les baisses de prix pour acheter leurs cadeaux, offerts à la Saint-Sylvestre et non plus à Noël. Il semble que, depuis, les choses se soient un peu tassées.

La traditionnelle vague de «deuxièmes démarques»

Les magasins sont fréquentés, mais les acheteurs ne sont pas tellement nombreux. On ne peut donc pas parler de «ruée», la fréquentation étant plutôt qualifiée de *«normale»*. Et il y a fort à parier que sous peu on assistera à la traditionnelle vague de *«deuxièmes démarques»*... que les clients potentiels attendent peut-être.

L'importance des stocks et l'ampleur des baisses sont pourtant, objectivement, une aubaine pour le client. Ne serait-ce parce que – *contrairement aux années précédentes* – il a le choix. Dans le passé, il trouvait souvent soldé le modèle impossible, dans la couleur impossible et à la taille impossible. Cette saison, ce n'est plus le cas, même dans les grandes maisons.

Mais ces soldes monstres risquent d'achever de gâcher les relations client-distributeur : au vu des baisses de prix consenties, le premier est en droit de s'interroger sur le «juste prix» des articles. Le second ne «soigne» plus un *client auquel il ne vante que* le prix et non plus le produit. On fait donc dans le prosaïque, teinté parfois d'une légère touche d'hostilité. Tandis que les consommateurs comptent leurs sous, les commerçants, eux, n'ont qu'une envie : tourner la page d'une saison qui, comme les précédentes, aura été décevante.

FRANÇOISE VAYSSE

(1) Les grandes maisons pratiquent traditionnellement avant les fêtes des «soldes privés», réservées à leur clientèle, qui peut ainsi bénéficier, la première, des baisses des prix des articles.

CATASTROPHES

Quatre morts et plus de deux mille habitations menacées en Australie

L'Etat des Nouvelles-Galles du Sud est ravagé par des incendies

SYDNEY

de notre correspondante

«Vendredi noir», *«Sydney en feu»*, titraient les journaux australiens du samedi 8 janvier. Sur les 800 kilomètres de côtes, de la frontière du Queensland jusqu'à Bateman's Bay, au sud de Sydney, et dans un quart de l'Etat des Nouvelles-Galles du Sud, cent cinquante foyers d'incendies ravagent la partie la plus peuplée de l'Australie. Quatre personnes ont déjà péri, dont deux pompiers et un homme mort d'une crise cardiaque. Plus d'un millier ont dû être évacuées.

Les premiers incendies ont commencé dans le nord des Nouvelles-Galles du Sud, le 31 décembre 1993, mais depuis trois jours la température avoisinant 40 et les rafales de vent soufflant jusqu'à 100 km/h ont propagé les feux allumés par mégarde (mégots jetés ou barbecues mal éteints) ou parfois intentionnellement. Depuis le 7 janvier, les principales voies routières autour de Sydney sont coupées et les services de trains interrompus. Les deux grands brasiers qui dévastent les parcs nationaux au nord et au sud de Sydney se sont étendus aux banlieues avoisinantes alors que l'évacuation était toujours en cours. Dans ces zones, une centaine de maisons étaient en flammes. Des dizaines d'autres, plus de cent peut-être, ont déjà été détruites dans le reste de l'Etat. Dans les Montagnes Bleues, autre lieu de résidence à 80 kilomètres à l'ouest de Sydney, les eucalyptus, dont la résine constitue un fuel naturel, brûlent comme des torches. Deux à trois mille habitations sont menacées dans tout l'Etat, selon les estimations du ministre de la police.

Les renforts sont parvenus de tous les Etats : sept mille bénévoles ont uni leurs forces à celles de l'armée et des pompiers de métier, dont certains sont à l'œuvre depuis huit jours. *«Notre but est de sauver les vies et les propriétés, mais nous n'essaierons plus de nous battre contre le feu*, a déclaré Phil Koperberg, responsable des brigades anti-incendie. *Si la température baisse et si les vents diminuent, nous pourrons lutter contre les incendies. Mais cela prendra des semaines pour tout éteindre.»*

Le premier ministre des Nouvelles-Galles du Sud, John Fahey, évalue actuellement à des dizaines de millions de dollars les dégâts causés. Plusieurs politiciens sont en faveur d'un amendement de la législation afin que les peines encourues par les pyromanes – actuellement 20 000 dollars d'amende et un an de prison – soient plus sévères.

SYLVIE LEPAGE

ENLÈVEMENT : dix-huit mois de prison pour le Britannique qui avait kidnappé son fils pour la troisième fois. – Peter Malkin, un Britannique de cinquante-quatre ans recherché pour avoir kidnappé son propre fils Oliver en France le 8 novembre 1993 (*le Monde* du 8 janvier), a été condamné, vendredi 7 janvier, à dix-huit mois de prison par la Haute Cour de Londres. Il avait été arrêté la veille à l'aéroport londonien d'Heathrow après s'être réfugié en Egypte pendant deux mois avec l'enfant, âgé de douze ans. Cet enlèvement était le troisième depuis 1990. M. Malkin, un homme d'affaires dont l'amour pour son fils est qualifié d' *«obsessionnel»*, refuse d'admettre que la garde du petit Oliver ait été confiée à son ancienne épouse, qui demeure à Landévant (Morbihan).

CARNET

Décès

– M. Claude Vasconi, architecte,

Et toute son équipe,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Michel AUSTASIE,
architecte,
directeur de l'agence Vasconi-Sud
à Montpellier,

survenu à Paris, à l'âge de quarante-sept ans.

Ses obsèques auront lieu le lundi 10 janvier 1994, à 15 heures, au cimetière d'Ussel (Corrèze).

– *Martine Leroy-Bouveyron*, sa fille,

a la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme L. D. LEROY,

née Jeanne Bouveyron,

le 5 janvier 1994, dans sa quatre-vingt-troisième année.

66, avenue de Breteuil,
75007 Paris.

– Saint-Maurice. *Baix.*

La famille Pousse
fait part de la mort dans la Paix du

docteur Raymond POUSSE,

médecin-colonel,
officier de la Légion d'honneur,
croix du combattant.

Les obsèques auront lieu le lundi 10 janvier 1994, à 10 h 30, en l'église de Tain-l'Hermitage.

– Il a plu à Dieu de rappeler à Lui son serviteur,

l'abbé François CHATILLON,

professeur honoraire
à la faculté de théologie catholique
de l'université de Strasbourg,
croix de guerre 1939-1945,
directeur et fondateur de
la *Revue du Moyen Age latin*,

décédé le 7 janvier 1994, muni des sacrements de l'Eglise, dans sa quatre-vingt-sixième année et à la soixante et unième année de son sacerdoce.

De la part de
Mme Pierre Châtillon,
M. et Mme Léopold Châtillon
et leurs enfants,
Mme Marie-Thérèse Kumpf,
Les familles Châtillon, de Borne de Grandpré, de Metz Noblat,

Ainsi que les familles parentes et alliées.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 janvier, à 8 h 30, en l'église Saint-Maurice, à Strasbourg.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Terville (Moselle) et sera précédée d'une messe en l'église de la paroisse à 15 heures.

25, quai Rouget-de-Lisle,
67000 Strasbourg.

– Paris. Montpellier.

M. et Mme François et Françoise Martine,
ont la douleur de faire part du décès de leur fils

Pierre MARTINE,

survenu le 30 décembre 1993, dans sa trentième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 6 janvier 1994, à Paris.

– Les familles Toubeau, Héyberg, Gouaislin,
ont le regret de faire part du décès de

Edith TOUBEAU,
née Héyberg,

leur belle-sœur et tante, survenu le 31 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 3 janvier 1994, au cimetière de Trivaux, à Meudon.

123, rue de Guergay,
22310 Plestin-les-Grèves.

Avis de messes

– Une messe à l'intention de

Eric BOULENGER

sera célébrée le mardi 11 janvier 1994, à 10 heures, en l'église Saint-Augustin, 46, boulevard Malesherbes, Paris-8e.

Anniversaires

– Ce 9 janvier 1994,

Emma SPERBER CULLEN

aurait quinze ans.

Elle est morte le 2 août 1991, tuée par un automobiliste en état d'ivresse.

– 1968-1970.

Une pensée affectueuse pour

Nicole et Madeleine TAITZ.

49190 Rochefort-sur-Loire.
06200 Nice.

– *Il y a trente ans, le 9 janvier 1964*, disparaissait

Roger CHAUSY.

Ses enfants,
Ses *petits-enfants*,
Et ses arrière-petits-enfants
vous prient de bien vouloir vous en souvenir.

Familles Chausy, Henin, Yasmine.

Communications diverses

– Chaire B. Edmond de Rothschild organise une table ronde : *«La vieillesse : éthique et réalité ?»*, lundi 10 janvier 1994, à 20 h 30, avec Geneviève Larocque, Bernard Kanovitch, Gilles Bernheim, docteur Reinguevitz. Salle de conférence (fondation A. de Rothschild), 25, rue Manin, Paris-19e.

Renseignements : 43-31-75-47.

ENQUÊTE

Drogués en Europe : aider ou sévir

VI. – *Les Pays-Bas à la recherche d'un nouvel équilibre*

Nous achevons notre enquête sur la lutte contre la toxicomanie en Europe. Après la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Suisse (*le Monde* des 4, 5, 6, 7 et 8 janvier), nous présentons le modèle néerlandais. Celui-ci a fait ses preuves contre l'épidémie de sida parmi les toxicomanes, mais l'augmentation de la consommation de drogues douces soulève de nouveaux problèmes.

AMSTERDAM

de notre correspondant

C'est un petit livre... vert. Publié par le Centre de recherche et de documentation (WODC) du ministère néerlandais de la justice, il n'a rien d'un brûlot révolutionnaire. Mais il est intitulé : *les Limites de la politique des drogues douces.* Dans un pays qui, jusqu'à récemment, se flattait sans réserve d'avoir précisément «désatanisé» la marijuana et le haschich, c'est un titre iconoclaste; et l'ouvrage qui le porte se lit comme un bilan nuancé de la première – et à ce jour unique – expérience *in vivo* de normalisation des drogues douces.

Le « laboratoire » néerlandais a ouvert ses portes au milieu des années 70, alors qu'une effluve soixante-huitarde continuait d'imprégner l'air ambiant. Amsterdam venait d'être l'un des hauts lieux du *flower power* et cette gloire passagère allait marquer une société prompte à récupérer ses fils prodigues : le cannabis, un temps symbole de la contestation de l'ordre établi, devint un emblème de modernité et perdit, progressivement, son caractère de fruit défendu. Cette idée trouva une première traduction avec la modification, en 1976, de la loi sur l'opium, adoptée au début du siècle (1919).

La première particularité de cette législation est, en effet, de classifier *de jure* les stupéfiants entre ceux présentant un risque inacceptable (drogues dures), les autres (drogues douces), et d'établir en conséquence une double échelle pénale : les mêmes délits (fabrication, possession, trafic, vente) sont punis plus ou moins sévèrement selon qu'ils portent sur des drogues dures ou douces. La peine la plus légère vise la possession de moins de 30 grammes de haschich ou de marijuana (un mois de prison et/ou une amende), la plus lourde le trafic d'héroïne ou d'ecstasy (douze ans de prison, portés à seize en cas de récidive, et/ou une amende).

La seconde caractéristique de la loi sur l'opium est d'établir *de facto* une distinction entre consommateurs et fournisseurs de drogue : la consommation de drogue n'y est pas explicitement prohibée. Le principe sous-jacent est que les toxicomanes sont des déviants et non des délinquants, et que leur criminalisation serait plus dommageable que leur socialisation.

Ainsi s'explique la mise en place d'une infrastructure médico-sociale aussi imposante (un réseau national de centres de consultations qui est en contact avec 80 % des usagers de drogues) que créatrice : les premiers programmes de délivrance de méthadone – soixante actuellement – et de distribution gratuite de seringues stériles – plus d'un million l'an dernier – y ont été développés. Avec le recul, les Pays-Bas apparaissent ainsi comme les pionniers de l'approche dite de réduction des risques. Volontiers décriée, hier, par l'étranger, cette politique a eu des effets qui devraient, aujourd'hui, faire des jaloux : sur les 2 700 cas de sida déclarés recensés au 1er octobre dernier, seuls 10 % frappant des toxicomanes utilisant la voie intra-veineuse.

Empirisme judiciaire

Volontariste et intuitif, le «modèle néerlandais» a pour troisième pilier l'empirisme judiciaire. S'appuyant sur le *«principe d'opportunité»* des poursuites, le ministère public s'est inspiré de l'esprit de la loi pour dépénaliser en pratique la possession de drogue à des fins d'usage personnel. En dépit des textes, le détenteur d'un maximum de 30 grammes d'«herbe» ou de 0,5 gramme d'héroïne n'a plus rien à craindre.

Il est vrai que, avant même la modification de la loi sur l'opium, certaines boîtes de nuit ou maisons de jeunes abritaient un dealer maison vendant en toute impunité marijuana et haschich. A la faveur de la mansuétude judiciaire, le rôle de point d'approvisionnement joué par ces lieux a été petit à petit repris par des établissements spécialisés, les *koffeeshops*, dont le nombre est passé de un (Mellow Yellow, ouvert à Amsterdam à la fin des années 60) à environ quinze cents dans tout le pays actuellement. Ils sont tolérés à condition de respecter cinq principes de fonctionnement qui, après avoir été définis sur le terrain, ont été érigés, en 1991, en directive nationale : pas de ventes supérieures à 30 grammes d'« herbe » par client, pas de publicité, pas de clients mineurs, pas de tapage, et pas de drogues dures.

La justification de cette tolérance est double : la toxicomanie est, comme l'alcoolisme, inhérente à la société, et un moyen d'endiguer son développement est de séparer les marchés pour éviter que les fumeurs de drogues douces ne s'adressent aux mêmes fournisseurs que les consommateurs de drogues dures : le marché de l'«herbe» est semi-socialisé tandis que celui des stupéfiants durs reste illicite.

Après un gros quart de siècle d'expérimentations à ciel ouvert, les laborantins néerlandais font un constat quasi unanime : des résultats probants auraient été obtenus au plan de la demande de drogue. Avec un nombre d'amateurs de marijuana et de haschich variant selon les estimations de 600 000 à 1 million de personnes, dont beaucoup ne fument qu'occasionnellement, la consommation d'« herbe » n'aurait pas pris un envol disproportionné par rapport aux pays adeptes du rituel prohibitionniste. Mieux : dépouillées de l'attrait du fruit défendu et acculturées, les drogues douces n'auraient pas constitué un tremplin vers des narcotiques plus dangereux; la preuve étant, dit-on ici, que le nombre de toxicomanes dépendants aux drogues dures (de 21 000 à 23 000) est resté relativement stable au cours des années 80.

« Nécessaire durcissement »

Le problème reste que cette dernière affirmation est contestée non seulement par des observateurs étrangers, mais aussi par des experts néerlandais. Les premiers font valoir que les chiffres officiels ne prennent pas en compte les usagers de drogues immigrés échoués aux Pays-Bas, les seconds qu'ils sont établis d'après les inscriptions aux centres de consultation (CAD), qui sont partielles. *«Tout compris, le nombre de toxicomanes durs doit être évalué entre 34 000 et 39 000»*, affirme un travailleur social spécialisé de Vlissingen. Ce qui, au demeurant, ne remet pas nécessairement en cause la validité de la distinction drogues douces – drogues dures...

La conception néerlandaise des drogues douces inoffensives est, en revanche, sujette à caution. Le CAD régional de la Hollande Méridionale (Rotterdam), le plus important du pays, a par exemple enregistré la plus forte progression de «clients» ayant un problème de dépendance parmi... les fumeurs de cannabis : + 132 % entre 1989 et 1991. Dans le même temps, la consommation des drogues douces s'est développée parmi les jeunes de moins de dix-huit ans : une étude de l'Institut des drogues et de l'alcool a révélé cet été que la proportion des 12-18 ans ayant déjà fumé un «joint» était passée de 4,8 % en 1984 à 13,6 % en 1992, et que la consommation *«au cours du mois précédent le sondage»* avait également progressé, de 2,3 % à 6,5 %.

Une raison suffisante pour Mme Liesbeth Horstink, conseillère pour la drogue du ministre de la justice, de constater sèchement, dans l'ouvrage du WODC, que la tolérance a généré *«un climat avec peu d'effet préventif»* et d'appeler *«au nécessaire durcissement de la politique des drogues douces»*. Il y a encore peu, une telle inflexion du discours officiel était inimaginable. Mais les Pays-Bas ont, dans l'intervalle, découvert les corollaires de leur approche, *«pragmatique et réaliste»* selon la formule consacrée, au plan de l'offre de drogue.

Sur la toile de fond de la dépénalisation de la consommation et de la tolérance du petit commerce, la production d'une marijuana locale, le *nederwiet*, s'est développée, qui atteint plusieurs dizaines de tonnes annuelles, alimente désormais 50 % du marché mais n'a pas supplanté le trafic de marijuana et de haschich importés (95 tonnes saisies en 1992). En d'autres termes : selon une loi mécanique du marché, la demande et le commerce de détail ont fait le lit d'un commerce de gros florissant.

Selon un responsable du service central de recherches et d'informations criminelles, *«le chiffre d'affaires annuel des grossistes en cannabis est de plusieurs centaines de millions de florins, et leur bénéfice d'au moins 100 millions* [300 millions de francs]; *c'est un bien meilleur résultat qu'avec l'heroïne»*. Plus grave, peut-être : la théorie de la séparation des marchés est ici battue en brèche. Le «milieu» des drogues douces s'est professionnalisé, criminalisé et aide financièrement, lorsqu'il ne le recoupe pas, celui des drogues dures... que la police saisit d'ailleurs de plus en plus souvent dans les *koffeeshops*.

Symboles de la politique néerlandaise, celles-ci sont bien à la charnière de son «ambiguïté» : peut-on légaliser *de facto* la consommation et semi-légaliser la «petite distribution» (la limite des 30 grammes n'est pas sacro-sainte...) tout en prohibant la production et l'importation de la matière première ? Pour faire face à la dérive du système, certains ont proposé l'institution d'une «régie d'Etat» contrôlant la chaîne du cannabis de bout en bout. Mais un scrupule éthique et la crainte des réactions internationales ont conduit les députés à rejeter, en mars, une proposition en ce sens.

Elle n'aurait de toute façon pas eu le soutien du gouvernement, qui a choisi une voie plus... conservatrice : réaffirmer les principes de base (dépénalisation de la consommation, réduction des risques, séparation des marchés), mais tenter d'en limiter les effets pervers les plus criants. Un projet de loi est en préparation qui prohibera la production de *nederwiet* à d'autres fins qu'agricoles; les trafiquants de drogues douces sont autant dans le collimateur que ceux de drogues dures; l'assemblée des procureurs-généraux étudie la possibilité d'interdire la vente de drogues douces aux narco-touristes étrangers (1); les municipalités sont encouragées à développer des réglementations locales soumettant les *koffeeshops* à plus de contrôle, voire à un système d'autorisation administrative. Ce net changement de climat ne va pas sans susciter la crainte d'un tour-de-vis plus vigoureux : une association de défense des amateurs de cannabis, la BCL, a été fondée début décembre, suivie par la mise sur pied, ces derniers jours, d'une association professionnelle de détaillants en cannabis, la BCD signe que le laboratoire néerlandais n'en est pas encore à mettre la clé sous le paillasson, même s'il est bien à la recherche d'un nouveau dosage : un peu plus d'orthodoxie et beaucoup moins d'ingénuité.

CHRISTIAN CHARTIER

(1) Une étude effectuée par le bureau d'études et de statistiques à Amsterdam, sur commande du ministère de la justice, dans quatre villes frontalières (Arnhem, Breda, Venlo, Maastricht) montre que, le week-end, les *koffeeshops* tirent 68 % de leur chiffre d'affaires moyen – 64 000 florins (180 000 francs) au total dans les quatre villes – de la vente aux étrangers.

FIN

La meilleure marijuana du monde

L'intérêt des Néerlandais pour le cannabis, ou chanvre indien, ne date pas de l'époque contemporaine. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, ils avaient mis en place une filière prospère de culture du chanvre à des fins commerciales : installés dans l'ouest du pays, à proximité de sa façade maritime, les cultivateurs pourvoyaient aux besoins de la marine marchande et de la pêche, en voiles, cordes ou filets, tissés ou tressés à partir des fibres de chanvre. Ses graines oléagineuses permettaient par ailleurs de satisfaire une demande croissante en huile végétale.

Le déclin de la navigation néerlandaise et l'apparition d'autres fibres (coton, lin ou soie) sonnèrent finalement le glas de cette agriculture qui n'a plus, de nos jours, que des débouchés marginaux : les graines de cannabis servent de nourriture pour les oiseaux, les noix du chanvre sont cuites pour extraire le chènevis cher aux pêcheurs de gardon, et l'huile entre dans la composition de certaines peintures ou vernis.

Bien que certains fassent état, aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne, des vertus médicinales anciennes (un livre chinois de 2500 avant Jésus-Christ en porte trace) et avérées du *cannabis sativa L.*, appellation latine du chanvre (*le Monde* du 4 septembre), sa production est aujourd'hui principalement associée à la marijuana et au hachisch. La marijuana est obtenue à partir des fleurs séchées et des feuilles supérieures de la plante. Dans certaines conditions climatiques, la fleur produit des fibres, qui sont à la base du hachisch. Marijuana et hachisch contiennent tous deux la substance active THC (tétrahydrocannabinol) dans une proportion variable : moins de 5 % dans la première, de 5 à 9 % en moyenne dans le second. Mais, savoir-faire agricole oblige, les Néerlandais sont parvenus, à force de croiser les espèces, à produire une marijuana baptisée *« nederwiet »*, qualifiée par les connaisseurs de *« meilleure du monde »*, mais dont les experts policiers déplorent la haute teneur en THC (de 9 % à 13 %, avec des pointes à 27 %).

C. Ch.

POINT DE VUE

Pas seulement la prison

par Francis Curtet

LÉGALISER les drogues risque de provoquer une explosion catastrophique de leur consommation, sans pour autant réduire le trafic. Car, pour anéantir les fabuleux profits des trafiquants, il faudrait légaliser tous les produits sans exception et les rendre accessibles aux mineurs, sinon les marchés clandestins s'organiseront sur les secteurs interdits. Or aucun partisan de la légalisation n'ose proposer des mesures aussi absolues.

Légaliser les drogues en raison du droit de l'individu à disposer de son corps et éventuellement à s'autodétruire, bute sur un argument au moins aussi respectable : une société se doit d'encourager l'altruisme et la solidarité qui amènent chaque citoyen à venir en aide à ceux qui ne voient pas d'autre issue que l'autodestruction. Une société autorisant des poisons mortels qui ne résolvent rien entérinerait l'indifférence comme règle de vie.

Par contre, incarcérer un sujet qui croit régler ses problèmes en s'autodétruisant est une aberration. Il faudrait donc envisager trois modifications de la loi.

1. – Stipuler que l'usage de quelque drogue que ce soit n'est en aucun cas passible d'emprisonnement, et trouver les dispositions thérapeutiques, sociales ou administratives, adaptées à chaque cas.

2. – Briser l'économie souterraine des petits revendeurs de drogue par des sanctions réellement dissuasives (par exemple cinq ans de prison incompressibles).

3. – Repérer, par une expertise immédiate en milieu carcéral, les sujets dont les délits sont consécutifs à une toxicomanie, et leur offrir la possibilité, au moment opportun (et non à mi-peine s'ils sont condamnés), de quitter la prison pour bénéficier, en milieu libre, des mesures thérapeutiques, sociales ou administratives qui paraîtront les plus indiquées.

De telles dispositions, évitant à la fois la répression aveugle et le laxisme, permettront d'innover par des actions de prévention dans un contexte cohérent et compréhensible. Elles supposent que l'Etat décide de rattraper le retard considérable de la France en matière de réseau spécialisé. Rappelons qu'il n'y a que 610 places de postcure dans notre pays (pour 9 000 en Italie), et un seul centre d'hébergement d'urgence. Tant que, faute de place, il sera imposé à un toxicomane qui veut se sortir d'affaire un délai de quatre mois pour l'accueillir, notre pays ne pourra pas se prévaloir de lutter efficacement contre la drogue ni d'en réduire les risques.

▶ Le docteur Francis Curtet est psychiatre des hôpitaux, directeur de l'association Grande Ecoute.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde L'ÉCONOMIE

DÉFENSE

Avec une armée de terre à 240 000 hommes

M. Léotard évoque l'éventualité de créer une division supplémentaire

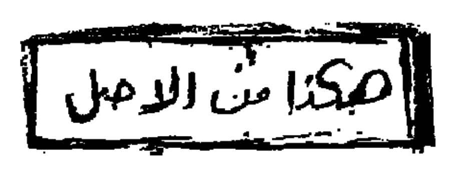
Face aux membres du conseil de la fonction militaire de l'armée de terre, qui l'entendaient récemment, le ministre de la défense, François Léotard, n'a pas écarté la perspective que le nouveau «format» de l'armée de terre demeure aux alentours de 240 000 hommes, au lieu des 225 000 qui sont prévus par la réorganisation conçue par son prédecesseur, Pierre Joxe, au ministère de la défense. Dans ces conditions, le corps de bataille français, qui réunit le corps blindé mécanisé (CBM) et la force d'action rapide (FAR), compterait à terme une division supplémentaire.

Après avoir souligné que, de son point de vue, *« une armée de terre à 225 0000 hommes constituait un plancher »*, M. Léotard a indiqué qu'il était possible, en l'état actuel des réflexions, d'envisager deux solutions pour les effectifs de l'armée de terre à l'horizon 1997. Entre 1990 et 1993, les effectifs sont passés de 288 500 à 241 400 militaires (cadres engagés et appelés), soit une chute sensible de 16,4 %. Le plan dit Joxe, qui n'a pas été abrogé officiellement à ce jour, prévoyait de tomber à un effectif de 225 000 hommes en 1997.

M. Léotard a expliqué aux membres du conseil de la fonction militaire que des choix seront proposés le moment venu par le gouvernement, dans le cadre de la nouvelle loi de programmation militaire 1995-2000 soumise au Parlement au printemps 1994.

« Une première solution, a dit le ministre de la défense, *consiste à reprendre la déflation des effectifs de l'armée de terre jusqu'à 225 000, voire 230 000 hommes, et à l'articuler en huit divisions spécifiques offrant un éventail de capacités nécessaire et tout juste suffisant pour prévenir et gérer les crises actuelles à court terme. Une seconde solution consiste à poursuivre l'adaptation de l'armée de terre autour du format et des structures de 1994, soit 240 000 hommes et neuf divisions. »* M. Léotard a alors affirmé : *« Les conclusions des réflexions conduites dans le cadre des travaux sur le Livre blanc de la défense et sur la future loi de programmation militaire permettront de se prononcer sur ce point. »*

C'est la première fois que le ministre de la défense évoque cette possibilité de ne plus se contenter du plan Joxe, qui portait, à l'origine, sur la constitution de huit divisions. Il fait ainsi écho à une revendication de l'armée de terre, dont l'état-major a mené des études – restées relativement discrètes jusqu'à présent – en faveur de la création d'une nouvelle division au sein du corps de bataille français.



THÉATRE

BOBY à la Maison de la culture de Bobigny

A la pointe du combat

Boby n'était pas tendre. Il était bon. Depuis sa mort, il y a plus de vingt ans, tout le monde le dit. Entre-temps, on l'avait un peu laissé tomber. C'est normal, il n'était pas un saint. Robert Lapointe (1922-1972) honnissait le bourgeois et le monogame, et le yéyé en vogue dans les années 60 était plutôt bien pensant. Boby s'intéressait – de près – au sort et au charme des grandes sœurs de petits Toto teigneux, aux mères d'attardés têtus et accros à l'hélicon. Il regardait avec gentillesse les bobos de Léon, prenait sous son aile un Russe blanc qu'une Katie avait quitté. Dans l'univers de Boby, il y avait aussi les pieds de Tchita-la-créole, la poitrine de Madame Mado, les seins en poire de (Avanie et) Framboise, l'œil noir de Marcelle (et ses poubelles). Il aimait ça, Boby. Et tout le reste.

Vaste, le reste : le monde des poissons parlants, celui des mendiants frondeurs, des cabarets qui réchauffent et des copains qui *chantent en se bidonnant*. A ses débuts, en 1951, Boby Lapointe, un natif de Pézenas (Hérault) en exil temporaire à Paris, se promenait avec un petit fascicule où il avait inscrit ses textes, des histoires où le verbe est renversé en forme de pyramide mathématique. Il ignorait la musique. Léon Tcherniak, le patron du cabaret Le Cheval blanc, l'engagea comme chanteur. *« Il se mit à inventer des rythmes inexistants, pour suivre des vers qu'il avait écrits à treize pieds, à dix-neuf pieds... »*, disait son premier pianiste, Michel Emer. Pour qu'il s'en prenne à ces tangos, javas, valses ou autres jerks décalés qu'il avait fini par composer, il fallait le pousser – physiquement – sur scène. La panique provoquait une sorte d'*« expulsion massive des mots »*.



JEAN-PIERRE LELOIR

Boby Lapointe : « Le violon, de deux choses l'une : ou tu joues juste ou tu joues tzigane. Moi, je n'ai pas tellement le choix, je joue tzigane... »

Pour garder la mesure, il se dandinait, secouait la tête et les épaules, *« et les gens étaient écrasés de rire »*. Bref, Boby Lapointe ne savait pas chanter.

Fantaisie fellinienne

Ça tombe bien. Isabelle Caubère, Stéphane Delbassé et Gérard Guillaumat, qui interprètent une quarantaine des chansons de Boby Lapointe sur la scène de la Maison de la culture de Bobigny aux côtés de la Fanfare du Loup, non plus. Nous sommes ici au théâtre, et les acteurs comme le metteur en scène (Jean-Louis Hourdin) ont saisi l'esprit de Boby Lapointe mieux que tant d'interprètes qui n'ont parfois retenu de l'auteur-compositeur-farceur que ses excès. Guillaumat (le poète), Caubère (toutes les femmes, et elles sont nombreuses) et Delbassé (le côté *clean*) s'attachent naturellement aux mots. Mais encore plus au plaisir. Gérard Guillaumat, époustouflant en parfait fêtard de cabaret, sanguin à loisir, rond et bon vivant, rougit quand il crie, trépigne et chante à tue-tête. Entre tendresse et rire, il éclaire des *textes dont les richesses sont* parfois restées cachées derrière les maladresses de Boby en les soulignant par de gracieux artifices de chorégraphie (Yolande Marzolff).

Les douze musiciens de la Fanfare du Loup ont conçu des arrangements tirés au minimum, où le bal populaire (trompette, caisse claire, accordéon), le cirque (saxo, piston, cor) et la fantaisie fellinienne servent les complexes édifices de Lapointe. Le choix des chansons mais surtout leur ordonnance, dévoilent un instant le gros travail qui sous-tend ce *Boby* d'allure si fraîche. Les plus connues (*Aragon et Castille, Framboise*, que chantait Boby Lapointe dans *Tirez sur le pianiste*, de François Truffaut) sont ainsi renvoyées aux rappels, et interprétées *a capella* avec l'aide du *public*, qui les connaît toutes, mais a peine à les chanter, car elles sont difficiles. La salle bat alors des mains, la drôlerie, qui aurait pu virer à la colonie de vacances sans le talent de Jean-Louis Hourdin et de ses comédiens, est à son comble.

Costumes et décors (Roland Deville) tirent vers le monde des saltimbanques de la piste ronde (épaulettes et vestes carrées) et les mondes sauvages et policés du Douanier Rousseau. Personne n'en rajoute. A peine une hilarante perruque créole et poudrée portée par Isabelle Caubère et Stéphane Delbassé *(l'Ami Zantrop)*, un solo déchaîné de batterie sur balustrade *(Sentimental bourreau)*, une contrebasse prise comme une grosse dame *(Lumière tango)*. Le sketch de *la Guitare sommaire*, celui du violon tzigane (*« Mon oncle m'a dit : « Le violon, de deux choses l'une : ou tu joues juste ou tu joues tzigane. Moi, je n'ai pas tellement le choix, je joue tzigane »*), sont prétextes à quelques développements de claquettes savamment approximatives (*« Ta Katie t'a quitté, tic, tac, tic, brrr... »*).

En 1992, Jacques Mahieux, batteur de jazz et chanteur admirateur de Kevin Coyne, a repris *Revanche* dans son album. Voix rauque, éraillée, sombre et moqueuse. Bourvil, naïf et boudeur jouissif, avait fait éclater Aragon et Castille en 1956. Les chansons de Boby Lapointe s'accommodent mal de la tiédeur ou de l'interprétation bien léchée : elles ont une âme. De jeunes musiciens d'aujourd'hui, adeptes du rock tendance java ou des expressions régionales bien assimilées (le rap occitan, le mambo de Montpellier), ont compris l'intérêt qu'il y avait à réécouter Boby Lapointe. Ils le citent systématiquement en référence. Les mêmes ont aussi saisi l'appétit du public à retrouver le plaisir de chanter ensemble dans une salle de dimensions intimes, avec des instruments acoustiques et de la grâce. Ce *Boby* de Bobigny est une parfaite illustration d'un principe qui remet Lapointe en *première ligne du futur*.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Album : Intégrale des enregistrements de Boby Lapointe, un coffret de deux CD Polygram 832654. Livre : *Boby Lapointe*, de Huguette Long-Lapointe, éd. Domens. 227 pages, 148 F.

▶ MC 93 de Bobigny, 1, boulevard Lénine, 93000 Bobigny. Du mardi au vendredi à 21 heures. Dimanche à 16 heures. Tél. : 48-31-11-45. 95 F et 130 F. Jusqu'au 30 janvier.

GRANDS TRAVAUX

Le chantier de la Grande Bibliothèque continue pendant l'intérim

Dominique Jamet, le président de l'ex-Bibliothèque de France (BDF), se considère comme parti depuis son entrevue, jeudi 6 janvier, avec Jacques Toubon, le ministre de la culture. Mais il est toujours présent dans son bureau de la place Valhubert à Paris. Emmanuel Le Roy Ladurie, l'administrateur de la défunte Bibliothèque nationale (BN), n'a *juridiquement plus guère de* pouvoir, mais il campe toujours rue de Richelieu. A la tête du nouvel organisme, la Bibliothèque Nationale de France (BNF), résultat de la fusion des deux bibliothèques (*le Monde* du 24 décembre), se trouve un président par intérim, Jean-Sébastien Dupuit, directeur du Livre au ministère de la Culture, et un délégué, lui aussi provisoire, Philippe Bélaval (*le Monde* du 7 janvier). Sans doute cette vacance ne sera-t-elle que de courte durée, et le chantier avance-t-il au même rythme.

Dès le 12 janvier prochain, un président pourrait être intronisé au conseil des ministres. Le report de cette nomination indiquerait à coup sûr que l'accord se négocie difficilement entre Matignon, qui propose (après avoir consulté la Rue de Valois), et l'Elysée, qui avalise. Ces difficultés reflètent sans doute les grincements de la cohabitation. Elles indiquent également que l'homme (ou la femme) à trouver ne court pas les rues. Idéalement, ce devrait être un « scientifique », universitaire de haut rang, en fin de carrière, mais toujours actif, concerné par les bibliothèques, mais qui n'a pas été mêlé aux polémiques touchant à la Très Grande Bibliothèque, point trop marqué à gauche, mais pas foncièrement de droite. Un homme (ou une femme) qui devrait avoir le soutien du personnel de la Rue de Richelieu mais dont la personnalité n'effaroucherait pas celui de Tolbiac. Le portrait-robot n'indique pas quel devrait être sa taille ou la couleur de ses cheveux.

Dominique Jamet ou Emmanuel Le Roy Ladurie ont-ils une chance de se retrouver à la tête du nouvel établissement ? Le premier ne se fait guère d'illusions à ce sujet. D'ailleurs, le président de la République lui a adressé une lettre pour le féliciter et le remercier de son action à la tête de la BDF. Le second – dont le « profil » coïncide, sur beaucoup de points, avec le « portrait-robot » – espère encore faire un bon « pape de transition » (il sera atteint par l'âge de la retraite en juillet prochain). Son nom a sûrement été proposé par le ministère de la culture. Mais l'Elysée n'a oublié ni les polémiques ni l'engagement à droite de l'historien. Engagement d'autant plus mal ressenti que l'auteur de *Montaillou, village occitan*, fut, un moment, proche de François Mitterrand, qui, dit-on, ne lui pardonna pas d'avoir choisi « l'autre camp ». Mais qui d'autre ? On prononce toujours le nom de Marc Augé, président de l'Ecole Pratique des hautes études. Celui du philosophe Miche Serres. Et celui de Philippe Bélaval, brillant conseiller d'Etat, très consensuel, qui a piloté le rapprochement de la BN et de la BDF, mais que son jeune âge (trente-neuf ans) handicape. Les deux bretteurs, Jamet et Le Roy Ladurie, resteront-ils sur le quai, regardant mélancoliquement la belle machine qu'ils ont contribué à mettre sur les rails s'éloigner avec un autre conducteur à bord ?

Tout semble séparer le professeur au Collège de France du journaliste. Le premier, longiligne, la crinière blanche toujours ébouriffée, ne peut apparemment vivre qu'au milieu d'un maquis de papier, mais il a su gérer un établissement réputé ingérable, la Bibliothèque nationale. Le second, homme de presse jusqu'au bout des ongles, le crâne lisse et la rondeur d'un cardinal de la Renaissance, le bureau toujours net, a su négocier, avec une maestria dont on ne le savait pas capable, les virages en épingle à cheveux que lui a imposés la gestion d'un projet à géométrie variable. Les gaffes du premier sont aussi célèbres que les coups de plume inappropriés du second. L'un et l'autre manient plus que bien la phrase assassine. Si Le Roy Ladurie est rompu aux chausses-trapes universitaires, Jamet est familier des arquebusades rédactionnelles. Leurs itinéraires politiques sont antagonistes, puisque le premier a commencé au Parti communiste pour évoluer vers le centre droit à travers la gauche chic des années 60 et que le second, issu d'une droite musclée, s'est rallié à un mitterrandisme parfois teinté de chevènementisme. En revanche, tous deux ont une histoire familiale – marquée par Vichy – assumée avec plus ou moins de malaise, mais qui a peut-être contribué à rapprocher ces deux lutteurs, dont la solide culture est aussi un point de convergence.

Une chose est certaine : si l'on veut que la dynamique de la TGB, qui a survécu à toutes les polémiques, ne soit pas brisée, il faut que la nomination du président de la BNF, véritable chef de l'exécutif de l'établissement, intervienne vite. Au-delà des querelles de personnes, l'année 1994 est cruciale. Car, si le béton continue *de couler sans problèmes* quai de la Gare, des décisions importantes doivent être prises cette année – choix des systèmes informatiques, fusion des personnels, rythme des acquisitions, place de l'audiovisuel – qui vont peser lourd sur l'avenir de la Bibliothèque. D'autant que celle-ci ne doit pas seulement être le moteur de la lecture publique en France. Elle est au cœur des futurs grands chantiers engendrés par les nouvelles technologies, et l'un des principaux outils de toute politique culturelle offensive.

EMMANUEL DE ROUX

PATRIMOINE

Avec 15 millions de visiteurs en 1993

Bonne année pour les musées

La direction des musées de France (DMF) pavoise : *« La fréquentation des musées nationaux relevant de la DMF, descendue à 14 millions de visiteurs en 1992, est remontée à 15 millions en 1993. »* Le plus prestigieux de tous, le Louvre, dépasse cette année les 5 millions d'entrées. Mais, surtout, il enregistre une hausse d'environ 50 % depuis l'ouverture de l'aile Richelieu en novembre dernier, par rapport à la même période de l'année précédente. Apparemment, cette progression s'accélère depuis le début du mois de janvier : la queue qui serpente dans la cour Napoléon tend à s'étirer chaque jour davantage, et l'affluence pose de graves problèmes au service du nettoyage.

Alors que la fréquentaion des musées stagnait depuis dix-huit mois – effet de la crise –, la tendance s'est brutalement retournée en septembre. Ce retournement peut s'expliquer par la conjonction de trois événements : le lancement de la campagne « Invitation au musée », qui a eu un gros impact, l'exposition de la Fondation Barnes, massivement appuyée par une série de spots télévisés, et l'énorme battage médiatique autour de l'ouverture de l'aile Richelieu du Louvre. Cette publicité a trouvé un écho favorable dans des couches très larges de la population (une étude commandée par la DMF le prouve très précisément), car elle est efficacement relayée en province par l'inauguration régulière de nouveaux musées ou la rénovation des anciennes salles. C'est ainsi que les établissements dont l'aménagement muséographique a été refait (Nice, Quimper, Lyon, Nîmes, Céret, Nantes) ont attiré des visiteurs en plus grand nombre. A Paris, le Musée national du Moyen Age (Cluny) a vu sa fréquentation croître de 40 % : il a suffi d'une nouvelle rotonde et d'un accrochage judicieux pour *la Dame à la licorne*, une tapisserie que l'on peut voir ici depuis des années.

Les grandes expositions ont bénéficié du même engouement, qu'elles soient parisiennes ou provinciales. A côté de la performance parisienne de la Fondation Barnes, au Musée d'Orsay (1,5 million d'entrées), qui bat le record absolu de fréquentation pour une exposition, établi en 1967 avec « Toutankhamon » (1,2 million d'entrées), il faut noter les succès de « Matisse » au Centre Pompidou (1 million de visiteurs), d'« Aménophis III » (450 000 visiteurs) et du « Siècle de Titien » (410 000 visiteurs) au Grand Palais, des « Vallées du Niger » (100 000 visiteurs) au MAAO, de « L'Avant-garde russe », au Musée des beaux-arts de Nantes (115 000 visiteurs), celui du « Grand Siècle », à Rennes et à Montpellier (110 000 visiteurs), et celui de la seconde Biennale d'art contemporain, à Lyon (70 000 entrées). Des chiffres que Jacques Sallois, le directeur de la DMF, rapproche de ceux de certains succès cinématographiques (1,2 million d'entrées pour *Jurassic Park*, à Paris). *« En France*, indique-t-il, *la fréquentation des musées vient en seconde position après celle des cinémas. »*

E. de R.

Accord entre la Société générale et les professionnels du spectacle

L'Olympia sera démoli et reconstruit

Un an jour pour jour après l'annonce par Jack Lang de l'instance de classement de l'Olympia, Jacques Toubon, ministre de la culture, a annoncé le 7 janvier la conclusion d'un accord entre les professionnels du spectacle, réunis au sein du Fonds de soutien variétés, et la SOGEPROM, filiale de la Société générale, propriétaire de l'îlot Capucines-Caumartin où est situé l'Olympia et chargée de son réaménagement.

Au terme de cet accord, l'actuelle salle de l'Olympia, 26, boulevard des Capucines à Paris (9e), devrait être démolie et une salle *« de même jauge et de même configuration intérieure »* reconstruite quelques mètres plus loin, toujours boulevard des Capucines. Cette opération permettrait de limiter la fermeture de la salle à six mois et d'en moderniser les équipements. Elle est rendue possible par l'échéance de l'instance de classement qui tombe au bout d'un an si la procédure de classement n'est pas entamée.

L'accord des professionnels du spectacle présente *a priori* certaines garanties. L'Olympia devrait rester une salle de spectacle, et non pas devenir un équipement généraliste comme on a pu le craindre. Mais de nombreuses questions restent en suspens : qu'adviendra-t-il de la salle de billard de l'Olympia, qui, elle, est d'ores et déjà classée ? Quelle sera l'emprise du nouvel Olympia sur le boulevard des Capucines ?

Y conservera-t-il sa façade de music-hall ? Qu'il s'agisse du respect des termes de l'accord Fonds de soutien-SOGEPROM ou des procédures soumises au contrôle de la direction du patrimoine, Jacques Toubon annonce qu'il sera *« vigilant »*. Il faudra en effet beaucoup de vigilance pour qu'on n'efface ni n'abîme un grand morceau de la mémoire musicale parisienne.

T.S.

MUSIQUES

JOSHUA REDMAN au Passage du Nord-Ouest

Un saxophoniste à la mode

Un an après son apparition à Paris, six mois après sa tournée de vœux (avec Pat Metheny, Charlie Haden, Billy Higgins qui figurent dans le disque à succès *Wish*), Joshua Redman, vingt-quatre ans, est de retour. Le signe des grands leaders marque son trio : il comporte un nouveau venu exceptionnel, le pianiste Brad Mehldau. On peut noter le nom. En un an, Joshua Redman a noué une histoire intime, profonde, décisive, avec le public parisien. Le Passage du Nord-Ouest, ses faux airs de cinoche de banlieue d'avant guerre, sa chaleur de hammam, créent un décor juste. Il sonne à merveille.

Joshua Redman est trop doué, il le sait. On le guette, il s'en doute. Il joue infiniment mieux que son père, Dewey Redman, on le lui dit à tout bout de champ, mais pas encore aussi bien que lui : sa force est d'en être persuadé. En scène, il se comporte en maître des lieux et des effets, *avec une courtoisie de prince*. Il aime Prince, il joue Stevie Wonder et interprète Ornette Coleman. Il décline *St-Thomas* comme un message d'avenir adressé à Rollins. Il attaque *Lonely Woman* sans chercher à se montrer. Il sait disparaître dans l'ombre et revenir sous les projecteurs au moment juste. Il a l'air de dramatiser la musique et la délicatesse de ne pas le souligner (*Sorrow*). Il lance au rappel un irrésistible *Salt Peanuts*.

Il entretient avec le public un rapport très talentueux qu'on n'avait pas connu depuis des lunes. Aussi jeune que lui, le public le lui rend avec passion. Joshua Redman est une sorte d'évidence modeste du jazz actuel, une de ses chances. De *scrupuleux géomètres* s'emploient à cartographier ses styles très variés, à peser son anche de saxophone au trébuchet, à jauger son bec au trusquin. Ils sont très précieux. Quand le sage montre la lune, les géomètres mesurent son doigt.

FRANCIS MARMANDE

▶ Le 8 février au Passage du *Nord-Ouest*, 13, rue du Faubourg-Montmartre, Paris 9e. Tél. : 47-70-81-47.

▶ Discographie : *Wish*, Warner Bros. 9362-45365-2/Wea.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'ARMÉE DES TÉNÈBRES. Film américain de Sam Raimi, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

COOL WORLD. Film américain de Ralph Bakshi, v.o. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

INDISCRÉTION ASSURÉE. Film américain de John Badham, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MENACE II SOCIETY. Film américain d'Allen et Albert Hugues, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

SHORT CUTS. Film américain de Robert Altman, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

THE BABY OF MACON. Film britannique de Peter Greenaway, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Films d'animation hongrois : les Temps héroïques, 16 h 30 ; Histoire permanente du cinéma : le Sorcier du ciel (1948), de Marcel Blistène, 19 h ; le Malin (1979, v.o. s.t.f.), de John Huston, 21 h.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : le Voleur de Bagdad (1924), de Raoul Walsh, 17 h ; le Fils du cheik (1926), de Georg Fitzmaurice, 20 h ; la Revanche d'Ali Baba, v.f.), de Will Jackson, 22 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : la Fille du feu (1983, v.o. s.t.f.), d'Im Kwont'aek, 14 h 30 ; la République noire (1990, v.o. s.t.f.), de Pak Kwangsu, 17 h 30 ; le Fils aîné (1985, v.o. s.t.f.), de Yi Tuyong, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : Gens de bidonville (1982, v.o. s.t.f.), de Pae Ch'angho, 14 h 30 ; les Pommes de terre (1968, v.o. s.t.f.), de Kim Sungok, 17 h 30 ; les Plus Beaux Jours de Yongja (1975, v.o. s.t.f.), de Kim Hoson, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris fantastique : Feuilleton : Belphegor (1927) de Henri Desfontaines, 14 h 30 ; Masques : Dracula mon amour (1993) de Serge Abi-Yaghi, Un vampire au paradis (1991) d' Abdelkrim Bahloul, 16 h 30 ; l'Homme en question : 2084 (1984) de Chris Marker, Alphaville (1965) de Jean-Luc Godard, 18 h 30 ; les Diaboliques : Musée Grévin (1958) de Jacques Demy, Parking (1985) de Jacques Demy, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Reflet Médicis I (ex-Logos I), 5e (43-54-42-34) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-56) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (40-28-95-10 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

ALLO MAMAN C'EST NOËL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

AMOK (Fr.-Por.-All.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

L'AMOUREUSE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AUTOMNE, OCTOBRE A ALGER (Alg.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

BRATAN, LE FRÈRE (Sov., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CEMENT GARDEN (Brit., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CHASSE A L'HOMME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LA CLÉ (iranien, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; v.f. : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

FAUT-IL AIMER MATHILDE ? (Fr.-Bel.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88).

FERDYDURKE (Fr.-Brit.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA FERME DES ANIMAUX (Brit., v.o.) : Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; v.f. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FIRME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LE FUGITIF (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

GALÈRES DE FEMMES (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

GARÇON D'HONNEUR (A.-Taïwanais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

GERMINAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

IT'S ALL TRUE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).

KALIFORNIA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LATCHO DROM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIBERA ME (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

LOVE FIELD (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE MAITRE DE MARIONNETTE (Taïwan, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES MARMOTTES (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

MAUVAIS GARÇON (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

MAZEPPA (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LA NAGE INDIENNE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

NAKED (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

NO SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

NUITS BLANCHES A SEATTLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

PROFIL BAS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

SIDA, PAROLES DE L'UN A L'AUTRE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

SMOKING (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SURVIVING DESIRE (A., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

TRUE ROMANCE (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LE BALLON ROUGE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BOB MARLEY : TIME WILL TELL (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

CLIFFHANGER (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (36-68-75-55) 19 h 30, 22 h.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) .

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 20 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 18 h.

GUELWAAR (sénégalo-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

MÉTAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 45.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

PARADE DE PRINTEMPS (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 16 h 30.

POUR QUI SONNE LE GLAS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 22 h.

LE SILENCE DES AGNEAUX (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 16 h 15.

THE HARDER THEY COME (jamaïcain, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 18 h.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h 05.

LE TOMBEAU HINDOU (All., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

TRAHIR (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) 16 h.



L'installation du Conseil de la politique monétaire

L'indépendance de la Banque centrale conforte la crédibilité du franc, déclare M. Balladur

« Une Banque centrale indépendante n'est pas pour autant une Banque centrale sourde et aveugle ou une institution qui se retrouverait bizarrement hors du champ de la démocratie », a déclaré, vendredi 7 janvier, Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque centrale, à l'occasion de l'installation du Conseil de la politique monétaire, qui s'est déroulée en présence de MM. Balladur et Alphandéry.

« Les banques centrales indépendantes dans tous les autres pays doivent, sous une forme ou sous une autre, soutenir la politique économique générale du pays sans porter préjudice naturellement à leur indépendance monétaire. C'est ce que dit la loi française (...). C'est aussi ce que dit la loi allemande et c'est enfin ce que dit le traité de Maastricht. »

« De même la communication entre le pouvoir exécutif et la Banque centrale sera naturelle », a poursuivi M. Trichet, faisant allusion à la participation possible aux séances du Conseil – sans voix délibérative – du premier ministre et du ministre de l'économie. *« Dans les pays profondément attachés à l'indépendance de la Banque centrale, cette communication directe entre le gouvernement et l'autorité monétaire va de soi et ne porte nullement préjudice à l'indépendance de l'institution monétaire qui décide seule, dans le respect de la loi, c'est-à-dire sans recevoir ni solliciter d'instructions de quiconque. »*

« L'indépendance de la Banque centrale permet d'améliorer l'efficacité de la politique de stabilité des prix, de conforter la crédibilité internationale de notre monnaie et de donner par là même à notre économie le meilleur environnement financier possible », a ensuite déclaré M. Balladur. *« J'ai toujours pensé que la stabilité des prix était une condition nécessaire, sinon toujours suffisante, d'une croissance durable. Cette stabilité suppose notamment la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace orientée clairement et explicitement vers ce but »*, poursuivait-il.

« C'est la crédibilité qui apparaît maintenant comme étant la valeur clé, la condition du succès (...). Lorsque la crédibilité de la Banque centrale est entière (...) les taux du marché (...) peuvent éliminer progressivement (...) les primes de risque (...). Tous les pays arrivent progressivement aux mêmes conclusions sur l'opportunité de l'indépendance des banques centrales », a conclu le premier ministre.

Après son installation, le Conseil de la politique monétaire qui, outre le gouverneur de la Banque de France et ses deux sous-gouverneurs, compte six membres, a tenu sa première séance destinée à fixer la durée des mandats de chaque conseiller. Après tirage au sort, la durée des mandats de Jean Boissonnat et Bruno de Maulde a été fixée à trois ans, celle des mandats de Denise Flouzat et de Jean-Pierre Gérard a été fixée à six ans, celle des mandats de Michel Albert et Michel Sapin à neuf ans. Ces mandats ne sont pas renouvelables, sauf ceux dont la durée a été fixée à trois ans.

Les aides aux entreprises publiques

Bruxelles presse la France de lui communiquer le plan de restructuration de Bull

La Commission européenne, par la voix de son commissaire à la concurrence, Karel Van Miert, s'impatiente devant le peu d'empressement manifesté par Paris pour lui communiquer les plans de redressement de Bull et d'Air France.

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Bull, Air France : l'État français verse des sommes considérables à ces entreprises publiques sans soumettre à la Commission européenne les programmes de redressement en préparation. Avant de donner son feu vert, celle-ci doit apprécier si les efforts entrepris peuvent restaurer la viabilité des groupes en difficulté. Karel Van Miert, commissaire chargé de la concurrence, s'impatiente devant les atermoiements de Paris, surtout pour Bull.

« Nous sommes entrés dans une situation complètement illégale, déclare-t-il au *Monde*. *Le gouvernement français nous promet un plan de restructuration depuis des mois, mais rien ne vient alors qu'il y a des plaintes des entreprises concurrentes, dans les autres pays de la Communauté. C'est mettre la Commission dans une situation impossible. Elle ne pourra pas accepter qu'il y ait d'autres versements et, si cela se produit, devra saisir la Cour de justice européenne. »*

Mauvaise surprise

Le commissaire note que les Français sont les premiers à protester lorsqu'ils trouvent que Bruxelles ne fait pas la chasse avec assez de zèle aux aides d'État abusives : Francis Mer, patron d'Usinor-Sacilor, a récemment regretté que la Commission n'impose pas une rationalisation plus sévère aux sidérurgies publiques en Italie, en Espagne et dans les Lander d'Allemagne de l'Est. C'est aussi à la demande de la France et du Royaume-Uni que la Commission a réclamé – et obtenu – des autorités de Vienne qu'elles récupèrent les deux tiers des aides accordées à Grundig pour installer une usine en Autriche. *« La Commission doit pouvoir agir de façon cohérente »*, dit-il.

M. Van Miert rappelle les épisodes du feuilleton Bull : 4 milliards de francs en 1992 présentés par Paris comme une augmentation de capital mais bel et bien considérés par la Commission comme une aide d'État; 2,5 milliards de francs en février 1993, versés par l'État et par France Telecom. En octobre, la Commission, après de nombreux contacts avec le gouvernement français, a ouvert la procédure sur les aides d'État prévue par le traité. Le plan promis par M. Longuet avant les vacances, puis après l'été, n'a pas été communiqué. Les services bruxellois ont reçu de *« grandes orientations »* !

En décembre, la Commission a eu la mauvaise surprise d'apprendre qu'une nouvelle tranche de 4 milliards de francs était octroyée à Bull. *« De surcroît, de nouveaux versements sont prévus pour cette année, si bien qu'on pourrait arriver à un total d'aides de 15 milliards de francs, soit 1 000 francs par foyer fiscal ! »*, s'alarme M. Van Miert, visiblement décidé à empêcher la France de se laisser entraîner dans cette voie.

L'affaire Air France relève de la responsabilité d'Abel Matutes, commissaire aux transports, mais M. Van Miert constate que, là aussi, Paris en prend à son aise. L'État a déja versé 1,5 milliard de francs et compte accorder au total de 6 milliards à 7 milliards de francs. Or, sous la pression des grévistes, le plan de restructuration conçu par Bernard Attali, ancien PDG d'Air France, a été abandonné. Quel sera le plan de son successeur, Christian Blanc ? Sera-t-il assez convaincant pour que la Commission puisse donner son aval à l'injection des milliards de francs nécessaires pour sauver la compagnie nationale ? M. Van Miert semble sceptique, remarquant au passage que Lufthansa, la compagnie allemande, a supprimé 7 000 emplois, mais est en train de retrouver l'équilibre financier. Sans aides d'État...

PHILIPPE LEMAITRE

Le chômage en recul aux Etats-Unis

Suite de la première page

L'objectif de Bill Clinton (huit millions de «jobs» nouveaux en quatre ans) apparaît ainsi accessible. Mais, pour les économistes, l'autre volet de l'ambition démocrate – des emplois qualifiés et bien payés – risque de n'être pas mis en œuvre.

Les statistiques de 1993 confirment effectivement un phénomène souvent décrit : la disparition des emplois industriels stables, qualifiés, bien payés et accompagnés d'une protection sociale minimum, au profit des petits boulots précaires, mal protégés, à temps partiel et en général faiblement rémunérés. En décembre, tous les emplois créés l'ont été dans les services où les salaires sont peu élevés : le commerce de détail, la restauration et les emplois de bureau temporaires. La reprise de l'emploi industriel amorcée en octobre et novembre ne s'est pas confirmée.

La transformation de la population active, souhaitée par Bill Clinton, n'est donc pas vraiment amorcée. Pour la plupart des économistes présents à Boston, le président américain ne s'est pas réellement doté des moyens qui devraient favoriser celle-ci. A l'instar de Robert Barro, professeur à l'université de Harvard et favorable aux républicains, la plupart des économistes ont regretté que la priorité à l'éducation et à la formation professionnelle, pourtant affichée, n'ait pas été traduite dans les faits.

Certes, Bill Clinton a de bonnes excuses. Sa détermination à réduire le déficit budgétaire limite les moyens financiers disponibles pour réformer l'école. La décentralisation du système de formation américain est un autre handicap. *« A trente kilomètres de Boston – une ville où l'on trouve une forte concentration de centres de formation de haut niveau, – il est difficile de faire voter par un conseil municipal des crédits pour les écoles, les électeurs – surtout des personnes âgées – préférant renforcer les forces de police dans la rue plutôt que d'investir dans la formation des jeunes »*, s'est inquiété Robert Solow. Quant aux formules d'apprentissage à l'allemande, très admirée ici aussi, elles se heurtent aux réticences des entreprises.

Alors, *« au lieu de travailler mieux, les Américains travaillent plus »*, note Robert Lawrence, un autre professeur de l'université de Harvard, qui craint que cette situation n'empêche une relance de la progression de la productivité dans les services aux États-Unis, condition indispensable, pour lui comme pour la plupart de ses collègues, d'une croissance durable. Comme Bill Clinton l'a encore montré lors d'un entretien diffusé cette semaine sur le réseau de télévision ABC à l'occasion d'un programme, «Challenge to America», consacré à une comparaison des systèmes économiques américain, japonais et allemand, le président est parfaitement conscient de cet enjeu que représente la formation professionnelle. Le budget fédéral 1995 (qui commence à partir du 1er octobre 1994) devrait exprimer plus nettement cette priorité. Les crédits qui lui seront consacrés pourraient être accrus de 18 %, d'après le ministre du travail, Robert Reich.

Au-delà de l'emploi, c'est toute la politique sociale de Bill Clinton que les économistes critiquent. Un partisan du président démocrate, Rudiger Dornbusch, du MIT, s'en est ainsi violemment pris au projet de réforme du système de santé concocté par la Maison Blanche, qui prévoit une couverture universelle des Américains en matière de soins médicaux à partir de 1998, avec une assurance qui sera prise en charge en grande partie par les entreprises. *« Ce projet est coûteux, inefficace, en un mot, dangereux »*, a-t-il déclaré. *« Il est vrai qu'il n'y avait aucun économiste dans la commission chargée de le concevoir »*, a-t-il relevé avec malice.

L'Amérique souffrirait-elle de ne pas donner suffisamment de pouvoir à ses économistes ? Le débat est presque plus vif à ce sujet entre économistes que sur la politique économique elle-même. Pour Michael Mussa, aujourd'hui *chief economist* du Fonds monétaire international, les Etats-Unis ont commis ces dernières années deux erreurs : celle d'avoir abandonné leur système de santé aux médecins et celle d'avoir laissé leur organisation juridique dans les mains des avocats. Heureusement, a-t-il ajouté, les Etats-Unis n'ont pas cédé la gestion de leur économie à des économistes professionnels. Martin Feldstein, professeur à l'université Harvard et ancien conseiller du président Reagan, lui a fait remarquer que l'un des dirigeants les plus influents du pays, le patron de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, était un économiste, comme plusieurs membres de l'équipe de Bill Clinton. Ils ont tous, eux, il est vrai, des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés. Mais des emplois précaires...

ERIK IZRAELEWICZ

GENERAL MOTORS : 2 000 *ingénieurs seront embauchés* en 1994. – Après avoir supprimé ces dernières années des dizaines de milliers d'emplois, le constructeur américain General Motors (GM) a annoncé, jeudi 6 janvier, l'embauche de quelque 2 000 ingénieurs en 1994 pour faire face aux demandes de nouveaux véhicules. *« Nous faisons beaucoup de choses. Nous allons dans les universités, il y a des annonces dans les journaux (...) Nous cherchons à embaucher »*, a indiqué le directeur de groupe, Jack Smith, au cours d'un entretien avec la presse. Il a également indiqué que General Motors a réalisé un bénéfice net consolidé en 1993, le premier depuis 1989, année au cours de laquelle la société avait gagné 4,2 milliards de dollars (24 milliards de francs au cours actuel). Les résultats de l'exercice 1993 seront publiés début février.

Se fixant un objectif de 10 000 apprentis en 1994

Le gouvernement lance une campagne pour l'apprentissage dans la fonction publique

NANCY

de notre envoyée spéciale

Accueillir 10 000 apprentis dans la fonction publique à la rentrée 1994 : tel est l'objectif que se sont fixés André Rossinot, ministre de la fonction publique, et Michel Giraud, ministre du travail, en présentant vendredi 7 janvier en Lorraine, les modalités de l'ouverture des services publics à l'apprentissage (*le Monde* du 27 novembre 1993). En qualité de maire de Nancy, M. Rossinot n'a pas attendu de connaître ces modalités pour montrer l'exemple, puisque depuis le mois de septembre, la ville accueille une poignée d'apprentis en menuiserie, serrurerie et aménagement des espaces floraux.

A l'occasion de leur déplacement à Metz et à Nancy, les deux ministres ont appelé les employeurs publics – services de l'Etat, collectivités territoriales, hôpitaux, établissements publics – à se mobiliser, tant pour offrir aux jeunes une *« véritable filière de qualification à tous les niveaux de diplôme »*, que pour participer à *« la réhabilitation d'un mode de formation qui a fait ses preuves »*. Pour ce faire, les deux ministres ont annoncé que l'Etat s'est engagé à prendre à sa charge les cotisations sociales de tous ces apprentis. Et en ce qui concerne le coût de leur formation – qui aurait dû relever de la compétence des conseils régionaux –, le gouvernement a décidé de financer celle des apprentis accueillis dans ses propres services. Il s'est, d'autre part, engagé à rembourser aux régions, une partie du coût de la formation des apprentis accueillis par les collectivités territoriales, grâce aux crédits du nouveau Fonds partenarial pour l'emploi créé par la loi quinquennale et doté de 1,7 milliard de francs en 1994. Seuls demeureront à la charge de chaque employeur, les salaires des apprentis.

L'objectif de 10 000 apprentis à la rentrée 1994 constitue, selon les deux ministres, *« un objectif raisonnable »*. Certaines municipalités (Dijon, Orléans) ont déjà emboîté le pas à la mairie de Nancy, tandis que, de leur côté, La Poste et France Telecom se seraient aussi engagés à accueillir 1 000 apprentis issus de l'enseignement supérieur.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

La crise de l'automobile

Les zigzags de M. Alphandéry

Un coup de pouce fiscal pour soutenir les achats d'automobiles ? *« Pour le moment, aucune mesure n'est prévue »*, a précisé vendredi 7 janvier, Edmond Alphandéry, interrogé sur France-Inter. Et le ministre de l'économie d'ajouter : *« Je n'ai pas du tout l'intention d'évoquer les mesures qui pourraient être prises le moment venu si la nécessité s'en faisait sentir »* ... La veille, c'est pourtant le même ministre qui, invité au Forum de *l'Expansion*, avait vendu la mèche (*le Monde* du 8 janvier). Répondant visiblement au souhait des constructeurs confrontés à une année 1993 exécrable (le marché français s'est effondré de 18,4 % en volume), M. Alphandéry avait évoqué un prochain plan de soutien à la consommation qui inclurait des mesures incitatives à l'achat d'automobile. Sans calendrier ni détails supplémentaires.

Cette demi-révélation a produit chez les constructeurs le contraire de l'effet recherché, ces derniers redoutant que l'attente de ces mesures ne poussent les consommateurs à différer les achats de véhicules programmés sur janvier. Le patron de Renault, invité de l'émission « Questions Orales » sur Radio-Classique, a résumé le sentiment commun : *« On le fait ou on ne le fait pas, mais il ne faut pas débattre sur ce que l'on fait publiquement »*, a estimé M. Schweitzer.

C. M.

En raison de leur nouvelle fiscalité

Les sicav monétaires fléchissent de 104,3 milliards de francs en décembre

En décembre 1993, les sicav monétaires investies en produits financiers de courte durée (quinze jours à un ou deux mois) ont subi des retraits massifs, 104,3 milliards de francs, provenant, essentiellement, des particuliers, selon les statistiques d'Europerformance. Du coup, l'encours de ces sicav est revenu en dessous de 1 000 milliards, s'établissant à 915 milliards de francs au 31 décembre 1993.

L'importance de ces retraits, les plus gros enregistrés depuis la création des sicav monétaires en 1986, est en relation avec la possibilité qu'avaient les porteurs d'échapper à la taxation des plus-values sur lesdites sicav, en les vendant avant le 31 décembre pour réinvestir en PEA (plan d'épargne en actions). Ont également joué l'abaissement à 100 000 francs du seuil de taxation des plus-values sur les reventes de sicav monétaires à partir du 1er janvier 1994, contre 166 000 en 1993, et la baisse de la rémunération offerte, qui dépassait 10 % au début de l'an dernier pour ne pas dépasser 5,50 % actuellement et glisser encore en 1994. Pour l'année 1993, les rachats de sicav monétaires ont atteint 213 milliards de francs, dont 60 à 70 milliards ont été remployés en emprunt Balladur.

En revanche, les sicav actives ont collecté 13,6 milliards de francs en décembre, ce résultat positif – le troisième consécutif sur un mois – marquant une rupture par rapport aux cinq dernières années. Ce phénomène est en relation, également, avec la faculté de réinvestir en PEA et en franchise de taxe le produit des ventes de sicav monétaires. Enfin, les souscriptions nettes de sicav obligataires ont atteint 15 milliards de francs en décembre et 134,5 milliards sur douze mois.

F. R.

ARMEMENT : vive hausse à la Bourse de Paris. – Les valeurs liées à l'armement ont enregistré de fortes hausses, vendredi 7 janvier, à la Bourse de Paris, célébrant à l'avance d'éventuels contrats qui pourraient être signés lors de la visite en Arabie Saoudite du premier ministre, le week-end des 8 et 9 janvier. A la Bourse de Paris, le titre Thomson CSF a fait un bond de 6,89 %, après avoir progressé de 3,69 % jeudi. La CSEE a progressé de 4,33 %, la SAT de 5,84 %, SAGEM de 2,02 % et la SFIM de 3,31 %.

PRÉCISION : le cours d'Alcatel-Câble. – Dans les pages consacrées au bilan des marchés financiers en 1993 («le Monde-l'Economie» du 4 janvier), une note aurait dû figurer au bas du tableau qui accompagnait l'article sur les biens d'équipement. Cette note faisait état de la division par 10 du titre Alcatel-Câble, intervenue le 15 janvier 1993. Sur une base de 4 450 francs, le cours d'Alcatel-Câble a été ramené à 445 francs, pour finir l'année à 745 francs, soit une progression de près de 70 %.

REPÈRES

AGRICULTURE

L'Onilait ne fusionnera pas avec l'Ofival

Jean Puech, ministre de l'agriculture, a rejeté, jeudi 6 janvier, toute idée de fusion de l'Onilait (Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers) avec l'Ofival (Office national interprofessionnel des viandes et de l'aviculture). *« Il n'est pas question de je ne sais quel projet de fusion d'offices, qui viserait à dissoudre le secteur laitier dans un ensemble plus vaste, où il ne se reconnaîtrait plus »*, a affirmé M. Puech, lors de l'inauguration de la Maison du lait, à Paris. Le ministre a mis fin à une rumeur qui inquiétait depuis plusieurs mois les professionnels de la viande et du lait. Seuls sont évoquées maintenant des *« synergies et la mise en commun de moyens »* pour des sujets allant des troupeaux mixtes à l'aménagement du territoire.

TRANSPORT AÉRIEN

Appel à une grève des pilotes le 4 février

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) a appelé, jeudi 6 janvier, *« les pilotes de toutes les compagnies françaises à manifester, par un arrêt de travail le 4 février, leur inquiétude et leur colère devant l'inertie du gouvernement face aux conséquences sociales de choix politiques discutables »*. Le SNPL entend protester notamment contre le plan social de la compagnie TAT European Airlines (détenue à 49,9 % par British Airways) qui prévoit 339 suppressions d'emplois, dont 115 pilotes.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 4 AU 7 JANVIER 1994

PARIS

Lendemains de fête

INDICE CAC 40

+ 1,73 %

Il y a lendemain de fête et lendemain de fête. Il y a ceux qui laissent un goût amer et souvent la bouche pâteuse et il y a ceux qui chantent. Assurément, la période qui vient de s'écouler appartient à la seconde catégorie. Loin d'avoir remisé ses cotillons et serpentins, la Bourse de Paris a continué cette semaine son ascension plutôt que de mettre à profit les cinq séances pour souffler un peu après les gains engrangés au cours des dernières semaines. Ainsi, le bilan hebdomadaire demeure une fois de plus tout à fait honorable puisque d'un vendredi l'autre les valeurs françaises ont gagné 1,73 %.

Après deux séances de repli plus ou moins marqué, l'indice CAC 40 reprenait de la hauteur, dès lundi, pour la première séance de la nouvelle année. Et, pour ne pas faire les choses à moitié, en profitait pour atteindre un nouveau sommet à 2 290,56 points, après avoir en cours de séance franchi la barre historique des 2 300 points. Cette nouvelle performance portait à cinq le nombre de records affiché depuis le 23 décembre.

Pourtant le doute devait s'installer au cours des deux séances qui suivirent. Mardi, le principal indicateur de la place abandonna 0,71 %, en raison notamment de l'évolution des taux à long terme américains, et, le lendemain, une série de statistiques économiques européennes relativement médiocres (chute des ventes de voitures en France pour le mois de décembre, augmentation du taux de chômage en Allemagne et en Belgique) ramenait les boursiers à la réalité, les valeurs françaises perdant en clôture 1,09 %.

Anticipé, le statu quo décidé par la Bundesbank lors de sa réunion bimensuelle, jeudi 6 janvier, n'a pas provoqué de réactions particulières sur le marché, les intervenants restant persuadés que, tôt ou tard, une nouvelle détente serait inévitable compte tenu de la situation sociale de part et d'autre du Rhin. Mieux, loin de les décevoir, l'indice CAC 40, qui s'appréciait de 0,50 % à la mi-séance, terminait la journée sur un gain de 1,13 %. Cette bonne orientation devait d'ailleurs se poursuivre le lendemain, malgré un début de séance plutôt poussif et laborieux. En repli de 0,11 % au début des transactions, l'indice CAC 40 refaisait tout le chemin perdu et même au-delà puisqu'à l'issue des transactions, après plusieurs records absolus inscrit en cours de séance, il gagnait 1,43 % à 2 307,55 points, nouveau record de clôture.

Au cours de la semaine écoulée, la vie de la cote a été ponctuée par diverses opérations. A commencer par le retrait de la Bourse de Bail Equipement, annoncé le 5 janvier par la Société des Bourses françaises. Le groupe bancaire CIC (GAN), actionnaire de référence de Bail Equipement, a décidé de lancer une offre publique de retrait (OPR) sur cette filiale spécialisée dans le crédit. Ce projet fait suite à la dégradation de la situation financière de Bail Equipement. Celle-ci nécessite une opération de recapitalisation qui va passer par une réduction du capital de la société, ramené à zéro. Le CIC propose 30 francs par action Bail Equipement. Le 4 janvier, à la suite d'une hausse de 8,84 %, le titre valait 51,70 francs.

La capitalisation boursière a progressé de 40 %

Notons encore la temporaire suspension de Métaleurop intervenue jeudi, après un début de semaine sur les chapeaux de roue où cette filiale de l'allemand Preussag avait gagné près de 15 % en trois séances. La cotation n'a repris que le lendemain, après qu'un communiqué de la société avait fait état de pertes, pour son exercice 1992-1993 (clos fin septembre), *« significativement supérieures à celles de l'exercice précédent »* (– 167 millions de francs). Le montant précis des pertes sera annoncé le 12 janvier. Afin de restaurer la situation financière de Métaleurop, Preussag va racheter 49 % des activités de galvanisation et de fonderies sous pression allemandes, et octroyer à sa filiale un prêt subordonné à durée indéterminée. *« L'ensemble de ces opérations devrait apporter en cash à Métaleurop entre 400 et 500 millions de francs »*, a précisé la société.

Pour conclure, la SBF vient de publier ses chiffres concernant l'activité de la Bourse de Paris. Le bilan de l'année fait ressortir un nombre total de négociations de 19,09 millions représentant une progression de 31 % par rapport à l'année précédente. En termes de volume de transactions, l'activité a progressé de 48,3 % avec un total de 959,69 milliards de francs sur les actions françaises. Le second marché n'a rien a envier à son aîné puisqu'il a vu son activité progresser de 46,8 % par rapport à 1992. Enfin, la capitalisation boursière de la place (cote officielle et second marché) était au 31 décembre de 2 692,1 milliards de francs. Pour mémoire, au 31 décembre 1992, 1 931,58 milliards de francs. La progression d'une année sur l'autre est donc de l'ordre de 40 %.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	7-1-94	Diff.
Bongrain	3102	– 93
BSN	952	+ 9
Eridania Béghin	982	+ 56
Fromageries Bel	5 280	+ 260
LVMH	3 881	+ 141
Pernod-Ricard	430	inch.
Remy-Cointreau	237,50	+ 1,50
Saint-Louis	1 643	+ 85

Assurances

	7-1-94	Diff.
AGF	585	– 15
AXA	595	– 1000
GAN	544	+ 9
Groupe Victoire	1 480	inch.
SCOR SA	600	– 15
UAP	658	– 6

Bâtiment et matériaux

	7-1-94	Diff.
Bouygues	734	+ 44
Ciments français	345,80	+ 4,30
Colas	1 280	+ 158
Eurotunnel	56,30	+ 3,65
Eiffage	1 468	+ 173
GTM Entrepose	556	+ 57
Imétal	612	+ 62
Immob. Phénix	111,40	+ 1,40
Jean Lefebvre	1 398	+ 174
Lafarge-Coppée	471,80	+ 9,80
Poliet	471	+ 45
Saint-Gobain	612	+ 24
SGE	298	+ 21
Spie-Batignolles	503	+ 73

Chimie

	7-1-94	Diff.
Air liquide (L')	885	– 2
ELF Sanofi	1 060	+ 37
Gascogne	535	+ 61
Institut Mérieux	2 189	+ 68
Michelin	225,40	+ 15,40
Plastic Omnium	834	+ 94
Rhône-Poulenc A	147	– 1,40
Rhône-Poulenc CI	170	+ 6
Roussel-Uclaf	716	– 12
Synthélabo	214	– 19

Consommation non alimentaire

	7-1-94	Diff.
BIC	1 330	+ 15
Chargeurs	1 365	+ 4
Christian Dior	380	+ 35
Clarins	571	+ 24
DMC	383,5	+ 13,5
EBF	844	+ 78
Essilor Int	733	+ 15
Groupe André	694	+ inch.
L'Oréal	1 312	+ 2
Moulinex	115	+ 14
Salomon	2 340	+ 370
SEB	525	– 2
Skis Rossignol	2 260	+ 290
Sommer-Allibert	2 172	+ 162
Zodiac	2 345	+ 204

Crédit et banques

	7-1-94	Diff.
Comp. bancaire	595	+ 15
BNP CI	288,60	+ 3,10
Cetelem	1 445	+ 60
CPR	528	– 4
CDE	219	inch.
CCF	295,10	– 7,90
CFF	1 254	+ 54
CLF	477,50	– 9
Créd. lyon. CI	775	+ 19
Crédit national	708	+ 10
Société générale	762	– 8
SOVAC	1 950	– 13
UFB Locabail	450,50	+ 3,50
UIC	542	+ 10
Via Banque	425	– 4

Distribution

	7-1-94	Diff.
Alsacienne Sup	2 250	– 150
Bon Marché	750	+ 63
Carrefour	4 212	– 90
Casino	198,80	+ 3,60
Castorama Dubois	895	+ 3
Compt. Modernes	1 715	– 45
Damart	5 650	+ 130
Docks de France	713	– 15
Gal. Lafayette	2 290	+ 200
Guilbert SA	1 762	+ 2
Guyenne Gasc.	1 945	+ 24
Pinault Pr.	956	– 42
Primagaz	1 037	+ 13
Promodès	1 115	+ 4
Rexel (ex-CDME)	730	+ 46
SCOA	9,80	– 0,05

Electricité et électronique

	7-1-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	866	+ 19
Alcatel-Câble	755	+ 9
CSEE	624	+ 61
Intertechnique	575	+ 77
Labinal	828	+ 93
Legrand	5 650	– 30
Matra Hachette	158,80	+ 0,20
Radiotechnique	464,50	+ 111,50
Sagem	3 010	+ 150
Schneider	461	+ 22,60
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	192,50	+ 10,50

Immobilier et foncier

	7-1-94	Diff.
CFI	300	+ inch.
GFC	530	+ 18
Lucia	135	+ 3
Olipar	29,35	– 0,55
Rue Impériale	4190	+ 105
Sefimeg	565	+ 25
Silic	886	+ 15
Simco	640	+ 41
Sogeparc	935	+ 5
UIF	691	+ 2

Investissement et portefeuille

	7-1-94	Diff.
Arnault et Assoc.	283,50	inchangé
Bolloré	390	+ 35
Cerus	138	+ 10
CGIP	1 264	– 3
Eurafr. CP 4SF	2 338	+ 47
Gaz et Eaux	2 100	– 2
Lagardère MMB	147,90	– 0,10
Marine-Wendel	425	+ 7
Navigation mixte	1 171	+ 104
Nord-Est	167,90	+ 2,10
Origny-Desvroise	970	+ 35
Parfinance	217	+ 3
Paribas	507	+ 11,40
Pinault	NC	–
Suez	348,90	– 4,10
Worms	354,80	+ 30,30

Métallurgie, mécanique

	7-1-94	Diff.
CarnaudMetalbox	193,80	+ 3,20
Dassault Aviation	526	+ 43,90
De Dietrich	2320	+ 60
Fives-Lille	570	+ 1
Legris Industrie	233	+ 16
Métaleurop	76,75	+ 4,35
Pechiney CI	412,40	+ 25,30
Pechiney Int.	208	+ 1,50
Peugeot SA	813	+ 29
Strafor, Facom	638	+ 72
Valeo	1 398	+ 104
Vallourec	275	+ 28

Mines d'or, diamant

	7-1-94	Diff.
Anglo-American	310,50	+ 10,30
Buffelsfontein	79,50	+ 10,50
De Beers	148	+ 7,60
Driefontein	81,60	+ 5,30
Gencor	13,50	+ 1,50
Harmony	36,50	+ 4,25
Randfontein	70,20	+ 4,40
Sainte-Helena	66,40	+ 7,70
Western Deep	285	+ 11

Pétrole

	7-1-94	Diff.
BP-France	130	+ 8
Elf-Aquit.	430	+ 13,60
Erap-Elf	386,30	+ 9,30
Esso	1 099	+ 39
Géophysique	588	+ 20
Total	324,80	+ 2,70

Sicomi ou ex-Sicomi

	7-1-94	Diff.
Bail investis.	1170	+ 20
Genefim	372	+ 11
Immobail BTP	527	+ 6
Interbail	517	+ 16
Klepierre	770	+ 9
Locindus	1 085	+ 30
Selectibanque	210	+ 9
Unibail	620	+ 16

Transports, loisirs, services

	7-1-94	Diff.
Accor	834	+ 45
BIS	288	+ 24
Canal Plus	1 097	– 20
Cap Gemini	191,90	+ 17,10
CEP Comm.	445	– 5
Club Méditerranée	364,50	+ 12,50
Dauphin Ota	300	+ 44
Généр. des eaux	2 948	+ 34
Ecco	682	+ 17
Euro Disney	33,40	+ 2,50
Filipacchi Médias	925	+ 11
Havas	444,10	+ 1,30
Lyonnaise-Dumez	580	inch.
OGF	670	– 10
Publicis	1 120	– 25
Delmas Vieljeux	598	– 6
SITA	848	+ 22
Sligos	568	+ 16
Sodexho	1 139	+ 47
TF1	530	+ 35

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	7-1-94	Diff.
9 % 1979	100,80	– 0,12
10,80 % 1979	NC	–
EDF-GDF 3 %	5 790	+ 10
CNB 5 000 F	100,40	– 0,60
CNB Par. 5 000 F	NC	–
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	100,48	– 0,52

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	2334110	1991612
Eurotunnel	24462937	1376421
Eaux Cie gle des	301350	673902
Total	2282900	723631
Elf Aquitaine	1704609	716407
Sté générale	845140	641483
Paribas	1222075	611577
LVMH	153115	598982
Suez	1582575	580052
Lafarge	1142665	537630
BSN	696330	537361
BNP	1064300	531988
Oréal (L')	385260	509931
Peugeot	655385	508980

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Radiotechnique	+ 17,5	Packaging	– 8,1
Eurotunnel	+ 15,4	Thomson	– 6,6
Rochette	+ 14,2	Olipar	– 4,5
SFIM	+ 13,6	CGIP	– 4,4
Bail Equip.	+ 12,3	Peugeot	– 4,3
Metaleurop	+ 11	Carrefour	– 4
BIS	+ 10,8	Valeo	– 3,7
Sodero	+ 10,5	Promodès	– 3,6
Plastic Omnium	+ 10,1	Bongrain	– 3,8
Nordon	+ 9,8	Compt Modernes	– 3,5
Euro RSCG	+ 8,8	Sté générale	– 3,4
EBF	+ 8,5	Matra Hachette	– 3,4
GTM Entrepose	+ 8	Fives Lille	– 3,4
Labinal	+ 7,9	Havas	– 3,4

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	31-12-93	3-1-94	4-1-94	5-1-94	6-1-94
RM	3 171 893	3 202 757	4 299 846	5 674 454	7 267 502
Comptant R. et obl.	8 384 793	26 782 459	30 549 197	27 650 303	44 392 120
Actions	570 560	185 822	261 300	351 726	464 922
Total	12 127 246	30 171 038	35 110 343	33 676 483	52 124 544

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	3-1-94	4-1-94	5-1-94	6-1-94	7-1-94
Ind. SBF 120	1587,42	1580,13	1570,71	1585,80	1607,43
Ind. SBF 250	1517,39	1511,83	1504,29	1518,60	1538,72
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 290,56	2 274,34	2 249,55	2 275,06	2 307,55

MATIF
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 janvier 1994
Nombre de contrats : 150 960

COURS	ÉCHÉANCES MARS 94	JUIN 94	SEPTEMBRE 94
Premier	130,32	129,80	128,92
Dernier	130,74	130,14	128,92

NEW-YORK

Cinq séances, trois records

INDICE DOW JONES

+ 1,78 %

Wall Street a établi trois records durant la première semaine de l'année et a enregistré cinq séances consécutives de hausse qui lui ont permis de se hisser pour la première fois au-dessus du seuil des 3 800 points. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 820,77 points, en hausse de 66,68 points (+ 1,78 %) par rapport à la semaine dernière.

Plusieurs statistiques publiées cette semaine ont été meilleures que prévu (hausse de l'indice du groupement des directeurs d'achat en décembre, des dépenses de construction et des commandes aux entreprises en novembre). Ces chiffres ont alimenté les craintes de relance d'une inflation qui réduit les rendements des investissements à taux fixe. A Wall Street, les opérateurs craignent que la Réserve fédérale ne décide de resserrer sa politique monétaire pour éviter une surchauffe de l'économie. Mais le chiffre des créations d'emplois le mois dernier a été inférieur aux prévisions des experts, ce qui a fait reculer les taux d'intérêt à long terme, vendredi.

Hildegard Zagorski, analyste chez Prudential Securities, estime que les craintes de hausse de taux se sont un peu éloignées pour le moment et ne table pas sur une hausse significative des taux à long terme à brève échéance. Elle table sur une progression de Wall Street au-dessus du seuil de 4 000 ou de 4 100 points dans la première moitié de l'année.

Indice Dow Jones du 7 janvier : 3 820,77 (c. 3 754,09).

	Cours 31 déc.	Cours 7 janv.
Alcoa	69 3/8	72 1/4
Allied Signal Inc.	79	77 3/4
American Express	30 7/8	29 1/8
ATT	52 1/2	54 5/8
Bethlehem Steel	20 3/8	20 5/8
Boeing	43 1/4	42 7/8
Caterpillar Inc.	89	90 3/8
Chevron	87 1/8	91 3/8
Coca-Cola	44 5/8	42 5/8
Disney Corp.	42 5/8	46 1/2
Du Pont de Nemours	48 1/4	51 1/4
Eastman Kodak	56	46 1/4
Exxon	63	63 3/4
General Electric	104 7/8	104 3/8
General Motors	54 7/8	57 7/8
Goodyear Tyre	45 3/4	45 3/4
IBM	56 1/2	58 7/8
International Paper	67 3/4	72 5/8
McDonnell Douglas	107	106 7/8
Merck and Co	34 3/8	37 1/8
Minnesota Mining	108 3/4	108 1/8
Morgan (J.P.)	69 3/8	69 1/8
Philip Morris	55 3/4	58 1/2
Procter Gamble	57	56 3/4
Sears Roeb. and Co	52 3/4	52 5/8
Texaco	64 5/8	65 3/8
Union Carbide	22 3/8	22
United Tech.	62	62 7/8
Westinghouse	14 1/8	13 1/8
Woolworth	25 3/8	25

TOKYO

Le rebond se poursuit

INDICE NIKKEI

+ 4,1 %

La Bourse de Tokyo a poursuivi son redressement en ce début d'année, soutenue notamment par le retour des investisseurs étrangers qui ont réinvesti au Japon une partie des plus-values réalisées sur les autres places asiatiques. L'indice Nikkei des 225 valeurs a gagné d'un vendredi à l'autre 706,77 points (+ 4,1 %) pour terminer la semaine à 18 124,01 points. Il avait déjà gagné 276,13 points la semaine dernière.

Les investisseurs étrangers, préoccupés par les prises de bénéfices sur les autres marchés asiatiques, se sont replacés sur Tokyo, estiment les opérateurs, ajoutant que la récente baisse du yen rend les valeurs exportatrices plus attractives. Le dollar a atteint mardi son point le plus haut en huit mois à 113,27 yens, soutenu par le sentiment selon lequel la reprise économique se renforce aux Etats Unis.

Les valeurs japonaises ont également bénéficié des propos du ministre japonais des finances, qui a rappelé l'engagement du gouvernement de lancer un nouveau train de mesures de relance à la mi-janvier. Alors que la presse annonçait que le gouvernement s'apprêtait à réduire les impôts sur le revenu et les taxes locales de 7 000 milliards de yens, on s'interrogeait toujours pour savoir si les réductions fiscales feraient partie du plan de relance.

Indices du 7 janvier : Nikkei 18 124,01 (c. 17 417,24) ; Topix 1 481,02 (c. 1 439,31).

	Cours 30 déc.	Cours 7 janv.
Bridgestone	1 280	1 350
Canon	1 540	1 580
Fuji Bank	1 980	1 960
Honda Motors	1 520	1 590
Matsushita Electric	1 490	1 550
Mitsubishi Heavy	615	635
Sony Corp.	5 510	5 750
Toyota Motors	1 780	1 850

LONDRES

Partagée + 0,8 %

Les valeurs ont vécu une première semaine 1994 partagée : après avoir reculé lors des deux premières séances sur des prises de bénéfice, elles ont ensuite rebondi grâce au marché à terme et au retour des investisseurs institutionnels. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a gagné 27,6 points, soit 0,8 %, en quatre jours – lundi ayant été férié – pour clôturer vendredi à 3 446 points.

Les opérateurs se sont montrés résolument optimistes pour l'année à venir, confiants dans de nouvelles baisses des taux d'intérêt et dans l'affermissement de la reprise de l'économie britannique. Cette dernière a été illustrée par la hausse de 1 % de la masse monétaire M 0 en décembre, ce qui a porté sa progression annuelle à 5,8 %.

Indices « FT » du 7 janvier : 100 valeurs, 3 446 (c. 3 418,4) ; 30 valeurs, 2 617,6 (c. 2 559,8) ; fonds d'Etat, 106,65 (c. 107,6) ; mines d'or, 268,9 (c. 257,7).

	Cours 31 déc.	Cours 7 janv.
Allied Lyons	6,77	6,68
BP	3,61	3,73
BTR	3,73	3,86
Cadbury	5,08	5,42
Glaxo	7,24	6,65
GUS	6,49	6,34
ICI	7,99	7,98
Reuters	17,87	18,66
RTZ	8,12	8,44
Shell	7,26	7,42
Unilever	12,02	12,17

FRANCFORT

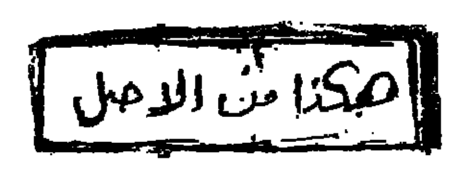
Prises de bénéfice – 2,45 %

La Bourse allemande a entamé une phase de consolidation cette semaine après les fortes hausses enregistrées fin décembre, l'atmosphère étant assombrie par les déboires du groupe allemand Metallgesellschaft. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 211,64 points, soit en recul de 2,45 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Metallgesellschaft a été à nouveau la vedette malheureuse de la semaine boursière. Le titre a chuté de 56 deutschemarks à 218 deutschemarks, soit un recul de 20,4 % (depuis le début du mois de décembre, le titre a perdu plus de 40 % de sa valeur). Sa cotation a été suspendue jeudi après que la firme a proposé à ses banques créancières un plan de sauvetage comprenant notamment une augmentation de capital de 2,7 milliards de deutschemarks et une extension de 500 millions de deutschemarks de sa ligne de crédit.

Indice DAX du 7 janvier : 2 211,64 (c. 2 253,98).

	Cours 30 déc.	Cours 7 janvier
AEG	172,20	180,50
BASF	306	301,50
Bayer	370	357,80
Commerzbank	392	382,50
Deutschebank	886,50	863
Hoechst	318	305
Karstadt	595	566
Mannesman	422,60	427,50
Siemens	797,50	782,80
Volkswagen	440	443,20



MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un vent de liberté

Il souffle depuis le début de l'année *un vent de liberté extraordinaire* sur le marché des titres en eurolires italiennes. Les meilleurs des emprunteurs du monde s'y précipitent et les grandes banques internationales se bousculent pour y jouer un rôle de premier plan. C'est la conséquence de la décision de la Banque d'Italie de renoncer à organiser le calendrier des nouvelles émissions en eurolires. Désormais, chacun peut se présenter comme il l'entend, au moment qui lui convient.

La plupart des intéressés se réjouissent d'être délivrés d'une tutelle qu'ils jugeaient incompatible avec l'euromarché. Beaucoup sont fiers de la liberté qui vient d'être acquise et y voient la confirmation du développement du compartiment de la lire qui, disent-ils, a désormais atteint l'âge adulte. Certains, toutefois, effrayés par l'accumulation soudaine de nouvelles opérations craignent un engorgement du marché et crient au désordre, mais personne ne voudrait revenir à l'ancien régime.

Pour ce qui est de l'eurofranc, la situation est différente. Les banques et les emprunteurs s'accommodent dans l'ensemble assez bien du dirigisme de l'administration française à qui il revient de donner le feu vert à toute émission nouvelle d'euro-obligations.

D'une façon générale, la question du contrôle exercé par les autorités se pose dans un autre domaine du marché international, celui des programmes d'endettement que les emprunteurs récurrents sont de plus en plus nombreux à mettre sur pied. Il faut sur ce plan distinguer entre court et moyen terme.

Le Crédit foncier de France est sur le point d'établir un programme d'euro-billets de trésorerie *portant sur un volume équivalent à* 2 milliards de dollars au maximum. Un tel programme servira de cadre à l'émission d'effets à court terme (dont les échéances s'étagent normalement de un à douze mois) dans toute une série de devises au choix du débiteur et au gré de ses besoins. Elle présente l'avantage d'accomplir à l'avance l'essentiel des formalités nécessaires au lancement de tout emprunt. Simultanément, on signale à tous les intéressés qu'on est prêt à lever des fonds dans certaines conditions.

Le développement des euro-MTN

Dans les milieux financiers, on s'intéresse beaucoup à ce projet du Crédit foncier, car de tels programmes internationaux de billets de trésorerie comme on dit à Londres) sont aujourd'hui assez rares. De fait, lorsque cette affaire sera mise sur pied, elle pourrait bien faire un peu figure d'exception. La plupart des emprunteurs, au lieu d'établir un seul programme centralisé qui coiffe sous une même documentation des émissions en différentes monnaies, multiplient les programmes individuels par devise. Ce faisant, ils privilégient donc les formules nationales à la méthode globale qui est celle de l'euromarché. Certains se sont ainsi *dotés d'une dizaine de programmes*, un pour émettre des effets en dollars d'outre-Atlantique conformément aux règles américaines, un autre pour émettre des effets en francs français selon l'usage en vigueur à Paris, un autre encore pour émettre des effets en marks en Allemagne, etc.

Cette dispersion s'explique par la volonté des pouvoirs publics, et en particulier des Banques centrales, de garder la haute main sur le marché des effets à court terme libellés dans la monnaie de leur propre pays, pour des raisons de politique *monétaire. Ces autorités peuvent* suivre facilement les développements qui se produisent sur leur propre territoire alors qu'elles risquent de perdre le contrôle de l'évolution qui s'accomplit sur l'euromarché. En France, par exemple, les sociétés d'investissement à capital variable, les sicav, sont tenues de limiter à 5 % de leur portefeuille leurs investissements en titres « non réglementés ». Renseignements pris, *un titre émis* dans le cadre d'un programme d'euro-billets de trésorerie est considéré comme « non réglementé ». Au contraire, on range officiellement dans la catégorie des titres « réglementés » ceux qui sont issus de programmes nationaux.

Pour ce qui est des émissions à plus longue échéance, celles de plus d'un an, la situation est tout autre. Les mêmes autorités estiment « réglementés » les titres qui voient le jour dans le cadre d'un programme international qui permet d'émettre des titres à moyen et à long termes *(euro-medium term notes ou euro-MTN)*. Les juristes ont parfois de la peine à justifier la différence, mais le fait est que les emprunteurs jouissent d'une plus grande liberté dès qu'ils s'écartent du domaine du court terme.

Cette marge de manœuvre est actuellement mise à profit par plusieurs emprunteurs français de tout premier plan. Les grandes banques notamment sont en train d'établir des programmes d'*euro-MTN* pour leur propre compte et celles qui en disposent déjà songent à les augmenter. Elles le font avec l'accord des administrations compétentes. Le Crédit commercial de France va porter le volume du sien de 2 à 5 milliards de dollars. La Société générale, quant à elle, vise les 10 milliards de dollars, ce qui lui fera atteindre le record du Crédit local de France (voir également *le Monde* daté 28-29 novembre 1993).

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Faux départ pour le dollar

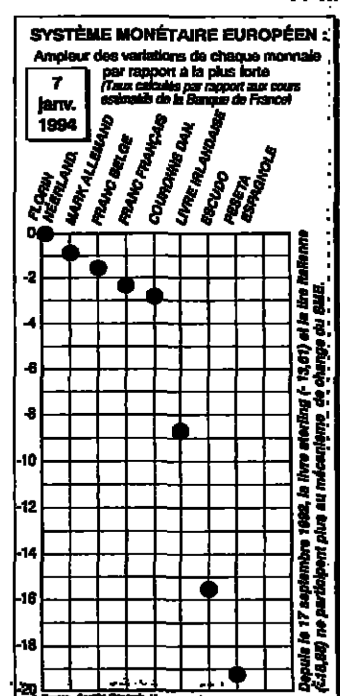
En ce début d'année 1994, tout militait en faveur d'un démarrage du dollar sur les marchés des changes. L'accumulation de bonnes nouvelles en provenance de l'économie des Etats-Unis, à nouveau sur le chemin de la croissance, devait, logiquement, doper la devise américaine : septième mois de hausse pour les mises en chantier de logements, progression de l'indice des directeurs d'achats à 57,9 % en décembre à son plus haut niveau depuis janvier 1993 (au-dessus de 44,5 %, c'est l'explosion), augmentation de la part de marché des constructeurs d'automobiles nationaux, etc. De plus, les perspectives d'un rééquilibrage des niveaux de taux d'intérêt entre l'Amérique et l'Europe, avec une remontée possible à New-York et la poursuite de la baisse à Francfort, jouaient en faveur du billet vert, qui, sur l'année 1994, doit bénéficier d'une réorientation partielle des flux de capitaux à son avantage.

De plus, dans le monde entier, les opérateurs s'apprêtaient, en fin de semaine dernière, à prendre position à la hausse sur le dollar : *« Ils sont sur les starting-blocks »*, assurait-on partout. Effectivement, dès le début de la semaine, la devise américaine battait son record de l'an dernier, établi fin juillet à 1,7405 DM, et s'élevait à 1,7440 mardi, puis encore jeudi soir, atteignant 1,7460 DM ; 5,92 francs à Paris et 113 yens à Tokyo. Puis, patatras, vendredi dans l'après-midi, les statistiques de chômage faisaient retomber le soufflé : les analystes attendaient la création de 215 000 emplois en décembre et ce ne fut « que » 183 000, bien que le taux de chômage ait diminué de 0,1 % à 6,4 %. Déception donc et surtout éloignement de la possibilité d'un relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale pour contenir d'avance une surchauffe qui ne paraît plus évidente. Par ailleurs, la Bundesbank n'a pas abaissé ses taux directeurs, comme on l'espérait (voir en rubrique marché Monétaire et obligataire), quitte à le faire plus tard.

Du coup, le dollar retomba de 1,7460 DM à 1,7220 DM, puis 1,7270 DM. De toute façon, les opérateurs restent optimistes sur la devise américaine. En Europe, le mark un peu affaibli pendant une bonne partie de la semaine, se raffermissait vendredi, notamment contre le franc. La devise française, après un recul passager à 3,4040 francs pour 1 DM, se redressait jeudi à 3,3920 francs pour 1 DM, mais à la veille du week-end reperdait un peu de terrain à 3,4060 francs, toujours pour un mark. Selon le bilan de la Banque de France au 30 décembre 1993, les rentrées de devises d'environ 3 milliards de francs porteraient à 12 milliards de francs ses avoirs nets de devises.

La peseta espagnole, enfin, a été très ébranlée par les difficultés de la Banesto.

F. R.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 AU 7 JANVIER
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres		1,4870	8,7852	2,1933	2,5826	53,7104	2,8883	2521,95
		1,4770	7,9589	2,1926	2,5685	53,4674	2,8720	2534,53
New-York	1,4870	–	16,9262	67,7966	57,5772	2,7685	51,4827	0,00590
	1,4770	–	17,9089	67,3627	57,5843	2,7624	51,4271	0,00583
Paris	8,7852	5,9080	–	400,5424	340,1658	16,3566	304,1598	3,4835
	8,7350	5,9140	–	398,3833	340,0805	16,3370	304,1399	3,4464
Zurich	2,1933	1,4750	24,9661	–	84,9263	4,0836	75,9370	0,8697
	2,1926	1,4845	27,3032	–	85,3652	4,1008	76,3435	0,8651
Francfort	2,5826	1,7368	29,3974	117,7492	–	4,8084	89,4152	1,0241
	2,5685	1,7390	29,5334	117,1438	–	4,8039	89,4317	1,0134
Bruxelles	53,7104	36,12	6,1137	24,4881	20,7969	–	18,5956	2,1297
	53,4674	36,20	6,0947	24,3853	20,8166	–	18,6166	2,1096
Amsterdam	2,8883	1,9424	328,774543	1,3168	111,837863	5,37763	–	1,145283
	2,8720	1,9445	332,49798	1,3098	111,817136	5,37155	–	1,133158
Milan	2521,95	1696	287,0684	1149,8385	976,5885	46,95460	873,1466	–
	2534,53	1716	275,9918	1155,9448	986,7148	47,48331	882,4891	–
Tokyo	166,60	112,04	18,96412	75,95932	64,50944	3,10188	57,68122	0,066061
	164,83	111,60	21,57249	75,17683	64,17481	3,08287	57,39265	0,065035

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 7 janvier 1994 5,2731 F contre 5,2992 F le vendredi 31 décembre 1993.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le poivre entre le Brésil et l'Inde

Cela a débuté en septembre 1993 : les cours du poivre blanc, qui ne dépassaient guère 1 000 dollars la tonne au cours des deux années précédentes et atteignaient 4 000 dollars en automne, chutaient à 2 700 dollars la tonne à la mi-décembre pour remonter à 3 100 dollars en ce début d'année.

Le poivre noir, quant à lui, suivait la même trajectoire. Sans atteindre les niveaux du poivre blanc, il montait jusqu'à 1 600 dollars la tonne en septembre alors qu'il cotait à peine 1 000 dollars pendant les périodes chaudes de l'année. A la fin de 1993, il s'effritait légèrement jusqu'à 1 400 dollars la tonne puis touchait le palier de *1 550 dollars cette semaine.*

Cette différence de couleurs s'expliquent, on le sait (*le Monde* daté 7-8 novembre 1993), par le mode de traitement. A la cueillette, tous les grains sont verts ; débarrassés de leur pellicule dans le cas du poivre blanc, ils noircissent en séchant dans le deuxième cas après avoir été directement étalé sur des claies...

Si le poivre a été l'objet d'une ruée à l'automne de 1993, il s'agit d'une ruée toute relative. Les cours mondiaux actuels ne sont guère comparables à ceux pratiqués en 1988 : 6 500 dollars la tonne pour le poivre blanc, 5 000 dollars pour le poivre noir. Il ne s'agit pas non plus d'un nouvel engouement, mais de la crainte d'une pénurie.

Depuis longtemps offre et consommation mondiales sont en équilibre : de l'ordre de 150 000 tonnes, poivres noir et blanc confondus. Equilibre précaire, ce qui explique la faiblesse des prix des années 90. La demande faisait défaut tant en Europe (1), premier marché du poivre blanc (et en particulier en Allemagne après l'effondrement du mur de Berlin) que dans les républiques de l'ancienne Union soviétique toujours à court de devises. A cette consommation amoindrie correspondait une production à peu près stable : l'Indonésie fournissait 90 % de l'offre mondiale de poivre blanc, soit près de 30 000 tonnes de marchandise. Coup de théâtre : les Indonésiens délaissent le poivre au profit de cultures plus rentables, comme le cacao ; selon les estimations de la maison de courtage Knight & Chambers, l'Indonésie, en situation de monopole, ne devait récolter que 8 000 tonnes de poivre en 1993, contre *30 000 tonnes environ en moyenne* les années précédentes.

Retournement de conjoncture

A la fin des années 80, les planteurs indonésiens avaient tiré parti de la soudaine flambée des cours. Evidemment, celle-ci avait été suivie d'une surproduction qui elle-même avait engendré un effondrement des prix. Le résultat ne s'était pas fait attendre : les Indonésiens se détournèrent du poivrier avec d'autant plus de facilité que cet arbre nécessite des *soins longs* et fastidieux ; à cette quasi-absence du premier producteur de poivre blanc se sont ajoutés divers mouvements spéculatifs. Inquiets, les opérateurs ont acheté des volumes importants de poivre ; voyant les cours monter aussi brutalement, les spéculateurs ont misé sur cette denrée.

Alors, pourquoi les prix mondiaux se sont-ils un peu effrités à la fin de l'année dernière ? A cause du Brésil. La situation intérieure de ce pays, qui exporte en moyenne près de 28 000 tonnes de poivre noir par an, influe beaucoup sur le marché. Le mois de décembre est une période au cours de laquelle la récolte brésilienne arrive à maturité. Par ailleurs, c'est aussi le moment où il doit rembourser ses emprunts. Pressés de vendre leur poivre, les Brésiliens le font à bas prix et les autres pays producteurs sont obligés de s'aligner.

Une fois les emprunts remboursés, le Brésil remonte ses prix. Les cours mondiaux suivent le mouvement avec d'autant plus de docilité que tous les regards convergent, en ce début d'année, sur l'Inde. L'entrée en scène de ce pays est justifiée par les dates des récoltes. La cueillette s'échelonne entre janvier et février. Or, précisément, celle-ci s'annonce médiocre cette année : 20 000 tonnes prévues pour 1994 contre 35 000 tonnes en 1993. Il n'en faut pas plus pour que le poivre à *nouveau s'enflamme*. A des niveaux raisonnables cependant. Les opérateurs n'oublient pas une donnée de taille : cliente privilégiée de l'Inde, l'ancienne Union soviétique peut fort bien se passer de poivre cette année. Elle s'était déjà dispensée d'en acheter l'année dernière.

MARIE DE VARNEY

(1) L'Europe consomme 18 000 tonnes de poivre blanc mais aussi 31 000 tonnes de poivre noir.

PRODUITS	COURS DU 07-01
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 748 (– 80) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 149 (– 12) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 285 (– 145) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	287,50 (+ 3) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	1 195 (+ 6) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 138 (– 6) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	391 (+ 13) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	309 (+ 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	200,90 (– 2,60) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Février	14,33 (+ 1,02) Dollars/baril
Or (Londres) Février	388,50 (– 1,50) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 31-12-93	Cours 7-1-94
Or fin (kilo en barre)	73 800	73 800
— (kilo en lingot)	73 550	73 800
Pièce française (20 F)	421	426
• Pièce française (10 F)	376	370
Pièce suisse (20 F)	421	433
Pièce latine (20 F)	423	433
• Pièce tunisienne (20 F)	416	420
Souverain	536	541
• Souverain Elizabeth II	533	534
• Demi-souverain	315	305
Pièce de 20 dollars	2 560	2 575
— 10 dollars	1 280	1 287,50
• — 5 dollars	735	735
— 50 pesos	2 740	2 775
• — 20 marks	521	526
— 10 florins	440	453
• — 5 roubles	285	295

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Petite déception

Non, la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) n'a pas abaissé ses taux directeurs lors de son conseil d'administration du jeudi 6 janvier, comme l'espéraient les milieux financiers internationaux. Ces taux avaient été, le 21 octobre dernier, ramenés de 6,25 % à 5,75 % pour l'escompte et de 7,25 % à 6,75 % pour le Lombard. En outre, elle a annoncé que son troisième taux directeur, celui de ses pensions à court terme (REPO), diminué le 2 décembre (de 6,20 % à 6 %), serait maintenu à 6 % pour les deux prochaines semaines. De ce fait, les possibilités d'une baisse des taux directeurs sont reportées au conseil du 20 janvier ou, mieux, en février.

La Bundesbank, on le sait, aime déconcerter les marchés, répugne à agir sous la pression, et, en général, n'aime pas prendre de décisions en tout début d'année. Son président, Hans Tietmeyer, a déclaré, jeudi : *« Nous allons attendre et voir comment les choses vont évoluer. »* Il n'a pas exclu d'autres diminutions des taux directeurs, à condition que plusieurs conditions soient remplies : recul de l'inflation (qui est *en cours*, à 2,7 % en rythme annuel sur les trois derniers mois), réduction du déficit budgétaire (plus délicate), bonne tenue du mark (qui pourrait fléchir par rapport au dollar).

A cette occasion, l'un des six instituts économiques allemands, celui de Berlin, par la voix de Heiner Flassbeck, directeur de recherche, a estimé que les taux à court terme devraient être ramenés à deux points au-dessous des taux à long terme (environ 5,60 %). C'est ce que pense Antoine Brunet, de la direction des études économiques du Crédit lyonnais, qui verrait bien les taux de l'euromark à trois mois revenus de 5 7/8 % actuellement à, pourquoi pas, 4 % à fin 1994.

Sur le MATIF, le maintien des taux directeurs allemands n'a guère pesé (il était anticipé deux jours à l'avance) sur des cours initialement en recul, *130,28 sur l'échéance* mars contre près de 131 à la fin de la semaine dernière. Mais, vendredi après-midi, une divine surprise vint des Etats-Unis, où l'annonce de création d'emplois, moins importante que prévu (183 000 contre 215 000) – dans la mesure où elle calmait un peu les appréhensions sur une surchauffe éventuelle – a fait baisser la pression sur les rendements des bons du Trésor américain. Ces rendements, en cours de semaine, étaient passés de 5,80 % à 5,91 % pour le dix ans et de 6,35 % à 6,42 % pour le trente ans. A la veille du week-end, ils sont retombés, brutalement, à 5,66 % et 6,22 %. Du coup, les cours du MATIF ont bondi de 130,30 à *130,84*. Le *rendement* de l'OAT dix ans au comptant revenait de 5,71 % à 5,67 % et celui de l'argent à trois mois à 5,15 %-5,27 %.

La préparation de l'emprunt UNEDIC

Sur le marché obligataire, le Trésor a levé 20,2 milliards de francs pour sa première adjudication d'obligations assimilables (OAT), dont 15,66 milliards de francs sur la souche dix ans 5,50 %, année 2004, et 4,54 milliards de francs sur la souche trente ans 8,50 %, année 2023. Les rendements ont baissé, naturellement, en ligne avec le recul enregistré sur le marché depuis un mois : 5,72 % à dix ans, contre 6,01 % début décembre, et 6,38 % à trente ans, contre 6,66 % en octobre dernier. La demande finale a été très maigre, notamment de la part des non-résidents, ce qui a contraint les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) à faire leur devoir, sur un marché assez morose jeudi, jour de l'adjudication. Heureusement, vendredi après-midi, la reprise du MATIF et des rendements éclaircissait un peu l'horizon.

Le seul emprunt hors Etat a été celui de 2,5 milliards de la Caisse nationale des autoroutes (CNA) à quinze ans, au taux nominal de 6 %, émis à 0,18 point au-dessus du rendement de l'OAT de même durée. Le placement, effectué sous l'égide de la Caisse nationale de *Crédit agricole*, a été *moyen*, car il a un peu souffert de la concurrence de l'euro-marché, où deux émissions sont sorties à des prix plus intéressants pour le compte de France Telecom et du Crédit foncier de France. Pour la semaine prochaine, on attend, peut-être, un emprunt de 2 milliards de francs du Comptoir des entrepreneurs (mais oui !), assorti, il faut bien vite le dire, de la garantie de l'Etat (ouf !). *Pour la fin du mois*, les banques préparent le « grand » emprunt de l'UNEDIC, 22 milliards de francs, avec, naturellement, la garantie de l'Etat. L'UNEDIC voudrait une durée de cinq ans, mais le marché ne veut pas de papier inférieur à sept ans. L'accueil ne devrait pas être mauvais, grâce au parapluie de l'Etat et à la liquidité assurée par le montant émis.

Sur le MATIF, tout va bien. En 1993, l'activité a augmenté de 30 % sur 1992, avec 72,26 millions de contrats échangés, avec une moyenne quotidienne de 287 000 lots, la position ouverte (en spéculation) moyenne passant à 1 343 000 lots (+ 41 %), avec un record de 1 730 929 contrats, le 25 août. Le contrat national (dix ans) est toujours le premier contrat à terme européen avec 36 millions de contrats traités (+ 18 %), soit *146 000 par jour*. Mais on a observé un certain rééquilibrage, avec un bond de 84 % des transactions sur le contrat PIBOR (trois mois), à 11,86 millions, et de 64 % sur le contrat CAC 40 Future (5,9 millions). Un point intéressant est l'augmentation de la part des non-résidents (les fameux « étrangers »), qui, dans la *position* « ouverte », est passée de 31 % à 39 % du troisième trimestre 1992 au troisième trimestre 1993. Cette part a progressé de 40 % à 54 % et de 51 % à 60 % de septembre 1992 à septembre 1993 sur les contrats PIBOR et CAC 40. Ce qui montre l'intérêt porté par l'extérieur, à notre marché.

De son côté, le grand concurrent, le LIFFE de Londres, annonce un montant record de contrats (101,87 millions) en augmentation de 42 %, avec des transactions quotidiennes de 402 671 contrats, soit 90,4 milliards de livres chaque jour.

F. R.

COMMUNICATION

Un entretien avec le président du Festival international des programmes audiovisuels

Michel Mitrani : « Le service public de la télévision est rongé de l'intérieur par les pratiques du privé »

Le Festival international des programmes audiovisuels (FIPA), dont la septième édition s'est ouverte vendredi 7 janvier à Cannes, est devenu, depuis 1987, pour les professionnels, le rendez-vous incontournable de la création audiovisuelle (le Monde du 8 janvier). Le cinéaste Michel Mitrani, qui préside cette manifestation, s'inquiète, dans l'entretien qu'il nous a accordé, de voir le service public de la télévision « rongé de l'intérieur » par « les pratiques du privé ».

« Quel bilan tirez-vous du FIPA après sept ans ?

– Cela peut sembler curieux, mais le FIPA a trouvé sa légitimité dès son lancement. Il a fallu bien sûr convaincre les uns et les autres de le faire mais ce ne fut pas plus difficile que cela. Première chose importante, le FIPA est indépendant. Pour la première fois dans le secteur audiovisuel, ce ne sont pas les diffuseurs qui sélectionnent les programmes mais nous – Pierre-Henri Deleau en l'occurrence. Cette différence est capitale. Outre que cela donne à la manifestation une ligne éditoriale, ce fonctionnement – le seul possible à mon avis – permet non pas de se substituer à une politique de diffusion, mais de l'infléchir parfois. Dans les festivals habituels, les diffuseurs répercutent leur politique, leurs choix, et leurs exclusions. Le FIPA ne choisit pas forcément ce qu'ils aiment, et en donnant une notoriété à certains films, il arrive qu'il les aide. C'est ainsi que *Paroles d'otages*, FIPA d'or du documentaire en 1989, a été diffusé à un meilleur horaire que prévu sur TF 1 grâce au festival. *Traffik*, un feuilleton de la BBC sur la drogue, FIPA d'or des séries et feuilletons (1989 encore), a été acheté par Canal + et France 2. *Criminal Justice*, un film d'auteur américain qui n'était pas dans les filières de vente habituelles, FIPA d'argent en 1992, a été montré sur ARTE et France 3. Beaucoup d'autres : *The Boys of St Vincent*, *Oranges are not the Only Fruit*, etc. Les Européens viennent maintenant acquérir des programmes au FIPA. On souhaiterait que les Américains viennent à leur tour.

» Deuxième particularité : le FIPA est le seul festival qui prenne en charge la création audiovisuelle. On analyse trop souvent la télévision sous l'angle commercial, à partir de l'audience, des parts de marché. Nous on inverse. Je crois qu'il faut des lieux où l'audiovisuel, même s'il est objet de sarcasme et de calomnies, est observé comme langage et moyen d'expression. C'est pourquoi le conseil d'administration est composé de tous les professionnels de la création – comédiens, auteurs, réalisateurs, producteurs – et que leurs organisations (SCAM, PROCIREP...) animent chaque jour un débat.

« Une comédie bouffonne »

– Vous organisez chaque année des rétrospectives sur des auteurs ou des réalisateurs comme Desgraupes, Bluwal, Ken Loach... Cette année, ce sera Claude Santelli, Edgar Reitz, Jacques Godbout. Quelle importance accordez-vous à la section mémoire de l'audiovisuel ?

– On connaît Ken Loach cinéaste, pas le téléaste. Même chose pour Altman, Bergman... La télévision ne reprogramme jamais les œuvres. Comment un jeune critique, même doué, peut-il connaître la continuité du travail d'un auteur, d'un metteur en scène ? Comment peut-il savoir ce qui se fait ailleurs, à Rome, à Munich, à Londres ? Tout le monde sait que le passé sert d'exemple aux générations suivantes. Faire ses humanités, c'est traditionnellement étudier les anciens. On est passé aujourd'hui à une nouvelle étape : on n'étudie plus rien. Or, je pense qu'on ne peut avancer dans un moyen d'expression qu'en connaissant ce qui a précédé – pour le détruire ou pour le développer. Drot, Bringuier, Santelli, Bluwal, Averty, Dumayet, Desgraupes... je suis content de leur rendre hommage.

– Au vu de tout ce qui arrive au FIPA, pensez-vous que le secteur public reste un espace plus favorable à la création que le secteur privé ?

– C'est évident, sauf en Grande-Bretagne où le secteur privé montre qu'il est encore très créatif. Mais je m'inquiète : je vois que le service public est entamé, rongé de l'intérieur, avec plus ou moins de puissance destructrice selon les pays. Il y en a même où la cote d'alerte est atteinte. Si les services publics britannique ou français arrivent encore à résister à 23 heures, en Espagne où l'on pratique la coupure publicitaire presque toutes les quinze minutes, il devient impossible de regarder un programme.

– Vous êtes très dur dans l'éditorial que vous signez en tête du catalogue du FIPA avec la « culture audiovisuelle » qui s'annonce. On continue pourtant de voir beaucoup d'excellentes émissions au FIPA. N'est-ce pas paradoxal ?

– Le FIPA ne montre que le meilleur, qui représente très peu de choses au niveau de la masse de la production. Je parle du « modèle unique » de télévision, celui qu'on trouve à 20 h 30. Ce système de programmation qui effectue un savant dosage entre le crime, les jeux et les bons sentiments truqués ne nourrit pas une télévision populaire mais une télévision populiste. Il a pour autre caractéristique le culte du chef, entretenu par la presse – la nomination du PDG, ses exploits, donnent lieu à une comédie bouffonne, chaplinesque – qui engendre le caporalisme à tous les échelons, au niveau des décisions surtout. Ce caporalisme, qui entraîne le clientélisme et le copinage, est à dénoncer. L'interlocuteur unique est un phénomène très important et grave à la télévision.

– Vous vouliez prouver avec le FIPA que la télévision peut être un genre culturel à l'égal du septième art. Quel est votre avis aujourd'hui ?

– Pour moi, qui ai été formé au cinéma, la télévision a représenté une vraie liberté. Aussi bien dans la fiction, où l'on peut échapper à l'obligation d'une certaine forme de narration efficace, que dans le documentaire, qui peut devenir essai, se développer dans la durée et la diversité de son inspiration, ou dans le reportage qui a introduit ce qui vient de la radio – l'interview – et les images qui viennent du documentaire. Là, la télévision innove. Elle permet la juxtaposition des genres et développe les possibilités du langage audiovisuel. Elle ne l'appauvrit que si elle cherche l'audience. La télévision est dans la situation de pouvoir enrichir ou appauvrir le langage. A 20 h 30, il y a appauvrissement, à 23 heures, enrichissement. Une télévision qui a honte, à 20 h 30, de ses possibilités, n'est pas une bonne télévision. ARTE est l'exception.

« Un acte de résistance »

– On parle beaucoup de la crise du service public. Quel doit être son rôle, sa mission, selon vous, au moment où, chez nous, celui-ci change de main ?

– Il ne faut pas essayer de le faire fonctionner sur les pratiques du privé. Je n'y crois pas. Je me demande si en pratiquant une politique commerciale on ne pousse pas le service privé à être encore plus commercial justement. Il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas céder. On ne peut pas céder sur la nature du moyen d'expression. On ne peut pas faire régresser le langage parce que alors on réduit les possibilités d'enrichissement du spectateur.

» Je me demande en réalité si les chaînes généralistes ne vont pas finir par perdre leur influence et leur impact et si ce ne sont pas les chaînes thématiques qui vont prendre le relais. Ce serait grave pour le service public. De toute façons celui-ci doit mettre en place ce second marché de la production (de qualité, fiction et documentaire), dont on parle mais dont on ne voit jamais la concrétisation.

– Peut-on dire que le FIPA est un acte de résistance ?

– Chaque programme est un acte de résistance solitaire et individuel. Le FIPA en les réunissant une fois par an affirme sa ligne éditoriale. Mais une des réussites, ce serait d'arriver à modifier l'horaire de programmation de ces programmes et de provoquer la diffusion universelle des programmes de qualité ! Utopique ? Quoi qu'on pense, c'est en marche. »

Propos recueillis par
CATHERINE HUMBLOT

Deux prétendants s'allient pour tenter de détrôner QVC

Nouveau rebondissement dans la bataille autour de Paramount

NEW-YORK
de notre correspondant

Un self-made-man qui a fait fortune dans le ramassage des ordures en Floride du Sud avant de se reconvertir dans la location de cassettes vidéo va-t-il prendre la tête de Paramount, le célèbre studio de cinéma de Hollywood ? C'est la question qui agite Wall Street depuis que vendredi 7 janvier dans la soirée, la bataille, longue déjà de plus de trois mois, autour de Paramount a connu un nouveau rebondissement. La société de télévision par câble Viacom a annoncé son mariage avec l'un de ses alliés, Blockbuster, et une nouvelle surenchère sur Paramount pour tenter de reprendre un avantage qu'elle avait perdu. C'est peut-être ce nouvel acteur de premier plan, le patron de choc de Blockbuster, Wayne Huizenga, qui pourrait finalement ramasser la mise.

Le 22 décembre, QVC, le numéro un américain du télé-achat, avait pris nettement l'avantage sur la société de télévision par câble Viacom dans la bataille boursière pour acquérir Paramount en proposant d'acheter 51 % des actions du studio à 92 dollars l'unité. Vendredi 7 janvier, quelques heures à peine avant la déclaration d'une victoire définitive pour QVC, changement brutal de décor : Viacom, qui possède notamment la télévision musicale MTV, a annoncé sa fusion avec l'un de ses associés, la société Blockbuster, le premier réseau national de magasins de location de cassettes vidéo (une boutique en 1987 à Dallas, 3 316 aujourd'hui), créé en 1985 par M. Huizenga, dont la forte personnalité marque sa direction. Celui-ci va apporter 1,25 milliard de dollars pour acheter les actions de Viacom.

Une autre offre ?

Disposant d'une capacité d'endettement supérieure, la nouvelle société issue de cette fusion, Viacom-Blockbuster Inc., a proposé ce même jour d'améliorer l'offre précédente de Viacom et d'acheter 50,1 % des actions de Paramount à 105 dollars l'unité. *« La combinaison de Viacom, avec Blockbuster et Paramount va permettre de créer un portefeuille unique et diversifié d'actifs et d'activités dans le domaine des loisirs qui pourra être valorisé d'une manière extraordinaire au niveau mondial »*, a immédiatement commenté Sumner Restone, le président de Viacom qui, détenant 61 % du nouveau groupe devrait en rester le président. M. Huizenga devrait en être le numéro deux, pour quelques instants en tout cas.

Les dirigeants du studio de cinéma Paramount ont immédiatement indiqué qu'ils allaient étudier au courant de la semaine à venir la nouvelle offre commune de Viacom et Blockbuster. QVC – allié notamment à la compagnie régionale de téléphone Bellsouth – a jusqu'au 21 janvier pour décider d'une éventuelle surenchère.

La société de télé-achat que dirige Barry Diller a cependant fait savoir qu'elle ne jugeait pas indispensable d'augmenter la mise, son offre restant supérieure à celle que viennent de présenter Viacom et Blockbuster – toujours soutenus par Nynex. Une partie des actions étant échangées contre des actions du groupe acquéreur, la valorisation exacte des offres des deux prétendants est difficile, puisqu'elle est liée à la valeur, variable, des titres sur le marché boursier. D'après certains analystes financiers, QVC conserverait un léger avantage, sa proposition faisant ressortir une valeur de 9,8 milliards de dollars (60 milliards de francs) pour Paramount alors que la nouvelle offre de Viacom-Blockbuster n'atteindrait que 9,75 milliards.

E. I.

MÉTÉOROLOGIE

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE DIMANCHE 09 JANVIER VERS MIDI

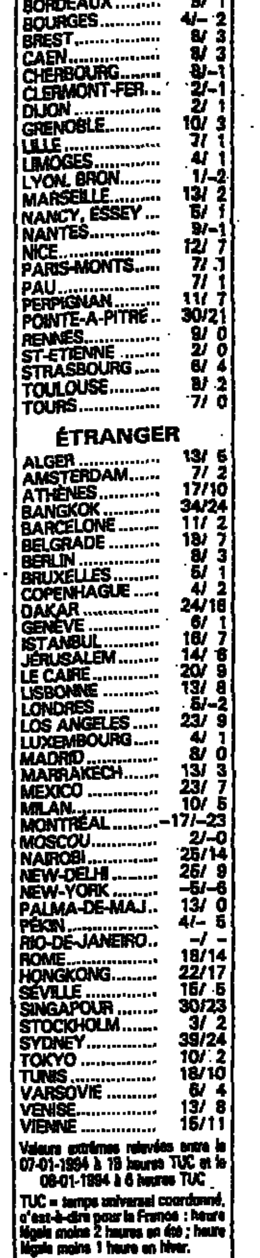
LÉGENDE

Dimanche : le matin, le temps sera nuageux sur une grande partie du pays. Sur les régions du Nord, du Centre et de l'Est, le ciel sera couvert avec de pluies faibles et de la neige au-dessus de 500 mètres. Il y aura un risque de verglas sur les régions Champagne-Ardenne, Bourgogne et Rhône-Alpes au petit matin.
Il y aura des éclaircies sur les régions atlantiques ainsi que sur le Sud-Est.

A la mi-journée, une nouvelle perturbation abordera les côtes de la Bretagne, elle sera accompagnée de pluie et d'un renforcement du vent de sud avec des rafales à 70 km/h en soirée. Sur tout le reste du pays le soleil fera de timides apparitions au nord et se montrera plus généreux sur le Sud.

Les températures minimales seront fraîches sur l'Est, entre – 1 et – 5 degrés sur les sols enneigés. Elles seront plus douces à l'ouest et près de la Méditerranée, entre 3 et 9 degrés.
Dans l'après-midi, il fera 4 à 8 degrés sur le Nord-Est, 10 à 13 sur une grande moitié ouest et près de la Méditerranée, et même jusqu'à 19 degrés sur le Pays basque.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



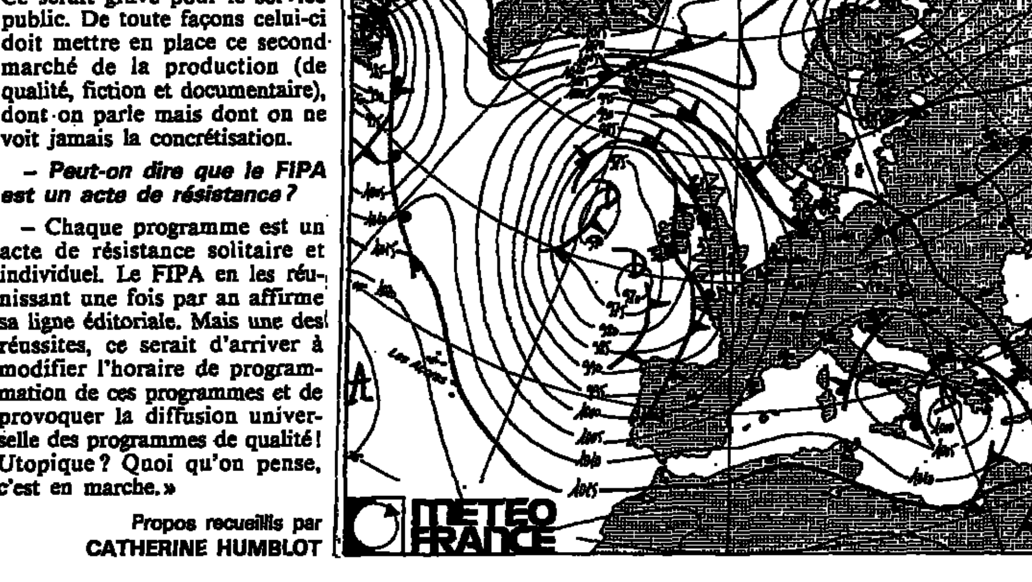
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	17/ 7
BIARRITZ	10/ 5
BORDEAUX	9/ 1
BOURGES	4/– 2
BREST	8/ 3
CAEN	8/ 3
CHERBOURG	8/–1
CLERMONT-FER.	2/–1
DIJON	2/ 1
GRENOBLE	10/ 3
LILLE	7/ 1
LIMOGES	4/ 1
LYON, BRON	1/–2
MARSEILLE	13/ 2
NANCY, ESSEY	5/ 1
NANTES	9/–1
NICE	12/ 7
PARIS-MONTS.	7/ 1
PAU	7/ 1
PERPIGNAN	11/ 7
POINTE-A-PITRE	30/21
RENNES	9/ 0
ST-ETIENNE	2/ 0
STRASBOURG	6/ 4
TOULOUSE	8/ 2
TOURS	7/ 0
ÉTRANGER	
ALGER	13/ 6
AMSTERDAM	7/ 2
ATHÈNES	17/10
BANGKOK	34/24
BARCELONE	11/ 2
BELGRADE	18/ 7
BERLIN	8/ 3
BRUXELLES	5/ 1
COPENHAGUE	4/ 2
DAKAR	24/18
GENÈVE	6/ 1
ISTANBUL	16/ 7
JÉRUSALEM	14/ 6
LE CAIRE	20/ 9
LISBONNE	13/ 8
LONDRES	5/–2
LOS ANGELES	23/ 9
LUXEMBOURG	4/ 1
MADRID	8/ 0
MARRAKECH	13/ 3
MEXICO	23/ 7
MILAN	10/ 5
MONTRÉAL	–17/–23
MOSCOU	2/–0
NAIROBI	25/14
NEW-DELHI	25/ 9
NEW-YORK	–5/–6
PALMA-DE-MAJ.	13/ 0
PÉKIN	4/– 5
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	18/14
HONGKONG	22/17
SÉVILLE	15/ 5
SINGAPOUR	30/23
STOCKHOLM	3/ 2
SYDNEY	39/24
TOKYO	10/ 2
TUNIS	18/10
VARSOVIE	6/ 4
VENISE	13/ 8
VIENNE	15/11

Valeurs extrêmes relevées entre le 07-01-1994 à 18 heures TUC et le 08-01-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 10 JANVIER 1994 A 0 HEURE TUC

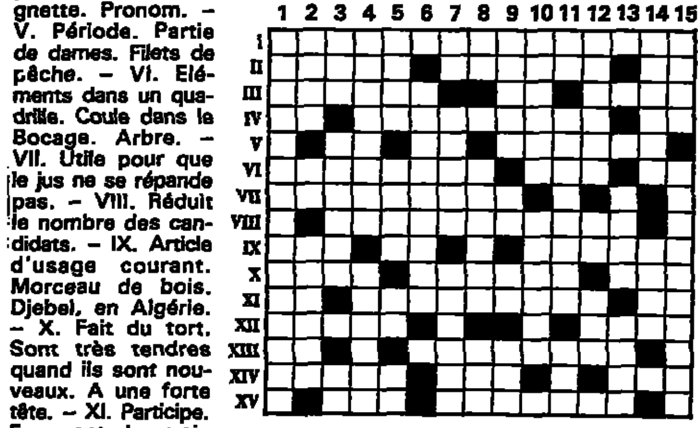


MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6210

HORIZONTALEMENT

I. Des gens qui font de l'effet. – II. En cage, chez la fleuriste. Une grande charge. Dans l'alternative. – III. Il ne faut pas la remuer si on veut avoir de la mousse. Lie. Arrive en sifflant. – IV. En France. Au petit bout de la lorgnette. Pronom. – V. Période. Partie de dames. Filets de pêche. – VI. Eléments dans un quadrille. Coule dans le Bocage. Arbre. – VII. Utile pour que le jus ne se répande pas. – VIII. Réduit le nombre des candidats. – IX. Article d'usage courant. Morceau de bois. Djebel, en Algérie. – X. Fait du tort. Sont très tendres quand ils sont nouveaux. A une forte tête. – XI. Participe. Evoquent des voix désagréables. Conjonction. – XII. Allonge. Armes anciennes. – XIII. Vieille ville. N'est pas comme la fourmi. – XIV. Peuvent faire une jolie chute. Circule à l'étranger. Perce bien quand elle est bonne. – XV. Pas innocent. Est ravie quand on l'envoie sur les roses.



VERTICALEMENT

1. Des gens dont on peut dire qu'ils sont de mèche. – 2. Pas compris. Certain est mal fichu. Qui ne se fait pas remarquer. – 3. Patriarche. S'opposent aux cathodes. Une victime de la jalousie. – 4. On ne peut pas dire que ça ne vaut pas un clou. Une grande barre. – 5. Va et vient. Ville de Moldavie. Morceau de verre. Symbole. – 6. Une façon de revoir les choses. – 7. Un peu de tabac. Dieux romains. Un accident qui oblige à stopper. – 8. En plaisantant. Couture dans un tissu précieux. Période. – 9. Salées et poivrées. Terme musical. Fin de bail. Fête. – 10. Impossibles à faire s'il n'y a pas mèche. On l'a dans l'os. – 11. Pas décoré. Qui n'est pas faite pour les « chiens ». D'un seul ton. – 12. Bien assis. Adverbe. Ecluse. – 13. Fume à l'étranger. Une vision, en somme. – 14. Une odeur inquiétante. Endroit où l'on aligne des canons. – 15. Pas d'Italie. Des gens qui ont subi des épreuves.

Solution du problème n° 6209

Horizontalement

I. Chantiers. – II. Oignonade. – III. ND. Er. – IV. Ste. IG. An. – V. Côtelette. – VI. Ir. Our. – VII. Eiffel. Eh ! – VIII. Nérolis. – IX. CT. Ruelle. – X. Etat. Rien. – XI. Eus. Epée.

Verticalement

1. Conscience. – 2. Historiette. – 3. Ag. Et. FR. Au. – 4. NNE. Efforts. – 5. Toril. Elu. – 6. In. Geôlière. – 7. Eau. Tu. Slip. – 8. RD. Atre. Lee. – 9. Senne (ou « Seine »). Hyène.

GUY BROUTY

SAMEDI 8 JANVIER

TF 1

14.15 La Une est à vous. Avec la série : Agence tous risques.
17.35 Magazine : Trente millions d'amis.
18.05 Divertissement : Les Roucasseries.
18.35 Divertissement : Vidéo gag.
19.05 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Divertissement : Leeb Show au Grand-Hôtel. Avec Michel Leeb, Catherine Arditi, Marthe Villalonga, Bernadette Lafont, Julie Arnold, Isabelle de Botton...
22.25 Téléfilm : Les Jumelles. De Tom Berry.
0.10 Sport : Raid 93 à Madagascar.

FRANCE 2

15.10 Magazine : Samedi sport. A 15.15, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.25, Ski ; A 16.20, Karaté.
17.30 Série : Taggart.
18.45 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Invités : Chantal Goya et Jean-Jacques Debout.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Divertissement : Surprise sur prise. Présenté par Marcel Béliveau et Georges Beller.
22.35 Variétés : Taratata. Invité : Stephan Eicher.
0.10 Journal et Météo.
0.30 ▶ Magazine : La 25e Heure. Albanie, autopsie d'une dictature, de Jean-Luis Berdot.

FRANCE 3

14.50 Samedi chez vous (et à 16.45).
17.35 Magazine : Montagne. Rencontre avec Michel Tournier ; Reportage : Huang Shan, la forteresse des brumes.
18.20 Expession directe. FEN.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Crime de Hannah Kingdom*, de Gavin Lambert.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Rallye Paris-Dakar. 10e étape : Atar.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Téléfilm : Momo. De Jean-Louis Bertuccelli.
22.30 Journal et Météo.
22.55 Jamais sans mon livre. Invités : Breyten Breytenbach *(Retour au paradis)* ; Gérard Guégan *(Sur le sentier de la guerre)* ; John Saul *(les Bâtards de Voltaire)*.
23.50 Magazine : Musique sans frontière. Spécial Turquie : question sur le Bosphore.
0.40 Continentales Club.

CANAL PLUS

15.30 Surprises.
15.50 Sport : Snooker.
16.45 Magazine : Avis de grand frais. Présenté par François Pécheux.
17.05 Sport : Football américain.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 Dessin animé : Les Simpson.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Le Plein de super. Invité : Phil Collins.
20.30 Téléfilm : Cœurs en feu. De Jeff Bleckner.
22.00 ▶ Documentaire : National Geographic nº 3. Avec les orques en profondeur.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Rosemary's Baby. ■■ Film américain de Roman Polanski (1968).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Terra X. Les Esprits du fleuve des sépultures (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix (rediff.).
19.00 Série : Eric Sykes.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. Bulgarie.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités suédoises et françaises de la semaine du 8 janvier 1944.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Documentaire : L'Œil au-dessus du puits. De Johan Van der Keuken.
22.15 Téléfilm : Le Grimpeur. De Rumle Hammerich.
23.45 Cinéma d'animation : Snark.
0.15 Documentaire : Jazz in the Night. Herbie Hancock.

M 6

15.45 Série : Jason King.
16.45 Série : Amicalement vôtre.
17.50 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.05).
20.45 Téléfilm : L'Espace d'une vie. De Don Sharp.
0.05 Série : Soko, brigade des stups.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jean-Luc Boutté, comédien.
20.45 Dramatique. Andy, comme Warhol, d'Arthur Lefebvre.
22.35 Musique : Opus. Joëlle Léandre, la dame à la contrebasse.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Hervé Bauer, écrivain, philosophe.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Opéra (donné le 23 décembre salle Pleyel) : Rusalka, opéra-féérie lyrique op. 114, de Dvorak, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France.
23.03 Ainsi la nuit. Par Olivier Rouvière. Funérailles des Harmonies poétiques et religieuses, de Liszt ; Trio pathétique pour piano, basson et clarinette en ré mineur, de Glinka ; Extraits des Goyescas pour piano, de Granados.
0.05 Akousma. Par Christian Zanesi. Œuvres de Garica, Boeswillwald, Chion.

IMAGES

Auréoles

L'EGLISE a-t-elle le droit de faire un saint d'un assassin ? Nul doute que cette grave question inspirera prochainement quelques belles surenchères aux promoteurs de reality-shows. On se délecte déjà à la perspective de la confrontation qui ne manquera pas d'opposer, sur ce ring audimatique, le cardinal Lustiger à Charles Pasqua.

Si l'on en juge par les escarmouches préliminaires retransmises vendredi soir par les journaux télévisés, le combat tiendra toutes ses promesses. Car les porte-parole ecclésiastiques ont formellement confirmé la demande de béatification déposée depuis 1987 en faveur de Jacques Fesch, meurtrier d'un policier, guillotiné en 1957. Rappelant que les voies de la justice divine sont impénétrables, de belles âmes fort respectables ont souligné que *« la rédemption d'un criminel repenti est dans la plus pure tradition de l'Eglise catholique »*. Et qu'en l'occurrence l'assassin en cause avait bel et bien été illuminé par la grâce du Saint-Esprit avant d'être exécuté. A quoi les honorables représentants syndicaux de la police ont aussitôt rétorqué que, esprit saint ou pas, la hiérarchie de l'Eglise catholique eût été mieux inspirée de fixer son choix sur *« quelqu'un d'autre »*.

Sauf le respect dû aux docteurs ès-choses sanctifiables, l'actualité résumée par ces mêmes journaux télévisés ouvrait, d'emblée, une certaine marge de manœuvre. Selon le témoignage de Bruno Masure, le trio que constituent désormais, à la tête du service public, Jean-Pierre Elkabbach, Raphaël Hadas-Lebel et Xavier Gouyou Beauchamps mérite de participer à cette course à l'auréole. Sinon, pourquoi aurait-il assimilé ce don du ciel à l'arrivée des Rois mages à Bethléem ?

Mais TF 1 n'est pas en manque de candidats. Le fleuron du secteur privé a spontanément avancé deux candidatures. Celle d'une femme de Saintes (Charente-Maritime), écrivain de son état, Madeleine Chapsal, qui résiste depuis plusieurs jours à la montée des eaux et supporte avec une sainte vertu l'hallucinant spectacle des hommes-grenouilles nageant en silence sous ses fenêtres. Et celle d'un citoyen anonyme qui n'hésite pas, ces temps-ci, au péril de sa vie, à affronter les eaux de la Loire en furie pour disputer à la mort, armé d'une épuisette, les petits lapins du voisinage emportés par les flots.

On nous permettra d'ajouter Claire Chazal à cette première liste de « nominés » pour l'abnégation qu'elle a manifestée dans la présentation d'un journal du meilleur cru en se mettant humblement au service d'un talentueux montage d'informations qui contrastaient avec trop de prestations nombrilistes. Cela dit sans rire, au terme d'un assemblage destiné à montrer qu'on peut faire dire aux images, selon la façon dont on les présente, n'importe quoi...

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 9 JANVIER

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. Trophée Andros : 1re manche à Val-Thorens ; Les essais des 24 Heures sur glace de Chamonix ; L'actualité de la formule 1 ; Election de la plus belle voiture de l'année.
11.05 Série : Chips.
11.53 Météo (et à 12.18).
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Enquêtes à Palm Springs.
15.55 Série : Starsky et Hutch.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : 7 sur 7. Présenté par Anne Sinclair. Invité : Bernard Kouchner.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Jours de tonnerre. □ Film américain de Tony Scott (1990).
22.35 Magazine : Ciné dimanche.
22.45 Cinéma : L'Année sainte. □ Film franco-italien de Jean Girault (1976).
0.25 Journal et Météo.
0.30 Danse : Le Ballet du Bolchoï. *Les Sylphides ; Spartacus*, acte II ; *La Belle au Bois dormant ; La Bayadère ; Le Lac des cygnes ; Spring Waters Golden Age ; Don Quichotte*. Avec l'Orchestre de Londres, dir. : Alexander Kopylov.
2.30 TF 1 nuit (et à 3.30, 3.55).
2.35 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.30). Insolites ; Mouches et coqs de pêche.
3.40 Documentaire : L'Aventure des plantes.
4.05 Feuilleton : Les Aventures du jeune Patrick Pacard (2e épisode).
4.55 Série : Intrigues.
5.20 Musique.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.45 Connaître l'islam.
9.15 Emission israélite.
9.30 Foi et Traditions des chrétiens orientaux. L'église syriaque catholique.
10.00 Présence protestante. Entretien avec William Christie.
10.30 Le Jour du Seigneur. Azimut 15 (série d'émissions destinée aux 12-15 ans) : Vous avez dit mystère ; A 11.55, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Leu-Saint-Gilles à Thiais (Val-de-Marne).

12.00 L'Heure de vérité (et à 2.55). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.
12.58 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous, avec Claude Nougaro.
15.00 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.55 Dimanche Martin (suite).
17.25 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. Les trésors de la mer, Australie (2e partie).
18.15 Magazine : Stade 2. Invité : André Herrero. Football ; Basket-ball ; Ski alpin ; Automobile : le Rallye Paris Dakar, en direct ; Biathlon ; Cyclisme : Championnat de France ; Handball : France-Allemagne.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Résumé du Rallye Paris-Dakar, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Le Choix des armes. ■■■ Film français d'Alain Corneau (1981).
23.10 Cinéma : La Traviata. ■■ Film italien de Franco Zeffirelli (1982).
0.55 Journal et Météo.
1.15 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
2.25 Journal du Rallye Paris-Dakar.
3.45 Documentaire : Descentes.
4.10 Dessin animé (et à 4.35).
4.20 24 heures d'info.
4.40 Magazine : Stade 2 (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.15 Les Minikeums. Le Cristal magique ; Lucky Luke ; Les Mondes fantastiques ; Les Inventures des Minikeums ; Microkids ; C'est pas sorcier : les meilleurs moments de l'année 1993.
10.20 Expression directe. CGT.
10.30 Magazine : D'un soleil à l'autre. Reportage : Les algues.
11.00 Magazine : Mascarines. Présenté par Gladys Says.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Musicale. *Symphonie en ré mineur*, de Franck, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski. Concert enregistré à Leon.
14.05 Série : La croisière s'amuse.
15.00 Magazine : Sports dimanche. A 15.05, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.15, Handball ; A 17.05, Cyclo-cross : championnats de France.
18.15 Magazine : Une pêche d'enfer. En direct du Rallye Paris-Dakar.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Rallye Paris-Dakar. 11e étape : Atar-Nouadhibou.
20.50 Téléfilm : Les Survivants du « Goliath ». De Kevin Connor (1er épisode).
21.50 Documentaire : Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. Les Derniers Hommes chevaux de Calcutta..
22.50 Journal et Météo.
23.20 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : Peter Greenaway, cinéaste.
23.45 ▶ Cinéma : La Commare Secca. ■■ Film italien de Bernardo Bertolucci (1962) (v.o.).

CANAL PLUS

7.00 CBS Evening News.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Documentaire : Les Crocodiles du Nil. De Reinhard Radke.
8.50 Cinéma : Les Indomptés. ■ Film américain de Michael Karbelnikoff (1991).
10.50 Cinéma : La Famille Addams. ■ Film américain de Barry Sonnenfeld (1991).

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement : La Semaine des Guignols.
14.00 Téléfilm : Le Combat de Sarah. De Joseph Sargent.
15.40 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.30 Court métrage : Le Petit Bal.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 ▶ Documentaire : National Geographic nº 3. Avec les orques en profondeur.
18.00 Téléfilm : Le Paradis absolument. De Patrick Volson.

— En clair jusqu'à 20.35 —

19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Pression atmosphérique.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Lunes de fiel. ■ Film franco-britannique de Roman Polanski (1991).
22.45 Flash d'informations.
22.55 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football.
1.25 Cinéma : L'Atlantide. □ Film franco-italien de Bob Swaim (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Téléfilm : Le Grimpeur. (rediff.).
18.30 Jazz in the Night. Herbie Hancock (rediff.).
19.00 Court métrage : Charlot s'évade. De Charlie Chaplin.
19.25 Documentaire : Palettes. Rembrandt, Van Rijn, autoportraits.
19.55 Documentaire : Images d'une ville. Varsovie.
20.28 Chaque jour pour Sarajevo.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Rock'n'roll attitudes. Soirée conçue par Alain Dister.
20.41 Documentaire : Bruits de Londres. *Des nouveaux dandys aux travellers...*
21.35 Documentaire : Génération sous influence. *Roland Allard a rencontré les jeunes et leurs parents.*
22.15 Documentaire : Un autre état de choses. *Reportage de Peter Stuart sur la génération « destroy ».*
22.40 Documentaire : Fruits secx et rock'n'roll. *Un groupe rock en Catalogne.*
22.55 Concert : Iggy Pop. Paris 1991.
23.10 Cinéma : Les Cœurs verts. ■■ Film français d'Edouard Luntz (1966).
0.40 Clip surprise : His Name is Alive, are we Still Maried. Des frères Quay.

M 6

9.10 Téléfilm : Trois Américaines à Rome. De Tony Wharmby.
10.25 Magazine : Ciné 6.
10.55 Magazine : La Tête de l'emploi.
11.25 Magazine : Turbo (rediff.).
12.00 Série : Les Années coup de cœur.
12.30 Série : Ma sorcière bien-aimée.
13.00 Série : Brigade de nuit.
13.50 Série : Rock and Love.
14.40 Série : Les Champions.
15.30 Magazine : Fréquenstar. Eddy Mitchell.
16.30 Magazine : Culture rock.
17.05 Téléfilm : Le Contrat secret. De John Davis. *Un écrivain agent secret.*
18.55 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.00).
20.40 Magazine : Duel autour du monde.
20.50 Magazine : Zone interdite. Reportages : Cobayes de guerre ; Je suis célibataire... mais je me soigne ; Les enfants de Nicolae.
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial rumeurs.
23.00 Téléfilm : Intrigues sensuelles. De Roy Garrett.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Fax'O.
1.10 Boulevard des clips (et à 6.00).
2.30 Rediffusions. La Tête de l'emploi ; Qu'est-ce qui fait courir les fans ? ; Voir et revoir la France ; Les Enquêtes de Capital ; Fax'O ; Culture pub.

Les interventions à la radio

France-Inter, 8 h 55 : Jean Boissonnat (les « Portraits » de Christine Ockrent).
RCJ, 11 h 30 : Jean-Yves Chamard (« Gros plan »).
France-Inter, 12 heures : Jérôme Clément, en direct du FIPA (« A titre provisoire »).
Nostalgie, 13 heures : Jean-Luc Mélenchon (« Sans parti pris »).
RMC, 13 heures : Michel Giraud (Forum RMC-*L'Express*).
RTL, 18 h 30 : Lionel Jospin (« Grand Jury RTL-*le Monde* »).

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Transcriptions javanaises.
22.25 Poésie sur parole. Les poèmes de Ronsard.
22.35 Musique : Concert (enregistré au Théâtre de la Ville, le 19 décembre 1993) : Ragas du soir, musique traditionnelle de l'Inde du Nord. Avec Hariprasad Chaurasia, flûte bansuri.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (donné le 6 décembre à Radio-France) : Toccata et fugue en ré mineur, de Bach ; Quintette, d'Arnold ; Disclasse pour quintette de cuivres, de Levinas ; Quintette pour cuivres en ré bémol, de Ewald ; Passages pour quintette de cuivres, de Caratini, par le Quintette Just'a 5.
21.30 Voix souvenirs. Par Henri Goraieb. Œuvres de Schumann (orchestrées par Reibold), Tchaïkovski, Wagner.
22.30 Mille et une nuits... Par Mildred Clary. Au Concertgebouw d'Amsterdam.
0.05 Atelier. Par Janine Cholet.

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Bibliophilie

Tout Rabelais pour Edouard Balladur ! Neuf volumes d'un ouvrage dédié aux «buveurs très illustres» *et aux* «vérolés très précieux», *pour la modique somme de 29 000 francs. Dans une édition ancienne, avec toutes ses paillardises, et non dans une version épurée par Lagarde et Michard ! L'idée ne semble même pas saugrenue à François Mitterrand qui aurait volontiers participé au cadeau ministériel.*

Peut-être Simone Veil songeait-elle, en lançant la collecte, aux guerres picrocholines de la majorité avant les européennes et l'élection suprême où elle voit le premier ministre vainqueur (avec l'aide de Frère Jean des Entommeurs-Pasqua ?).

Est-ce parce que les Français semblent offrir à Edouard Balladur la devise de l'abbaye de Thélème : «Fais ce que voudras» *? Droit d'asile, perpétuité réelle, loi Falloux, Iraniens expulsés...* «Faites-moi confiance», *demande-t-il paisiblement. Et les sondés sont prêts à se jeter à l'eau avec le premier ministre, comme, dans* «Quart Livre», *les moutons de Panurge.*

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

La fin tragique d'Alexandre Stavisky

Il y a soixante ans, avec la mort de «Monsieur Alexandre», commençait un formidable scandale politico-financier : l'affaire Stavisky ; Livres politiques, par André Laurens : «Le rêve et l'action» *(page 2)*.

INTERNATIONAL

«Loin des capitales» : Auroville, vingt-cinq ans après

Après vingt-cinq ans d'existence, la cité utopique du sud de l'Inde, construite près de Pondichéry, demeure aussi déconcertante et inclassable qu'à sa création *(page 4)*.

POLITIQUE

Les vœux de M. Balladur à la presse

Après le président de la République, le premier ministre a présenté, vendredi 7 janvier, ses vœux à la presse. M. Balladur a profité de l'occasion pour rappeler à sa majorité que la France *«a besoin de calme, de cohésion et d'effort»* *(page 7)*.

Les parlementaires se réuniront, mardi 11 janvier, en session extraordinaire

Réunis en session extraordinaire, députés et sénateurs débattront de dix-sept textes à partir du 11 janvier. Parmi ces textes, des projets de loi sur la maîtrise des finances publiques et sur la répression de la contrefaçon *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Débat en Grande-Bretagne sur la fécondation à partir de tissus embryonnaires

Avant qu'une décision soit prise par les autorités, un vaste débat est engagé en Grande-Bretagne sur la fécondation à partir de tissus embryonnaires prélevés sur des fœtus avortés *(page 9)*.

CULTURE

Le souvenir de Boby Lapointe à Bobigny

Isabelle Caubère, Stéphane Delbassé et Gérard Guillaumat interprètent une quarantaine des chansons de Boby Lapointe sur la scène de la Maison de la culture de Bobigny *(page 11)*.

ÉCONOMIE

Bruxelles presse la France de lui communiquer le plan de restructuration de Bull

La Commission européenne s'impatiente devant le peu d'empressement manifesté par Paris pour lui communiquer les plans de redressement de Bull et d'Air France *(page 13)*.

COMMUNICATION

Un entretien avec le président du FIPA

Le Festival international de programmes audiovisuels (FIPA) s'est ouvert vendredi 7 janvier à Cannes. Le cinéaste Michel Mitrani, qui préside cette manifestation, s'inquiète de voir le service public de la télévision *«rongé de l'intérieur»* par *«les pratiques du privé»* *(page 16)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte deux cahiers «Heures locales» folioté I à VIII «Radio-télévision» folioté 1 à 40

Dans notre prochain numéro

L'Economie

Il y a trois ans éclatait la guerre du Golfe. La facture du conflit et la chute des cours du brut ont laminé les portefeuilles des riches pétromonarchies. Mais pas ceux de leurs citoyens : à Londres, à Genève ou ailleurs, les capitaux privés affluent souvent dans un soucis de sécurité.

Le numéro du «Monde» daté samedi 8 janvier 1994 a été tiré à 466 749 exemplaires

Les intempéries en France et en Europe

L'hiver semble vouloir rattraper la sécheresse endurée par l'Europe ces quatre dernières années. Neige et pluies se succèdent depuis le sud de l'Angleterre jusqu'en Allemagne, au nord, et le mauvais temps sévit aussi en Italie, en Espagne et jusqu'au Maroc, où plusieurs personnes ont été tuées par des chutes d'arbres ou de murs minés par les pluies.

En Angleterre, où neige et pluies sont tombées en abondance, cent trente rivières sont en crue. En Allemagne, le Rhin a atteint sa cote d'alerte à Coblence, Cologne et Bonn, où des liaisons routières ont été interrompues. La navigation sur le Rhin est interrompue depuis le jeudi 6 janvier. En Suisse, deux skieurs ont été portés disparus dans une avalanche survenue dans le Tessin. Le tunnel du Mont-Blanc a dû être fermé en raison des chutes de neige sur le Piémont italien. En France, la neige a surtout frappé la région lyonnaise, vendredi 7 janvier, désorganisant complètement la circulation et interrompant liaisons téléphoniques, hertziennes et électriques. Les inondations, qui continuent dans les Ardennes et en Charente, menacent gravement la vallée du Rhône, où le plan Orsec a été déclenché. La vieille ville d'Avignon a été fermée à la circulation automobile, et des murs de protection édifiés contre la «crue du siècle». Les Camarguais redoutent une inondation encore plus dévastatrice que celle survenue en octobre dernier.

Circulation désorganisée en Rhône-Alpes

LYON

de notre bureau régional

Embouteillages monstres, autobus et trolleys bloqués dans les dépôts lyonnais, tramways fantômes dans la taïga stéphanoise, trottoirs-patinoires, branches ou troncs d'arbres barrant des routes devenues buissonnières..., les premières impressions de l'aube relevaient du malicieux dicton «Noël en décembre, flocons en janvier».

Le poids de la neige «collante», qui atteint 50 kilos au mètre carré, a provoqué plusieurs rupture de lignes à la suite de l'effondrement par «vrillage» de certains pylônes. Une ligne de 63 000 volts s'est rompue en travers de l'autoroute A7, de la RN 86 et des voies ferrées de la ligne Lyon-Marseille, provoquant une coupure prolongée de ces axes stratégiques. Alors que, en fin de matinée, vendredi 7 janvier, des équipes d'EDF avaient réussi à tronçonner l'imposant câble et à dégager les voies, un incident du même type se produisait sur l'autoroute A 47 (Lyon-Saint-Etienne), à proximité de Givors, mais avec une ligne à très haute tension de 225 000 volts.

Dans la Loire, quatre transformateurs ont rendu l'âme. Le four d'une verrerie s'est alors éteint, ce qui a entraîné une perte immédiate de 2 millions de francs. Quelque 80 000 abonnés ont été privés d'électricité et, dans la soirée de vendredi, 25 000 foyers s'apprêtaient à passer une veillée aux chandelles. Une école, un lycée et deux collèges ont dû être fermés, faute de chauffage, tandis que les centraux téléphoniques étaient progressivement réalimentés par des groupes électrogènes. A Saint-Etienne, les citadins avaient de la neige jusque sur leur petit écran, du fait d'une panne de l'émetteur du Gizay.

A Pont-de-Veyle (Ain), un TGV de la ligne Paris-Genève est entré en collision avec une voiture bloquée par la neige sur un passage à niveau. Un seul blessé léger, mais une belle frayeur pour les passagers du train, qui furent transbordés dans un autre convoi. Dans la Drôme et l'Ardèche, où 20 000 abonnés ont été privés d'électricité, c'est la montée des eaux du Rhône – sorti de son lit au sud de Valence et dont le débit atteignait 6 300 mètres cubes par seconde à Viviers (Ardèche) – qui ravivait les inquiétudes et nécessitait des évacuations préventives.

Dans l'Isère

Un village est pris sous un glissement de terrain

GRENOBLE

de notre correspondant

«La montagne s'est mise en mouvement et s'est avancée vers notre village», explique un habitant de La Salle-en-Beaumont (Isère) surpris par un glissement de terrain survenu en pleine nuit. Il était une heure du matin, samedi 8 janvier, lorsque l'accident s'est produit dans ce village de 230 habitants, situé en bordure de la route Napoléon, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Grenoble. Ce rescapé a pu, avec sa famille, s'extraire de l'avalanche de boue de cent mètres de large et de dix mètres de haut qui s'est précipitée sur un groupe d'habitations rassemblé autour de l'église du village. Quatre maisons ont été ensevelies par la coulée, qui a également recouvert le cimetière et touché l'église. Quatre personnes sont portés disparus. Une quarantaine d'autres personnes ont été évacuées par les gendarmes de La Mure. Ils ont également pu porter secours à une famille de quatre personnes qui avaient dû abandonner leur maison puis avaient trouvé refuge sur un rocher.

Une grave menace pèse toujours sur le reste du village de La Salle-en-Beaumont. Un lac naturel s'est formé pendant la nuit derrière la masse de terre, haute d'une dizaine de mètres, qui sert désormais de barrage. Le niveau de l'eau ne cesse de monter. La retenue est en effet alimentée par un torrent, la Salle, qui a beaucoup grossi en raison des fortes précipitations de ces derniers jours.

Cette menace a contraint les gendarmes à renoncer à s'approcher, pendant la nuit, des maisons sinistrées pour retrouver d'éventuels survivants. *«Le barrage peut céder à tout moment»*, pronostiquaient samedi matin les responsables de la protection civile qui pourraient prendre la décision de percer artificiellement la poche d'eau.

Le préfet de l'Isère a demandé à EDF d'abaisser le niveau du barrage hydro-électrique de Saint-Pierre-du-Cognet, situé en aval, afin qu'il soit prêt à recevoir un brutal apport d'eau. Les rescapés, qui ont été réunis dans les villages voisins, racontent le *«scénario catastrophe»* auquel ils ont assisté, impuissants. *«Alors que nous dormions, tout s'est brusquement mis en mouvement. On aurait dit un tremblement de terre»*, raconte un lycéen qui a abandonné sa maison en toute hâte. *«Il y a soixante-huit ans que je vis ici. Jamais je n'avais vu ça*, dit un agriculteur. *La montagne a été minée par les pluies. Aujourd'hui nous craignons que d'autres coulées se produisent ailleurs.»*

Selon le directeur départemental de l'équipement, Denis Fougeas, c'est *«un petit morceau de montagne»* qui a glissé et qui est ainsi venu obstruer une vallée très encaissée où se trouve le village de La Salle-en-Beaumont. *«Il s'agit d'un glissement qui n'a rien d'extraordinaire dans ce flanc de montagne composé d'éléments argileux ayant une mauvaise cohésion. Mais il est étonnant que cette coulée se soit produite à un endroit réputé sûr, où se trouve d'ailleurs une église»*. Seules les très fortes précipitations de ces derniers mois, qui ont imprégné d'eau la montagne et à très grande profondeur, peuvent, en l'état actuel des investigations, expliquer le drame qui s'est déroulé dans la nuit du 7 au 8 janvier.

Les spécialistes du service de rénovation des terrains en montagne (RTM) de l'Isère ont été chargés de rechercher l'origine précise de cet accident naturel.

CLAUDE FRANCILLON

Troisième semaine de crue dans les Ardennes

Givet-les-bains

GIVET

de notre envoyée spéciale

Il y a pire, c'est sûr. Mais il ne faut pas le dire à Simone de Martin de Thomas, la vieille dame qui vit seule avec ses particules, son chromo un peu leste au-dessus du lit, et le téléviseur pour seul compagnon. Aller voir Simone est presque un voyage, que l'on ne peut entreprendre sans enfiler des cuissardes. Il faut passer l'église Notre-Dame et tourner à droite sur le cours Anatole-Dervaux, là où la Meuse s'unit aux débordements des égouts en une eau couleur de bronze dont la surface graisseuse de mazout avale la framboise du coucher de soleil. Il faut ensuite se battre avec la porte, la pousser contre le flot qui refuse de baisser. Il faut dépasser les meubles surélevés et crier un bon coup pour que, serpillière après serpillière, elle descende les marches du premier étage et vous accueille en grande dame, les sourcils épilés et dessinés au crayon, la bouche en cœur, et vous prie de monter.

Depuis trois semaines, elle n'est pas sortie de chez elle. Ses «réserves» lui permettent de se nourrir, et aussi la gentillesse des voisins qui, ce soir, lui ont apporté du jambon. Elle ne descendra pas tant que l'eau n'aura pas reflué. *«Pourquoi faire, voyons !»* Elle vit en autarcie, avec sa retraite de 2 238 francs par mois. Et ses souvenirs. On verra bien qui, de la vieille dame ou de la Meuse, regagnera son lit la première. Cette maison est la sienne, elle y est arrimée comme à une bouée et ne la quittera – *«c'est décidé, cela suffit !»* – que si l'eau cède la première.

Depuis 1984, Givet et ses 8 000 habitants en sont à leur cinquième folie de l'eau, mais cette crue est la plus longue. Trois semaines déjà que l'on circule, au pire en barque, au mieux sur les centaines de madriers calés sur des parpaings qui font office de trottoirs. La cote d'alerte est à 3,70 m. On a atteint les 5,67 m le soir de Noël, pour redescendre – jusqu'à quand ? – à 4,68 m la nuit dernière.

Dans la camionnette prévue pour annoncer les risques nucléaires, les pompiers patrouillent à la tombée de la nuit. Le haut-parleur se veut rassurant. Après une crue de 50 cm au cours des dernières vingt-quatre heures, le fleuve joue à être sage. Il faut éviter la panique et rassurer.

Déjà, il ne pleut plus. C'est toujours ça de pris. Mais les caves restent des piscines glauques, que l'on a renoncé à pomper pour ne pas risquer d'abîmer un peu plus encore les fondations fragilisées des maisons. Le boulanger, le médecin, le café des Mouettes, le pompiste dépriment. L'eau ne sait plus ce qu'elle veut. Elle monte et descend, avant de remonter encore. On ne sait jamais quand c'en sera fini.

Les pompiers, ici, sont des héros, que chacun salue d'un mot gentil. On les a vu passer à toute heure, en bateaux à moteur, distribuant des repas chaud à ceux qui n'avaient plus rien. On a eu la surprise de voir leurs hommes-grenouilles, toutes palmes dehors, faire la tournée des sinistrés. On sait qu'ils ont permis à une femme enceinte d'accoucher au sec. Au total, 113 personnes ont été évacuées, 650 habitations sur 1 200 ont été inondées ; plus de 100 commerces sont sinistrés.

«Les assureurs paieront», balbutient les commerçants, qui ont déjà établi une facture de plus de 20 millions de francs de dégâts. Mais les assureurs ne pourront parer à tout. Givet compte près de 20 % de chômeurs. La ville a déjà encaissé la dégringolade de la métallurgie et du textile. La population n'a plus guère de réserves et les inondations viennent en trop, sur fond de crise. Ainsi l'usine Cellatex, qui fabrique du fil de viscose, était déjà en redressement quand le ruisseau qui traverse son site a envahi l'atelier : 100 personnes sur 170 sont en chômage technique ; 10 millions de francs de dégâts pour une chiffre d'affaires annuel de 90 millions ont été comptabilisés.

Entre bassines et serpillières, pourtant, Givet espère s'en sortir, à condition que l'eau s'assagisse. Que cette folie liquide qui s'insinue partout revienne à la raison. Mais rien n'est moins sûr. On s'inquiète du redoux qui grossit de neige fondue la haute Meuse.

Une fois remisées les bottes de caoutchouc et jetés les matelas moisis, on pourra regagner les rez-de-chaussée des maisons, effacer des murs la ligne fangeuse tracée par le fleuve et recommencer sa vie, une fois encore. Jusqu'à la prochaine fois.

AGATHE LOGEART

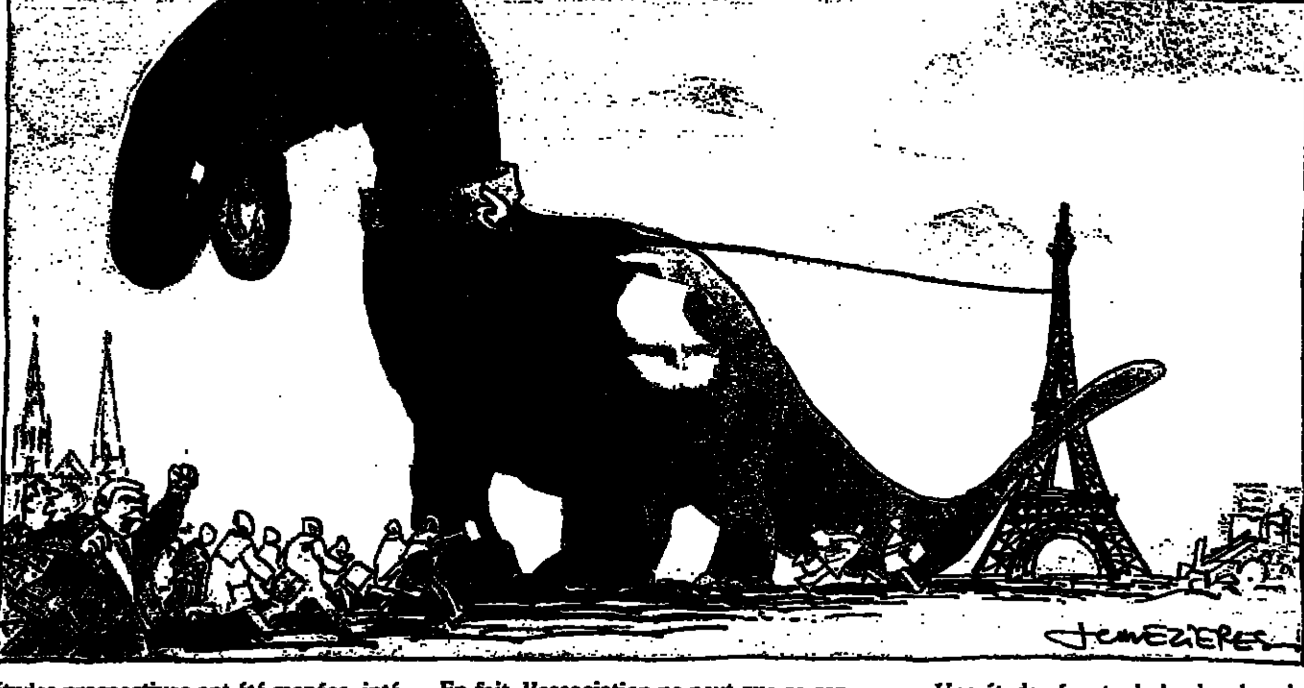
صكنا من الاصل



HEURES LOCALES

A L'OMBRE DU GÉANT FRANCILIEN

Les richesses concentrées en Ile-de-France bénéficient-elles aux territoires limitrophes ? les villes concernées, qui abritent neuf millions d'habitants, ont lancé le débat



L'ILE-DE-FRANCE va-t-elle s'étendre telle une *« goutte d'huile »* incontrôlée qui ferait de Caen ou du Mans des banlieues-dortoirs de la capitale ? Les élus des franges du Bassin parisien ne manquent pas de métaphores pour exprimer leurs interrogations inquiètes. Jean-Louis Schneiter (CDS), président du district de Reims, a, lui, un penchant pour l'image du *« châtaignier à l'ombre de laquelle rien ne pousse »*. Tentons celle de l'œuf dur : autour du cœur, la concentration de la population et des emplois va croissante dans une zone dense, tandis que la troisième couronne se fragilise.

En 1990, Jean-Louis Schneiter et le maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur (PS), à l'époque secrétaire d'Etat aux collectivités locales, fondent avec quelques autres l'association Les villes à une heure de Paris. La notion est suffisamment floue (une heure par la route ou bien une heure en TGV laissent une marge large de Mâcon à Cambrai) et les préoccupations sont assez fortes pour susciter beaucoup d'intérêt.

Vingt-trois villes ou agglomérations adhèrent rapidement. Le choix gouvernemental d'inaugurer quatre universités supplémentaires dans les banlieues parisiennes avait donné l'alerte. La préparation d'une révision du schéma directeur d'Ile-de-France organise le front du refus. Le plan précédent, établi en 1965, s'était traduit pour la région-capitale par 500 kilomètres d'autoroutes, le réseau RER, l'aéroport de Roissy, cinq villes nouvelles...

Selon les estimations de l'association, les territoires d'influence des villes à une heure de Paris abritent neuf millions d'habitants, soit une population comparable à celle des Franciliens, Parisiens non compris. Mais, tandis que la seconde ne cesse d'augmenter, la première stagne globalement depuis un siècle. L'emploi, la formation, la recherche, suivent la même courbe. Les villes périphériques ont donc *a priori* toutes les raisons de se sentir sous-estimées. D'autant que leurs relations avec leurs régions respectives s'illustrent parfois d'échanges aigres-doux.

Quelques mois après les élus municipaux, les présidents des sept conseils régionaux concernés et celui de l'Ile-de-France se sont fédérés à leur tour en une conférence permanente. Même si elles n'ont guère de contact entre elles, ces deux instances sont parvenues à relancer le débat sur de nouvelles bases. D'autres études prospectives ont été menées, intégrant cette fois les relations entre l'Ile-de-France et ses voisines. Une ligne de financement pourrait être prévue, à cet effet, dans les prochains contrats de plan Etat-région. Le gouvernement accorderait 280 millions de francs, l'Ile-de-France aussi et les sept régions concernées apporteraient autant, soit un total de 840 millions. La *« rocade des cathédrales »* reliant approximativement Orléans à Amiens, *via* Chartres et Reims, est ainsi à l'ordre du jour. Enfin, l'idée de voir les universités des villes nouvelles se tourner davantage vers celles du Mans ou de Rouen plutôt que vers leurs aînées parisiennes est désormais évoquée par François Fillon (UDF-PR), ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et président du conseil général de la Sarthe.

Le développement peut se partager

Depuis trois ans, le groupe de pression des villes à une heure de Paris s'est montré actif. Fort de ses résultats, il a même affiché quelques velléités d'aller plus loin, en créant par exemple un label propre à séduire des chefs d'entreprise. En fait, l'association ne peut que se cantonner dans son rôle de lobby, admet Jean-Louis Schneiter. Des initiatives trop volontaristes auraient toutes les chances de faire éclater l'unité de ces villes soumises à une très forte concurrence. En outre, leurs situations se révèlent différentes. Les *« laves qui s'écoulent du chaudron parisien »*, pour reprendre une autre image en cours, ont plutôt fertilisé le Sud-Ouest, mais ont en tendance à stériliser le Nord-Est. Un assèchement relatif, puisque la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ne cesse de gagner dans cette direction.

A bien écouter les élus du Bassin parisien, il semble d'ailleurs que l'avenir les inquiète davantage que le présent. La récession actuelle peut compromettre le dynamisme économique parisien, dont certaines d'entre elles ont tout de même bénéficié. L'asphyxie de la capitale et de ses banlieues, le coût de l'immobilier, le rêve de devenir propriétaire, la résignation face aux longs trajets quotidiens, risquent d'entraîner un mouvement « naturel » vers la périphérie. Voilà la menace commune. Car, si ni les emplois ni les équipements ne suivent, les marches de la province saturée pourraient se transformer en gigantesques banlieues à l'américaine, couvertes de lotissements pavillonnaires.

Une étude récente de la chambre de commerce et d'industrie du Centre montre bien le déséquilibre de cette région. Les départements limitrophes de l'Ile-de-France, le Loiret et l'Eure-et-Loir représentent à eux seuls la moitié de la richesse du Centre grâce à l'arrivée de nouvelles populations. Mais ils souffrent des caractéristiques d'un territoire *« sous influence »* : nombreuses entreprises de sous-traitance, montée en flèche du prix du terrain agricole, secteur tertiaire sous-représenté. Les sièges des firmes n'allaient quand même pas quitté la Défense pour Orléans ou Chartres !

Autre exemple de l'attraction parisienne : les Vendômois sont de plus en plus nombreux à travailler dans la capitale depuis l'arrivée du TGV, qui les y conduit en quarante-deux minutes. Vendôme risque-t-elle de devenir une ville-dortoir la journée ? Pas sûr. Elle vient de se doter de locaux équipés pour accueillir des stages de formation continue, un marché qui manque d'espace en Ile-de-France. Le développement peut se partager. Les villes à une heure de Paris sont bien placées pour savoir qu'il va falloir y réfléchir... avec les communes qu'elles sont elles-mêmes censées irriguer.

M. V.

Intendance

L'œil rivé sur 2015, Charles Pasqua parcourt la province et annonce *urbi et orbi* qu'il faut opérer *« une véritable révolution »* dans les rapports entre l'Etat et les collectivités locales et « chambouler » le cours de l'aménagement du territoire. *« Vous ne serez pas déçus par notre loi d'orientation »* a-t-il lancé il y a quelques jours à Jean-François Poncet, sénateur de Lot-et-Garonne, qui va publier le 10 janvier un rapport très attendu sur le sujet. Ce faisant, le ministre d'Etat tient un langage fort voisin de celui qu'utilisaient MM. Mitterrand, Mauroy et Defferre au début des années 1980 au sujet de la décentralisation.

Mais il faut, dans l'immédiat, penser à l'intendance, à savoir le vote des budgets 1994 par les conseils régionaux (avant fin mars) et la bonne fin des négociations des contrats de plan Etat-régions pour la période 1994-1998, les deux procédures étant d'ailleurs liées... financièrement.

Tout ne va pas pour le mieux, même si sur vingt-deux régions de métropole vingt sont présidées par des élus UDF ou RPR. A ce jour, les enveloppes des contrats de plan ne sont définitivement arrêtées que dans quatre régions : Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Corse et Picardie-alors que de vives discussions continuent dans le Nord-Pas-de-Calais, le Centre et l'Ile-de-France. Ici, des élus « amis » s'estiment maltraités par « leur » gouvernement qui fausse les comparaisons d'une période de référence à l'autre ; là, le préfet ne parvient pas à trouver un interlocuteur incontesté, vu l'émiettement des majorités. Et l'on voit au finish des élus réclamer des crédits pour une école d'architecture, des primes d'orientation agricole ou des subventions pour le commerce et l'artisanat. De toute façon, il faudra que tous les contrats de plan soient ratifiés par un comité interministériel avant d'être solennellement paraphés. Pas avant quelques mois...

François Grosrichard

DÉMÉNAGEMENT

LES VOIES NAVIGABLES S'INSTALLENT A BÉTHUNE

Le transfert de l'établissement public dans le Nord ne s'est pas fait sans difficulté

APRÈS deux ans de tergiversations, le siège de Voies navigables de France (VNF) vient d'emménager à Béthune (Pas-de-Calais). Le 12 janvier, dans ce bâtiment aux allures de vaisseau construit par la SARI sur une ZAC du centre-ville, la direction du personnel présentera ses vœux aux salariés. *« Nous avons vécu une épopée et, pour nous, c'est une seconde naissance »*, estime Marc Soléry, président des VNF. En réalité, les salariés qui ont quitté Paris n'ont pas tous le cœur léger. Dans leur mémoire restent gravés la lutte farouche menée contre cette délocalisation, l'éclatement du personnel et sans doute aussi, pour certains d'entre eux, le malaise d'avoir finalement accepté une décision qu'ils avaient tant combattue. Ils n'ont été que 16 sur un effectif de 88 à avoir fait ce choix, mais parmi eux près d'une dizaine avaient intégré VNF après l'annonce de la délocalisation. L'effectif du siège (88 personnes sur un total de 200) a donc, en fait, été renouvelé presque en totalité.

C'est le 7 novembre 1991 que le gouvernement d'Edith Cresson avait décidé de délocaliser VNF, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), dans cette ville de Béthune, dont le maire est Jacques Mellick (PS). VNF a reçu une subvention de 2,5 millions de francs de la ville de Béthune, qui devrait percevoir 1,5 million de francs de taxe professionnelle par an. Le conseil général et le conseil régional ont ensemble mis 2,5 millions de francs.

Des choix « positivés »

Pour les salariés qui refusaient d'aller à Béthune, le plan social prévoyait deux solutions : le licenciement, qui a concerné 37 personnes, ou la mise à disposition du ministère de tutelle – celui de l'équipement –, qui visera 25 salariés. Ces derniers conservent leur contrat. VNF gère donc leur déroulement de carrière et leur verse leur salaire que le ministère doit ensuite lui rembourser. Cette formule, qui permet de limiter les licenciements, fait craindre aux intéressés d'être peu à peu oubliés. *« Nous faisons semblant de croire qu'ils n'existent plus*, dit un cadre à Béthune. *Mais, quand ils viennent à Béthune, on les voit comme des antédiluviens. Ce n'est pas normal. Il faut leur assurer une carrière ou un véritable travail. »*

A Béthune, les opposants à la délocalisation qui ont cédé pour conserver leur emploi tentent de *« positiver »* leur choix. Par exemple, Michel Thiéry, élu CGT au comité d'entreprise, estime qu'il a gagné en qualité de vie. Il a acheté une maison près du siège et sa femme a été embauchée à VNF.

Francine Aizicovici

Lire la suite page V

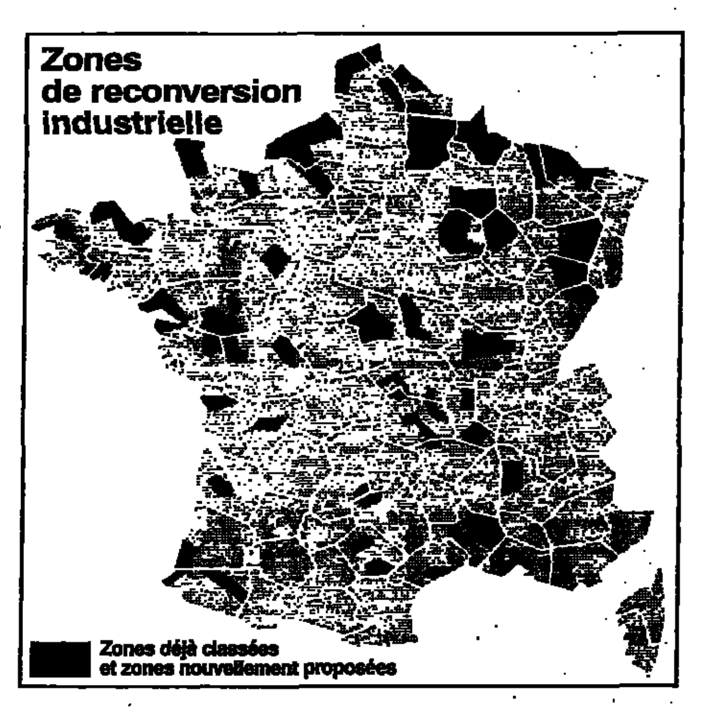
STATISTIQUES

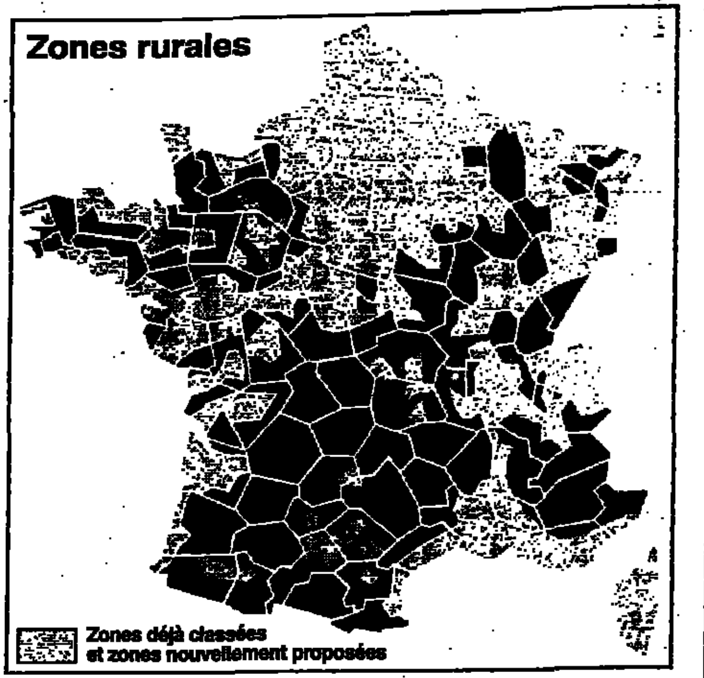
Les aides européennes aux régions françaises

Ces deux cartes montrent les zones qui vont le plus bénéficier des aides en provenance de Bruxelles (de 1994 à 1999) pour les projets de développement économique. Il s'agit de régions ou de bassins d'emploi particulièrement touchés par les restructurations industrielles (dites dans le jargon communautaire zones de l'« objectif 2 ») et de celles et ceux qui présentent un caractère rural prononcé, avec des risques de déclin économique voire de désertification (zones de l' « objectif 5b »).

Dans le premier cas, la population des régions concernées est de 14,6 millions d'habitants, et dans le second de 9,7. Dans la période précédente (1989-1993), la population bénéficiaire était de 9,3 et de 6,2 millions d'habitants.

Les préfets de région vont maintenant devoir arrêter la liste précise des projets – dans le cadre, la plupart du temps, des futurs contrats de plan – qui bénéficieront des aides additionnelles de Bruxelles. Cela va donner lieu, naturellement, à des empoignades entre élus locaux et à des arbitrages délicats. Bruxelles apportera, en moyenne, un franc de subvention chaque fois que l'Etat et/ou les collectivités locales dépenseront de leur côté un franc.





INONDATIONS

UNE REDEVANCE POUR LES EAUX PLUVIALES

Les élus s'interrogent sur la manière de financer les travaux et sur une politique d'urbanisme intégrant les écoulements naturels

LE colloque organisé, le 9 décembre à Lyon, par l'Association française pour la protection des eaux (AFPE) sur le thème : « L'eau et l'urbanisme » reste d'actualité. En effet, la protection des villes contre les inondations dues aux eaux pluviales est une urgence pour les élus locaux des régions les plus menacées. Mais se pose le problème de son financement : la redevance supplémentaire, suggérée par certains, semble difficile à faire supporter aux seuls usagers de l'eau du robinet. Cette redevance ne viendrait, en tout cas, qu'en complément à une politique d'urbanisme intégrant les écoulements d'eaux pluviales au même titre qu'un plan de circulation ou qu'un réseau d'éclairage public.

La gestion des ressources, la lutte contre la pollution des rivières et des nappes ont trouvé des réponses avec le vote, en janvier 1992, de la loi sur l'eau. *« Mais quand les parlementaires décideront-ils la création d'une redevance pluviale en France ? »*, interroge un chercheur du CNRS en constatant que les ruissellements d'eaux de pluie, sur les sols bitumés des villes, sont à l'origine d'inondations brutales, dangereuses pour les habitants de certaines régions, mais aussi de pollutions importantes. La collecte et la canalisation de ces eaux de ruissellement, chargées en hydrocarbures et en métaux, exigerait des travaux coûteux. Mais sur quelle assiette asseoir leur financement ? Bien que Charles Millon (UDF), président de la région Rhône-Alpes, préconise *« une concertation dans le domaine de l'eau pour faire admettre aux usagers que leur facture va augmenter considérablement »* dans les années à venir, Paul-Louis Tenaillon (UDF-CDS), président de l'ASPE et du conseil général des Yvelines qui, à l'Assemblée nationale, fait figure de spécialiste de l'eau, affirme qu'*« on ne peut pas financer par la seule consommation, le traitement des eaux pluviales »*.

« Le Triton d'or »

D'autant plus que tous les usagers ne sont pas à égalité devant ces risques comme l'ont fait remarquer les élus des villes les plus menacées (Orange ou Bagnols-sur-Cèze) dont les efforts de protection demeureraient inutiles si, en amont des cours d'eau, on persiste à appliquer la politique du *« après moi, le déluge »*.

Définir des normes adaptées au milieu récepteur au niveau des agences de bassin – les contraintes ne sont pas les mêmes pour la Seine à Paris, la Garonne à Bordeaux ou le Rhône à Lyon – serait une première étape. Inciter les villes à intégrer l'eau à tout projet d'urbanisme en respectant les écoulements naturels, en réinjectant, dans le circuit, les petits ruisseaux d'eaux de pluie avant qu'ils ne deviennent des torrents de boue est un travail de longue haleine.

« Ces précautions relèvent de l'équipement communal et leur financement n'implique pas l'intervention des agences de bassin », estime Patrick Guilhaudin, directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, laissant le mot de la fin à son alter ego de Seine-Normandie, Pierre-Frédéric Tenière-Buchot : *« Il faut inventer un système qui ne repose ni sur la fiscalité des communes, ni sur celle de l'Etat. Si cette redevance n'était pas instituée, nous serions en contradiction avec les directives européennes. »*

Afin de mettre en valeur des communes ayant anticipé les enjeux de l'eau dans la ville, l'AFPE et l'Association des ingénieurs des villes de France (AIVP) ont lancé, cette année, un concours intitulé « Le Triton d'or » : trente-trois villes avaient présenté un projet d'aménagement tenant compte du milieu naturel aquatique, contribuant à sa mise en valeur ou utilisant l'eau comme élément architectural.

La ville de Cran-Gevrier a été récompensée pour avoir redonné vie au Thiou, un petit cours d'eau exutoire du lac d'Annecy qui traverse la ville sur deux kilomètres avant de se jeter dans le Fier. Si à Annecy, le Thiou, jouait depuis longtemps un rôle esthétique et touristique, il avait pratiquement disparu du paysage de Cran-Gevrier, détournée par les moulins, puis les forges et les papeteries qui, au XIXe siècle, ont profité de sa force motrice. Petite cité industrielle étouffée par sa prestigieuse voisine Annecy, Cran-Gevrier s'est dotée d'un cœur de ville entièrement bâti le long du Thiou redécouvert dont les vannes, les passerelles et même une ancienne centrale hydraulique ont été utilisées par les architectes. Les villes d'Amiens et d'Agde ont aussi été distinguées par le jury présidé par Charles Millon.

Pascale Sauvage

• *Lire aussi notre dossier : « Les grands chantiers de l'assainissement », page VII.*

INFORMATIQUE

JOURNAL MULTIMÉDIA AU CONSEIL RÉGIONAL

Pour son magazine interne la région Alsace a fait appel à l'ordinateur

« BONJOUR et bienvenu sur le numéro un du journal interne de la région Alsace », annonce la petite voix synthétisée sortant de l'ordinateur. *« Merci de bien vouloir patienter »*, poursuit-elle encore, pendant que le logo de la région s'anime et pivote sur lui-même à l'écran, grâce à un procédé d'animation d'images couleur, en trois dimensions.

Puis, un menu informatique s'affiche proposant plusieurs rubriques, comme un vrai sommaire de magazine. Dès lors, le *« lecteur »* qui consulte son journal informatique multimédia sait qu'il a le choix entre l'information d'actualité (construction d'un nouveau lycée, lancement d'une étude sur la route des vins), ou l'information relative au fonctionnement interne du conseil régional (planning de formation du personnel, réunions, mais aussi carnet de naissances et mariages).

Une information plus attractive

Les employés nouveaux venus au conseil régional sont, par exemple, systématiquement présentés à leurs collègues, dans le journal informatique. Mais plutôt que de montrer une photographie de l'arrivant, c'est un film vidéo qui, tout à coup, s'anime à l'écran. Et l'agent de se présenter, assis ou en mouvement dans son bureau, précisant nom et prénom, cursus professionnel et mission qu'il aura à accomplir dans son nouveau travail. Puis, l'image devient fixe et un petit texte vient compléter par les mots la présentation image et son qui vient de prendre fin.

En amont de ce qui peut paraître comme une prouesse de la technique informatique, il a suffi d'une simple prise de vues en 8 mm avec un caméscope, et d'un logiciel d'extension vidéo. Ainsi, les images filmées sont récupérées sur l'ordinateur et transformées en séquences numériques. C'est-à-dire adaptées du langage vidéo au langage informatique.

Le premier numéro de ce journal dit *« multimédia »* car il associe le son, l'image animée et le texte, est sorti en juin 1993. Depuis, il y a eu un deuxième, puis un troisième numéro sorti pour les fêtes de fin d'année.

L'objectif d'un tel journal est bien entendu de *« diffuser l'information interne »*, mais d'une façon plus *« attractive »* que ne le ferait un journal de papier, selon Pierre-André Martin, le responsable du service informatique du conseil régional, qui a piloté la mise en place du journal multimédia. Il explique que le personnel territorial est souvent *« submergé de comptes-rendus, de rapports »* et *« a de moins en moins le temps de lire »*. D'où l'originalité de la formule qui, associant l'image et le son aux articles de base, enrichit la lecture et la rend plus captivante.

Une petite enquête interne a d'ailleurs été réalisée auprès des « lecteurs » pour établir un indice de satisfaction : 64 % auraient déclaré que l'outil informatique est bien adapté comme support de communication à l'information interne, et 76 % préféreraient le journal multimédia à un journal classique sur papier.

Aujourd'hui, seuls 140 ordinateurs sont répartis dans l'ensemble des services, pour un quota de 200 personnes travaillant au conseil régional. C'est pourquoi une version papier, simplifiée et sans photos, est éditée pour chaque numéro conçu en multimédia. Cette version est aussi destinée aux inconditionnels du papier journal. *« Certaines personnes conservent des relations privilégiées avec le papier, peut-être pour le garder un peu, l'emporter à la maison et le montrer à leur entourage »*, explique Pierre-André Martin. Mais sur ce point, visionnaire, il s'empresse d'ajouter : *« Nous sommes engagés dans un processus à long terme où le papier, aujourd'hui complément de notre journal, sera un jour complètement dépassé. »*

Valérie Maillard

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Emploi.** – Le Centre communal d'action sociale et le département Culture et animation de la ville d'Etampes (Essonne) organise le 11 janvier un colloque sur « Politiques locales et politiques de l'emploi ». Des interventions et des ateliers permettront de débattre des différentes mesures de lutte contre le chômage et l'exclusion.

▶ **Renseignements : (16-1) 60-83-45-49.**

■ **Environnement et aménagement du territoire.** – Ile-de-France environnement, une union de 400 associations d'environnement organise mercredi 12 janvier une rencontre sur ce sujet au Sénat à Paris. Les thèmes abordés seront : « Les implications des mutations démographiques en matière d'environnement » ; « L'espace : un patrimoine à préserver et à gérer » ; « les conséquences des nouveaux moyens de communication. »

▶ **Renseignements : (16-1) 47-66-78-76.**

■ **Lien social Ville-Banlieue.** – L'université Paris-VIII de Saint-Denis organise à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, les 12 et 13 janvier, un congrès international sur le thème « Ville-Banlieue-Lien social ». Au programme, deux tables rondes sur les « Convergences et divergences internationales » et sur « La politique des villes de Paris, Los Angeles, Liverpool et Tokyo », ainsi que des ateliers sur, notamment, les thèmes de lien social, citoyenneté, écoles, expériences d'intégration sociale.

▶ **Renseignements : (16-1) 49-40-65-01.**

■ **Politiques publiques locales et interrégionales.** – L'institut régional d'administration de Nantes (IRA) organise mardi 18 janvier une journée de réflexion sur « La mise en œuvre des politiques publiques dans le développement local et interrégional ». Ce colloque, présidé par André Rossinot, ministre de la fonction publique, étudiera – à partir des recherches effectuées en 1993 sur le partenariat, la contractualisation, la communication et le développement des ressources humaines – la mise en œuvre des politiques publiques en ces domaines.

▶ **Renseignements : (16) 40-74-34-77.**

■ **Colloque des cadres de l'action sociale.** – « Politique de la ville et aide à la décision » sera le thème du quinzième colloque des cadres de l'action sociale organisé par l'ANPASE (Association nationale des personnels et acteurs de l'action sociale de l'enfance et de la famille), du 18 au 20 janvier, Hôtel Mercure à Montrouge (Hauts-de-Seine).

▶ **Renseignements (16-1) 35-52-43-70.**

■ **Inégalités urbaines.** – Les « Entretiens de Créteil » auront lieu mercredi 2 février à la Maison des arts et de la culture de Créteil (Val-de-Marne) et jeudi 3 février à l'université Paris-XII. Le thème de ces journées de réflexion, « Inégalités urbaines : stratégies d'entreprises et projets de ville », réunira des représentants des entreprises, des collectivités territoriales et des chercheurs. Les débats porteront notamment sur « Disparités spatiales », « Compétitions et compétitivités urbaines », « Alliances et partenariats » ...

▶ **Renseignements : (16-1) 48-99-56-40.**

PUBLICATIONS

■ **Audiovisuel.** – L'enquête *Audiovisuel et régions* dresse un constat des efforts réalisés en faveur du cinéma et de la vidéo dans les secteurs de la production, de la diffusion et de la formation. Pour mener à bien ce travail, dont c'est la deuxième édition, l'association Cinéastes bretons a interrogé les conseils régionaux mais aussi les conseils généraux et les DRAC (directions régionales de l'action culturelle). Quelques municipalités ont accepté de répondre à ce questionnaire. Le bilan est contrasté : si le Nord, Midi-Pyrénées et l'Ile-de-France ont pris en compte l'audiovisuel comme un secteur économique à part entière, des régions comme la Corse ou la Lorraine semblent l'ignorer. Cette enquête est coproduite par l'association Villes et cinémas et bénéficie du soutien de nombreux partenaires.

▶ ***Audiovisuel et régions*, 264 p., 150 F plus 30 F de port, (Cinéastes bretons, 4, rue Madame-Moreau, 29300 Quimperlé.**

■ **Patrimoine.** – A travers l'exemple des fortifications installées sur son sol, le conseil régional de Franche-Comté propose aux élus et aux associations un agréable guide sur la restauration du patrimoine. Cet ouvrage, réalisé par l'Agence culturelle technique, est abondamment illustré et contient de nombreux conseils sur l'étude du site, la sécurité durant les travaux, la réglementation, etc.

▶ ***Chantier : mode d'emploi, Les fortifications au Moyen Age*, 30 F de port, ACTE, 2, avenue Gaulard, 25000 Besançon.**

■ **Réseaux et territoires.** – Le Groupe d'étude et de mobilisation (GEM) intitulé « Réseaux et territoires », mis en place en juillet 1991 à la demande du Premier ministre, et présidé par Christian Pellerin, PDG de SARI-SEERI, vient de publier un rapport qui met en lumière les relations entre les politiques d'aménagement du territoire et le renforcement des grands réseaux d'infrastructures et de transport en Europe.

▶ ***Réseaux et territoires*, rapport du Groupe d'étude et de mobilisation. GIP Reclus, 1993, 176 pages. Maison de la géographie, 17, rue de l'Abbé-de-l'Epée, 34000 Montpellier.**

PARIS

UNE LITTÉRATURE D'ARRONDISSEMENTS

Le développement de la vie de quartier a entraîné la floraison de jeunes éditeurs qui ont entrepris de faire vibrer des terroirs urbains

LA loi dite « PLM » qui, il y a dix ans, a donné une consistance administrative et politique aux arrondissements de Paris, de Lyon et de Marseille a eu de multiples conséquences. L'une entre elles n'avait pas été prévue par le législateur. A Paris, plusieurs maisons d'édition sont nées qui se spécialisent désormais dans la publication d'ouvrages d'intérêt strictement local.

Cette voie périlleuse, puisque le marché est, par définition, fort étroit, a été d'abord *explorée par la municipalité parisienne* elle-même. Une délégation à l'action artistique créée par Jacques Chirac dès 1978 pour *« animer les arrondissements »* a commencé par y organiser des expositions accompagnées de modestes catalogues (1). Grâce aux subventions du Conseil de Paris (3,3 millions de francs en 1993, par exemple), ceux-ci sont devenus d'épaisses monographies tirées à trois mille exemplaires.

Le catalogue comprend plusieurs dizaines de titres traitant d'au moins trois arrondissements (quinzième, seizième et dix-septième) mais aussi de l'île Saint-Louis, de la place Dauphine et d'une douzaine d'autre places et artères connues.

Un effet « coagulant »

Le dernier ouvrage en date, intitulé *le Treizième, une ville dans Paris*, était un hommage largement illustré – et solidement documenté – à la circonscription chère à Jacques Toubon. Mais, en dépit de leur qualité, tous ces titres sont mal distribués, peu présents sur les présentoirs des librairies, et donc mal commercialisés.

Il fallait sans doute un « privé » pour ouvrir plus largement la brèche. Ce sont les éditions Hervas, appuyées sur le groupe des Industries graphiques de Paris, qui ont joué ce rôle (2). Avec un beau culot, cette maison *lançait en 1985 une collection* de vingt volumes sur la vie et l'histoire des arrondissements de la capitale. On pouvait douter de *l'accueil du public*.

Créés, pour les douze premiers d'entre eux, par les révolutionnaires de 1789, puis, pour les *huit suivants, par le préfet* Haussmann en 1860, les arrondissements parisiens n'ont été longtemps qu'un découpage artificiel regroupant par commodité administrative des quartiers souvent disparates, et même des portions de communes rurales coupées en deux par la ligne des fortifications de 1840.

Quel esprit de clocher pouvait-on attendre de leurs habitants, pour la plupart immigrés *récents* et en constant renouvellement ? Pourtant, il semble que la création des mairies d'arrondissement, même si elles sont loin d'être de plein exercice, a eu un effet « coagulant ».

Le créneau des guides

En tout cas, la collection a rencontré un succès inattendu. Chaque ouvrage se présente sous forme d'un album illustré de 160 pages qui reconstitue l'histoire du secteur en y mêlant des anecdotes, des notices sur les principaux monuments et des citations littéraires. Il comporte quelques idées de promenade, un dictionnaire des rues et une liste d'adresses pratiques. Certains tomes, comme celui consacré au vingtième arrondissement, en sont à leur troisième réimpression et se sont vendus à 20 000 exemplaires. Ils figurent en bonne place sur le rayon « Paris » des grandes librairies.

Encouragé par cet accueil, Hervas a exploité la veine en sortant un *Dictionnaire des églises de Paris*, un monumental *Dictionnaire des monuments de Paris* (*le Monde* daté 15-16 novembre 1992) et un *Tour du monde dans Paris* tiré d'emblée à neuf mille exemplaires.

C'est sur un tout autre registre, mais en utilisant aussi l'*intérêt* pour la vie de quartier, que Patrice de Moncan a tenté sa chance en 1992 (3). Agé de quarante cinq ans, cet ancien spécialiste de l'immobilier, auteur d'un célèbre *A qui appartient Paris ?*, a eu l'idée de solliciter quelques bonnes plumes et de leur commander de brefs ouvrages (environ 120 pages) où elles mêlent l'histoire du secteur à leur propre itinéraire personnel. Alain *Demouzon a chanté son treizième* dans *« le Gendarme des barrières*, Annabel Buffet *les Puces de Saint-Ouen* et le romancier Serge Koster son Marais dans *la Nuit passionnément*. Petits tirages (2 000 exemplaires) et succès d'estime chez les amateurs de littérature de terroir.

Dans la même collection intitulée « Villes écrites », Jean Ferniot prépare une évocation du cinquième sous le titre *la Mouff*, Paul Fournel de *Courts textes favorables au 15e* et le romancier tchèque Petr Kral un *10e arrondissement*. Bien difficile, l'aventure continue.

Une autre commence avec François Besse, un cadre de l'édition âgé de trente-cinq ans, qui, avec deux collaboratrices seulement, vient de lancer sa propre maison : Parigramme (4). Le créneau sur lequel il tente de s'installer est celui des guides. Exemple : *le Guide du promeneur : 20e arrondissement*. En 180 pages, l'auteur – en l'occurrence, Anne-Marie Dubois – brosse un, bref historique de Belleville, puis nous prend par la main et nous propose une dizaine d'itinéraires dans ces vieux quartiers si attachants.

Formule nostalgique

Quelques photos, un mauvais plan, une liste des rues, un carnet d'adresses, une bibliographie, et le tour est joué. Qualité : la véracité semble l'emporter sur le pittoresque en trompe-l'œil, et la découverte sur les lieux communs. Déjà trois arrondissements *ont été ainsi servis* : le vingtième, le onzième et le quatrième. En 1994, huit autres le seront, le reste en 1995. Tous tirés au départ à cinq mille exemplaires. Et ça marche, puisque l'audacieux François Besse parle déjà de réimpression.

Il y est encouragé par le succès rencontré par une autre formule plus nostalgique, comme l'album intitulé *Je me souviens du 14e*. Une évocation de ce quartier de la rive gauche entre 1920 et 1960. Quatre mille volumes ont été enlevés en trois mois. D'où un nouveau projet : *Je me souviens du 17e*. Mais aussi plusieurs guides à paraître en 1994 sur *la Nature à Paris, les Coins de campagne en Ile-de-France*, un guide pour les gamins de Paris, une rétrospective des *Métiers oubliés* et même un *Paris inside out*, en anglais, destiné à la colonie anglo-saxonne de la capitale.

Pour l'instant, seuls les jeunes éditeurs parisiens semblent avoir eu le courage de faire vibrer la fibre des terroirs urbains. Certains, comme Patrice de Moncan, lorgnent déjà vers Lyon et Marseille. Si cette littérature de quartier finit par s'imposer, ce sera un bel hommage indirect rendu aux inventeurs de la loi « PLM ».

Marc Ambroise-Rendu

(1) Délégation à l'action artistique : 4, rue Jules-Cousin, 75004 Paris. Tél. : 42-72-93-41.

(2) Editions Hervas : 123, avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris. Tél. : 43-79-12-54.

(3) Edition Patrice de Moncan : 37, avenue des Ternes, 75017 Paris. Tél. : 46-22-99-33.

(4) Parigramme : 28, rue d'Assas 75006 Paris. Tél. : 44-39-56-56.

SEINE-SAINT-DENIS

CONVENTION POUR L'ENVIRONNEMENT

Le département et la ville de Montreuil font alliance pour améliorer le cadre de vie

LE conseil général de la Seine-Saint-Denis et la commune de Montreuil ont *décidé de mener en commun des* actions sur ce qui touche à la qualité de la vie dans la ville. Ils viennent signer une *« première convention d'objectifs pour la coopération sur l'environnement urbain »*. Au titre de cet accord de *« coopération concrète et ouverte »*, le département et la commune se sont engagés à *« initier, au sein de leurs réflexions prévisionnelles respectives en matière d'environnement urbain, une méthode de travail fondée sur le partenariat et l'échange de connaissances et de savoir-faire »*.

Cette convention concerne plusieurs domaines : l'eau et l'assainissement, la voirie, les *espaces verts, les nuisances* phoniques et visuelles, la pollution de l'air, le traitement des déchets et les transports en commun en site propre.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, les contractants se sont notamment fixé comme objectif d'identifier les grands écoulements naturels, de les faire respecter par les aménageurs et de remédier aux effets de l'urbanisation sur le cycle de l'eau. Ensemble, ils souhaitent arriver à contrôler à 100 % les nouveaux apports pluviaux de l'urbanisation concertée et à 50 % ceux de l'urbanisation diffuse. Ils espèrent réussir d'ici quinze à vingt ans à dépolluer à hauteur de 90 % les eaux usées collectées, contre 60 % actuellement.

Concernant les nuisances phoniques, le département et la ville de Montreuil se sont engagés à mener une démarche commune pour obtenir des autorités compétentes (Etat et région) la protection phonique des riverains du boulevard périphérique et des autoroutes A 3, A 86.

La réalisation d'Orbital

Au chapitre des transports en commun, le conseil général s'est engagé à intervenir auprès de l'Etat, de la région et du Syndicat des transports parisiens pour soutenir les projets de prolongement des lignes de métro 9 et 11, de la ligne de tramway Saint-Denis-Bobigny jusqu'à Val-de-Fontenay et la réalisation d'Orbital, cette petite ceinture réclamée par les élus de Montreuil et des villes voisines de Bagnolet, Rosny-sous-Bois, Fontenay, Noisy-le-Sec et Vincennes.

Enfin, pour contribuer à l'amélioration en quantité et en qualité de l'offre des espaces verts aux habitants du département, les signataires ont convenu du principe de la « départementalisation » du parc des Guilands situé dans le bas Montreuil. Il fera l'objet d'un aménagement par phases après étude et concertation avec la population.

Cette première convention d'objectifs pour la coopération sur l'environnement urbain devrait, selon le vice-président du conseil général, André Boursier (PC), être suivie par une dizaine de signatures avec d'autres villes du département.

Martine Boulay-Méric

MÉMOIRE

Pas de rue pour le baron de Batz

Le 20e arrondissement a fêté le bicentenaire de 1793 par un mini-esclandre. Pour baptiser une ruelle privée *récemment* rendue à la circulation publique entre le boulevard Mortier et la rue Irenée-Blanc, la ville n'avait rien trouvé de mieux que de lui donner le nom du baron de Batz. Celui-ci, qui fut député aux Etat généraux, se signala par son absentéisme puis par ses *efforts pour faire évader* Louis XVI, enfin par ses activités contre-révolutionnaires.
Epargné par la guillotine, il fut récompensé par Louis XVIII qui lui décerna la croix de Saint-Louis et le nomma maréchal de camp, charge que d'ailleurs il négligea complètement. Bref, le baron n'a pas que des admirateurs. Les conseillers socialistes du 20e ont même vigoureusement protesté contre le projet *de la ville. Le conseil* d'arrondissement du 20e a, lui aussi, voté contre. M. de Batz n'aura pas son nom dans les artères *parisiennes*.

CONCERTS

Deux places pour un billet

Tout amateur de musique achetant à Paris une place de concert entre le 9 et le 23 janvier se verra offrir une seconde place gratuite. Pour la deuxième année, la Ville lance *l'initiative Paris Concert*, imaginée par Claude Samuel, directeur à Radio France, et reprise par Françoise de Panafieu, *adjoint au maire chargé de la* culture. Cette initiative est destinée à encourager les Parisiens, notamment les jeunes, à participer *aux activités musicales* de la capitale. Pendant les quinze jours de l'opération, 46 lieux (grandes salles de concert, édifices religieux, auditoriums, théâtres, salles de jazz) donneront 274 concerts tant de musique classique que de musique traditionnelle et de jazz. On estime que l'an dernier, pour la première édition de Paris Concert, 50 000 auditeurs supplémentaires dont plus de la moitié ayant moins de 34 ans (alors que les mélomanes habituels se situent dans la tranche d'âge 40-60 ans), ont profité de l'offre de la ville.

PRIX

Cinéma et littérature

Le 7e prix Cinélect a été remis à *Jean-Jacques Fiechter pour* son roman *Tiré à part* paru chez Denoël. Créé en 1987 par la ville de Joinville-le-Pont qui entend multiplier les occasions de rappeler qu'elle fut un des berceaux du cinéma français, le prix Cinélect récompense un ouvrage de langue française, premier roman, facilement transposable à l'écran.
Parmi les précédents ouvrages distingués, signalons *Pisse-Vinaigre d'Edgar* Smada, qui inspira *Tatie Danielle*, le film d'Etienne Chatilliez, et *Priez pour nous* de Lionel Duroy, en *cours d'adaptation* pour la télévision.

VIE QUOTIDIENNE

Trente-neuf ans à la Défense dont vingt-cinq d'enfer

« Huit ans de plaisir, vingt-cinq d'enfer et six ans d'attente ». C'est ainsi qu'Henri et son épouse résument leur vie à la Défense, un quartier où ils se sont installés en janvier 1955. A cette époque, leur immeuble neuf de sept étages dominait ce quartier de Puteaux fait de petits pavillons abritant pour la plupart des artisans. Pour eux qui avaient toujours vécu à Paris, passer la Seine avait été durement ressenti.

La ronde des camions

« C'était comme partir en exil », se souviennent-ils, trente-neuf ans après. Ils avaient quitté l'avenue de la Grande-Armée pour ce coin de banlieue aux pavillons entourés de jardinets. *« En face*, explique Henri en montrant par la fenêtre du salon les piliers qui soutiennent aujourd'hui le boulevard circulaire, *c'était un hôtel particulier avec un grand parc très calme où nos enfants pouvaient jouer. »* Dans ce quartier de Puteaux qui servit de cadre à plusieurs films interprétés notamment par Jean Gabin, la vie prenait des allures de village, les habitants se retrouvant au café, chez le boucher ou au marché. La campagne aux portes de Paris. Pour Henri et sa femme, ce rêve ne durera qu'une dizaine d'années.

En 1966, les premières rumeurs sur l'aménagement de la Défense circulent. *« Nous n'avions jamais entendu parler de ce projet*, affirme Henri, *en recherchant fébrilement le dossier qui contient toutes ses archives. Deux ans après, nous avons été convoqués et on nous a dit qu'on voulait nous mettre dehors pour faire passer une route à la place de l'immeuble. Finalement, elle ne s'est pas faite. Mais quand plus tard nous avons vu la construction du boulevard circulaire, cela nous a mis la puce à l'oreille sur l'ampleur du futur quartier d'affaires. »* Un à un, les habitants des pavillons ont été expulsés.

Dès lors, les trente copropriétaires de l'immeuble connaîtront la ronde incessante des camions, le bruit et surtout la poussière, *« qui les obligeait à faire le ménage deux fois par jour »*. Les trois rangées d'arbres qui bordaient l'avenue menant à la Seine disparurent, et cet immense terrain vague fut bien vite envahi par les rats. Peu à peu, les tours sortirent de terre et des bretelles d'accès furent aménagées.

« Depuis, c'est Clochemerle », soupire Henri. Il y a d'abord eu la modification du tracé de la rue qui a rendu toute sortie du garage impossible, des fissures et autres infiltrations. L'entretien de la pelouse, dont une partie appar*tient à la mairie et l'autre à* l'EPAD (Etablissement public d'aménagement de la Défense) et qui n'est pas tondue en même temps, et les commerçants qui ont mis la clé sous la porte les uns après les autres. Aujourd'hui, seul l'épicier résiste, mais traverser la rue pour se rendre dans sa boutique relève de l'exploit tant la circulation est dangereuse dans cette rue en courbe.

Sept résistants en sursis

A plusieurs reprises, l'EPAD a proposé aux propriétaires de quitter les lieux, mais dans les premières années plus de la moitié ont refusé. En 1975 l'immeuble du 23 de la rue Delarivière-Lefoullon, baptisée *« l'immeuble oublié de la Défense »*, faisait même la « une » des journaux.

Si depuis huit ans aucune *nouvelle construction* n'a vu le jour, les expropriations sont toujours d'actualité. *« Je crois qu'on veut construire encore une tour ici »*, explique Henri. De nouvelles propositions ont été faites et une bonne partie des habitants ont, cette fois, accepté de partir fin 1992 pour *un immeuble neuf construit en* bordure de Seine. Seuls sept « résistants » sont demeurés sur place. *« Nous sommes restés six à sept mois seuls avec le gardien, et puis des jeunes couples ont été logés là en attendant. »*

Les derniers propriétaires savent bien qu'ils sont en sursis. *« On en a bavé pendant plus de vingt ans, et au moment où l'on pensait que c'était fini, on s'est retrouvé assis entre deux chaises. Nous attendons maintenant pour partir mais pas à n'importe quel prix*, affirme le couple. *Nous avons un petit jardin. C'est très agréable, surtout l'été, car ici, passé 20 heures, le calme revient. Nous ne vivons pas avec la Défense. C'est un petit New-York avec du bon et du mauvais. De nombreux usagers du quartier d'affaires seraient surpris de voir, derrière les tours et leurs façades de verre et de lumière, des petits pavillons, des entrepôts ou de vieux immeubles insalubres. » Trente-neuf ans après, Henri et son épouse rêvent maintenant de repasser la Seine et de s'installer dans un quartier paisible de Neuilly, à mi-chemin entre le quartier de leur jeunesse et celui qu'ils ont vu sortir de terre.*

Jean-Claude Pierrette

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



BOURGOGNE

Les viticulteurs soignent leur présentation

En mars 1992, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne et le comité régional de tourisme ont créé « Les grands jours de Bourgogne ». Une appellation cachant une formule originale qui, pendant dix jours, a permis aux professionnels du monde entier et à une centaine de journalistes de découvrir et d'apprécier le vin de Bourgogne. La deuxième édition de cette manifestation doit avoir lieu du lundi 21 au dimanche 27 mars, sur une période un peu plus courte.

Toujours exclusivement réservée aux professionnels, la manifestation prévoit des dégustations à l'aveugle, des expositions, des soirées de prestige dans une vingtaine de villages de Chablis au Mâconnais. « Les grands jours de Bourgogne », qui coïncident avec la vente aux enchères des vins des Hospices de Nuits, moins célèbre que sa voisine beaunoise (*le Monde* daté 21-22 novembre 1993), seront également l'occasion de concours de cuisine et de sommellerie. Pendant la semaine sont aussi prévus des colloques et un Salon à l'initiative des jeunes producteurs bourguignons.

FRANCHE-COMTÉ

Le Doubs s'engage pour l'emploi

Pour les collectivités locales aussi, l'emploi constitue la première des préoccupations. Le conseil général du Doubs lance une série de mesures de relance, assortie d'une ligne de 10 millions de francs. Il vient de signer une charte pour l'emploi avec de nombreuses organisations professionnelles : chambre des métiers, union patronale, Fédération du bâtiment, etc.

Le conseil général entend travailler dans plusieurs directions : celle de l'apprentissage, avec la création d'une « université de l'alternance », et surtout la recherche de nouveaux gisements d'emplois. Dans les secteurs privés et publics, des postes de pompistes, d'hôtesses d'accueil ou de gardiens d'immeuble, par exemple, pourraient être créés ou rétablis avec l'aide de financements publics. Les besoins liés à l'environnement vont donner lieu à un audit général. Autre idée d'action : une association Profession Sports, qui met à la disposition des communes du personnel qualifié pourrait elle aussi bénéficier d'un soutien du conseil général. Une campagne de communication accompagnera ce plan, qui pourrait faire du Doubs un département test pour l'emploi.

AQUITAINE

LE PAYS BASQUE A L'HORIZON 2010

Une réflexion prospective fait ressortir l'absence de structure propre à la région

AMORCÉE en tant que club de réflexion, la démarche « Pays basque 2010 » a conclu sa première phase de réflexion lors d'un forum qui a voulu rassembler tout ce que le Pays basque compte d'élus et d'acteurs économiques, sociaux et culturels. Le 4 décembre 1993, trois ministres élus de la région, Michèle Alliot-Marie (RPR), François Bayrou (UDF-CDS), président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, et Alain Lamassoure (UDF-PR), ont assisté à l'état des lieux et à la présentation des six scénarios envisageables d'ici dix ans.

En ce début d'année, les promoteurs de l'opération « Pays basque 2010 » entendent passer aux actes. Ils souhaitent élaborer des projets, proposer un schéma d'aménagement du territoire et une institution spécifique au Pays basque, même si quelques sceptiques doutent des résultats.

Déjà, lors de son lancement en septembre 1992, cette initiative n'avait pas choisi la facilité en s'engageant, avec l'aide d'un spécialiste, Michel Godet, et de chercheurs, dans les chemins de la prospective appliquée. Associant, sous l'autorité préfectorale, près de deux cents personnalités locales, « Pays basque 2010 » les a fait travailler quinze mois. Le résultat de ces réunions est un diagnostic très fouillé qui met en évidence les variables essentielles du devenir et les évolutions envisageables à l'aube du XXIe siècle.

Le rôle de Bayonne

Pour l'essentiel, la synthèse fait ressortir la concentration croissante de la population et des activités sur la Côte basque, alors que la partie rurale, « l'intérieur », se désertifie. Ainsi, 90 % des habitants du Pays basque devraient résider en 2010 sur une frange allant de Bayonne à Hendaye (c'est déjà le cas pour presque 80 % d'entre eux). Polarisation sur les grands centres, attraction du littoral, crise du rural, cette contrée vit les phénomènes communs à d'autres secteurs, mais qui prennent un relief particulier, compte tenu de la forte identité culturelle et d'une situation frontalière aux marges de l'Europe atlantique.

Ayant isolé les quelques variables déterminantes pour le futur immédiat, « Pays basque 2010 » met en évidence le rôle fondamental du pôle Bayonne-Anglet-Biarritz. Or, historiquement, Bayonne est réputée avoir plutôt tourné le dos à son arrière-pays, non sans en avoir tiré une partie de sa richesse.

Mais, aujourd'hui, les interdépendances sont telles, en particulier avec le Pays basque d'Espagne, comme avec le sud des Landes, que, quel que soit le scénario envisagé, le rôle central reviendra à Bayonne, pour éviter, par exemple, que le Pays basque français ne se casse en deux. Autrement dit, Bayonne doit désormais assurer un rôle de capitale dans le développement du Pays basque, un pari qu'a relevé Jean Grenet, premier adjoint au maire de la cité.

Plus encore, les travaux et le forum de « Pays basque 2010 » ont remis sur le métier une question que d'aucuns estiment décisive : l'absence d'une structure propre au Pays basque français. Quels que soient les termes employés ou les arrière-pensées, du député RPR au syndicaliste paysan, du chef d'entreprise à l'élu local, un brin nationaliste, tous ont paru se retrouver sur ce constat : *« Nous n'avons pas de lieu permanent pour réfléchir et dialoguer avec nos partenaires de la communauté autonome basque d'Espagne. »*

Question que présente ainsi Jean-Jacques Lasserre (CDS), conseiller général et régional, président de « Pays basque 2010 » : *« Les idées ne suffisent pas, il faut nous doter d'une charte à contractualiser avec le département, la région, l'Etat, si ce n'est Bruxelles. Et pour faire aboutir nos projets, nous pourrions mettre en place une structure associant élus et responsables socio-économiques, une sorte de comité de développement. »* Sur ce dossier, éminemment politique, les formules abondent. Michèle Alliot-Marie s'est déclarée favorable à une sorte de comité économique et social local.

Son collègue de Bayonne, Alain Lamassoure, après avoir souhaité *« une entité administrative spécifique »* (*le Monde* du 7 mars 1993), a préconisé, lors du forum, *« une structure qui réunisse les communes du Pays basque français, par exemple, sous forme d'un groupement d'intérêt public »*.

Avec d'autres, Jean-Jacques Lasserre suggère d'unifier les assemblées symboliques que sont aujourd'hui le Biltzar (Assemblée) des maires de Basse-Navarre et de Soule, et celui du Labourd, pour en faire un Biltzar de toutes les communes du Pays basque, qui s'appuierait sur les dispositions de la loi de février 1992 concernant l'intercommunalité. Quoi qu'il en soit, *« tout cela devrait se débloquer d'ici à l'été 1994 »*, assure-t-on à « Pays basque 2010 », période des vœux oblige.

de notre correspondant à Bayonne
Michel Garicoïx

LIMOUSIN

SAUVER LA PORCELAINE

Le Comité économique et social régional souhaite redynamiser ce secteur

LA porcelaine de Limoges a toujours une image forte. Mais a-t-elle encore une véritable existence économique ? Depuis le début du siècle, ses effectifs sont passés de 15 000 à 2 500 emplois ; sur la décennie 1980-1990, sa production a baissé de près de 25 % en volume, passant de 180 000 à 137 000 m³.

Le Comité économique et social du Limousin a décidé de se saisir du dossier, en dressant un état des lieux qui ne concède rien aux nostalgies ni aux idées reçues. A la fin de 1993, il a adopté une étude dont il souhaite faire une base de travail pour redynamiser ce secteur de prestige.

Côté ombre, les membres du Comité notent une érosion chronique du secteur salarié, une production atomisée d'une trentaine de PME (deux seulement dépassent les 200 salariés) face à une concurrence étrangère (Allemagne, Italie et maintenant Europe de l'Est) beaucoup plus concentrée. Ils soulignent une image aristocratique et désuète qui vit sur son passé sans savoir trop se renouveler ni conquérir de nouvelles clientèles.

Côté lumière, ils mettent en avant une bonne tenue sur les marchés extérieurs, plus de 40 % à l'export, trois fois plus que dans les années 60. Ils soulignent aussi un intérêt soutenu des investisseurs français et européens. *« Les prises de participation de sociétés étrangères à la région,* note le rapport du CES, *dans le capital des sociétés limousines de la porcelaine représentent, fin 1992, 38 % de l'effectif et 35 % du chiffre d'affaires. »* Il existe aussi à Limoges un noyau dur de recherche, notamment autour de l'université et de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI). Mais il s'agit d'une recherche globale sur les céramiques dont la porcelaine de table ne constitue aujourd'hui qu'une toute petite partie.

Il faut donc, selon cette étude, agir à la fois sur la restructuration du secteur, sur sa musculation et sur ses capacités créatrices. Concrètement, le CES propose la création d'un fonds de modernisation et de développement de la porcelaine de Limoges.

de notre correspondant à Limoges
Georges Chatain

POITOU-CHARENTES

POITIERS PLUS PROCHE DU FUTUROSCOPE

Son maire sait que l'avenir de la ville passe par une dynamique unitaire

« *IL n'est guère de questions à Poitiers qui ne relèvent peu ou prou de la compétence du district.* » Partant de ce constat, le maire de Poitiers, Jacques Santrot (PS), a bâti un projet d'agglomération qui prend en compte les aspirations des huit communes du district. La coïncidence avec le contrat de plan Etat-région est évidente. Mais l'objectif va bien au-delà dans le temps. Il s'agit, à partir de l'analyse de la situation existante, de formuler des objectifs à la mesure d'une capitale régionale en complémentarité avec les autres villes chefs-lieux du Poitou-Charentes.

L'agglomération poitevine à elle seule ne manque pas d'atouts. Elle connaît un développement conforté par le récent recentrage sur la ville même d'une unité de production de la SAFT (fabrication de piles) et la délocalisation au Futuroscope du Centre national d'enseignement à distance (CNED), qui doit lui apporter, en un an, deux cent cinquante emplois.

Troisième site universitaire

Les moyens sophistiqués de transmission par satellite du CNED, ajoutés à la présence de l'une des plus anciennes universités françaises, réputée notamment pour son enseignement du droit, laissent espérer des développements importants.

C'est ainsi qu'a été créé, il y a environ un an, un centre de données, droit et médias, qui est à même de fournir des informations sur l'ensemble des systèmes juridiques européens. A la même époque a vu le jour une école francophone de droit, qui propose notamment ses services aux pays de l'Est.

Ces infrastructures modernisées libèrent de nouvelles ambitions. Jacques Santrot entend conforter Poitiers dans son rôle de ville métropole en la dotant d'une gare régionale multimodale, rail-air-route, à la faveur du TGV 2000, d'une médiathèque (en cours de réalisation), d'un nouveau théâtre et de meilleures communications est-ouest et nord-sud.

L'agglomération porte aussi bien haut le flambeau de l'intelligence. Elle mise sur *« l'indispensable dynamique »* qui doit exister entre la ville et le Futuroscope.

Grâce à cet équipement technologique moderne, qui n'est pas seulement un lieu de visite, doit émerger un troisième site universitaire. Après le centre-ville et le campus, les responsables de l'agglomération entendent investir dans tous les projets liés à l'université en matière de sciences de la vie, sciences de l'environnement, sciences de l'ingénieur.

L'apparition d'un mini-axe Poitiers-Futuroscope, sur l'axe de développement déjà estampillé Poitiers-Châtellerault, constitue un élément nouveau. Jacques Santrot ne peut plus ignorer ce que fait le président du conseil général de la Vienne et initiateur du Futuroscope, René Monory (UDF-CDS). Des observateurs croient même déceler entre eux comme un accord tacite qui se ferait, par exemple, aux dépens du candidat RPR aux prochaines élections municipales.

de notre correspondant à Poitiers
Michel Levêque

ALSACE

LE NEW LOOK DES ARTS DÉCO DE STRASBOURG

Pour financer sa modernisation l'École espère une aide de la municipalité

LA *« très singulière »* École des arts décoratifs de Strasbourg, comme la qualifie son nouveau directeur, Jean-Pierre Greff, accélère le mouvement de la *« restructuration »* engagée en 1987. Créé voilà plus d'un siècle sous l'empire allemand, dans la mouvance du *Werkbund* et logé dans un superbe bâtiment, en rupture avec les académismes de l'époque, à la façade ornée de céramiques aux motifs allégoriques, dans la plus pure tradition du *Jugendstiel*, le centre de formation de la capitale alsacienne veut offrir à ses cinq cents élèves de nouvelles perspectives.

Les « nouvelles images »

Persuadé que *« la vidéo, le numérique et l'infographie sont incontournables parce qu'ils sont les langages utilisés par les créateurs contemporains »*, Jean-Pierre Greff a pour ambition de développer des enseignements, jusqu'ici embryonnaires, fondés sur les *« nouvelles images »*. Le jeune directeur (trente-six ans) de l'école de Strasbourg, qui a déjà engagé l'achat de matériels, pour 1 million de francs, a l'intention d'inscrire dans les programmmes de formation, lorsque la vitesse de croisière sera atteinte, l'initiation obligatoire aux techniques modernes de l'image pour tous les étudiants.

Même s'il est conscient du danger que constitue le *« fantasme technologique »*, Jean-Pierre Greff juge impossible de faire l'impasse sur les nouveaux médias dans l'étude des arts décoratifs. *« Ils sont indispensables,* précise-t-il, *pour nourrir la réflexion sur les véritables enjeux esthétiques et sociaux de notre temps. »*

Mettant en avant la modernité, l'école strasbourgeoise fait partie, avec quatre autres centres de formation (dont les Arts décoratifs de Paris et de Lyon), du réseau national constitué sous l'égide du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) pour effectuer des travaux en commun grâce à la visiophonie et à la technique dite de l'« écran partagé ». Un réseau national qui se prolonge, au niveau international, en reliant quinze autres écoles dans le monde, dont celles de Tokyo et New-York.

Toujours dans le souci d'augmenter l'apport d'air extérieur, l'école va inviter une douzaine de créateurs par an pour animer les ateliers et séminaires qu'elle organise. Il est en outre prévu d'ouvrir, en juin 1994, une galerie qui devrait accueillir annuellement six ou sept expositions liées étroitement à la pédagogie.

Afin d'accentuer son caractère d'école internationale (20 % des élèves sont étrangers), le centre de formation a récemment développé son programme de conférences en faisant appel le plus souvent possible à des intervenants étrangers.

Il reste à savoir si Jean-Pierre Greff aura tous les moyens financiers, et donc pédagogiques, nécessaires à la réalisation de son ambition. Compte tenu de son statut d'école municipale, la ville demeure en effet le principal « mécène » des Arts décoratifs de Strasbourg.

de notre correspondant régional à Strasbourg
Marcel Scotto

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

هكذا من الأصل

هكذا من الاصل

BRETAGNE

LES DOLLARS DE L'« AMOCO-CADIZ »

Grâce à des placements financiers, le syndicat mixte des communes sinistrées a pu améliorer substantiellement les sommes obtenues de la compagnie américaine

LE syndicat mixte des communes victimes de l'*Amoco-Cadiz* s'interroge sur son avenir. Doit-il, une fois sa mission accomplie aux Etats-Unis, seize ans après la marée noire qui a souillé les côtes bretonnes, se dissoudre ? Ou bien doit-il se maintenir et se spécialiser dans le domaine du droit de l'environnement et de la défense du littoral ? Sur ce point, les dernières pollutions aux fûts toxiques, aux pesticides, germicides ou autres plaques de mazout, et sans oublier la marée de détonateurs de la fin de l'année, montrent que le travail ne manque pas.

« Les pompiers de Brest, qui possèdent une cellule d'intervention chimique, ont ainsi sollicité notre aide pour le traitement des fûts, indique Alphonse Arzel, sénateur, maire (CDS) de Ploudalmézeau, président du syndicat mixte. *Mais pour l'instant on ne bouge rien. Le syndicat a été créé pour un objet unique :* l'Amoco-Cadiz. *Et tout n'est pas réglé. »*

Si le procès maritime du siècle est bel et bien clos, le syndicat mixte n'en a pas terminé en totalité avec une affaire bien longue. Deux ultimes dossiers l'obligent à demeurer en l'état.

Et, en premier, le litige qui l'oppose à son avocat français, Christian Huglo, à propos des honoraires de fin de procès. L'avocat a gagné devant la cour d'appel de Paris en obtenant 3,7 millions de francs (4,8 millions en tenant compte des intérêts et de la TVA), soit largement plus que les 700 000 francs que lui proposaient les communes. Mais celles-ci ont introduit un recours devant la Cour de cassation.

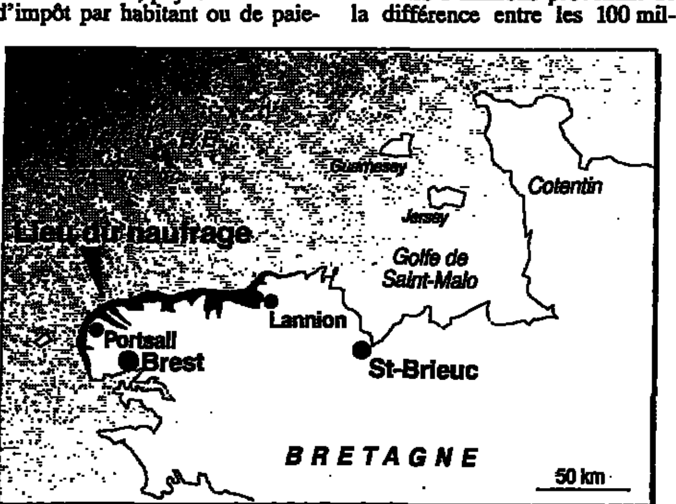
L'autre question en suspens est le règlement des indemnités aux communes. Depuis le versement, en mai 1992, par la compagnie Amoco des dollars tant attendus, le syndicat joue le rôle de banquier auprès de ses membres. Certes, la somme obtenue à Chicago (123 millions de francs) n'a pas été à la hauteur des espérances des maires victimes de la marée noire (693 millions). Ce fut même pour eux une amère déception de comparer la somme allouée à celle versée par la compagnie Exxon à l'État de l'Alaska pour une pollution pétrolière. L'État nord-américain a touché l'équivalent de huit fois les réparations sollicitées par les Bretons.

Cadeaux de l'Etat

Mais en parvenant, en appel devant la cour fédérale de Chicago en mai 1992, à faire réévaluer les taux d'intérêt (de 7,22 % à 11,9 %), les sinistrés de l'*Amoco-Cadiz* ont engrangé un pactole de 230 millions de francs, que sont venues grossir de fructueuses opérations financières. Cette somme en effet a été immédiatement placée, jusqu'au 1er novembre suivant, à un moment où le rendement de l'argent était avantageux (les intérêts sont montés jusqu'à 11 %), et elle a rapporté 11 millions de francs.

Une source de profit généralement interdite aux communes mais qui a été autorisée au syndicat mixte. *« Notre statut d'établissement public nous le permettait,* indique Alphonse Arzel. *Et comme nous avions déjà été bien aidés tout au long du procès par l'agent judiciaire du Trésor, c'est au Trésor que nous avons demandé de gérer notre argent. »*

Sans le règlement par l'Etat des frais du procès, les collectivités bretonnes n'auraient pas pu bénéficier de la totalité de leurs indemnités. Ce feuilleton judiciaire leur a en effet coûté 95 millions de francs, payés sous forme d'impôt par habitant ou de paiement d'annuités d'emprunt. Brest et Saint-Brieuc ainsi que les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère étant les plus gros débiteurs.



Cent millions de francs, dits du « juste retour », ont été à ce titre versés dans la caisse du syndicat en novembre 1992 par l'Etat, qui a lui-même perçu plus de 1 milliard de francs. Mais il n'a pas été possible de faire fructifier en banque cette somme, qui a été remise aussitôt aux communes intéressées. L'Etat a fait un autre cadeau en effaçant une avance de 35 millions de francs. *« Sans cette aide, le syndicat aurait éclaté.*

En 1988, nous sommes allés voir Pierre Bérégovoy pour lui dire que notre situation était devenue intenable. Il nous a accordé tout de suite une avance sur trois ans », relate aujourd'hui Alphonse Arzel.

Les 5 millions provenant de la différence entre les 100 millions du « juste retour » de l'Etat et les 95 millions de remboursement du procès aux collectivités, ajoutés aux 11 millions de francs de profits bancaires, ont alors permis au syndicat d'allouer des dédommagements à des parties déboutées de leur demande par le juge Franck Mac Garr.

Il s'agissait en l'occurrence des ostréiculteurs, des marins-pêcheurs et de commerçants des Côtes-d'Armor. *« On s'est gardé aussi une poire pour la soif avec un fonds de roulement qui est actuellement de 3 millions de francs »,* précise le président Arzel. En revanche, la somme due au cabinet de Christian Huglo a été payée par un prélèvement sur les indemnités de chaque commune.

Le syndicat mixte s'apprête maintenant à faire ses derniers paiements. Sitôt terminé le placement global des 230 millions, il a été possible aux collectivités de toucher, en novembre 1992, des sommes qui ont été réparties sur la base des indemnités allouées par le juge Mac Garr et réévaluées du taux d'intérêt obtenu en appel.

9,3 millions d'intérêts

Mais toutes ne l'ont pas fait, ou pas en totalité. Sauf nécessité budgétaire impérieuse, il n'était pas opportun de récupérer tout de suite le fruit des dommages. Cet argent a été placé par le syndicat mixte, qui a joué ainsi les fourmis pour les communes. En tout, du 1er novembre 1992 à décembre 1993, le montant de ces intérêts atteint 9,3 millions de francs. Exemples de rapports obtenus auprès de ce banquier inattendu : 395 000 francs pour la petite île de Batz, 406 000 francs pour Saint-Pol-de-Léon ou 520 000 pour Trébeurden.

Si bien qu'il reste encore à ce jour 40 millions de francs à verser. Le Trésor souhaitait que tous ces comptes soient soldés pour la fin de l'année 1993. Un sursis de six mois a été accordé. C'est également le désir du syndicat de voir les dernières communes prendre ce qui leur reste en « caisse ». Des sommes qui doivent surtout permettre aux collectivités de se désendetter et de procéder à des travaux d'infrastructures comme l'assainissement.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

AUVERGNE

Mobilisation pour l'emploi des jeunes en Haute-Loire

Les jeunes de moins de vingt-cinq ans représentent 32,5 % des demandeurs d'emploi du département de la Haute-Loire, alors qu'ils ne sont que 22,5 % au plan national. Pourtant le taux de chômage dans le département est inférieur à la moyenne nationale. Pour tenter de remédier à cette situation, qui voit notamment des diplômés de niveau bac + 2 sans travail, le conseil général, les services de l'Agence nationale pour l'emploi, les chambres de commerce et les organisations patronales ont mis en place une opération d'information avec le soutien des services de la préfecture. L'objectif est de mieux connaître les problèmes et les demandes de ces jeunes pour pouvoir ensuite imaginer, avec les employeurs éventuels, des pistes d'insertion.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les sinistrés de Rennes-les-Bains mécontents

L'Association des sinistrés de Rennes-les-Bains, commune de deux cents habitants du département de l'Aude, a déposé devant le tribunal administratif de Montpellier un recours en annulation d'une délibération du conseil municipal fixant la répartition des dons reçus après les crues catastrophiques de septembre 1992. Un mois après la catastrophe, le maire, Jacques Hortala (PS), avait décidé d'attribuer les dons des particuliers aux personnes sinistrées et les dons des collectivités et associations à la commune. Pour les plaignants, cette décision revient à *« confisquer »* les sommes adressées aux sinistrés. Pour sa part, la municipalité fait valoir que la reconstruction d'une route ou d'un tout-à-l'égout sert l'intérêt général. Sur ce thème, des plaintes contre X... sont parvenues au parquet de Carcassonne, qui a décidé l'ouverture d'une enquête préliminaire confiée à la police judiciaire de Montpellier.

LORRAINE

Un budget consensuel dans les Vosges

Le conseil général des Vosges fait preuve d'originalité. Dans ce département, les 31 élus de l'assemblée ont approuvé, au mois de décembre, le budget présenté par le président Christian Poncelet (RPR). De la part des 25 conseillers de la majorité départementale (10 RPR, 6 UDF, 9 div. d.), le vote n'est guère surprenant. Il l'est un peu plus de la part des 5 élus socialistes et de l'unique représentant du PC.

Marqué par une forte croissance (12,56 %), ce budget de 1,4 milliard de francs prévoit une part plus importante pour les investissements, qui augmentent de 27,1 %. Cet effort doit permettre de *« stimuler l'économie et concilier la priorité sociale avec la vocation d'aménageur »,* selon le rapporteur.

DÉMÉNAGEMENT

LES VOIES NAVIGABLES A BÉTHUNE

(Suite de la page I)

D'autres le vivent moins bien : *« Quand je suis venu à VNF, je savais qu'on serait délocalisé, mais un déracinement est toujours douloureux,* estime Jean-Francis Villain, un fonctionnaire détaché début 1992 et délégué syndical CFDT depuis septembre dernier. *Certains ont encore leur conjoint à Paris. On perd des amis, on pense aux collègues qui sont aujourd'hui au chômage. »*

Il faut dire que l'annonce de la délocalisation est tombée au plus mauvais moment, c'est-à-dire en même temps qu'une réforme des structures (*le Monde* du 22 juillet 1992). Ces mesures ambitieuses imposaient aux salariés un important changement culturel. *« Le discours de l'époque était que cette réforme assurait un avenir plus important à VNF,* se souvient Alain, un ancien collaborateur licencié, toujours au chômage. *Les gens avaient beaucoup d'espoir d'évolution, ils ont travaillé dur pour s'adapter. »* Trois mois après ce nouvel élan, l'annonce de la délocalisation est tombée, sans qu'aucune concertation n'ait été menée. *« C'était une punition et une injustice au regard des efforts que nous avions faits »,* estime Alain.

Face aux réactions timorées des syndicats, le personnel, réuni le 13 novembre 1991 en assemblée générale, forme un collectif du personnel VNF contre la délocalisation, qui rejoint celui rassemblant divers organismes de l'Etat. Pendant plusieurs mois, le collectif de VNF, auquel participent la quasi-totalité du personnel et les syndicats, débraye, manifeste, publie des communiqués de presse, interpelle les cadres dans des réunions officielles et le conseil d'administration de VNF.

Un coût de 67 millions de francs

Mais, au printemps 1992, le mouvement s'essouffle et les syndicats entament les négociations officieuses du plan social. *« Le personnel s'est alors démobilisé,* déplore Alain, qui fut l'un des leaders du collectif. *Certains, notamment des cadres avec de gros salaires, ont vu l'opportunité de toucher de grosses indemnités. »* Discuté en assemblée générale, puis voté à 60 % en juin 1992, le plan social sera signé en septembre par FO, la CFDT et la CGC, mais pas par la CGT. Le plan social accorde certains avantages à ceux qui optent pour Béthune (prêts immobiliers à 3 %, aide au reclassement des conjoints, etc.) ; pour les licenciés, de fortes indemnités ont été offertes, bien au-delà des dispositions de la convention collective – jusqu'à 800 000 francs pour deux cadres ayant trente ans d'ancienneté.

Ce qui fait dire à certains salariés qu'ils ont *« la conviction que tout a été fait pour se débarrasser du maximum de personnel ».* La direction dément. *« Il n'y a eu aucune tentative pour retenir les gens »,* déplore Christine, qui a rejoint le ministère. Au cours de l'année 1992, le président et le directeur général ont été renouvelés. L'année suivante, les effectifs du siège parisien fondent peu à peu.

A Béthune, le recrutement n'a pas toujours été facile. L'effectif avoisine 60 salariés alors qu'il devrait remonter à 85. Les cadres ne se sont pas précipités sur les offres, car *« les salaires de la fonction publique ne sont pas très attractifs »,* admet Jean-Marie Vallois, chargé de la gestion des ressources humaines. Jusque-là, 33 salariés ont été embauchés à Béthune, dont 27 proviennent de la région ; les trois quarts étaient au chômage, selon la direction. *« 1993 a été une année de travail intense pour le personnel présent et, en raison du manque de cadres, nous n'avons pas pu remplir toutes les missions que nous nous étions fixées,* reconnaît Christian Parent, le nouveau directeur général. *Mais le personnel est motivé. »*

Selon certains salariés, dans ce nouveau siège de Béthune, des doutes et des rumeurs empoisonnent l'atmosphère. On soupçonne, par exemple, le président de VNF de garder un bureau à Paris, car *« on ne le voit pas souvent à Béthune ».* La direction dément. Par ailleurs, au cours de leur transfert, les salariés ont vu leurs fonctions se modifier, alors que le plan social en garantissait le maintien. *« C'est lié à l'évolution simultanée de l'organigramme »,* indique Christian Parent. D'autres évoquent aussi *« des luttes de pouvoir, les embauches à des salaires faramineux, le luxe du nouveau siège etc. »*

La délocalisation aura coûté, selon la direction, 11 millions de francs pour le plan social et le déménagement et 56 millions pour le nouveau siège, soit un total de 67 millions. Les syndicats, eux, estiment le coût de l'opération à 80 millions. Une antenne parisienne a dû être louée pour 400 000 francs par an ; l'ancien siège, qui appartenait à VNF, sera, lui, vendu ou loué. Selon la direction, la délocalisation ne fera pas perdre d'argent à VNF. Mais pour Michel Thiéry, de la CGT, *« le gâchis financier et humain est immense ».* Au-delà de ces débats, c'est l'avenir de VNF qui inquiète les salariés. La réforme tiendra-t-elle ses promesses ?

Francine Aizicovici

PICARDIE

L'AISNE AIME LE CLASSIQUE

Le conseil général a édité une vingtaine de disques avec Radio-France

Depuis six ans, le conseil général de l'Aisne, présidé par Paul Girod (UDF), s'est engagé dans l'édition discographique d'œuvres de musique classique. Une vingtaine de disques compacts ont été déjà réalisés en coproduction avec Radio France. Ces œuvres sont distribuées par plusieurs labels spécialisés. Une démarche originale dans ce département de Picardie qui est née du souhait, partagé par de nombreux élus, de mettre en valeur le riche patrimoine architectural et historique de ces terres du Nord.

Malgré les guerres, l'Aisne accueille de très nombreux monuments intéressants, comme l'abbaye Saint-Michel-en-Thiérache, fondée en 945 par des moines irlandais. Chaque été, s'y tient un Festival de musique baroque. Jean-Michel Verneiges, délégué départemental à la musique auprès du conseil général, a voulu conserver un témoignage durable de ces concerts, souvent retransmis par France-Musique. *« Ce témoignage passait obligatoirement par l'édition de disques »,* explique-t-il.

Peu à peu, le projet a pris corps. L'assemblée départementale assume les frais de plateau technique et les cachets des musiciens. Radio-France apporte sa maîtrise de la prise de son et du montage. Des éditeurs réalisent et distribuent des disques, réunissant souvent des artistes prestigieux comme Montserrat Caballé Jean-Claude Casadesus, André Isoir, Jean-Claude Malgoire.

Les œuvres interprétées privilégient souvent des instruments vénérables. Le clavecin du Musée Antoine-Lécuyer, de Saint-Quentin, datant de 1750, ou l'orgue de l'abbaye Saint-Michel-en-Thiérache, de 1714, sont régulièrement mis à l'honneur. Cette stratégie ambitieuse de production discographique se révèle peu coûteuse. *« En 1993, le conseil général a dépensé 346 000 francs. Six disques ont ainsi été réalisés »* précise Jean-Michel Verneiges. En décembre 1993, deux titres viennent d'être édités. L'un d'eux se compose des *Cantiques spirituels* de Jean Racine, né à La Ferté-Milon, dans le sud du département. La musique est signée par un témois, Pascal Collasse, collaborateur de Lully. Le dernier-né de la collection réunit l'ensemble vocal Sagittarius et l'ensemble La Fénice. Ils interprètent les requiems de deux maîtres de chapelle de la cathédrale de Soissons au dix-septième siècle, Charles d'Helfer et Jean Colin. En 1994, six autres disques devraient.

de notre correspondant à Laon
Thierry de Lestang-Parade

► *Le catalogue de la collection des vingt disques réalisés peut être envoyé sur simple demande en s'adressant à l'Association départementale pour le développement des activités musicales de l'Aisne, conseil général de l'Aisne, 02013 Laon.*

DÉBAT

COMMERCE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

par Henry Hermand

LE Conseil économique et social a récemment proposé un certain nombre de mesures visant à mieux intégrer le développement du commerce dans le cadre de l'aménagement du territoire. Cet avis du Conseil a été largement commenté par la presse ; car à peu près au même moment, et par un hasard de calendrier, le gouvernement décidait de mettre un terme au gel des grandes surfaces.

Deux réflexions sont donc menées parallèlement, l'une porte sur la régulation des différents types de commerces, l'autre, plus ambitieuse, sur la perspective à long terme de l'aménagement du territoire. Côté commerce, le débat entre petits et gros, commerce indépendant et commerce intégré, traditionnel ou novateur, n'est pas nouveau. Le paroxysme fut atteint il y a vingt ans à l'époque du vote de la loi Royer. Si ce débat rebondit aujourd'hui, après le changement de majorité, c'est pour deux raisons principales. La récession d'abord qui frappe les plus faibles et parmi eux un grand nombre de commerçants et d'artisans. L'explosion ensuite des autorisations de surfaces en 1992 (près de 2 millions de mètres carrés), dont les ministres d'alors ne portaient pas seuls la responsabilité ; emballement qui fut à l'origine des nouvelles dispositions de la loi Sapin.

Par ailleurs, le gouvernement a fait de l'aménagement du territoire une des grandes priorités nationales, mesurant les effets d'un développement mal maîtrisé : déséquilibre entre les régions, hyperconcentration urbaine avec la prolifération des banlieues déshumanisées, désertification rurale, laissant en état d'abandon un huitième du territoire national.

L'originalité de l'avis du CES a été de lier les deux réflexions. Il est parti d'un constat : le commerce, au cours des âges, a été un facteur déterminant de l'aménagement du territoire. Il a irrigué l'espace et favorisé la création et la croissance des agglomérations. Jusqu'au début des années 60, il y a eu corrélation étroite entre l'organisation de l'espace rural et urbain, entre l'activité économique, la vie sociale, la fonction commerciale et les implantations de services publics. La divergence entre la logique d'aménagement du territoire et celle d'implantation des réseaux commerciaux a commencé à se manifester à partir de l'apparition des nouvelles formes de distribution que sont les supermarchés et les hypermarchés ; du fait de l'installation de la plupart de ces derniers en périphérie de ville, voire en rase campagne, et la surface croissante de leur aire de chalandise. Pour la première fois se dessinait une opposition externe-interne (centre-ville, périphérie). La concentration urbaine qui n'a cessé de s'amplifier depuis les années 50 et les migrations de population qui se sont opérées en direction des périphéries de villes ont favorisé la formidable mutation de commerces, au profit des formes nouvelles de distribution de masse.

Un rôle structurant

Pour bien comprendre la dimension de l'explosion du commerce moderne, il suffit de rappeler quelques chiffres, parmi les plus significatifs.

En 1992, 55 % des dépenses alimentaires des Français ont été réalisées dans les supermarchés et les hypermarchés. 30 % des dépenses commercialisables des ménages ont été faites dans ces établissements ainsi que 40 % de la vente des essences. Ces chiffres poursuivent leur progression d'environ 1 % par an.

A ce niveau, on peut difficilement parler d'aménagement du territoire sans songer aux incidences de création ou de disparition des différents types de commerce ; commerce dont le rôle structurant a toujours été un élément essentiel de la croissance. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui d'opposer petit commerce indépendant et grande distribution, mais de définir leur place respective dans le cadre d'un développement voulu et non pas exclusivement subi. Tel est l'esprit de l'avis du CES. Les objectifs ont été regroupés en trois grandes catégories :

1) Revitaliser la distribution en zone rurale. Sans faire de démagogie, ni entretenir d'illusions excessives, il est urgent de créer ou de tenter de maintenir en zone rurale une desserte minimale de services et de commerces.

2) Revitaliser le commerce au sein des villes (petites et moyennes en particulier). Presque tous les maires de nos cités s'inquiètent du dépérissement de leur commerce de centre-ville et de ses implications sur le plan économique, social et culturel.

3) Choisir de façon mieux concentrée et plus responsable au regard de l'aménagement du territoire les équipements commerciaux périphériques. Une incitation plus forte au développement de l'intercommunalité en matière d'urbanisme commercial est sans doute la meilleure réponse à apporter à l'émiettement communal.

Mais il ne suffit pas de définir des objectifs. Il faut pour les mettre en œuvre à la fois une volonté politique forte et des moyens financiers adaptés. Le CES a donc proposé de renforcer des dotations budgétaires et extra-budgétaires en faveur du commerce de proximité ainsi qu'une meilleure répartition des ressources. L'intercommunalité étant la clé de voûte d'une action concertée, le CES a proposé de modifier la répartition de la taxe professionnelle au profit des communes qui en accepteraient les règles. Il a enfin souhaité une plus grande solidarité entre tous les acteurs.

Toutes ces mesures ont pour objet d'accompagner une politique plus volontariste d'aménagement du territoire. Elles visent aussi au maintien d'une vie sociale et de traditions qui ont malheureusement tendance à disparaître. Entre un libéralisme intégral, dans le domaine commercial, et un arrêt brutal de la modernisation en cours, il y a place pour une économie régulée, en fonction notamment des critères de choix dans l'aménagement du territoire.

▶Henry Hermand, membre du Conseil économique et social (CES), est rapporteur de l'avis sur le rôle des réseaux de distribution dans l'aménagement du territoire.

RÉTROSPECTIVE

PÉRIGUEUX FÊTE PIERRE FANLAC

DEUX ans après la disparition de Pierre Fanlac, la Dordogne rend hommage jusqu'au 20 janvier à celui qui fut l'un de ses brillants porte-parole pendant près d'un demi-siècle. L'exposition consacrée au cinquantenaire de la maison d'édition qu'il a fondée pendant l'occupation témoigne, au gré des quatre cents ouvrages présentés, d'un parcours peu ordinaire (1).

La modernité de Pierre Fanlac tenait à son esprit de résistance et à sa façon de ne pas vivre le Périgord comme un bocal de formol. Cet homme de lettres, dont les ancêtres avaient vécu dans la ferme qui servit à Stellio Lorenzi pour le tournage de *Jacquou le croquant*, ne prisait guère le régionalisme. Il préférait se dire éditeur en région.

Une âme de globe-trotter

Pourtant, comme tous les jeunes gens ambitieux, il était monté à Paris, au lendemain de la guerre, accompagner la progression des ventes de *l'Essor*, le quotidien humoristique qu'il avait créé à Périgueux avec Gabriel Macé, le futur rédacteur en chef du *Canard enchaîné*.

Revenu en Dordogne pour éteindre ses dettes, il construisit de ses mains, au fond de son jardin, un petit bâtiment où il installera sa première presse achetée d'occasion et à crédit.

Très vite, il ressembla à ces éditeurs humanistes du seizième siècle. Il y avait en lui la flamme de l'artisan, l'intelligence de la plume et la lumière de la composition.

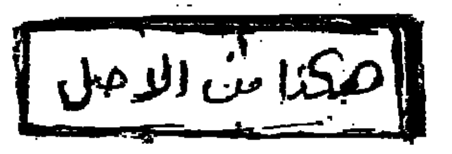
Pendant de nombreuses années, le meilleur de la poésie française vint rouler sur les cylindres de ses presses. Même s'il était un petit de l'édition, il a toujours su toucher, par sa sincérité, les grands écrivains qu'il avait approchés. Gide lui donna le droit de réaliser un tirage limité de *l'Immoraliste*, Pierre Seghers devint son ami, Joseph Delteil et Jean Giono ses correspondants attentifs.

Naturellement, Pierre Fanlac n'oublia jamais le Périgord. Des veillées au coin du feu aux *Vieilles coutumes dévotieuses et magiques*, de la *Science de gueule* aux *Enfants de Lascaux*, il a arpenté sa terre avec des semelles de boy-scout et une âme de globe-trotter. Les horizons lointains ne l'effrayaient pas. Il accueillit dans ses pages, avec bonheur, des textes traduits du coréen et de l'équatorien. Il ne détestait pas non plus surprendre son monde en annonçant une biographie inédite de Van Gogh ou un opuscule d'Etiemble sur la façon de lire un roman japonais.

« La vie de Pierre Fanlac montre que la véritable création peut se développer au-delà du carré magique parisien regroupant les grandes maisons d'édition qui s'adressent avant tout à un public concentré à Paris et dans quelques grandes villes », souligne Henri-Jean Martin, dans la préface du catalogue de la maison d'édition réalisé à l'occasion de cette manifestation.

Dominique Richard

(1) L'exposition se tient aux Archives départementales de la Dordogne, à Périgueux.



هكذا من الاصل

LES GRANDS CHANTIERS DE L'ASSAINISSEMENT

D'ici à l'an 2000, 81 milliards de francs devraient être dépensés pour construire ou rénover les réseaux de traitement des eaux usées

« *On n'imagine pas qu'un maire souhaite graver son nom sur une station de traitement des eaux usées.* » Cette réflexion en forme de boutade d'un jeune élu municipal d'Orléans (Loiret) est révélatrice d'un vrai problème : le bon vieux tout-à-l'égout a pris du retard en France. Jugé moins « noble » que l'acheminement d'eau potable qui fut toujours prioritaire, l'assainissement est devenu, au fil des années, le parent pauvre de la politique de l'eau.

Aujourd'hui, le réveil est dur. Il l'est d'autant plus que l'effort à accomplir pour mettre l'assainissement à niveau est colossal. Faut-il rappeler qu'en France le taux global de dépollution (taux de traitement des eaux usées) n'est que de 42 % contre 70 % en Allemagne ? De grandes métropoles comme Lille ou Paris ont un taux de dépollution qui n'excède pas 40 %. En France, seulement 51 % de la population est raccordée à un réseau, contre 86,5 % en Allemagne et 83 % au Royaume-Uni. Le taux de rendement moyen des stations d'épuration est à peine voisin de 67 %. En 1991, on estimait que, du fait d'un mauvais entretien du réseau, de 20 % à 30 % de l'eau potable était perdue chaque année. Enfin, un quart des installations sont antérieures à 1955.

Que dire de la situation en espace rural ? En 1991, un rapport du Conseil économique et social jugeait *« très sous-équipées »* les communes rurales. Dix-neuf millions de gens qui vivent à la campagne ne bénéficient pas d'un réseau d'assainissement collectif, alors que 9 millions d'entre eux ne peuvent être reliés à un tel réseau. Quant aux 10 millions relevant de l'assainissement autonome, 45 % ne le sont pas de manière correcte. Les choses n'ont sans doute guère évolué depuis 1991. Enfin, le Cercle français de l'eau, qui regroupe des représentants de l'État, des collectivités locales et des industriels, n'a pas manqué de souligner, lors du congrès des maires de France qui s'est tenu en novembre, que les investissements en matière d'eaux usées avaient connu une baisse *« injustifiée »* de 10 % entre 1980 et 1990.

Conséquence : les investissements financiers qu'il faut prévoir pour rénover, réhabiliter, mettre aux normes le patrimoine existant relèvent du défi. Selon le ministère de l'environnement, 81 milliards de francs de travaux sont à engager d'ici l'an 2000 pour le seul assainissement. Cela pour que le pays puisse se conformer aux directives de la CEE – lesquelles fixent pour objectif un taux de dépollution de 90 %–, et aux impératifs de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Un travail « herculéen » donc de remise à niveau, comme il a été dit au congrès des maires de France, et qui place les collectivités locales en charge du service de l'eau – le droit français considère que l'eau est un problème local – en première ligne. D'autant plus que la nouvelle loi (48 articles, 25 décrets d'application, 18 directives européennes de références) est venue renforcer leurs compétences. Leurs devoirs aussi : les maires ne sont-ils pas civilement responsables des dysfonctionnements de leurs réseaux ?

Que stipule en effet l'article 35 de la nouvelle loi sur l'eau ? Que *« les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses relatives aux systèmes d'épuration des eaux usées »*. Ce qui revient à parachever la directive européenne (articles 3 et 4) qui précise : *« Les Etats membres veillent à ce que les agglomérations de plus de 2 000 équivalents-habitants* (1) *soient équipées de collecte et de traitement des eaux usées.* »

Certes, les collectivités ou leurs regroupements ne supportent pas à elles seules le poids financier de ces obligations. Mais elles financent tout de même les investissements à hauteur de 60 %, alors que leurs difficultés financières se sont accrues. Le reste se partage entre les agences de l'eau, lesquelles assurent le concours le plus important, et le Fonds national de développement des adductions d'eau (FNDAE). Depuis son désengagement, ce fonds reste le seul outil financier dont dispose l'Etat pour intervenir directement dans le financement de l'eau. En bref, comme le souligne Jacques Houdin, sénateur de la Vendée et président du Cercle français de l'eau, *« le seul financement envisageable repose sur l'usager et les taxes qu'il acquitte sur le prix de l'eau »*.



Comment la France a-t-elle pu accumuler un tel retard alors que ses industriels sont parmi les plus performants de la planète ?

On comprend dès lors le désarroi de nombreux maires. D'autant que, comme toujours pour ce qui concerne l'eau, la situation est des plus contrastées et que de profondes inégalités existent, aussi bien financières que techniques. *« Toutes les collectivités ne sont pas logées à la même enseigne. Il faut se mettre à la place d'une petite commune dont le budget est de 1 million de francs et qui se trouve dans la situation d'investir dans une station dont le coût est de dix fois ce budget »*, dit à ce propos Bruno Duval, conseiller municipal d'Orléans en charge de l'environnement et élu sur une liste verte.

Bruno Duval estime *« cher payées »* les installations dont les filiales de grands groupes industriels – Générale des eaux, Lyonnaise des eaux, Saur – se sont fait une spécialité : *« Il n'y a pas de raison que le prix de l'eau soit multiplié par deux. La formule a été lancée maladroitement par Brice Lalonde, alors ministre de l'environnement. Il faut « négocier » avec les prestataires de services. C'est ce que nous avons fait à Orléans où nous avons fait revoir à la baisse les tarifs de nos constructeurs.* » Le rêve, *« l'astuce »*, comme le dit Bruno Duval, serait de lancer des appels d'offres internationaux.

« Donneur d'ordres, c'est un métier », commente de son côté Alain Richard, maire de Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise) et président du SAN de Cergy-Pontoise *(voir encadré ci-dessous)*. *« Les premières questions à se poser sont : de combien sera la durée de l'amortissement, quels taux d'intérêt, quel mode de financement ? En fonction de ces variables, le prix à payer par les usagers peut varier du simple au double. L'essentiel,* poursuit Alain Richard, *dépend du montage financier. Nous et les constructeurs avons des intérêts contradictoires, même si leur savoir-faire est reconnu dans le monde entier.* » Cette remarque souligne au passage une contradiction hexagonale : comment la France a-t-elle accumulé un tel retard alors que ses industriels sont parmi les plus performants de la planète ? Le blocage du prix de l'eau pratiqué entre 1977 et 1984 ne saurait tout expliquer.

Outre les problèmes que posent les 250 000 installations qu'il faudrait construire chaque année durant dix ans, selon l'évaluation du ministère de l'environnement (2), les maires français sont on ne peut plus préoccupés... par la législation. *« Nous recevons des appels téléphoniques affolés »*, reconnaît-on à la direction générale des collectivités locales (DGCL).

Une instruction comptable, la M 49, relative au service d'eau et d'assainissement non concédé (arrêté du 12-08-91) ajoute au trouble. En effet, depuis le début de l'année 1993, pour ces services, les opérations de dépenses et de recettes doivent faire l'objet d'un budget propre, distinct de celui de la commune. Ce qui revient à interdire de financer le service d'eau et d'assainissement autrement que par le seul autofinancement.

Traduction immédiate faite par nombre de maires : *« Il va falloir augmenter la ressource propre – le prix de l'eau – dans certains cas de 500 % ! »* Devant le tollé, la DGCL se défend : *« L'instruction M 49 ne fait que réaffirmer une vieille règle du code des communes : celui de l'équilibre budgétaire. Ainsi l'usager saura exactement ce qu'il paie. »*

Il reste que le choc est difficile à encaisser pour les communes en régie directe où la pratique de l'amortissement est loin d'être la règle. Il n'est guère simple, en effet, d'adapter une comptabilité en deux ans. Aussi les préfets ont-ils la latitude d'accorder des dérogations d'une année *« à titre exceptionnel »* pour les petites collectivités justifiant de *« difficultés particulières »*, tel un ouvrage urgent à construire.

« On voudrait nous jeter dans les bras de l'affermage que l'on ne ferait pas autrement », résume Gérard Pelletier, de la Fédération nationale des maires ruraux, maire de Raze (Haute-Savoie), commune de 350 habitants. Il exprime ainsi l'opinion des élus de nombreuses petites collectivités où, comme il le dit, *« le débat entre régie ou affermage est toujours vif »*. *« Les petites communes sont au cœur du problème,* renchérit Pierre Herisson, président du syndicat des communes riveraines du lac d'Annecy. *Si elles ne se regroupent pas, elles ne pourront pas faire front. La possibilité de choix ne nous est plus donnée. C'est dommage.* »

Jean Menanteau

(1) L'équivalent-habitant est l'unité de mesure conventionnelle correspondant à la quantité moyenne (147 grammes) de matières polluantes rejetées par habitant et par jour.

(2) Assainissement des collectivités locales. Ministère de l'environnement. Données 1991-1992.

L'exemple de Cergy-Pontoise

Van Gogh, qui peignit l'église d'Auvers-sur-Oise, fixerait-il sur la toile la station de traitement des eaux usées implantée à Neuville-sur-Oise, et dont s'enorgueillit le syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise ? Bien que qualifiée *d'« esthétique »* par son constructeur, on peut en douter. Il reste que sans cette station inaugurée en 1992, l'une des plus performantes de France, l'Oise aurait aujourd'hui toute les chances de ressembler à un cloaque.

« Il ne se passe pas de semaine sans que nous fassions visiter notre station à des techniciens ou des élus venus d'Europe, du Japon ou de Chine, affirme Jean-Louis Linquette, vice-président du SAN, chargé de l'environnement. *Nous sommes en passe de devenir un site touristique ! »*. Humour mis à part, le fait est que la situation antérieure n'était guère brillante. Les eaux usées domestiques et industrielles de Cergy-Pontoise – soit aujourd'hui 200 000 équivalents-habitants - étaient déversées sans autre souci sur les champs d'épandage de Triel-sur-Seine, d'où elles s'infiltraient dans la Seine. Les eaux pluviales, dont on sait qu'elles sont redoutables en matière de pollution, allaient directement dans l'Oise.

« Aujourd'hui, notre réseau d'assainissement (station incluse) est réalisé à 98 %, » déclare, satisfait, Jean-Louis Linquette. Une réussite en effet pour le SAN, qui regroupe onze communes, et une zone industrielle de 526 hectares. Sur les 400 entreprises qui y sont implantées, 300 environ sont *« susceptibles d'être polluantes »*. Un certain nombre d'entre elles sont même classées *« Seveso »*.

Pour se doter de sa station, le SAN, maître d'ouvrage, n'a pas mégoté sur la technologie. Grâce au procédé Biostyr, mis au point par OTV (filiale à 100 % de la Compagnie générale des eaux) et pour la première fois mis en place à cette échelle, la station élimine 80 % de la pollution azotée pour éviter l'apparition intempestive d'algues, 90 % de la pollution oxydable pour ne pas nuire à la faune, 95 % des matières en suspension pour éviter la turbidité des eaux. 40 000 m³/jour sont ainsi traités, avec une extension possible à 60 000 m³/jour en fonction du développement de l'agglomération. Enfin, préfigurant les traitements du futur, la station de Cergy est équipée de filtres biologiques, dits de « seconde génération ». Automatisée, compacte, silencieuse, elle ne dégage de surcroît aucune odeur.

Le SAN a dû mener une difficile négociation avec le constructeur OTV qui, avec un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs, peut se flatter de quelque 5 000 références en France et dans le monde. *« On peut véritablement parler de contrat négocié,* dit à ce titre Jean-Louis Linquette. *Les constructeurs des grands groupes – Générale des Eaux et Lyonnaise-Dumez pour les citer – ont longtemps cru qu'ils possédaient une clientèle captive. Ce temps est révolu. »*

Pour cet outil de 250 millions de francs (valeur 1987), il a fallu faire appel, afin de calculer l'amortissement, aux subtilités de l'ingénierie financière. Le montage juridique, quant à lui, a été le fait d'un cabinet de juristes parisien. Enfin, un ingénieur chimiste a été embauché par le SAN.

J. M.

Le coût des eaux pluviales

Depuis peu, la France redécouvre le problème des eaux pluviales. Il était mieux connu au début de ce siècle. Obnubilés par la qualité de l'eau potable et sa distribution, les différents responsables ont négligé l'assainissement des eaux dites de ruissellement et celle des eaux de pluies, qui « lessivent » l'atmosphère, comme disent les techniciens. *« Dire qu'il y a dix ans, on considérait les eaux de pluie comme non polluantes ! »*, soupire un technicien.

L'urbanisation, l'extension des aéroports, des autoroutes, des parkings de grandes surfaces entraînent une imperméabilisation des sols. Que deviennent dès lors les micro polluants de toutes sortes composés d'hydrocarbures, de plomb, de zinc, de détritus divers, entraînés par le lessivage des surfaces ? Ils sont directement rejetés dans les rivières en zone rurale ou dans le tuyau des réseaux de conception presque exclusivement unitaire dans les villes françaises.

En aval, les stations de dépollution sont souvent engorgées par des débits brutaux, qui mêlent les eaux domestiques usées, les eaux pluviales, parfois les eaux industrielles. Les déversoirs d'orage situés en aval, dont le but est d'éviter la surcharge hydraulique, saturent. Résultat : la production d'eau potable peut être perturbée, la station ralentie, voire stoppée. Dans les déversoirs, les charges de pollution montent en flèche.

Un problème d'importance, si l'on sait que la pollution par temps de pluie est aujourd'hui reconnue comme une des sources principales de dégradation des rivières. Et que les stations de dépollution françaises, contrairement à celles de certains de nos voisins européens, ne permettent pas ou peu d'accepter des débits excédentaires.

Pourtant, des solutions existent : traiter les eaux de pluie au même titre que les eaux usées. *« Il faudrait y consacrer plusieurs dizaines de milliards de francs »*, assure André Sauvadet, directeur régional de l'agence Seine-Normandie. (1) Des sommes tellement importantes que *« le problème des eaux pluviales est relégué aujourd'hui au deuxième plan »* s'exclame un directeur de la Compagnie générale des eaux.

Mais qui faire payer ? Les gestionnaires des aéroports ? les concessionnaires d'autoroutes ? les grandes surfaces ? Les maires des grandes villes ? Ce serait respecter le principe « pollueur-payeur ». Mais il est difficile à appliquer en l'état actuel des textes. Car il est d'usage que seul le consommateur d'eau acquitte la redevance d'assainissement. Et, la nouvelle loi sur l'eau ne fait obligation à personne de prendre en charge les « événements pluvieux ». Pas plus qu'elle n'oblige les collectivités locales à un quelconque financement.

Alors ? Des juristes planchent sur une taxation des biens fonciers. L'agence Seine-Normandie, qui a le mieux étudié ce problème, effectue des simulations. Bordeaux et certaines villes méditerranéennes y réfléchissent. Mais avec une priorité différente : les conséquences des crues et des inondations.

J. M.

(1) L'agence Seine-Normandie consacrera 2 milliards de francs sur un total de 30 milliards au problème des eaux pluviales de 1992 à 1996.

AQUITAINE

Un guide transfrontalier des élus

Avec le soutien financier du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, de la communauté de Navarre et du gouvernement autonome basque d'Espagne, vient d'être édité un guide des élus et des institutions commun à ces trois collectivités. Intitulé *Nor, nun, zer* (*qui, où, quoi* en langue basque), cet annuaire de trois cents pages est trilingue (espagnol, basque, français). Il a été réalisé par l'association bayonnaise Atabala et par la fondation Sabino Arana de Bilbao. L'ouvrage recense tous les échelons d'administration dans ces trois contrées et mentionne les compétences diverses et les responsables qui les assument.
On trouve, au fil des trois cents pages toutes les communes, leur maire, les conseillers généraux et leurs équivalents outre-Pyrénées, ainsi que la composition des « gouvernements » locaux, adresses et chiffres essentiels à l'appui.

CENTRE

Un film de promotion dispendieux

Après avoir épinglé les dépenses de communication de la région Centre, puis de son agence de développement économique, la chambre régionale des comptes, présidée par Pascal Duchadeuil, vient de mettre en cause une nouvelle fois la gestion régionale (*le Monde* daté 7-8 novembre). Objet de la remontrance de la chambre, qui a examiné les comptes du comité régional du tourisme : la réalisation d'un court métrage pour la promotion de la région.
Deux devis étaient en concurrence, l'un de l'ordre de 795 000 francs, l'autre se montant à 2,28 millions de francs. C'est ce dernier qui a été choisi. La même société réalisatrice a par ailleurs été chargée de la diffusion du film, ce qui a coûté 1,95 million de francs supplémentaires. Elle s'est contentée de sous-traiter la tâche, ce qui lui a permis, indique les magistrats de la chambre, d'encaisser *« une marge de plus de 41 % »*. Au total, ce court-métrage, destiné à être diffusé dans les avions qui franchissent l'Atlantique ou vont au Japon, aura coûté 4,8 millions de francs.

MIDI-PYRÉNÉES

La Mongie fédère le ski pyrénéen

Le comité régional de ski des Pyrénées Ouest (CRESPO) vient de faire l'acquisition d'un chalet dans la station de La Mongie, dans les Hautes-Pyrénées, grâce aux aides des collectivités. Ce comité, présidé par Gilbert Garretta, vice-président de la Fédération française de ski, regroupe mille cinq cent licenciés de clubs de Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gers, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées. Ce chalet, qui pourra accueillir soixante personnes et qui est équipé de quarante couchages, devrait favoriser les réunions de formation des membres d'encadrement et les stages de jeunes compétiteurs qui réclamaient un tel lieu de travail.
Dans un premier temps, le comité régional avait entamé la construction d'une structure d'accueil à Barèges, dans le même département. Mais, après quatre ans de négociations, le choix s'est porté sur La Mongie. La station, implantée au pied du pic du Midi de Bigorre, risque ainsi de devenir la fédératrice du dynamisme du ski pyrénéen.

TERRITOIRES EN MOUVEMENT

PAYS CATHARE

Les insoumis de l'Aude

Après « Cités » et « Frontières », « Heures locales » entame une nouvelle série. Cette fois, nous raconterons des « Territoires en mouvement ». Chaque semaine, nous publierons un reportage sur un de ces coins de France où des expériences de micro-développement redonnent un peu d'espoir à ceux qui sont attachés à la vie et à l'histoire de leurs terroirs. A ceux qui refusent de prendre le chemin des grandes villes.

C'EST seulement après les étangs qui longent la côte méditerranéenne, après encore la chaîne des Corbières, que commence le pays cathare. La terre y est *« pauvre, épineuse, désertée, mais accueillante aux chercheurs de mémoire. Tout ici est maigre, réduit à l'essentiel »*, écrit l'historien et romancier Henri Gougaud. Comme pour contrebalancer cette sécheresse, l'accent d'ici s'est roulé dans la rocaille. Rapide et entrecoupé de patois occitan, il enfle, puissant, âpre comme les paysages, assez fort pour couvrir le bruit des vents qui soufflent tantôt de la Méditerranée, tantôt de l'Atlantique. Depuis quelques années, le parler des Audois avait en outre pris l'habitude de se teinter de scepticisme.

« Si notre commune parvient à retrouver deux cents habitants et une épicerie, nous aurons gagné », annonce le maire de Lastours, avec cette pointe de pessimisme caractéristique. L'ambition paraît modeste. Mais, sur les flancs de la Montagne noire, le village encaissé ne se remet pas de la fermeture de son usine textile. Celle-ci sera bientôt reconvertie en musée industriel-boutique-restaurant.

Situé non loin de la dernière mine d'or d'Europe occidentale, surmonté des vestiges de quatre donjons du treizième siècle, Lastours doit pouvoir reprendre espoir.

Entre les contreforts du Massif central et ceux des Pyrénées s'éparpillent 21 % de la population du département. Soit, en moyenne, sept habitants au kilomètre carré

De la plaine de Carcassonne, la préfecture de l'Aude, il est facile d'atteindre les collines de Narbonne, distantes de 60 kilomètres. De là, il est tout aussi aisé de rejoindre la côte bétonnée où s'entassent les estivants, ou de filer par l'autoroute vers Barcelone. Bref, rien n'oblige à vagabonder au cœur du pays cathare qui se recroqueville entre les contreforts du Massif Central et ceux des Pyrénées. Là, sur plus de la moitié du territoire, s'éparpillent 21 % de la population du département. Soit, en moyenne, sept habitants au kilomètre carré. Un désert.

Mais un superbe désert. Alors, le conseil général, présidé par Raymond Courrière (PS), a décidé de miser sur ce patrimoine pour lancer un programme global de développement. Dès 1983, il crée des organismes de réflexion : Centre national d'études cathares, comité départemental chargé du patrimoine culturel, de la randonnée, conservatoire des musées locaux. Il fallait bien trouver d'autres activités que l'exploitation du bois ou les industries traditionnelles de l'habillement et de la chaussure, qui ne fournissent pas assez d'emplois. Longtemps, le vin a coulé à flots. L'Aude est le deuxième producteur français avec ses 100 000 hectares de vigne. Désormais, les jeunes ont bien du mal à s'installer, car, malgré des efforts pour améliorer la qualité, le succès des corbières et autres minervois n'est toujours pas au rendez-vous. Il reste la blanquette de Limoux pour se consoler.

Sur cette terre à la tradition socialiste profondément ancrée, le choix s'est imposé. L'Aude vendra donc son histoire, ses ruines du douzième siècle, ses paysages sauvages. A l'ombre de ses châteaux haut perchés, sur des crêtes qui servent de refuge aux sangliers et aux randonneurs à cheval, tout sur ses terres évoque les chevaliers et les troubadours. Or le Moyen Age est en vogue. Ici furent exterminés les Cathares. Un drame assez ancien pour éveiller l'intérêt, mais pas les susceptibilités. Le thème du « Pays cathare » servira donc d'étendard fédérateur. Ce programme n'envisage pas plus d' *« équipements structurants »* que d'autoroutes dans la montagne. Plus modeste en apparence, mais plus complexe, l'idée est d'organiser un tourisme rural en complément des activités traditionnelles, de soutenir des intiatives privées, de maintenir des services en prenant en charge, par exemple, une partie des salaires des employés de la poste. Bref d'imaginer des méthodes de micro-développement. Les études de notoriété s'avèrent très positives. Sans être à même d'en situer précisément le décor, la majorité des Français ont entendu parler de l'épopée de cette religion, venue d'Europe centrale au douzième siècle pour se répandre largement entre Toulouse, Albi et Perpignan. Les pays voisins la connaissent aussi. Pour les Cathares, la matière était l'œuvre de Satan, puisque, au contraire de Dieu, elle n'était pas éternelle. Ils n'avaient donc que mépris pour ce bas monde, son droit féodal et sa riche Eglise. Ramener ces hérétiques à la raison nécessita deux croisades et plus de trente ans de guérillas. Nombre de *« purs »*, comme ils se nommaient, trouvèrent refuge dans les places fortes audoises, avant de périr sur le bûcher.

Sans avoir beaucoup investi dans la promotion publicitaire, le département reçoit de plus en plus de curieux (600 000 par an), dont une bonne partie viennent d'au-delà des frontières. Seulement voilà, l'Aude n'a pas de tradition d'accueil touristique, pas assez d'hébergement, de restaurants, de centres d'intérêt organisés pour la visite, d'animation culturelle, voire d'animation tout court. La foule qui défile, chaque été, devant la cité de Carcassonne ne s'arrête guère.

La gageure est de l'entraîner dans les campagnes délaissées. Une signalisation graphique très complète est déjà en place. Cela ne suffit pas. Pour garder ses hôtes quelques jours, le pays cathare doit remonter ses manches pour consolider les forteresses moyenâgeuses qui s'écroulent, créer des lieux d'exposition, retrouver les vieux sentiers, baliser l'ensemble ; puis former des agents d'accueil capables d'aiguiller les touristes vers les autres sites, et habiles à vendre l'artisanat local.

Il lui faut surtout entraîner les maires ruraux et leurs administrés dans cette dynamique ; obtenir d'EDF et de France Telecom qu'elles enterrent les fils qui biffent les places ; convaincre les villageois de restaurer les façades de leurs maisons, enfouies sous le ciment brut des années 50. Il reste encore à susciter chez les agriculteurs l'envie d'offrir des produits de qualité, vins, agneaux, miel, dignes d'obtenir le certificat du pays cathare...

En 1990, pour obtenir l'indispensable coup de pouce, le conseil général s'est tourné directement vers Bruxelles, en passant un peu par-dessus les fonctionnaires parisiens. Une dizaine de cantons audois se sont vu accorder des financements au titre de l'initiative communautaire Leader : 21 millions de francs, soit un tiers du budget global du programme « Pays cathare » pour la période 1992-1993 (1). Les citadins de Narbonne et d'ailleurs ont eu un peu de mal à admettre que cette aide soit entièrement consacrée aux campagnes vieillissantes. Mais aujourd'hui, la dynamique est lancée. La mobilisation est tangible. Les chambres de commerce et d'industrie, celle des métiers, celle de l'agriculture surtout et les organisations socio-professionnelles contribuent au second souffle du pays cathare. Même les associations de consommateurs participent à l'attribution du fameux label délivré aussi à des livres, des films vidéo, ou même à des auberges de caractère.

Aujourd'hui, outre la cité de Carcassonne, huit sites ont été retenus comme pôles de développement par le conseil général : les châteaux de Puilaurens, de Villerouge-Termenès, de Puivert, de Termes, les *« citadelles du vertige »* de Quéribus et de Peyrepertuse, les donjons de Lastours et d'Arques. Chacun d'entre eux développe un thème. Ainsi, aux pieds des murailles de Puivert, les troubadours sont à l'honneur dans le Musée du Quercorb, qui vient d'ouvrir ses portes. Cet équipement a attiré 28 000 personnes jusqu'au village durant la dernière saison. Des agricultrices en profitent pour vendre leurs productions. Jusqu'à présent, le public se contentait d'un détour par le château.

Le musée présente les traditions populaires locales et une intéressante collection d'instruments, reconstitués à partir des sculptures qui décorent toujours l'une des salles du donjon. Le village espère l'installation d'un atelier de facture de flûtes comme autrefois. Puivert pourrait accueillir un centre de recherche sur la musique médiévale, des classes de patrimoine, d'initiation artistique... Un disque a été enregistré. Les responsables attendent le matériel informatique destiné aux enfants. Il reste à aménager un endroit pour le loger ces derniers.

Dans la boutique du Musée du Quercorb, encore un peu vide, l'agent d'accueil Nicole Bauzou propose des objets en corne, des produits locaux, et explique gentiment la recette du milla (une sorte de crêpe de maïs). En fait, elle vend surtout des livres. Le tourisme de masse a peu de raisons de passer par ici. En France, les séjours à la campagne ne sont plus des vacances populaires. La location d'un studio ou d'une place de camping en bord de mer revient finalement moins cher. La cible que peut attirer le pays cathare est exigeante.

Alors Chalabre, la commune voisine de Puivert, a décidé de présenter belle figure, afin d'attirer jusqu'à elle les visiteurs du château. Le maire souhaite rendre son éclat à la bastide qui constitue le cœur du bourg. La façade de la mairie a servi de chantier-école sous la houlette du très motivé Henri Cuberli, membre de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment. La quête de gestes perdus a donné lieu à une exposition. Pour autant, et malgré les 80 % de subventions dont peuvent bénéficier certains riverains pour restaurer leurs façades, le pari n'est pas gagné. Les Chalabrais sauront-ils transformer la pointe de jalousie que certains d'entre eux expriment vis-à-vis des investissements faits à Puivert en une démarche positive ? Entre autres effets pervers, la lente désertification des cantons ruraux finit par susciter un découragement qui pèse sur toutes les initiatives. Dans le genre d'offensives entreprises par l'équipe du conseil général, l'adhésion de la population constitue sans doute l'affaire la plus difficile.

Le président Raymond Courrière le sait, puisqu'il s'interroge. *« Est-il certain que tous nos concitoyens aient bien compris le formidable enjeu que représente le pays cathare pour l'Aude ? »* La réponse tient sans doute à la détermination du groupe de « développeurs », qui continue d'arpenter le département, de réunir les maires et de plaider pour la mobilisation générale. Les premiers résultats sont là : l'équivalent de cent quarante emplois à plein temps ont ainsi été créés. La voix douce de Paulette Salles traduit mal la fermeté de ses propos. La responsable du programme Leader dans l'Aude affiche en effet une foi sans faille. Et c'est rassurant, puisqu'elle possède une longue expérience du terrain. Cette géographe a participé à la fondation d'un outil de développement aux résultats encourageants : la Maison de la montagne, dans le pays de Sault, aux confins de l'Ariège. Là, des réalisations ont pris corps. De petites entreprises ont été créées dans les secteurs agroalimentaire et artisanal, des plans de formation ont été mis en place, des services sont offerts, tant des gîtes ruraux qu'une halte-garderie. Il reste, selon Paulette Salles, à animer l'ensemble, pas seulement le pays de Sault.

Dans les Corbières, Eric Andrieu (PS), président du district de Mouthoumet et conseiller général, partage à la fois cet optimisme et cette longue lutte pour la *« survie »*. *« Le tourisme n'est pas une fin en soi*, résume l'ancien agent de développement du canton. *Il est le moteur d'un processus global, complexe. Présenter l'aménagement du territoire comme un coup médiatique serait indécent. Il faut au moins dix ans pour enrayer le mouvement de désertification. Or aucun château ne pourra être visité s'il ne reste personne pour en consolider les pierres. »*

Martine Valo

(1) L'initiative communautaire Leader soutient 40 programmes de développement dans les zones rurales en France (dont 4 dans les DOM), 217 en Europe. Celui du pays cathare dépasse les frontières administratives de l'Aude. Il s'étend vers le Minervois dans l'Hérault et vers Montségur, dans l'Ariège.

PAYS CATHARE

HAUTE-GARONNE — TARN — Montagne Noire — Minervois — HÉRAULT — Castelnaudary — Canal du Midi — Lastours — Carcassonne — Aude — Lézignan-Corbières — Narbonne — Etang de Sigean — A U D E — Limoux — Chalabre — Termes — Villerouge-Termenès — Mouthoumet — MER MÉDITERRANÉE — ARIÈGE — Puivert — Arques — Pays de Sault — Corbières — Quéribus — Peyrepertuse — Etang de Leucate — PYRÉNÉES-ORIENTALES — Perpignan — Etang de Canet



Prochain article :
LE PAYS CHARTRAIN

Un tout petit district

Les vieux murs du château n'en sont pas à leur premier ravalement. Mais qu'importe si leur origine est devenue incertaine au fil des siècles, c'est ici que mourut sur le bûcher Guillaume Bélibaste, le dernier des « parfaits » cathares. En guise de titre de noblesse, la référence est bien suffisante. Fort de ses 157 administrés, Villerouge-Termenès est le plus gros village du district de Mouthoumet. Créé en 1990, ce dernier compte dix-huit communes et...1 220 habitants, dont 40 % de personnes âgées. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras.

Une aile du château va être sérieusement remaniée pour abriter, l'été prochain, des salles équipées pour l'organisation de repas au goût du Moyen Age, avec ou sans spectacle. Dans le corps de la bâtisse, le chantier du futur musée va bon train. Le jardin est déjà en place. Sarriette, sauge et absinthe y poussent sous l'œil d'une experte en cuisine du quatorzième siècle, venue du Québec apporter son savoir. Michel Couderc se charge de l'animation culturelle. Il s'amuse de voir le village prendre des allures de *« résidence d'intellectuels »*.

Chaque été, depuis onze ans,a lieu la fête médiévale. Les représentations montées au début par un groupe d'amis dont le futur conseiller du canton, Eric Andrieu (PS), ont réussi à attirer du public sur ce plateau des Corbières particulièrement isolé. La confection des costumes et des repas a fini par mobiliser au-delà de Villerouge-Termenès. Les habitants espèrent aujourd'hui commercialiser vin de rose et verjus (extrait de raisin vert), fromages du cru et vaisselle à l'ancienne.

Catalogue du développement

La présentation des réalisations du district constitue un étonnant catalogue de tout ce que l'on peut imaginer en matière de développement rural : aménagement d'une ferme pour les classes vertes, création d'un centre d'accueil pour les personnes âgées en hiver, pour les vacanciers l'été, etc. Les projets abondent : un golf naturel, un observatoire des aigles royaux, la mise en valeur d'une *« rivière des cinq sens »*. Le plus petit district de France collectionne les partenaires et les premiers prix, y compris dans la collecte sélective des déchets !

Dans les prochaines semaines, l'équipe de Mouthoumet entend transformer les facteurs en épiciers et en livreurs de médicaments *via* un réseau de points multi-services. Dans les prochains mois, elle compte terminer son programme de restauration d'une maison dans chaque commune afin de les louer comme gîtes de caractère dûment labellisés « cathares ».

Le canton comptait trois fois plus d'habitants au début de ce siècle. Le district y a recensé deux cent cinquante bâtisses vacantes aux tristes volets clos. Des proriétaires se sont laissé convaincre de céder leur logement pour dix-huit ans. Chaque village en profitera pour se doter d'un sentier de découverte ou autre point d'intérêt.

Une barrière encore fragile s'oppose désormais à l'exode. Des élus du Portugal, d'Italie ou de Nouvelle-Calédonie viennent observer le phénomène sur place. Que Mouthoumet soit devenu un modèle fait sourire Isabelle Farges, qui a repris le poste d'animatrice de pays. *« La véritable difficulté*, analyse-t-elle, *est de redonner confiance. Aujourd'hui, pour la moindre réunion, tout le canton se déplace. »* « Tout le canton » ne représente toujours pas grand-monde, et, même ici, l'enthousiasme fait parfois défaut. Mais quelque chose a changé. Ainsi, chasseurs et éleveurs se parlent et débroussaillent ensemble. En 1990, le canton a décidé de constituer un corps de sapeurs-pompiers. Un tiers des habitants se sont formés bénévolement pendant un an pour en faire partie. L'élan de Mouthoumet a au moins freiné les épineux et les pins impatients de partir à l'assaut des hauts des Corbières. Comme au Moyen Age.

M. V.

هكذا من الاصل